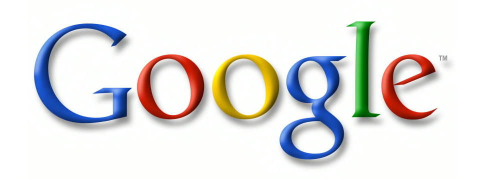
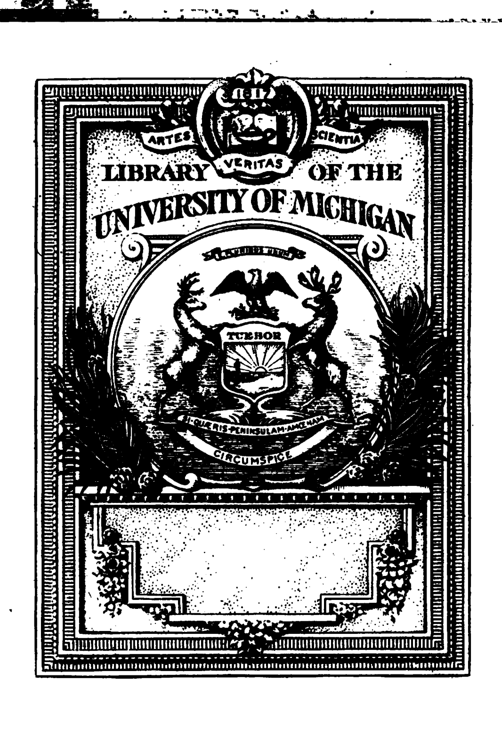

Google


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
NOVEMBRE. 1750.



A PARIS,

Chez
ANDRE' CAILLEAU, rue Saint Jacques, à S. André.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. L.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, ruë des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux, celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, ruë des Mauvais Garçons, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

NOVEMBRE. 1750.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

VAUXHALL, POEME,

Précedé d'une Lettre à M. de Fontenelle. *

AImable & sage Fontenelle,
Toi, que dans le déclin des ans,
Orne une guirlande immortelle

* Vauxhall est un lieu aux environs de Londres, & l'ouvrage qui le décrit est d'un Anglois; mais ce qui est fort étonnant, l'Anglois n'est jamais venu en France, & l'ouvrage est un Poëme; c'est un phénoméne Littéraire.

De fleurs, que l'amour renouvelle,
Et que ne peut flétrir le tems :
Sage Platon, divin Orphée,
Que Minerve & que Cytherée
Empêchent même de vieillir ;
Où pourrai-je te découvrir ?
Sera-ce au haut de l'Empirée,
Où tu suis les célestes Corps ;
Dans cette profonde contrée,
Où tu fais badiner les morts ;
Ou sur les bords d'une fontaine,
Près de Corylas & d'Isméne,
Dont tu sens & peins les transports ;
T'irai-je chercher au Portique,
Dont tu dévoiles les leçons ;
Au fond de quelque Temple antique
Que tu dépeuples de démons ;
Ou bien au Spectacle magique,
Dont ta Muse anime les sons ?
Si dans ces demeures sublimes,
Encor vers les terrestres lieux
Tu daignes abaisser les yeux,
Reçois avec ces foibles rimes,
Mon encens, mon cœur & mes vœux.

Oui c'est à vous, c'est au Peintre des Graces, & à l'Interpréte de la sagesse que j'offre des essais, dont l'exécution est peut-être encore plus imparfaite que l'entreprise ne fut téméraire. Mais l'une & l'autre le

fûssent-elles davantage, elles me fournissent du moins une occasion de m'adresser à l'homme, qui de toutes les beautés de la France est celle que je regrette le plus de n'avoir jamais vûe. J'ai d'autant plus de plaisir de vous rendre cet hommage, qu'il ne sera soupçonné de partialité par aucun de ceux qui ont lû vos ouvrages.

Vivez long-tems, vivez toujours aimable,
Entre la sagesse & les ris.
Vous seriez immortel, si le sort équitable
Vous permettoit de vivre autant que vos Ecrits.

VAUXHALL.

Je chante une rive sacrée,
Des Graces aimable séjour,
Où la divine Cythérée
Rassemble tous les soirs sa Cour.
Parmi cette troupe charmée,
Sous les étendarts de l'Amour,
On voit la paresse animée,
Le plaisir toujours renaissant,
La volupté désabusée
Du trouble & du déreglement,
Et la vérité déguisée
Sous le voile de l'agrément.
Là, par une douce surprise,

La ſageſſe même autoriſe
Le deſir & le ſentiment.
Des Nymphes de la double Cime
J'avois briſé le joug chagrin ;
Mais Thémire veut que je rime.
Thémire ! que veut-elle ? en vain
Un ſi doux ſuffrage m'anime.
Que par un délire ſublime
Un autre cherche à s'élever ;
Pour moi, ſans effort & ſans gêne,
Sur le Permeſſe, à l'Hypocrêne
Thémire me fait arriver ;
Elle eſt ma Muſe & mon Mécêne ;
Elle ſeule peut m'enflammer ;
Un regard échauffe ma veine ;
Un ſouris ſuffit pour rimer.
La Tamiſe, qui par ſon onde,
Rend Londres la Reine des Mers,
Et ſur qui la ſuperbe fonde
Le commerce de l'Univers,
Baigne auſſi le charmant azile
De l'amour, de la volupté ;
Le fleuve devenu Lethé,
Fait oublier avec la Ville,
La ſoif de l'or & des travaux,
Et dans l'ame la plus aigrie
Verſe le tranquile repos,
Et la flateuſe rêverie.
Le chagrin, le ſouci, l'envie,

Dans cette nouvelle Arcadie
Sont forcés de s'évanouir ;
A Londres on use la vie ;
A Vauxhall on sçait en jouir.
Suivant les fictions antiques,
Et les descriptions mystiques
Des Druides de l'ancien tems,
Le seuls justes & les vrais sages,
Des Dieux innocentes images,
Du monde rares ornemens,
Passoient au sortir de la vie,
Dans une riante prairie.
Là, sous des arbres toujours verds,
Et sur une rive fleurie,
D'une divine mélodie
Ils faisoient retentir les airs.
Ma Thémire, de l'Elysée
Pour vous les Jardins vont s'ouvrir ;
Des immortels favorisée,
Vivez avant que de mourir.
Sous de favorables auspices,
Entrez dans ces aimables lieux ;
A ces fontaines de délices
Puisez un Nectar précieux ;
Recevez les tendres prémices
De ces oiseaux remplis de feux ;
Qui par leurs concerts amoureux,
Interrompant leurs sacrifices,
Toujours vifs & toujours heureux,

Nous chantent de l'être comme eux.
Ici par un froid parallele
Je craindrois de vous éloigner,
Et plus riante que fidelle,
Ma Muse veut vous épargner
Les refus du Nocher avare, (a)
Le trajet du fleuve fatal, (b)
L'aspect du séjour infernal,
Et les soupiraux du Ténare. (c)
Laissant cette route barbare
Aux essains des foibles Auteurs,
Je sçaurai parsemer de fleurs
Celle qui vous est destinée.
Ces eaux sont celles du Pénée;
Ces champs sont ses bords enchanteurs;
Les Graces tiennent lieu de Parques;
Les desirs conduisent nos barques;
Les Amours sont Introducteurs.
Dans cette retraite charmante,
Dans ce poëtique séjour,
On voit vers le déclin du jour,

(a) Les Bâteliers se prévalent de la nécessité où l'on est de se servir d'eux, pour rançonner ceux qu'ils transportent.

(b) La crainte de l'eau empêche bien des gens d'aller à Vauxhall.

(c) Les vieilles masures du fauxbourg de Southwarck, & la fumée noire qu'exhalent les cheminées des Brasseries, Teintureries, &c, qui s'y trouvent, donnerent à l'Auteur l'idée de cette comparaison.

S'assembler l'élite riante
Et de la Ville & de la Cour.
Ainsi dans les Jardins que Flore
Au printems a fait refleurir,
On voit au lever de l'Aurore
De jeunes Nymphes accourir.
Cet œillet, qui vient de s'ouvrir,
Enlevé par Eléonore,
Assortissant avec son tein,
Placé mollement sur son sein,
Heureux, achevera d'éclore,
Et terminera son destin.
Le Jasmin est du goût de Laure;
La jeune Iris n'aime encor rien;
Thémire préfere la rose,
Comme elle est fraîchement éclose,
Et son goût décide du mien.
Ainsi dans la foule brillante
Des plaisirs que Vauxhall présente,
Et que l'art y sçait mêlanger,
Chacun aime à se partager.
Au fond d'une ame indifferente
Le plaisir ne peut pénétrer,
Et la volupté n'est piquante,
Qu'autant qu'une insensible pente
Porte le cœur à s'y livrer.
Dans ces lieux, bouffi d'opulence,
Le Financier fait admirer
a maussade magnificence;

Le Plumet plein de confiance,
Se contente de se montrer ;
Tout entoué de l'audience,
L'Avocat y court disputer ;
Enveloppé de suffisance,
Le Petit Colet siroter ;
Lolotte au sortir de l'enfance ;
Chercher une leçon d'aimer ;
Clarice essayer de charmer ;
La tendre & timide Constance,
Attendre & craindre la présence
De l'amant qu'elle y doit trouver ;
Damon ne voir que son Hortense ;
Thémire tendrement rêver.
Loin d'ici, cœurs inaccessibles
A la tendresse, à la gaité ;
Rassemblez-vous, ames sensibles
Aux attraits de la volupté.
Délivrés des craintes pénibles,
Renvoyez les soucis rongeurs ;
Conservez les desirs flateurs ;
Ne respirez que la Nature ;
Dans ces Jardins délicieux,
Goûtez le plaisir sans mesure,
Et le ravissement des Dieux.
Au milieu d'un bois spacieux,
Dont les arbres par la Nature
Semblent plantés à l'aventure,
Dans l'ordre le plus gracieux,

Et de leurs rameaux fastueux
Ne laissent percer la verdure
Qu'à la lumiere, & qu'aux Zéphirs ;
S'éleve un auguste portique,
Sanctuaire de la Musique,
Et centre de tous les plaisirs.
Autour du Temple respectable,
On trouve de charmans réduits,
Que pour les plaisirs de la table
Comus & Minerve ont construits.
Les traits d'une peinture aimable
En embellissent les lambris
Par le plus brillant coloris :
Les jeux de la vive jeunesse,
Les soins de la froide vieillesse,
Y sont retracés tour-à-tour ;
On y voit le tableau fidéle
Des fêtes du fils de Sémele,
Et des triomphes de l'Amour.
Mais d'un Phidias la statue *
Attire mon attention.
Orphée y paroît à ma vûe,
Ou bien le Chantre d'Albion.
Aux airs du moderne Amphion,
De nouveau le marbre respire.
J'y vois cet aimable délire,
Qui seul mérite des lauriers.

* Cette Statue de M Handel, a été faite par M. Roubillac, Sculpteur distingué.

Attentif aux sons de sa lyre,
Un Génie empressé d'écrire,
Grave dans d'immortels cahiers
Ses airs, ses accords passagers;
Je l'entends même qui soupire
De perdre encor les plus légers.

Quelles douceurs surnaturelles!
Quels sons! quels airs mélodieux!
Zéphir porte-t'il sur ses aîles
Les Concerts des célestes lieux?
Tantôt je marque la cadence
D'un vif & léger menuet;
Par une douce violence
Je sens ranimer en secret
Mon goût dominant pour la danse;
Mes mouvemens suivent l'archet.

Tantôt la trompette guerriere,
Sur les tons les plus éclatans,
Exprime les combats sanglans
Et la victoire meurtriere.

Sons étouffés! tristes accens! *
Sanglots mêlés de cris perçans!
Lente & funebre symphonie!
J'éprouve les charmes puissans
De votre lugubre harmonie.
Les tymbales & le basson

* Il s'agit ici de la *Marche des Morts*, *The Bead March*, morceau fameux d'un Concert Spirituel de M. Handel, intitulé *Saul*.

Portent dans mon ame attentive
L'horreur, la consternation:
La langueur, la compassion,
Suivent de la flûte plaintive
Le touchant & douloureux son.
Ainsi par un contraste étrange,
Chaque nouvelle passion
De moment en moment se change,
Et de ce surprenant mêlange
Naît une vive émotion.

A ces Concerts mélancoliques,
Les cors de chasse, les hautbois,
Font succéder les airs rustiques
Des heureux habitans des bois,
Qui dans leurs paisibles retraites
Enflant leurs tendres chalumeaux,
Rassemblent au son des musettes
Les Bergeres de leurs hameaux,
Et dansent à leurs chansonnettes
Sous les hêtres & les ormeaux.
Ainsi de leur heureuse vie
Coule mollement chaque jour;
Chaque instant est une folie;
Chaque souffle, un soupir d'amour.
Dieux! avec Thémire attendrie
Faites-moi berger à mon tour.

Cependant le Soleil s'apprête
A quitter ce Jardin charmant;
Thétis souffre impatiemment

Que Phébus ſi long-tems s'arrête.
Le Dieu ſe hâte lentement,
Et vers Vauxhall tournant la tête,
Il ſe plonge languiſſamment
Au ſein de l'humide Elément,
Vers ſon immortelle conquête.
Alors par un paſſage aiſé,
A la lumiere décroiſſante
Succéde une nuit plus touchante,
Que le jour qui s'eſt éclipſé.
  Mais quelle lumiere ſubite,
Eblouiſſant mes yeux ſurpris,
Par ſa vive ſplendeur imite
La gloire des divins lambris ?
Les lampions dans le feuillage
M'offrent une brillante image
Des fruits du métal précieux,
Que cachoient aux mortels avides
Les vigilantes Heſpérides.
Tels, lorſque l'Aſtre radieux
Va ſe précipiter dans l'onde,
Voit-on ces céleſtes feux
De nouveau réjouir le monde,
Et peupler les déſerts des Cieux.
  Je ſens pourtant que dans ces lieux,
Où par une aimable impoſture
Le goût cache l'art à mes yeux,
Il me manque encor la Nature,
Qui ſeule peut me plaire mieux.

Je la cherche sous ces feuillages,
Où regne la tranquillité,
Pour les amans & pour les sages,
Aziles de la volupté.
C'est-là qu'une douce folie,
Troublant mon esprit enchanté,
Des berceaux sacrés d'Idalie
Retrouve la réalité.
Je sçais peupler ces promenades
Et de Nymphes & de Sylvains;
Ces arbres logent des Dryades;
L'air est plein de Zéphirs badins,
Dont les tumultueux essains
Sont empressés autour de Flore,
Et je crois même voir éclore
Des fleurs de leurs baisers divins.
La Lune à mes yeux est Diane,
Qu'une secrette passion
Conduit loin du peuple profane,
Vers un nouvel Endymion.
Arbres touffus, sacrés ombrages,
Redoublez votre obscurité!
Entretenez, Zéphirs volages,
La fraîcheur avec la gaité!
Chantez, oyseaux, dans vos ramages
Vos feux & votre liberté!
Lorsque Philoméle soupire
Ses tendres & plaintifs accens,
Je sens que mon ame respire

Son harmonie & ses tourmens.
La vive Fauvette m'inspire
Toutes les ardeurs du printems.
Ah ! que ses desirs languissans
Jusques dans le cœur de Thémire
Ne passent-ils avec ses chants !
Qu'il est doux dans cette retraite
Pour de véritables amans,
D'ouvrir leur ame satisfaite
A d'intimes ravissemens !
Plaisirs de deux cœurs innocens !
Feu divin ! langueur mutuelle !
Discours confus ! doutes charmans !
Transports que l'amour renouvelle,
Et que lui seul rend si puissans ! ...
Dans une douce rêverie
L'Univers tout entier s'oublie,
Et les heures sont des instans.
Vous, qui de l'Enfant de Cythère
Craignez le poison séducteur,
Fuyez de ce lieu solitaire;
Défiez-vous de votre cœur,
Ou n'opposez plus la froideur
Aux feux de ce vainqueur aimable,
Que ces bois, que l'obscurité
Rendent encor plus redoutable
A qui chérit sa liberté.
Dans ces lieux par Lycas guidée,
Un jour la jeune Galathée

Vouloit lui réſiſter en vain ;
A chaque nouveau tour d'allée
Le fripon gagnoit du terrain ;
Il ſçut l'obliger à la fin
D'oublier ſon indifference,
Et de ſe ſoumettre au Deſtin.
Dans un cœur ſans expérience
L'Amour fait bien-tôt du chemin.
Mais quels nuages de coquettes,
Profanant cet heureux ſéjour,
Viennent par de fades fleurettes,
Braver le pouvoir de l'Amour !
Par une coupable aſſûrance
On les voit feindre une ignorance,
Que leur cœur en ſecret dément,
Et ſous un voile d'innocence
Couvrant un vain déguiſement,
Imiter avec confiance
L'embarras d'un cœur qui balance,
Et ne paſſe qu'en réſiſtant
Du vuide de l'indifference,
Au trouble d'un premier penchant.
Feuillage épais, retraite ſombre,
Faudra-t'il même que votre ombre
Les exemte encor de rougir ?
Démon de la coquetterie,
Monſtre qu'on ne peut définir,
Ris affecté, minauderie,
Pudeur feinte, équivoque hardie,

Partez pour ne plus revenir.
A votre aspect de ces contrées,
Sur l'aîle d'un léger Zéphir,
Vers les climats Hyperborées,
Avec les Graces éplorées
Je vois l'Amour prêt à s'enfuir.
Cependant l'heure qui s'écoule,
Me fait abandonner ces lieux;
Je me replonge dans la foule
Parmi les plaisirs & les jeux.
Je vois ceux que le goût allie
Dans ces réduits délicieux,
Y trouver la table des Dieux,
Leur Nectar & leur Ambroisie.
Le malicieux Cupidon,
Dans la coupe qu'Hebé présente,
Parmi la liqueur pétillante
Glissant ses traits & son poison,
La rend encore plus piquante.
Il triomphe; Vénus sourit;
La troupe boit; Bachus frémit
Que son rival par son adresse,
Dans cette favorable nuit,
Plonge les mortels dans l'yvresse,
Et seul en recueille le fruit.
Enfin, de ce séjour d'Astrée
Il faut malgré moi me bannir;
Les Dieux dans la voûte éthérée
Goûtent seuls l'éternel plaisir.

Pour nous, notre vie est mêlée
De maux nombreux, de biens légers ;
Faut-il que le desir supplée
A des plaisirs si passagers ?
Lieux charmans, nouvel Elisée,
Puisqu'il faut vous quitter enfin,
Je pars, du moins dans la pensée
De vous trouver plus beaux demain.

Demain sur cette onde sacrée
Je revolerai vers ces lieux.
Une plus piquante soirée
Les rendra plus délicieux.
Demain quelque beauté cachée
Frappera tout-à-coup mes yeux,
Et de nouveaux desirs touchée,
Mon ame la sentira mieux.

Thémire, mon cœur vous adresse
Ces vers qu'il soumit à vos loix ;
Enfans aisés de la paresse,
Et consacrés par votre choix,
Ils sont le fruit de ma tendresse,
Et le tribut que je vous dois.
Vous seule sçûtes m'y contraindre ;
C'est à vous de me soutenir.
Soyez la premiere à me plaindre,
Si je n'ai pas sçû réussir . . . .
Hélas ! j'ai crû que pour bien peindre,
Il suffisoit de bien sentir.

LE respectable Auteur *de la voix libre du Citoyen, ou observations sur le Gouvernement de Pologne*, ayant vû les Programmes des Académies de Pau & de Toulouse, a daigné composer les deux Discours qu'on va lire. Personne ne pouvoit mieux prouver que le vrai bonheur consiste à faire des heureux, qu'un homme qui par la suprême élevation de son rang peut faire le bonheur d'une Nation, & qui par la bonté de son cœur, montre tous les jours un extrême penchant à le faire.

DISCOURS,

Dans lequel on fait voir que le vrai bonheur consiste à faire des heureux.

S'Il est naturel à l'homme de travailler à se rendre heureux, si c'est-là son unique désir dès qu'il commence à vivre, & si ce désir l'occupe si fort, que la vie même lui devient à charge dès qu'il ne peut le remplir, rien ne lui est sans doute plus nécessaire, que de sçavoir en quoi consiste le vrai bonheur, & quel est l'usage qu'il en doit faire.

Le bonheur s'offre à lui de toutes parts ; mais, ou il manque de le saisir, ou il le saisit mal ; ou il ne le sent point, lorsqu'il en jouit, ou il n'en jouit pas tranquillement par la crainte qu'il a de le perdre.

Il est pourtant plus ordinaire à l'homme de se le figurer où il n'est pas, & de n'en juger que par son goût & ses caprices. Les uns le font consister à satisfaire leurs passions, les autres à les vaincre. Plusieurs ne le trouvent que dans certaines passions qui les flattent, & jamais dans celles qu'ils n'aiment point.

L'ambitieux, le plus riche des biens de la fortune, voit ordinairement ces biens avec indifference, & ne court qu'après la gloire qui l'a séduit ; tandis que l'avare, insensible à cette gloire, n'aspire qu'aux richesses, qu'il croit seules capables de le contenter.

Celui-là se plaît dans l'agitation & le travail ; celui-ci ne trouve de satisfaction que dans le repos & l'indolence. Mais tel homme s'estime heureux, qui ne l'est pas, & tel passe pour malheureux, dont le sort est digne d'envie.

Je me représente un homme comblé de felicité ; mais isolé, réduit à lui même & separé de tout commerce du monde. S'il s'est acquis une grande réputation, en

ſentira-t'il le prix, du moment qu'il n'a perſonne qui l'admire, & qui ſçache lui préparer l'encens qui lui eſt dû ? Que cet homme poſſede de grands biens, je le veux. S'eſtimera-t'il heureux dès qu'il eſt réduit à n'en pouvoir faire uſage ? Qu'il ait un génie plein de force & de lumieres, il ne laiſſera pas de ſe déplaire ſouvent, & comme une matiere embraſée qui agit ſur elle-même, ſon génie s'uſera par ſa propre ardeur. Que cet homme ait des ſentimens & de la vertu, il les connoîtra tout au plus ; mais ne pouvant faire aucun bien, il aura lieu de douter ſi tout ce qu'il ſent, il peut le mettre en pratique. Qu'il ait enfin les plus rares talens ; quel cas en fera-t'il, dès qu'ils lui ſont inutiles, & qu'il ne peut faire uſage du premier de tous les talens : celui de les faire valoir ?

De ces vérités conſtantes tirons une induction néceſſaire, & diſons qu'un homme ne ſe ſuffit pas à lui-même pour être heureux, & qu'il ne peut l'être réellement, qu'autant que ſon bonheur peut ſe répandre ſur les autres. Il eſt vrai que ſouvent, c'eſt aſſez de ſe croire heureux pour l'être, & qu'un amour propre déréglé peut nous faire trouver des plaiſirs dans les choſes même les plus frivoles ; mais cet amour propre, le premier de

tous les flatteurs, ne nous séduit que parce qu'il nous persuade que nous pouvons tromper les autres ; & rarement nous tromperoit-il, s'il ne nous représentoit aussi aimables aux yeux de ceux qui nous connoissent, qu'il nous fait paroître aimables à nos propres yeux.

C'est donc par l'estime des autres que nous nous estimons, & le bonheur que nous ne pouvons trouver en nous-mêmes, nous ne l'attendons que des hommes avec qui nous vivons. Mais combien plus, ce bonheur, qu'il nous faut mendier en quelque sorte, nous sera-t'il plus assûré quand nous l'acheterons, quand nous le mériterons par nos bienfaits, quand nous nous efforcerons de rendre heureux ceux qui peuvent seuls nous rendre heureux nous-mêmes ? Car enfin, le bonheur que l'on procure aux autres, ne peut manquer de réjaillir sur le cœur généreux qui le produit. C'est une eau, qui après avoir arrosé des terres arides, remonte vers sa source pour en couler de nouveau. Les biens dont on jouit peuvent échapper des mains de ceux qui les possedent ; mais les biens que la charité fait répandre, quoique sujets aux caprices de la fortune, durent du moins toujours par le plaisir, ou par la gloire de les avoir fait servir à faire des heureux.

...-nous ici l'idée d'un Souverain, ...es Courtisans, dont tous ses peu...s, dont tout le monde entier prévient les désirs. On l'idolâtre, cet homme; mais il ne peut ignorer que les hommages qu'il reçoit, on les rend plutôt à sa dignité qu'à sa personne, & qu'il les doit plus au devoir, à l'usage, à l'intérêt, qu'à un amour pur & sincére. Parvenu à ce qu'on appelle le suprême bonheur, est-il bien convaincu qu'il le possede? Ses plaisirs ne se nuisent-ils pas par leur continuité même? Dans ses plus grands plaisirs, ne sent-il pas le besoin d'autres plaisirs, & de plus grands plaisirs encore? Les chagrins l'ont assiégé sur le Trône, ils s'y sont assis avec lui. Tout ce qui satisfait ses désirs, les réveille; ses passions croissent par tout ce qui les assouvit; en croissant, elles multiplient ses peines; elles renaissent de leurs cendres pour le tourmenter de nouveau, & son cœur toujours vuide, toujours altéré, toujours endurci aux plaisirs par les plaisirs mêmes, ne jouit véritablement que de ses inquiétudes & de ses dégoûts. Sa grandeur elle-même, qui le prive des véritables douceurs de la société, fait le malheur de sa vie, & il est forcé de reconnoître, qu'incapable de le satisfaire, elle lui est moins donnée pour lui que pour les autres,

autres, & que le premier de ses soins doit être de faire des heureux pour le devenir lui-même. Donnez-moi un Souverain qui ait de l'humanité & des entrailles, je lui maintiens ce qui paroît incompatible avec son état ; des amis qui lui feront sentir les dangers de la flatterie, & lui apprendront par leur conduite, que les louanges les plus sincéres ne sont pas celles qu'on s'empresse de lui donner, mais celles qui leur échappent. Ce Prince, devenu par la bonté de son cœur, le Ministre de la Providence de Dieu sur ses peuples, ne peut manquer de trouver dans ses bienfaits & dans leur amour, de sûrs garants de leur respect & de leur obéissance ; il n'aura point lieu de douter des éloges qu'on lui donnera ; il se verra revivre avant que de mourir, & jouira dès cette vie même de l'immortalité qui lui est assûrée pour les tems à venir.

Ainsi tous les Héros, tous les Grands Hommes, quels qu'ils soient, ne peuvent goûter un bonheur plus véritable que celui qu'ils doivent procurer au reste des humains. Leur vertu consiste, non à ravager des Provinces, à saccager des Villes, à faire égorger des malheureux, mais à rendre leur Patrie & leurs Concitoyens heureux, soit en écartant l'ennemi qui les

menace, soit en triomphant de celui qui veut les subjuguer. La gloire des conquêtes est toujours souillée par le sang. On ne l'acquiert que par le carnage & la mort, & son plus noble appareil ne peut flatter qu'autant qu'il est funeste. Mais la gloire la plus pure & la moins équivoque, est de faire des heureux. Conquérir des cœurs, c'est regner sur eux; & ce regne n'est-il pas préferable à celui qui ne se soutient que par la force & la puissance, puisque la puissance & la force ne se maintiennent plus sûrement elles-mêmes que par l'amour des peuples, qui sont obligés d'obéir?

Après tout, c'est la Nature elle-même, qui nous apprend qu'on ne peut être heureux que par le bonheur d'autrui. A-t'on des enfans? On s'intéresse à leur conservation, & l'on oublie volontiers ses propres besoins, pour ne s'occuper que de ce qui leur est utile ou nécessaire.

Tels sont à peu près tous ceux qu'on rend heureux; ils sont notre ouvrage, notre production, des enfans adoptifs, des créatures que nous avons formées, & à qui nous redonnons en quelque sorte la vie qu'ils n'avoient reçuë que pour la traîner, ou la perdre dans la misére & dans la douleur.

Qu'est-ce que le tendre amour, qui fait le véritable contentement du cœur ? Et d'où vient ce contentement si aisé à sentir, & si difficile à bien rendre ? Vient-il uniquement du plaisir d'aimer ? Non, sans doute ; sa source est dans le plaisir qu'on a d'exciter dans l'objet qu'on aime un retour de tendresse, où il doit trouver son bonheur. L'unique but de la passion, c'est de rendre heureux ce qui l'a fait naître.

Que voit-on dans les sociétés, même les plus indifferentes ? Chacun cherche à s'y faire goûter : on s'y rend agréable pour plaire, tant on est persuadé que pour faire son propre bonheur, on doit toujours commencer par s'occuper de celui des autres.

Et quel plaisir plus sensible, que de faire des heureux ? Est-il rien qui flatte autant, que de procurer à des malheureux des graces ou des secours, qu'ils ne peuvent recevoir que de leurs semblables, à qui Dieu en a confié le soin ? Coopérateurs de ses bontés, on entre dans ses fonctions, & l'on s'éleve au-dessus de l'humanité. Sans doute, ce seroit se dégrader soi-même, que de la mépriser ; & n'y a-t'il pas une espéce de grandeur à sentir ce que valent les hommes ?

Le ſeul inconvénient eſt de faire des ingrats ; mais l'ingratitude a-t'elle le pouvoir de diminuer le prix des bienfaits, & ne ſert-elle pas plutôt à les faire éclatter avec plus de gloire ? Un cœur noble & bienfait doit-il attacher la récompenſe de ſes actions à des ſentimens dont il n'eſt pas le maître, plutôt qu'à la ſatisfaction intérieure qu'il en reſſent ? S'il doit oublier les plaiſirs qu'il a faits, peut-il s'appercevoir de la reconnoiſſance qu'il mérite ? Ne ſçait-il pas que le moyen de l'obtenir, c'eſt de n'en point exiger, & que la prétendre comme un devoir, c'eſt la révolter & l'autoriſer en quelque ſorte à s'éteindre ?

Les riches, les grands, tous les hommes, ne ſont donc maintenus, conſervés ici bas, que pour l'utilité des autres hommes. Faire du bien, eſt le ſeul plaiſir qui ſoit ſans remords, ſans troubles, ſans amertumes, le ſeul qui ne s'uſe point, puiſque le long uſage qui endurcit le cœur à tous les autres plaiſirs, rend tous les jours celui-ci plus ſenſible. C'eſt ce qui paroît plus clairement & par un contraſte bien oppoſé, dans l'indigne caractére de ceux qui ne fondent leur bonheur que ſur le malheur des autres, ou qui rongés d'une déteſtable envie, ſe font du bonheur des autres, une ſource éternelle de chagrin ;

il n'eſt pas juſqu'à ces infâmes caractéres, qu'on ne peut ſe rappeller ſans horreur, qui ne nous prouvent invinciblement, que le plus grand de tous les bonheurs conſiſte uniquement à faire le bonheur des autres.

SECOND DISCOURS,

Dans lequel on fait voir que l'eſperance eſt un bien, dont on ne connoît pas aſſez le prix.

IL eſt étonnant, que l'homme, la plus noble des créatures, ſoit rempli d'autant d'imperfections qu'on en voit en lui. Il paroît qu'il y a toujours quelque choſe qui lui manque, puiſqu'il ne paſſe aucun moment de ſa vie ſans déſirer. Tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend, tout ce qu'il imagine, excite dans ſon cœur autant de déſirs, que rien ne peut éteindre, & qu'il lui eſt preſque impoſſible de remplir; ſa foibleſſe ne peut répondre à la vivacité de ſon imagination, ni ſon imagination lui fournir les moyens de ſe ſatisfaire; une éternelle inquiétude le dévore, & l'eſperance eſt ſeule capable de la calmer.

Quoique ſouvent malheureux dans ſes projets, l'homme s'y attache avec ardeur, & le malheur même d'y avoir échoué, lui

sert presque toujours de nouveau motif de les poursuivre. Cette soif qu'il ne peut étancher, & qui le brûle sans cesse; ces désirs toujours insatiables, & qu'il n'est jamais sûr de contenter, lui deviendroient, sans doute un supplice affreux, sans l'espérance du succès dont il se flatte, & qui le rend du moins heureux par l'idée qu'il se fait, qu'il ne peut manquer de l'être.

En effet, l'espérance ne le mene que par des routes agréables, jusqu'au terme même, où elle est contrainte de l'abandonner; elle seule a l'art de lui dérober le sentiment du présent, lorsqu'il est désagréable, & de lui rendre comme présent l'avenir gracieux, où il se propose d'arriver. Quelque éloigné que soit ce qui plaît, elle le rapproche; on jouit d'un bonheur, tant qu'on l'espére; s'il échappe, on l'espére encore; si on l'acquiert, on se promet de le posséder toujours.

Heureux ou malheureux, l'espérance nous soutient & nous anime; & telle est l'inconstance des choses humaines, qu'elle justifie elle-même nos projets les plus hardis, puisque par de continuelles vicissitudes du bien & du mal, nous n'avons pas plus de raison de craindre ce que nous détestons, que d'espérer ce que nous désirons qui nous arrive.

Ne pourroit-on pas dire avec vérité, que l'espérance est pour nous comme une seconde vie, qui adoucit les amertumes de celle que nous tenons des mains du Créateur ? Mais elle est encore l'ame de l'Univers, & le ressort le plus puissant pour en maintenir l'harmonie.

C'est par elle que le monde entier se gouverne. Y feroit-on des loix, si l'on n'en espéroit une sage police ? Y verroit-on des Sujets obéissans, si chacun d'eux par sa soumission ne se flattoit de contribuer au bonheur de sa Patrie ? Que seroient les Arts, & combien ne les jugeroit-on pas inutiles, sans l'espérance du fruit qu'on en doit retirer ? Les Sciences ne seroient-elles pas négligées, les talens incultes, les génies les plus heureux abrutis, sans l'espoir flatteur d'un goût plus sûr & plus épuré dans tout ce qu'il importe de connoître ?

Si l'on demande à un guerrier, ce qui le porte si souvent à exposer aux hazards des jours qu'il pourroit se rendre moins périlleux ou plus tranquilles, il vous dira, que c'est l'espérance de la gloire, qu'il chérit, & qu'il préfere aux tristes douceurs d'une vie obscurément oisive. Le Négociant traverse les mers, mais il espére se dédommager par ses richesses, des crain-

tes qu'il aura essuyées parmi les tempêtes & les écueils. Le Laboureur, courbé sur sa charrue, arrose la terre de ses sueurs; mais cette terre doit le nourrir, & il se dispenseroit de la cultiver, s'il n'en attendoit sûrement le prix de ses peines.

Quelles que soient nos entreprises, l'espérance en est le motif, elle est l'avant-goût de nos succès, & du moins pour quelque tems un bien réel au défaut de celui qui nous échappe. C'est une joie anticipée, qui trompe quelquefois; mais qui, tant qu'elle subsiste, donne un plaisir qui ne le céde guéres à la jouissance de celui qu'on se promet, & qui efface souvent tous les plaisirs qu'on a déja goûtés dans la situation la plus heureuse.

Et comment pourroit-on jouir tranquillement de la vie, si l'on ne vivoit d'un jour à l'autre dans l'espoir de la prolonger? Il n'est pas jusqu'aux malades, même les plus désespérés, qui ne s'étourdissent sur les approches de la mort, & qui n'espérent de guérir presque au moment qu'ils expirent. Nous portons même nos espérances au delà de la mort, & lorsque nous pensons le plus qu'elle est inévitable, nous tâchons de nous immortaliser dans la mémoire des hommes. Pleins de cette flatteuse idée, nous sommes plus disposés

à nous perdre sans retour dans les abîmes de l'Eternité.

Pour tout dire enfin au sujet de l'espérance, dont on ne peut assez rehausser le prix, je dis qu'elle a part à toutes nos actions. Faisons-nous bien? Nous en attendons la récompense: avons-nous fait du mal? Nous en espérons le pardon: nous sommes-nous trompés? Nous nous proposons de nous corriger: avons-nous fait quelque perte? Nous nous flattons de la réparer: & quelle ressource l'espérance n'est-elle pas pour un mortel qui a eu le malheur d'irriter son Dieu? Il espére du moins en sa miséricorde: & ici, comme par tout ailleurs, cette même espérance qui excite nos désirs, fait que nous cherchons avec plus de soin les vrais moyens de les satisfaire.

LE Roi de Pologne vient de faire dans ses Etats un établissement, dont on doit ressentir à jamais les avantages. Il a fait un fonds de dix mille livres de rente pour cinq Avocats consultans, à qui devront s'adresser tous ceux qui auront des procès à intenter ou à soûtenir. L'intention de Sa Majesté Polonoise est, 1°. D'éviter à tous ses Sujets les dépenses où les

procès entraînent, & qui souvent, & trop souvent causent la ruine des plus riches Maisons. 2°. D'abolir toutes les chicanes usitées dans les procédures, & 3°. d'obvier à la longueur des procès. Ces Avocats Consultans, dont chacun jouira de 2000 liv. de rente, seront comme le premier Tribunal où devront ressortir toutes les affaires litigieuses. Leurs avis, nécessairement désintéressés, seront sans doute préferables à ceux de tous autres Avocats, dont plusieurs ne fondent leur fortune que sur les querelles & sur les passions des particuliers. Ces Avocats feront sentir aux Parties prêtes à plaider ce qu'elles ont à craindre, ou à espérer de la décision des Juges, & n'oublieront rien pour les accommoder. Ce qui est pour le moins aussi utile, c'est que les affaires sur lesquelles ils auront donné leur avis, se trouvant déja instruites & prêtes à juger, les Cours de Justice où elles seront portées, si les Parties s'opiniâtrent à plaider, seront d'abord en état de prononcer leur jugement, & les affaires ne traîneront point aussi long-tems qu'elles ont coûtume de faire. Nous invitons nos Lecteurs à lire la Déclaration du Roi de Pologne, donnée le 20 Juillet 1750, on verra mieux l'esprit qui la lui a fait donner.

Les oiseaux de Venus.

DIs moi, Céphise, as-tu vû quelquefois
Au mois de Mai l'oiseau de Cythérée,
Suivre dans l'air son amant adorée,
L'accompagner à la fontaine, aux bois;
L'entretenir sur le faîte des toits,
Goûter près d'elle une joie épurée,
Et par des jeux renaissans mille fois,
Des plus longs jours abréger la durée?
L'as-tu bien vû dévoré de désir,
Gémir d'amour, soupirer de plaisir;
L'œil teint en feu, les aîles étenduës;
De sa maîtresse adoucir les rigueurs,
Lui demander, lui ravir des faveurs,
Confondre, unir leurs ames éperdues;
Et respirer les soupirs de leurs cœurs?
Un autre oiseau moins timide, aussi tendre;
Et qu'au printems l'immortelle Cypris
Souvent préfere aux Cignes du Méandre,
N'a-t'il jamais enflammé tes esprits?
Quand sur un arbre, où, l'amante qu'il aime
Semble le fuir, & le chercher toujours,
Où chaque branche, où chaque feuille même,
Devient un trône, un lit pour les amours;
Toujours heureux, il désire sans cesse,

En obtenant il redemande, il presse,
Et pour son cœur, que rien ne peut calmer;
La jouissance & toute son yvresse
N'est qu'un besoin de jouir & d'aimer?
Dans ce canal, où deux sources fécondes
Viennent s'unir sur un sable argenté,
Vois cet oiseau, qui fier de sa beauté,
Trace en nageant un sillon dans les ondes;
L'objet charmant à qui son cœur céda,
Etend sur lui ses aîles argentées,
Et goûte au sein des ondes agitées
Mille plaisirs qu'eut envié Léda:
Vois le concert de tous les cœurs fidelles;
Parcours les Cieux, & la terre & les mers,
Céphise, hélas! toutes ces étincelles,
Qu'en secouant son flambeau dans les airs
Le Dieu d'amour répand dans l'univers,
Ses doux plaisirs, & ses peines cruelles,
L'égarement, la folie & l'erreur,
Tout sentiment qui vit dans la nature,
Pour toi Céphise, est vivant dans mon cœur.



LETTRE

A l'Auteur du Mercure, sur la maniere de critiquer les Piéces de Théatre.

VOici, Monsieur, quelques idées qui me sont venues, à propos de vos extraits des Piéces de Théatre, & particuliérement des Tragédies. Vous en ferez tel usage qu'il vous plaira. Comme il n'est point de genre de Littérature, dont la publicité soit aussi soudaine & aussi générale, il n'en est point de plus universellement, ni de plus legérement critiqué.

La partie du sentiment est du ressort de toute personne bien organisée ; il n'est besoin ni de combiner, ni de réflechir pour sçavoir si l'on est ému, & le suffrage du cœur est un mouvement subit & rapide. Le Public à cet égard est donc un excellent Juge. La vanité des Auteurs mécontens peut bien se retrancher sur la legéreté Françoise si contraire à l'illusion, & sur ce caractére enjoué qui nous distrait de la situation la plus pathétique, pour saisir une allusion ou une équivoque plaisante. La figure, le ton, le geste d'un Acteur, un bon mot placé à propos, ou tel autre

incident plus étranger encore à la piéce, ont quelquefois fait rire où l'on eût dû pleurer ; mais quand le pathétique de l'action est soutenu, la plaisanterie ne se soutient point ; on rougit d'avoir ri, & l'on s'abandonne au plaisir plus décent de verser des larmes. La sensibilité & l'enjouement ne s'excluent point, & cette alternative est commune aux François avec les Athéniens, qui n'ont pas laissé de couronner Sophocle. Ceux-ci avoient peut-être le sentiment plus vif, mais moins juste & moins délicat. Si sur le Théatre François Hecube éplorée aux pieds d'Ulisse, lui disoit pour l'attendrir en faveur de Polixene qu'il veut sacrifier : *Vous serez donc forcé de m'immoler avec ma fille* ; & qu'Ulisse répondît, comme dans Euripide : *Et qui m'y forcera ? Je ne connois point de maître en ces lieux* : cet Ulisse nous paroîtroit fort dur, pour ne rien dire de plus, & nous ne permettrions pas qu'un pareil trait passât à la postérité. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, qu'il me seroit aisé d'appuyer, les François frémissent à Rodogune, & pleurent à Andromaque. Le vrai les touche, le beau les saisit, & tout ce qui n'exige ni étude ni réflexion, trouve en eux de bons critiques.

Il n'en est pas ainsi de la partie de l'Art.

Peu la connoissent & tous en décident. J'ai souvent entendu raisonner là dessus, & rarement parler raison. J'ai lû une infinité d'extraits & de critiques des ouvrages de Théatre ; le jugement sur le Cid est le seul qui m'ait satisfait ; encore n'est-ce qu'une critique de détail où l'Académie avoue qu'elle a suivi une mauvaise méthode, en suivant la méthode de Scudéri. L'Académie étoit un Juge éclairé, impartial & poli ; personne ne l'a imitée. Scudéri étoit un Censeur malin, grossier, sans lumieres, sans goût ; il a eu cent imitateurs.

Effrayé peut-être du mauvais succès de quelques-uns de vos prédécesseurs, & des difficultés que présente ce genre de critique, vous avez, Mr, pris modestement le parti de ne parler des ouvrages de Théatre qu'en simple Historien. C'est beaucoup pour votre commodité particuliere, mais ce n'est rien pour l'avantage du Public & des Lettres. Je suppose que votre extrait embrasse & développe tout le dessein de l'ouvrage, qu'on y remarque l'usage & les rapports de chaque fil qui entre dans ce tissu ; l'analyse la plus exacte & la mieux détaillée, sera toujours un rapport insuffisant dont l'Auteur aura droit de se plaindre. Pour vous en convaincre, Monsieur, rappellez-

vous ce mot de Racine, *ce qui me distingue de Pradon, c'est que je sçais écrire.* Cet aveu est, sans doute, trop modeste; mais il est vrai du moins que nos bons Auteurs different plus des mauvais par les détails & le coloris, que par le fond & l'ordonnance. Je ne sçais même si sur un simple exposé des plans, on ne préfereroit pas Capistron à Racine. On croit avoir assez fait, quand on a donné quelques échantillons du style; mais ces citations sont très-équivoques, & ne laissent présumer que très-vaguement de ce qui les précede ou les suit, vû qu'il n'est point d'ouvrage où l'on ne trouve quelques endroits au-dessus ou au-dessous du style général de l'Auteur. Vous êtes donc, Monsieur, injuste sans le vouloir, peut-être même par la crainte de l'être, lorsque vous vous bornez au simple extrait, & à l'analyse historique d'un ouvrage de Théatre. Que penseriez-vous d'un Critique qui pour donner une idée du St. Jean de Raphael, se borneroit à dire, qu'il est de grandeur naturelle, porté sur un aigle, tenant une table de la main gauche, & une plume de la main droite? Il est des traits, sans doute, dont la beauté n'a besoin que d'être indiquée pour être sentie. Tel est, par exemple, le cinquiéme Acte de Rodogune, tel est le coup de gé-

nie de ce Peintre, qui pour exprimer la douleur d'Agamemmon au sacrifice d'Iphigenie, l'a représenté le visage couvert d'un voile. Mais ces traits sont aussi rares que précieux : le mérite le plus général des ouvrages de Peinture, de Sculpture, de Poësie, est dans l'exécution, & dès qu'on se bornera à la simple analyse d'un ouvrage de goût pour le faire connoître, on sera aussi peu raisonnable, que si l'on prétendoit sur un plan géométral faire juger de l'Architecture d'un Palais. On vous en a donc imposé, Monsieur, lorsqu'on vous a fait entendre que le Public souhaitoit que vous supprimassiez de vos extraits les réflexions & les remarques inséparables de la bonne critique ; parlez en simple Historien des ouvrages purement didactiques, mais parlez en homme de goût des ouvrages de goût.

Supposons, Monsieur, que vous eussiez à faire l'extrait de la Tragédie de Phédre, croirez-vous avoir bien instruit le Public, si par exemple vous aviez dit de la Scéne de la déclaration de Phédre à Hypolite ?

Phédre vient implorer la protection d'Hyppolite pour ses enfans ; mais elle oublie à sa vûe le dessein qui l'amene. Le cœur plein de son amour, elle en laisse

échapper quelques marques; Hippolyte lui parle de Thesée; Phédre croit le revoir dans son fils; elle se sert de ce détour pour exprimer la passion qui la domine; Hyppolite rougit, & veut se retirer. Phédre le retient, cesse de dissimuler, & lui avoue en même tems la tendresse qu'elle a pour lui, & l'horreur qu'elle a d'elle-même.

Croiriez-vous de bonne foi, Monsieur, trouver dans vos Lecteurs une imagination assez vive pour suppléer aux détails qui font de cette esquisse un tableau admirable? Croiriez-vous les avoir mis à portée de donner à Racine les éloges que vous lui auriez refusés, en ne parlant de ce morceau qu'*en simple Historien*?

Si les bornes que je me prescris dans cette Lettre, me permettoient un plus long détail, je ferois, suivant votre méthode, l'extrait du Misantrope ou de Cinna, je ferois en même tems l'extrait d'une mauvaise piéce du même genre, & vous seriez forcé d'avouer, qu'un Lecteur, qui n'en sçauroit pas davantage, auroit raison de balancer sur le mérite de l'une & de l'autre.

Mais j'en ai dit assez pour vous convaincre du tort, que peut faire votre façon de rendre compte au Public des ouvrages

dramatiques. Quand vous faites à un Auteur l'honneur de parler de lui, vous lui devez les éloges qu'il mérite. Vous devez au Public les critiques dont l'ouvrage est susceptible, vous vous devez à vous-même un usage honorable de l'emploi qu'on vous a confié. Cet usage consiste à vous établir médiateur entre les Auteurs & le Public, à éclairer poliment l'aveugle vanité des uns, & à rectifier les jugemens précipités de l'autre. C'est une tâche penible & difficile. Mais avec vos talens, de l'exercice & du zéle, on peut faire beaucoup pour le progrès des Lettres, du goût & de la raison.

Je l'ai déja dit, la partie du sentiment a beaucoup de connoisseurs, la partie de l'Art en a peu, la partie de l'esprit en a trop. J'entends par l'esprit cette finesse de perception qui analyse tout, & même ce qui ne doit pas être analysé.

Si chacun de ces Juges se renfermoit dans les bornes qui lui sont prescrites, tout seroit dans l'ordre; mais celui qui n'a que de l'esprit trouve plat tout ce qui n'est que senti; celui qui n'est que sensible, trouve froid tout ce qui n'est que pensé; & celui qui ne connoît que l'Art, ne fait grace ni aux pensées ni aux sentimens, dès qu'on a péché contre les régles. Voilà pour la

plûpart des Juges. Les Auteurs de leur côté ne sont pas plus équitables. Ils traitent de bornés ceux qui n'ont pas été frappés de leurs idées, d'insensibles ceux qu'ils n'ont pas émûs, & de pedans, ceux qui leur parlent des régles de l'Art. Vous êtes témoin de cette dissention; daignez, Monsieur, en être le conciliateur. Il faut de l'autorité, direz vous? Il vous est facile d'en acquerir. Donnez-vous la peine de faire deux ou trois extraits, où vous examiniez les caractéres & les mœurs en Philosophe, le plan & la contexture de l'intrigue en homme de l'Art, les détails & le style en homme de goût: à ces conditions qu'il vous est aisé de remplir, je vous suis garant de la confiance générale.

EPITRE

Sur l'établissement des Grenadiers de France.
Par M. de Vallier Colonel d'Infanterie.

ROmaine légion, troupe vraiment guerriere,
Qui sous les armes as blanchi,
Dont jamais la valeur n'a trouvé de barriere,
D'un habile Ministre, ouvrage réflechi;
Vous étiez de vos Corps & la force & la gloire;
Votre Roi vous unit, pour assûrer vos coups,

On est sous vos drapeaux certain de la victoire,
On est sûr d'ajouter de beaux traits à l'Histoire.
Que ne puis-je au combat .... sur vos pas...avec vous,
Partageant vos hauts faits ; n'en être plus jaloux !
Rappellerai-je à la mémoire
Ce que vous fîtes à Fribourg,
Le sac de Bergoopsom qu'on aura peine à croire ?
Rocou, Lauffelt & Vissenbourg....
A ce dernier, je marchois sur vos traces ;
Au défaut du canon, je vis vos bras plus sûrs,
A travers mille feux vous ouvrir des espaces,
Abattre des rempars,, & renverser des murs.
Accoûtumés aux horreurs de la guerre,
Vous paroîtriez n'en craindre que la fin,
Louis, qui dans vos mains avoit mis son tonnerre,
Veut aujourd'hui l'éteindre en faveur de la terre,
Et la paix qu'il lui rend change votre destin.
Oui, ce Monarque à qui la France est chere,
Veut de tous ses Sujets assûrer le repos ;
Pour ôter tout projet & tout soupçon de guerre,
Il a sacrifié des milliers de Héros,
Moins aux puissances de la terre,
Qu'aux François dont il sent, & veut finir les maux :
Jamais sans crainte, sans allarmes,
L'Europe n'eût pu contempler
Tant de guerriers brûlans de reprendre les armes ;
Il falloit la calmer, l'empêcher de trembler.

Louis en le donnant a baigné de ses larmes
Cet ordre * rigoureux, mais utile au bonheur,
Dont il vouloit aux siens faire goûter les charmes,
Et qu'il payoit lui seul, en se privant des armes
Dont il connoissoit la valeur :
Louis signe à regret, mais l'ordre est nécessaire;
D'Argenson à regret, s'en voit dépositaire,
Le Maître & le Ministre en gémissent tous deux ;
Mais pour le bien public il n'est point d'autre voie ;
Et l'on désarme enfin ces hommes genéreux,
Qui prodiguant leur sang le versent avec joie,
Quand la gloire du Maître en est le prix heureux.
On en excepte au moins ces bandes valeureuses,
Ces vieux soldats, ces mortels aguerris,
Fiers enfans du Dieu Mars, ces guerriers favoris,
Par qui l'Empire a vû ses armes moins heureuses,
Ses projets arrêtés, & ses lauriers flétris.
Tout est mis ici bas dans la juste balance,
Et par quelque talent chaque peuple est fameux;
Mars a dans nos climas fait naître la vaillance,
C'est le présent que nous ont fait les Dieux.
Tout François est né pour la guerre :
Le laboureur armé, devient un fier soldat,
Du sein des voluptés, le Chef vole au combat :
Le cœur encor tout plein d'une tendre chimére ;
Occupé de parure & du desir de plaire,

* *Ordonnances des* 11 *Septembre*, *premier Octobre*, 30 *Octobre*, 15 *Novembre*, 20 *Décembre*, 27 *Décembre* 1748, *&* 13 *Janvier* 1749.

Entend-il la trompette ? Il rit à son éclat ;
Son goût pour les plaisirs devient ardeur guerriere,
Il n'est sensible alors qu'au seul bien de l'Etat.
Les François ont reçu la valeur en partage ;
Mais tous n'ont pas la prudence qu'il faut ;
Pour modérer un trop bouillant courage.
Ardens, impatiens, ils volent à l'assaut,
S'il faut attaquer un ouvrage :
S'il ne faut qu'affronter la mort ;
On leur montre l'endroit, ils s'ouvrent un passage,
Y trouvent un abîme, où s'y marquent un Port :
L'ardeur de repousser le bras qui nous accable (1),
A nos sens animés sert toujours d'éguillon...
Mais être en butte au feu d'un bataillon (2) ;
En voir sortir la flamme épouvantable,
Voir des rangs éclaircis par cent bouches d'airain,
Voir cent globes de feu (3), ministres du destin ;
Qui traçant dans les airs son ordre irrévocable
Annonçent le trépas qu'ils portent dans leur sein ;
En attendre l'effet d'un visage serein,
Et n'offrir à la mort qu'un front inaltérable ;
La recevoir sans la donner,
C'est du courage humain un effort admirable ;
Et le seul Grenadier peut n'en pas frissonner.

(1) *Bravoure naturelle, desir de se défendre.*
(2) *Valeur reflechie des Grenadiers.*
(3) *La bombe.*

On voit la mort sans crainte, on en brave la rage;
On la reçoit tranquillement,
Mais il en faut avoir plus souvent vû l'image (1),
Pour la porter plus sûrement.
On est soldat dès qu'on le veut paroître;
Les travaux, les dangers forment le Grenadier.
Le Ministre attentif aux intérêts du Maître,
Habile à bien peser les talens du guerrier,
Aux Héros qu'il conserve (2) assûre un nouvel être;
Et prévoyant jusqu'au sein de la paix,
Il sçait que la discorde en peut un jour renaître;
Il les destine à repousser ses traits.
Les instans de son ministere
Sont tous marqués par des bienfaits:
Son cœur immole au bonheur de la terre
Tout ce qui peut flatter d'ambitieux projets:
Mais quand on est aussi grand dans la guerre,
On est plus grand encor, en conseillant la paix.

(1) *Source des bonnes manœuvres à la guerre.*

(2) *Ordonnance du 15 Février 1749, qui a fait un corps des Compagnies de Grenadiers, tirées des Bataillons reformés, & lui a donné le nom de Grenadiers de France.*



Le

LE Public connoît déja depuis quelques mois les cinq premiers volumes imprimés chez *Hérissant*, rue Saint Jacques, de *l'Histoire Générale de Pologne*, par M. le Chevalier *de Solignac*, Secretaire du Cabinet & des Commandemens du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. Recherches exactes, choix dans les faits, transitions ingénieuses, réflexions sages, portraits bien dessinés, élégance & pureté dans le style ; tous ces avantages concourent à faire de l'Histoire de Pologne un Livre utile & agréable. L'Auteur nous paroît avoir rempli les loix qu'il rappelle dans sa Préface, & qu'il juge nécessaires pour bien écrire une Histoire. » Plusieurs Historiens, dit-il, ressemblent à ces Peintres, qui attentifs à copier en détail tous les traits d'un visage, » ne sentent point le rapport, la convenance de ces mêmes traits les uns avec » les autres, ce je ne sçais quoi qui résulte de leur assemblage, & en quoi consiste précisément la ressemblance qu'il importe de saisir. Pourroit-on croire en » effet qu'il suffise à un Historien de recueillir & de mettre en ordre ce qu'il

» veut faire passer à la Postérité ? Il faut » qu'il développe ce qui en fait l'ame, » qu'il en marque les vûes & les desseins, » qu'il rende, pour ainsi dire, l'air & la » maniere de tout ce qu'il raconte, qu'il » préfere même un portrait fidéle à un » beau tableau, & qu'il y employe, non » pas des couleurs d'imagination & de » fantaisie, mais les couleurs mêmes du » sujet qu'il veut représenter. Des faits » tout seuls, quoique rapportés avec exa-» titude & précision, ne feront jamais » qu'une Histoire insipide. Ils ne sont que » les dehors & l'apparence d'autres choses » plus essentielles, qu'il est nécessaire de » mettre au jour. Toute Histoire a un in-» térieur qu'il faut approfondir. Comme » elle n'a précisément en vûe que ce que » les hommes ont fait, celle-là doit être » estimée plus parfaite qui découvre les » ressorts qui les ont fait agir. Elle est alors » un corps plein de vie, & les actions y » conservent toute la chaleur de la passion, » dont elles sont les effets.

La digression suivante, qui doit entrer dans la suite de l'Histoire de Pologne, nous étant tombée entre les mains, nous avons crû qu'il nous seroit permis d'en faire part au Public. M. de Solignac à la fin de son second volume, ayant fait une es-

pece de Dissertation sur l'origine, les mœurs & les usages des Tartares, a jugé nécessaire aussi de faire connoître les Cosaques, qui doivent figurer dans les derniers volumes de son ouvrage. Cette digression est intéressante, elle est du moins extrêmement curieuse, & écrite avec un ordre, une précision & une élégance, qui doivent la faire lire avec plaisir.

DIGRESSION

Sur les Cosaques.

On connoît dans le Nord deux sortes de Cosaques, ceux qui s'étant mis depuis deux siécles sous la domination du Czar de Moscovie, habitent le long du Tanaïs, & que l'on nomme *Donski*, & ceux dont il est ici question, & qui ne sont autres que des paysans de *l'Ukraine*, que l'ennui du travail, le goût de l'indépendance, l'amour de la rapine, & peut-être encore plus le désir de se venger des Tartares de Pérécop, qui avoient tant de fois ravagé leurs champs & détruit leurs cabanes, assemblerent dans les Isles du Borysthene, où sans être proprement Citoyens, ni soldats, ils ne laissoient pas de vivre

avec une espece de police, & de se fair redouter des peuples voisins.

Telle étoit du moins autrefois cette Nation, que j'entreprends de faire connoître, mais comme son courage, sa fortune, ses usages, ont varié souvent, je dois ne la montrer ici que sous divers points de vûe, pour ne rien confondre dans un tableau, qui plus curieux qu'intéressant, demande du moins de l'ordre & de la précision, s'il ne peut plaire absolument par les couleurs qui lui sont propres.

Ainsi que les plus grands Etats, & avec plus de raison sans doute, la Nation des Cosaques, dont je veux parler, a eu des époques de grandeur & d'abaissement, d'accroissement & de foiblesse. La premiere époque de ces peuples est celle de son établissement, tems où ils étoient dans le délire d'une liberté sauvage, qui épuisoit plus leurs forces qu'elle ne paroissoit leur en donner. La seconde, est celle où tombés tout-à-coup dans une espece de léthargie, suite ordinaire des symptômes violens, ils se dévouerent au service des Polonois, qui les traitant en vassaux, au lieu de les regarder comme des Alliés, les protégerent moins qu'ils ne les maltraiterent, & exciterent en eux de nouvelles convulsions qui acheverent de les affoiblir.

La troisiéme époque peut se compter depuis qu'ils ne peuvent employer leurs forces & leur courage qu'au service de la Russie, qu'ils faisoient trembler autrefois, & qui à présent, quand ses intérêts le demandent, délie leurs bras sans les craindre & les renchaîne avec mépris, dès qu'elle n'en a plus besoin.

C'est en suivant ces époques que je vais parler d'un peuple dont l'Histoire que j'ai entreprise, m'engage à donner un portrait exact.

Je commence d'abord par l'étymologie du mot Cosaque, qui, selon quelques Auteurs, vient du mot *Koza*, qui en Esclavon veut dire *Chevre*. La pétulance, la témérité, l'agilité de ces peuples les fit, sans doute, comparer d'abord aux animaux que l'on connoissoit les plus vifs & les plus légers, & à qui rien n'est inaccessible dans les lieux mêmes du plus difficile abord. D'autres ont dérivé ce nom des Bateaux, dont ces peuples se servent dans leurs courses sur le Borysthène, & les bateaux s'appellent *Kozi*, en Polonois. Un Auteur fort estimé a tiré ce mot de leurs courses mêmes, que l'on pouvoit exprimer par le mot *Chodzic*, qui signifie *aller & venir*, & d'où vrai semblablement on fit celui de *Chodziaques*, converti dans la

suite en celui de Cosaques, qui leur est resté.

On donne encore à ces peuples le nom de *Zaporowski*, dont il est bien plus aisé de connoître l'étymologie. J'ai dit qu'ils s'étoient fait un azile & comme un repaire des Isles du Borysthene; mais ces Isles ne sont qu'au-delà des cataractes ou des sauts de ce fleuve, qui sont appellés *Porobi* en Langue Polonoise, & c'est de ce nom qu'on a fait celui de *Zaporowski*, comme qui diroit des gens d'au-delà ces cataractes.

On en compte treize, dont la derniere est à sept grandes lieues de celles qu'on rencontre d'abord, & celle-ci à cinquante lieues de *Kiovie*. Ces cataractes sont formées par une chaîne de rochers qui s'étendent d'un bord du fleuve à l'autre, quelques-uns à fleur d'eau, presque tous au-dessus, extrêmement près les uns des autres, & où l'eau qui dans tout le cours du fleuve, a la plus grande rapidité, fait des chûtes de 10 à 15 pieds de hauteur avec un bruit effroyable. Il n'y a que les Cosaques qui osent s'y commettre avec leurs canots; c'est la premiere épreuve qu'ils exigent de ceux qui veulent s'engager dans leur Milice, & qui doivent non-seulement se précipiter dans ces gouffres sans y être engloutis, mais en

remontant les franchir de nouveau avec autant de hardiesse & de sûreté, ce qui paroît presque incroyable.

Le premier de ces sauts s'appellent *Kudak*. Tous les autres ont chacun leur nom, qu'il seroit inutile de rapporter. Les Cosaques n'ont pas plutôt franchi le dernier, appellé *Wolny*, qu'ils vont se reposer dans une Isle, & y célébrer leur succès par des repas de millet, qui ont fait donner à ce lieu le nom de *Kassawarite*.

L'une des Isles qu'ils habitent plus volontiers est celle de *Tomahoucka*, qui se trouve plus près de la Russie que de la Tartarie, & qui a environ trois quarts de lieues de circuit. C'est une espece de montagne au milieu des flots, toute couverte de bois, & d'où l'on peut découvrir fort au loin le cours de la riviere. C'étoit là autrefois, si je puis parler ainsi, l'Académie des Cosaques. Ils y apprenoient à s'endurcir aux travaux, à la rigueur des tems, aux revers de la fortune. Ils venoient achever d'y étouffer dans leur cœur jusqu'aux moindres sentimens d'humanité, s'il en restoit encore à des hommes grossiers qui ne cherchoient qu'à les perdre.

Auprès de cette Isle, & vis-à-vis de l'endroit où la riviere de *Czertomelik* se décharge dans le *Borysthene*, est un amas

confus de petites Isles couvertes d'arbustes ou de roseaux, si épais qu'on ne sçauroit voir les canaux qui les croisent & les séparent. C'est dans les sinuosités qu'elles forment, que les Cosaques ont coûtume de cacher leur butin, ou du moins de tous les effets qu'ils rapportent de leurs courses, ceux que l'eau ne peut point endommager. Chacun sçait à peu près l'endroit du dépôt des autres, mais ils ne se craignent point. Un intérêt mutuel contient leur avarice, & soutient parmi eux une inviolable fidélité. Ils appellent ces bras tortueux du Borysthene *Skarbniza-Voyskowa*, qui veut dire le trésor de leur armée. Jamais les Turcs n'ont pu les attaquer impunément dans cette espece de labyrinthe. Ils ont perdu beaucoup de leurs Galeres en les y poursuivant; une fois engagés dans les détours de ce nouveau Méandre, ils n'ont pu en sortir, & les Cosaques les couchant en joue au travers des roseaux, les y ont fait périr, ou les ont forcés de se rendre.

C'est dans ces Isles qu'ils construisent leurs bateaux, lorsqu'ils ont résolu d'aller faire le dégât sur les côtes de la mer Noire. Ces bateaux sont d'environ 60 pieds de long, sur dix ou douze de large. Ils n'ont point cette piéce de bois large & épaisse

qui regne de la poupe à la proue de nos moindres Bâtimens de mer ou de riviere, & qui sert de baze à tout le Vaisseau. Au lieu de cette quille ils employent un tronc de Tilleul d'environ 45 pieds de longueur, qu'ils ont l'art de creuser à un feu lent, & qu'ils bordent & rehaussent ensuite de planches, qui chevillées les unes sur les autres & soutenues par des traverses, vont toujours en élargissant, jusqu'à-ce qu'elles soient arrivées à une hauteur raisonnable, qui est ordinairement de 12 pieds.

Ces bateaux étant construits & gaudronnés, ils y attachent en dehors & tout à l'entour un cordon épais de roseaux assemblés & liés avec des cordes faites d'écorces de Tilleul ou de Merisier ; ce cordon est d'autant plus utile, qu'il empêche leurs bateaux d'enfoncer, même dans les plus grands orages, même dans le cas qu'ils feroient eau de tous côtés. Au reste ils font aller ces bateaux à rames; ils en ont ordinairement 15 à chaque bord; & comme ces especes de canots sont extrêmement longs, ils se servent de deux gouvernaux posés chacun à l'un des bouts, & cela uniquement pour ne pas perdre trop de tems à revirer, lorsque pressés dans un combat, ils sont obligés de voguer en arriere. Tels étoient à peu près les bateaux des anciens Sarma-

tes, dont Tacite & Strabon font mention, & dont ils louent la légereté & la vîtesse.

Les Cosaques se mettent d'ordinaire soixante à construire un bateau, & comme ils l'achevent en quinze jours, ils peuvent en avoir quatre-vingt ou cent de prêts en deux ou trois semaines. Ils les arment chacun de quatre ou six fauconneaux, & ils s'y mettent au nombre de cinquante ou environ, avec chacun deux fusils, un sabre, six livres de poudre & du plomb à proportion. Leur biscuit est dans un tonneau de quatre pieds de diamétre & de dix pieds en longueur; ils ne l'en tirent que par le bondon. Ils ont aussi un poinçon de millet bouilli, & un autre de farine de millet détrempée, qu'ils mêlent ensemble & qui leur sert de nourriture & de boisson; ils l'appellent *Salamaka*, qui signifie *manger délicieux*; sans doute il ne peut manquer de paroître tel à des gens à qui la faim & la fatigue pourroient assaisonner des mets beaucoup plus insipides ou plus dégoûtans. Cette nourriture est la seule dont ils usent dans leurs expéditions. Il leur est alors défendu de porter avec eux aucune liqueur qui enyvre.

Avec ces bateaux les Cosaques ont souvent descendu le Borysthene & porté leurs

déprédations dans la Bulgarie, la Romanie, la Natolie, & jusques dans les fauxbourgs de Constantinople, malgré les Galeres que les Turcs entretiennent à *Oczakow* pour leur fermer l'embouchure du fleuve. C'est d'ordinaire en menaçant à tout moment de leur passage, que les Cosaques trouvent le moyen de le faire sans danger. Ils fatiguent leur ennemi pour le surprendre, & l'épuisent par les manœuvres mêmes qu'ils n'osent hazarder pour le forcer.

A peine ont-ils débouché dans la mer, qu'ils rangent la côte où ils ont dessein de pénétrer. Les lieux où elle est la moins saine, & où par conséquent on se doute moins qu'ils prennent terre, sont ceux précisément qu'ils choisissent pour aborder. Alors ne laissant dans chaque bateau que deux ou trois hommes pour le garder, ils vont tous ensemble à une lieue loin, piller les villes & les campagnes qu'ils surprennent sans défense, ou qu'ils attaquent avec fureur, mais qu'ils saccagent avec une promptitude qui leur répond autant du gain qu'ils se proposent, que de la sûreté de la retraite qu'ils veulent faire sans danger; c'est la rapidité de la foudre dont la chûte prévient l'éclair & qui a déja tout écrasé quand elle se dissipe.

Rembarqués avec leur butin, ils retournent dans leur pays; mais toujours agités de la fureur des Pirateries, ils cherchent à se dédommager dans leur fuite même de ce qu'elle ne leur a pas donné le loisir d'emporter avec eux. On diroit que tout, jusqu'à la mer, doit être tributaire de leur avarice, aussi la parcourent-ils plûtôt qu'ils ne la traversent, & s'ils découvrent au loin quelque Galere ou quelque Vaisseau, même même du Grand Seigneur, ils cherchent à s'en emparer, mais ils s'y prennent avec adresse.

Comme leurs bateaux de bas bord ne peuvent être aisément apperçus, & qu'on les distingue à peine des flots qui les portent, ils navigent hardiment vers leur proye, & à mesure qu'ils en approchent, ils tournent de façon, que sur la fin de la journée ils puissent avoir le Soleil à dos; dans cette position, une heure avant qu'il se couche, ils s'avancent jusqu'à une lieue près du Vaisseau, & ne faisant que louvoyer, le gardent à vûe, pour qu'il ne puisse leur échapper. Leur dessein est de l'attaquer la nuit; dès qu'elle est un peu avancée, ils rament avec violence, achevent précipitamment leur route, la moitié de leur équipage se tenant prêt au combat, & n'attendant que le moment d'en ve-

nir à l'abordage. Ils n'ont pas plutôt atteint le Bâtiment, qu'à la maniere dont ils le surprennent & dans les ténebres sur tout, on les croiroit autant de monstres marins vomis du fond des eaux pour punir la témérité de ceux qui osent s'y commettre.

Ce Bâtiment investi tout-à-coup de 80 ou 100 bateaux, contre lesquels le canon qui ne peut les plonger, devient inutile, est bientôt à la merci de ces Pirates, qui après l'avoir pillé, le coulent à fond sans aucun regret, parce que n'en sçachant point la manœuvre, ils ne sçauroient ni le conduire ni s'en servir.

Cependant prêts à rentrer dans le Borysthene, les Gardes des Turcs se trouvent redoublées à *Oczakow*, mais les Cosaques, presque toujours affoiblis par la perte de plusieurs d'entre eux, morts dans les combats ou de maladie, peut-être même par le naufrage de quelques-uns de leurs bateaux moins solidement construits que les autres, évitent de repasser par où ils sont venus, & vont se jetter dans une anse qui est à l'Est d'*Oczakow*, où l'eau de la mer n'étant pas bien haute, ils sont obligés de se mettre deux ou trois cens à tirer leurs bateaux les uns après les autres, jusqu'à-ce qu'ils les ayent conduits dans le Borysthene, trois lieues environ au-dessus de la

rade où les Turcs les attendoient.

Quelquefois ils s'en retournent par les Palus mœotides, après avoir franchi le Détroit qui est entre *Kaman* & *Kercy*, d'où ils tombent dans la riviere de *Mius*, qu'ils remontent jusqu'où elle peut porter bateau. Ils entrent ensuite dans celle de *Taczawoda*, qui se perd dans la *Samare*, & suivent cette derniere riviere jusqu'à une lieue au-dessus de *Kudak*, où elle va se jetter dans le Borysthene ; mais ce chemin est trop long pour des gens empressés de partager leurs dépouilles, & ce n'est que dans un besoin extrême qu'ils le préférent à celui dont nous venons de parler.

Avec tant d'attention pour assûrer leur retraite, il est rare que les Cosaques ne la fassent heureusement. En général leurs entreprises ne manquent presque jamais de réussir ; le bonheur les suit, si l'on peut le dire ainsi, jusques dans leurs disgraces, puisqu'elles leur laissent du moins encore le désir de les réparer. Toujours heureux dès leur premier séjour dans les Isles du Borysthene, ils donnerent à plusieurs de leurs voisins, surtout aux paysans de la haute *Volhynie*, une extrême envie d'être aggrégés avec eux. La plûpart voulurent être Cosaques, & il leur fut aisé de le devenir.

Rien n'étoit plus séduisant pour des peuples condamnés en naissant à une éternelle rudesse, que de voir se former devant eux une espece de République, où leurs passions ne seroient ni gênées par des loix, ni découragées par des reproches. D'ailleurs des hommes sans mœurs & sans génie, espece de bêtes féroces, & nourris comme elles dans les bois, devoient naturellement aimer mieux acquérir tout d'un coup par le sang & les rapines, ce qu'ils ne gagnoient que lentement par des sueurs & des peines, plus capables d'abreger leur vie que de la soutenir. On vit même alors accourir chez les Cosaques tout ce qu'il y avoit dans les Etats voisins de scélérats repris de Justice, ou qui craignoient de l'être; de malheureux sans biens & sans appui; des gens inquiets & insociables; de Nobles flétris ou ruinés, qui n'avoient plus d'autre ressource que de vivre inconnus simplement, ou d'autre intérêt que de vivre.

De cette sorte, les Isles où les Cosaques avoient fixé leur demeure, ne purent bientôt plus contenir ces légions de nouveaux habitans; la plûpart se répandirent dans les terres, surtout entre la Ville de *Kiovie* & celle de *Czyrkassi*, qui devint peu de tems après comme le centre de leurs retraites & la résidence même de leur Chef,

quand ils eurent résolu de s'en donner un, car ils furent encore long-tems sans avoir d'autre maître que leurs besoins ; d'autres loix que leur avarice, d'autre regle dans leurs courses qu'une brutale témérité.

Cependant des germes de talens, étouffés jusqu'alors par une rustique indifference, se développerent parmi eux. Ils entrevirent l'utilité des Arts & les cultiverent. Ils firent de la poudre, des sabres, des fusils. Ils sçurent ourdir des toiles, fabriquer des draps, apprêter des cuirs ; en un mot, ils sçurent vivre ; il ne leur restoit que de sçavoir penser ; mais leurs idées ne pouvant s'étendre au-delà de leur génie, ils ne purent se donner qu'un nécessaire absolu ; ils le prirent même pour une espece de luxe, & se crurent heureux par une industrie, qui ne differant gueres de leur premiere ignorance, annonçoit peut-être encore plus sûrement leur stupide grossiereté.

Destinés par leur condition au soc & à la charuë, & pressés par leurs besoins, ils se mirent à travailler les terres; mais payés trop largement par l'étonnante fertilité du terrein, de la culture qu'ils lui avoient donnée, ils s'applaudirent du peu de travail que cette culture leur avoit coûté. Leur paresse augmenta, & il ne tint pas à

eux qu'au sein même de la fécondité ils ne fussent réduits à se plaindre de leur indigence. Un peuple que rien n'excitoit à un travail sérieux que le brigandage, ne pouvoit être mieux que dans un pays si fertile; mais ce pays méritoit un peuple plus digne de l'habiter.

Ce fut sans doute l'idée de quelques Polonois qui vinrent à l'envi y acheter des biens & y fixer leur demeure. Rien ne paroissoit à redouter de leur part. Accoûtumés à pousser la liberté jusqu'à l'excès, ils ne pouvoient vrai-semblablement qu'en augmenter le goût dans une Nation où elle n'avoit point de bornes. Une confiance réciproque unit bientôt les anciens & les nouveaux habitans de ces contrées. Le Polonois, quoique entêté de sa noblesse, n'affecta point d'être au-dessus du Cosaque, qu'il feignoit d'aimer, & le Cosaque, sans oublier sa basse origine, se crut égal au Polonois, qu'il ne craignoit point.

Ainsi tandis que les uns toujours avides de butin, continuerent leurs courses, sans se méfier d'aucune révolution dans leur état, les autres abusant de la présomptueuse sécurité qu'ils avoient fait naître, voulurent étendre leur pouvoir, & regarderent bientôt toute l'*Ukraine* comme une conquête qui pourroit satisfaire en même-tems leur avarice & leur ambition.

La tyrannie, qui n'est sage ordinairement qu'une fois, & en cela seul qu'elle attend patiemment le moment de paroître, ne fut point aussi lente en cette occasion que le demandoit le génie de ceux qu'elle avoit dessein de soumettre. Les Cosaques se sentant enchaînés, se firent sur le champ des armes de leurs chaînes mêmes, & opprimerent à leur tour les Polonois qui s'étoient crus en état de les écraser.

Ceux-ci n'agissoient vrai-semblablement que par l'instigation de la République, qui sourdement occupée de leur dessein, se préparoit à l'appuyer, s'il répondoit à ses espérances, ou à le désavouer, si le succès n'en étoit point heureux. Elle prit bientôt le parti le plus convenable à ses intérêts & à sa gloire même. Les Diettes s'éleverent contre l'injustice des Polonois établis dans l'*Ukraine*, & quelque difficile qu'il soit de dissimuler avec ceux que l'on méprise, elles affecterent un extrême attachement pour les Cosaques. Tout l'Etat leur prodigua des marques de confiance & d'amitié, & les fit du moins douter qu'il eût eu part aux emportemens dont ils avoient sujet de se plaindre.

Quelle que fût la méchanceté de ces peuples, ils étoient simples jusqu'à l'imbécillité. Etourdis par des caresses qu'ils n'atten-

doient point, & trop sûrs de la prééminence qu'ils venoient de reprendre dans leur Patrie, les Cosaques se livrerent à la République, & s'engagerent de la servir, à condition qu'elle ne souffriroit point que les Polonois établis chez eux y prissent jamais aucun empire.

Rien n'étoit plus avantageux à la Pologne que ce dévouement d'un peuple, qui établi sur ses frontieres, pouvoit la garantir de toute invasion, & qui paroissoit d'autant plus aisé à mettre sous le joug, qu'il venoit étourdiment s'y présenter de lui-même. Quoiqu'il en soit, les Cosaques, tout féroces qu'ils étoient, se piquant de plus de fidélité dans les engagemens qu'ils avoient pris, qu'on ne s'en proposoit dans les promesses qu'on leur avoit faites, se signalerent dans presque toutes les guerres que le Royaume eut à soutenir. Ce fut sur tout contre les Tartares de la *Krimée* que cette Nation fit éclater sa valeur, soit en repoussant ces Brigands des bords du Borysthene, lorsqu'ils étoient prêts à le franchir, soit en les poursuivant dans le fond même de leurs contrées, pour leur arracher les dépouilles qu'ils rapportoient des Provinces qu'ils venoient de dévaster.

Aussi redoutables à l'Empire Ottoman,

les Cosaques ne perdirent aucune occasion d'en affoiblir la puissance. Sous le regne de Henri de Valois, *Jwan Woywode* de Moldavie, les ayant appellés à son secours contre les Turcs & les *Valaques* assemblés pour lui ravir ses Etats, ils montrerent autant d'habileté que de courage dans des batailles rangées; heureux par le défaut même d'expérience, ils ne crurent qu'extraordinaire ce qu'ils devoient s'imaginer leur être impossible; ils firent des siéges, & se rendirent maîtres de toutes les Villes qu'ils s'aviserent d'attaquer.

Des services encore plus importans, rendus de tems à autre à la République, leur attirerent des récompenses qui parurent assez conformes à leurs desirs. Ils obtinrent des priviléges, des accroissemens de Domaines, quelquefois même des sommes d'argent; mais ces dons marquoient moins une reconnoissance dûe à des alliés fidéles, qu'une gratification accordée à des Sujets obéissans. Ainsi Etienne Bathori leur céda le Château de *Trechtimirow*, situé sur le Borysthene, avec un terrein d'environ vingt milles d'Allemagne, qui restoit à défricher.

Trechtimirow devint alors leur Place d'armes & la demeure de leur Chef. Ils y déposerent les Drapeaux qu'ils portoient

dans leurs expéditions, & que la Republique s'étoit arrogée le droit de leur donner, pour leur apprendre à ne plus combattre que sous ses ordres. Ils y renfermerent leurs canons, leurs mousquets, toutes leurs munitions de guerre, & y firent la garde, ainsi que des soldats dans une Ville de garnison.

Differens des autres peuples, il falloit les aguerrir pour les dompter, & n'entreprendre de leur ravir leur indépendance que par les moyens qui servent le plus à la maintenir. Portés naturellement à se battre sans regle, à ouvrir un combat & à ne le point soûtenir, à le présenter de nouveau & à l'éviter encore, ces hommes toujours menaçans & toujours fugitifs, & qui n'étoient en quelque sorte invincibles qu'en feignant à tout moment de ne pouvoir le devenir, devoient perdre beaucoup de leur courage, en se laissant discipliner; & combien peu devoit-on les craindre, dès qu'ils n'avoient plus de confiance qu'aux murs d'une Place qu'on pouvoit aisément leur enlever, & qu'ils ne pouvoient perdre qu'en perdant toutes leurs forces, qu'on y avoit rassemblées à dessein ?

Dès ce moment la République n'hésita plus à leur faire sentir tout le poids de son

autorité, & comme il arrive ordinairement, son autorité fut d'autant plus cruelle qu'elle etoit injuste. Un de leurs Chefs nommé *Podkowa*, ayant encouru l'indignation des Polonois, à cause d'une invasion qu'il avoit faite en Moldavie, fut jetté dans les fers par *Jean Zbaraski*, Palatin de *Braczlaw*, & bientôt après mis à mort par ordre de Bathori, qui lui fit un crime du pouvoir que les Cosaques lui avoient confié, comme si ce pouvoir eût relevé de sa Couronne, par cela seul qu'il prétendoit l'y assujettir.

Cet Acte de souveraineté étourdit les Cosaques, & comme il ne leur restoit pas même assez de sentiment pour se plaindre, on profita de ces momens pour achever de les subjuguer. Ni la reconnoissance, ni la justice, ni la Nature même, ne dirent rien aux Polonois en leur faveur. L'insolence & le pouvoir déciderent seuls des intérêts de tous les anciens habitans de l'*Ukraine*, On leur fit bientôt un devoir de ce qui n'avoit été jusqu'alors qu'un effet de leur attachement volontaire pour la République. On choisit parmi eux les jeunes gens les plus propres à porter les armes, & ces malheureux, qu'on ne daignoit pas même soudoyer, n'étoient pas ceux qu'on épargnoit le plus dans les siéges,

ou qu'on exposoit le moins dans les combats.

Cependant on donna des loix à ceux qu'on abandonnoit comme inutiles dans leur Patrie, & ces loix furent si séveres, qu'elles sembloient ne leur laisser que la faculté de vivre & de respirer. Peut être les Polonois en usoient-ils ainsi par un motif de politique, que justifioit la férocité des peuples qu'ils vouloient subjuguer; mais cette férocité ne pouvoit qu'augmenter par la rigueur des peines, & porter tôt ou tard ces mêmes peuples à s'affranchir d'une tyrannie dont l'excès même annonçoit la destruction.

Sans attendre qu'elle finît d'elle-même, les Cosaques sçurent s'en dégager. Ils se saisirent des premieres armes que leur fournit leur désespoir. Ils inonderent la Pologne, & n'y marquerent leur route que par des vols & des meurtres, qu'ils regardoient comme des gages de leurs succès, & qui en furent aussi les premiers. Dans l'ignorance où ils étoient de toutes les vertus, ils s'en faisoient une de leur vengeance, & c'eût été beaucoup pour la République, s'ils ne lui eussent destiné que les mêmes chaînes qu'elle leur avoit fait porter.

Les incursions qu'ils firent dans le

Royaume, souvent au nombre de 200000 combattans, furent fréquentes, extrêmement vives, mais peu durables. Elles se ressentoient du génie de ces peuples, qui susceptibles de toutes les impressions, & n'en conservant aucune, n'étoient point touchés du bien qu'on leur avoit fait, & aimoient autant oublier une injustice, que d'employer trop de tems ou trop de peine à s'en venger. Impatiens dans leurs succès même, les Cosaques soutenoient rarement par de nouveaux efforts ceux qu'ils avoient déja faits dans la premiere chaleur d'une révolte. Cette alternative d'ardeur & de découragement peut s'appercevoir dans les Décrets que la République ne cessoit de faire pour réfréner leur indocile orgueil. Ces Décrets subsistent dans les Archives du Royaume, & l'on y voit plus ou moins d'indulgence ou de rigueur envers les Sujets de cette Nation, à proportion que la Pologne étoit ou plus satisfaite de leur soumission, ou plus indignée de leur insolence.

Les guerres que les Cosaques firent alors, sont une époque des plus brillantes. C'est la seconde dont j'ai voulu faire mention, & dont je rappellerois ici tous les évenemens, s'ils ne devoient entrer dans le corps de cette Histoire. Je n'ose parler, non

non plus de l'esclavage où ces peuples sont tombés depuis ; je ne pourrai me dispenser d'en montrer la cause, & peut-être aussi la rigueur dans les derniers volumes de cet ouvrage.

Il ne me reste donc pour achever le portrait de cette Nation, qu'à décrire ses mœurs, & à les rendre, si je puis, avec ces nuances délicates qui peuvent mieux faire sentir leur difference, ou leur rapport à celles des autres peuples, & l'opposition même qu'elles ont entr'elles. Il en est en effet du caractére des Nations, comme de celui de chaque homme en particulier. Rien n'est moins soutenu, ni moins uniforme, & les peuples les plus policés n'ont rien à cet égard qui puisse les distinguer des peuples même les plus barbares.

Les Cosaques ont naturellement de la valeur ; mais une valeur farouche qui les rend audacieux jusqu'à la témérité, violens jusqu'à la fureur, cruels jusqu'à un acharnement feroce. Ils ne sçavent ni donner, ni demander grace à leurs ennemis. Ils ne connoissent point la pitié ; ils n'en veulent point dans les autres.

Un courage si brutal ne les rend pourtant pas invincibles. Ils ne sçavent ni attendre l'occasion, ni s'en servir ; ni prévenir les dangers, ni s'en tirer ; ni pousser

leurs succès, ni profiter de leurs fautes.

Ce n'est proprement que leur façon de combattre qui peut les faire redouter. Rarement ils se présentent de front à l'ennemi ; ils cherchent d'abord à le surprendre, & c'est presque toujours dans une nuit obscure, ou dans un tems de pluye & de brouillards. Alors ils n'avancent qu'en se traînant sur le ventre à travers les herbes & les buissons ; ils s'élancent ensuite avec fureur, & portent le carnage & la mort où un moment auparavant on n'eût point soupçonné qu'ils eussent le courage de paroître.

Cependant s'ils trouvent l'ennemi prêt à les recevoir, ils l'insultent, comme j'ai déja dit, plutôt qu'ils ne l'attaquent. Ils le cherchent, & ils l'évitent ; ils fuyent, & ils reviennent ; ils se dispersent, ils se rallient tour à tour. On ne voit plus en eux que des secousses de valeur, que semblent réprimer sur le champ des mouvement de crainte. Leurs manœuvres sont un nouveau stratagême, presque toujours plus heureux que le premier. Ils cherchent à user l'ardeur des troupes qu'ils ont en tête ; & ils réussissent mieux à la rallentir ou à l'éteindre par des combats toujours indécis, & qui toujours interrompus reviennent sans cesse, que par une conti-

nuité d'action, qui redoublant d'un moment à l'autre, & ne pouvant durer longtems, ranimeroit plutôt le courage de ces troupes qu'elle ne seroit capable de l'attiédir.

De cette sorte leurs échecs même, s'ils en reçoivent, ne sont jamais bien dangereux. Ils se retirent plus dissipés que vaincus. Ils se font craindre jusques dans leur défaite, & réduisent l'armée qui les a repoussés, à douter de son bonheur, au milieu même de son triomphe.

Les Cosaques n'ont pour armes que des pistolets & des fusils, dont ils se servent avec une adresse extrême. Il n'est peut-être pas dans le monde de meilleurs tireurs que ces peuples, & ce talent ne les abandonne point dans la chaleur d'un combat, où d'ordinaire la précipitation le fait perdre aux troupes, même les plus aguerries. Je ne répeterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de leur marche en Tabord. C'est-là particulierement que brille leur habileté à se servir de leurs armes, & que les coups en sont plus redoutables, parce qu'ils sont plus assurés.

Endurcis à la peine, & naturellement forts & robustes, les Cosaques souffrent aisément la faim & la soif, le froid & le chaud, toutes les injures du tems, toutes les in-

commodités de la vie. Comme ils ne connoissent point d'excès dans les biens, il n'en est point aussi dans les maux auquel ils soient bien sensibles.

Leur façon de s'habiller est extrêmement simple; leur nourriture l'est aussi. Ils se couvrent en hyver de peaux de moutons, assez mal préparées, & en été de draps de laine assez legers, qu'ils manufacturent eux-mêmes, & qu'ils ne sçavent teindre d'aucune couleur. Leur nourriture la plus ordinaire consiste en poisson & en millet. Leur pays n'étant qu'une plaine entrecoupée de rivieres, ils ne sçauroient en aucun tems manquer de poissons. Ils en séchent pourtant, & faute de sel, ils les conservent dans de la cendre. Une si grande simplicité de vie & de vêtemens, fait assez connoître la grossiereté de ces peuples; mais ils s'estiment heureux, & ils le sont peut-être plus que des Nations plus policées. Il ne leur faut presque rien pour les nécessités de la vie, & rien ne suffit aux autres pour satisfaire aux caprices de l'opinion, devenus des besoins aussi essentiels que ceux de la vie même.

Les Cosaques se furent à peine donnés des Chefs ou des Généraux, qu'ils les obligerent de se conformer à leurs manieres. Le luxe ne leur parut jamais convenir qu'à

des gens inutiles, & ils veulent que leur *Hetman*, c'est ainsi qu'ils appellent leur Chef, ne cesse de travailler pour le bien de leur Patrie. Un simple roseau qu'il porte à la main, est la seule marque qui le distingue de ceux qui ont bien voulu plier sous son empire.

C'est ordinairement dans leur Nation même qu'ils le choisissent; s'ils prennent un Etranger qui soit noble, il faut qu'il commence par oublier son origine, qu'ils méprisent; il faut qu'il s'abbaisse à la condition de ces roturiers obscurs; & qu'il se dégrade, en quelque sorte, pour paroître digne du rang où ils prétendent l'élever. Aussi ce n'a presque jamais été que par des motifs de désespoir ou de vengeance, que des Gentilshommes Polonois ont consenti à les gouverner. Ce furent ces motifs qui leur donnerent autrefois *Chmeinicki* & *Mazeppa*, les seuls Hetmans qui par leurs talens & leur courage, ayent paru se rappeller leur naissance, qu'ils avoient démentie en s'associant avec ces brigands.

Ils élisent leurs Chefs, plutôt par acclamations que par suffrages, & si c'est l'un d'entre eux, & qu'il refuse l'honneur qu'ils lui déferent, ils le tuent sur le champ, comme un traître qui préfere son repos aux intérêts de la Nation. Il est à

croire qu'il n'en est aucun qui n'accepte le roseau qu'on lui offre ; mais la vanité ne l'ayant donné qu'à regret, il est bientôt redemandé par caprice. Encore est-ce un bonheur de ne le céder qu'à l'inconstance d'un peuple, qui plus souvent massacre ses Généraux au moindre échec qu'il a le malheur d'essuyer dans ses expéditions militaires.

L'autorité d'un Hetman, tant qu'il est en charge, ne laisse pas d'être bien grande. Maître absolu des autres Cosaques, il peut ou les faire empaler, ou leur faire trancher la tête, lorsqu'il les juge dignes de mort.

Son pouvoir est plus limité dans les affaires générales. Il assemble alors le Conseil, qu'ils appellent *Rads*. Ce Conseil, où chacun a droit d'assister, se tient dans une vaste campagne. Le Chef y paroît debout & la tête découverte, sous l'étendart de la Nation. C'est-là, qu'après de profondes inclinations vers la multitude, il propose avec douceur & modestie le sujet qui la lui a fait convoquer. C'est ordinairement dans ces assemblées qu'il tâche de se laver des fautes qu'on lui impute, qu'il étale tous les présens qu'il a reçus, & qu'il demande la permission de les garder à son usage.

Des déferences, si peu convenables par tout ailleurs, au Chef d'une Nation, sont des devoirs absolus pour un Général des Cosaques. Il faut qu'il invite au lieu de contraindre, qu'il plie plus souvent qu'il ne commande, & que foible & timide devant ses Sujets, il n'employe son courage & sa fermeté que contre les ennemis de la Patrie. Plus jaloux de leur indépendance qu'aucun autre peupse de l'univers, les Cosaques l'ont défendue autrefois avec plus d'ardeur qu'ils ne défendoient leur vie.

Tous leurs défauts concourent à leur faire aimer la liberté. Ils sont pour l'ordinaire hautains, inconstans, méchans jusqu'à la scéleratésse. Comme ils ne connoissent aucune vertu, ils n'en affectent pas même les apparences, & ils ne se refusent point à des penchans malheureux, qu'ils ne croyent pas avoir reçus pour les combattre. L'artifice & le mensonge, marques certaines de la petitesse de l'esprit, passent chez eux pour des preuves de génie ; plus un Cosaque est fourbe, plus il est respecté dans sa Nation.

On diroit que ces peuples ne s'estiment heureux, qu'autant qu'ils ne sont point raisonnables. De-là vient leur penchant à l'yvrognerie, vice si accrédité parmi eux,

qu'ils ne cherchent point à l'excuser, & qu'ils s'en font même un sujet de gloire.

En un mot, les Cosaques ne craignent ni le déshonneur ni la conscience ; ils ont cependant de l'industrie, de la souplesse dans les manieres, & une adresse merveilleuse quand ils sont dans le besoin, ou dans la dépendance d'un maître, à ne montrer de leurs défauts que ceux qui peuvent leur être utiles. Ils sçavent presque tous par une espéce d'instinct, que c'est moins par de bonnes que par de mauvaises qualités qu'on réussit à plaire ; que la plûpart des Grands ne sçavent que faire des vertus d'un honnête homme, & que l'art de les gagner, c'est de se montrer propre à servir leurs passions, en leur découvrant des penchans qui peuvent leur aider à les satisfaire.

Au reste les Cosaques sont ordinairement grands & bienfaits. Ils ont la plûpart un nés aquilin, les yeux bleus, les cheveux châtains, la taille dégagée. Ils professent la Religion Grecque, qui par les superstitions qu'ils y ont mêlées, ne contribue pas à les rendre plus sages & plus vertueux.

CANTATE

*Pour Madame ***. Par M. Roy.*

PLus sçavant qu'Apollon, l'Amour, le tendre Amour
Fit éclore les Arts pour les amans fidelles :
Le talent aux soupirs assûre un doux retour ;
C'est un charme vainqueur des belles.
Mais il fut trop souvent négligé des humains ;
Sexe charmant, l'Amour le remet dans tes mains.

Naissez, Muses, naissez, soutiens de son empire ;
Tantôt la musette & la lyre
Vous rendent mille sons touchans,
Tantôt la douceur de vos chants,
Ajoute aux sentimens qu'un seul regard inspire.

Que l'Amour avec vous triomphe sur la Scéne,
Vous y ferez regner sans peine
La tendresse avec l'enjouement,
Exercer cet enchantement,
Qui séduit tour à tour les cœurs, & les entraîne.
Naissez, &c.

Il en est parmi vous une qui doit primer,
C'est en elle qu'on voit tous les talens paroître.
Qu'est-il besoin de la nommer ?
Qui de vous peut le méconnoître ?

Graces, pour la couronner,
Cueillez les roses de Cythére,
C'est un larcin que votre mere
Consent de vous pardonner.
Graces, &c.

Amour, vole sur ses pas;
Elle est ton plus parfait ouvrage;
C'est te rendre un nouvel hommage
Que de vanter ses appas.

Prends les plus belles couleurs,
Amour, seul Peintre digne d'elle;
Offre aux yeux l'image fidelle
Que tu graves dans les cœurs.

L'Académie des Sciences & Belles Lettres de Dijon, adjugea le 23 du mois d'Août 1750, dans une assemblée publique, le Prix de Morale à M. Rousseau, Citoyen de Genéve, qui demeure actuellement à Paris.

M. l'Abbé de Repas, Chanoine de Notre-Dame de Dijon, & Honoraire de l'Académie, ouvrit la Séance par une Dissertation sur la prévention des gens de Lettres, & sur la préoccupation aveugle des Sçavans en faveur d'une Science, d'un systême ou d'un Auteur.

L'esprit, dit M. de Repas, a ses maladies comme le corps, & il faudroit aux hommes des Hippocrates dans la Morale, comme dans la Médecine. Il suppose ensuite une infirmerie pour les malades d'esprit; on y logeroit en sous-ordre ces esprits prévenus qui voyent trouble; & pour traiter méthodiquement cette maladie, il essaye de démontrer que la prévention est 1°. une fiévre de l'esprit, 2°. une fiévre épidémique parmi les Sçavans, 3°. une fiévre chaude, source des querelles scientifiques, 4°. une fiévre continue, & presque incurable.

Premiere réflexion, fiévre d'esprit.

Il définit la fiévre qui affecte le corps, une intempérie chaude & séche du sang & des humeurs, qui du cœur se communique à tout le corps; & la fiévre de l'esprit, l'intempérie d'un cerveau malade, qui n'a pas les qualités requises pour juger sainement des choses. On ne peut parvenir à ce jugement que par deux voies, par celle de l'examen, & par la comparaison des opinions que l'on admet, & de celles que l'on rejette, deux routes inconnues à l'homme prévenu, 1°. parce qu'il n'examine pas ce qui est la voie la plus courte, ou parce qu'il n'examine que superficiel-

Graces, pour la couronner,
Cueillez les roses de Cythére,
C'est un larcin que votre mere
Consent de vous pardonner.
Graces, &c.

Amour, vole sur ses pas;
Elle est ton plus parfait ouvrage;
C'est te rendre un nouvel hommage
Que de vanter ses appas.

Prends les plus belles couleurs,
Amour, seul Peintre digne d'elle;
Offre aux yeux l'image fidelle
Que tu graves dans les cœurs.

L'Académ[illegible] s & B[illegible] tres d[illegible] ea le [illegible] d'Août [illegible] ass[illegible] que, [illegible] rale, [illegible] el- Cir[illegible]

L'esprit, dit M. de Repas, a ses maladies comme le corps, & il faudroit aux hommes des Hippocrates dans la Morale, comme dans la Médecine. Il suppose ensuite une infirmerie pour les malades d'esprit; on y logeroit en sous-ordre ces esprits prévenus qui voyent trouble; & pour traiter méthodiquement cette maladie, il essaye de démontrer que la prévention est 1°. une fiévre de l'esprit, 2°. une fiévre épidémique parmi les Sçavans, 3°. une fiévre chaude, source des querelles scientifiques, 4°. une fiévre continue, & presque incurable.

Premiere réflexion, fiévre d'esprit.

Il définit la fiévre qui affecte le corps, une intempérie chaude & séche du sang & des humeurs, qui du cœur se communique à tout le corps; & la fiévre de l'esprit, l'intempérie d'un cerveau malade, qui n'a pas les qualités requises pour juger [illegible]inement des choses. On ne peut parve- à ce jugement que par deux voies, par [illegible]e de l'examen, & par la comparaison [illegible] opinions que l'on admet, & de celles [illegible] l'on rejette, deux routes inconnues [illegible]homme prévenu, 1°. parce qu'il n'exa- [illegible]né pas ce qui est la voie la plus courte, [illegible] parce qu'il n'examine que superficiel-

lement, ou parce qu'il n'examine qu'abusivement, & avec un esprit sceptique & pirrhonien.

2°. Parce qu'il ne compare pas, ou qu'il ne compare pas de bonne foi ; parce qu'avec un esprit étroit & limité, il s'égare dans cette comparaison, il s'ensuit de-là que c'est sa prévention, & non sa lumiere qui est le principe de sa persuasion, maladie du cerveau, & fiévre de l'esprit.

Fiévre épidémique.

Il est certain qu'il faut un goût général pour connoître dans chaque Science ce qu'elle a d'estimable, & que rien n'est plus déraisonnable, & cependant rien de plus commun parmi les Sçavans, que ce goût exclusif, effet de la prévention.

Les uns se préviennent en faveur d'une Science, les autres en faveur d'un Auteur : si c'est en faveur d'une Science, dès-lors elle est la plus relevée de toutes les Sciences. Il est peu de Sçavans qui n'ayent ce préjugé, ou plutôt cette folie, qui tire son principe de ce que dès l'enfance on a eu l'esprit tourné d'un certain côté.

M. de Repas cite les exemples des Sçavans prévenus, qui voudroient faire de leur humeur & de leur goût la régle du genre humain, & qui à la honte de la rai-

son, perdent cet esprit d'équité qui donne à chaque Science son mérite & son prix, parce que chacune a ses richesses & ses beautés ; qu'un Sçavant par exemple s'entête d'une Science ou d'un Auteur, c'en est assez pour en faire l'apothéose. Il l'a choisi pour maître, il ne parle que par sa bouche, toutes ses paroles sont des oracles. Descartes indécis sur le systême du vuide & du plein, s'enthousiasme de son Mentor Mersenne, c'en est assez ; & contre ses propres idées, il adopte une hypothése qui n'a nul fondement dans la Nature, tant il est vrai que la prévention aveugle, & fait perdre les idées du sens commun : fiévre épidémique.

Fiévre chaude.

Qui dit fiévre chaude, dit un transport de l'esprit qui fait dire des choses surprenantes & extraordinaires, c'est une fiévre allumée par l'humeur colerique, deux effets de la maladie qui affecte le Sçavant sottement prévenu. Nous en avons un exemple dans les Anglois ; à quels excès n'ont-ils pas porté le culte & la vénération pour Newton ? Il suffit de lire cette fastueuse & hyperbolique épitaphe, gravée sur son tombeau à Westminster. A les entendre, c'est en lui seul que la Nature a

reçu ſon complément ; avant lui elle n'étoit qu'ébauchée ; les ouvrages du Chancelier Bacon (dont il n'a été que le plagiaire) ne ſont plus que marchandiſes de rebut ; Scaliger, ce prodige de Sciences, n'eſt plus l'homme divin, & tous nos Sçavans, que des vers rampans ſur la ſurface des Sciences. Ces violens transports ne prouvent-ils pas que la prévention eſt une fiévre chaude, allumée par l'humeur colérique ? En voici les accès & les redoublemens.

Que deux Sçavans ſe préviennent, pour ou contre une opinion, la diſpute s'échauffe, la bile s'enflamme, & les eſprits s'aigriſſent. Que de querelles ſcientifiques entre les ſectateurs d'Ariſtote & de Deſcartes, entre les admirateurs de Corneille & de Racine, entre les défenſeurs de la Proſe & de la Poëſie, les partiſans des tourbillons & de l'attraction! Que de combats de plume ! De-là ces chaleurs de diſpute ; ces traits malins, ces reparties pleines d'animoſité. Tels ſont les effets de la prévention, fiévre chaude & ardente, & enfin

Fiévre continue & preſque incurable.

On peut inſtruire un ignorant, perſuader un incrédule ; on ne peut convaincre un

entêté, surtout s'il est fier & bilieux; c'est une tête, dit Horace, que l'ellebore des trois anticires ne pourroit guérir. *Tribus anticiris insanabile caput.* On en tire la preuve des principes de Mallebranche. Il est certain que les objets impriment leurs traces dans les fibres du cerveau: or les traces qu'impriment dans le cerveau de l'homme préoccupé les objets de sa préoccupation, sont si profondes que ces fibres demeurent toujours entr'ouvertes; le passage continuel des esprits animaux, qui entretient cette ouverture, ne leur permet pas de se fermer; l'ame entraînée par ses pensées, qui sont liées à ces traces, demeure l'esclave de ses pensées; elle s'y applique si fortement, que toute autre pensée n'y peut trouver entrée; de-là vient que l'on ne s'apperçoit plus de ces écarts, & que l'on déraisonne de sang froid. *Tribus anticiris*, &c.

Pour remédier à ce mal par un fébrifuge, on a consulté ces Hippocrates moraux, ces hommes célébres qui ont travaillé par des spécifiques à détruire les erreurs, les travers & les maladies de l'esprit. Qu'ordonnent-ils contre la fiévre de la prévention?

Premiere ordonnance, *non temerè credere*, de ne donner de consentement en-

tier qu'à des choses évidentes. Seconde ordonnance, de ne se décider jamais sur les raisons d'un seul parti. Troisiéme ordonnance, de renoncer dans ses jugemens à toute vûe d'intérêt & de considération humaine. Quatriéme ordonnance, de rendre justice à toutes les Sciences & à tous les Auteurs, & d'estimer dans chacun la partie dans laquelle il a excellé. La recette paroît sûre contre une prévention qui n'est point habituelle; mais si la maladie est longue & habituelle, on a décidé que l'antidote étoit un préservatif trop foible, que l'ellebore des trois anticires n'étoit qu'un palliatif, & on l'a abandonnée, comme une maladie désespérée.

Le but de M. l'Abbé de Repas a été d'amuser en instruisant, & il a fort bien rempli son objet.

M. Gelot, Procureur du Roi au Bureau des Finances, Académicien Pensionnaire, fit ensuite la lecture de l'Analyse de la piéce qui alloit être couronnée, & de celles qui avoient balancé les suffrages de l'Académie; mais auparavant il fit voir quelles étoient les moeurs avant la renaissance des Lettres & des Arts.

Il s'agissoit dans le problême que l'Académie avoit proposé pour cette année, de décider si le rétablissement des Arts

& des Sciences avoit contribué à épurer les mœurs.

M. Rousseau a pris la négative, & il a soutenu, que quoiqu'elles ayent pû les épurer, elles ne l'ont cependant pas fait, & il a démontré qu'à mesure que les Arts & les Sciences se sont perfectionnés, les mœurs se sont corrompues ; il le prouve par ce qui s'est passé en Egypte, en Gréce, à Rome, à Constantinople & à la Chine.

Tandis que les Lacédemoniens, les Scythes & les Suisses préservés de la contagion des vaines connoissances, conserverent leur premiere simplicité, leurs mœurs étoient grossieres, mais pures, autant que l'humanité le comportoit ; les vices au contraire conduits à Athénes par les Beaux Arts, enchaînerent la liberté des Grecs.

Quelques sages, il est vrai, se sont garantis de la corruption générale dans le sein des Muses, tels furent un Socrate à Athénes & un Caton à Rome ; mais ce sont de ces exceptions qui confirment la régle générale. La premiere partie du discours de M. Rousseau est terminée par cette réflexion, que les voiles épais dont la Sagesse éternelle a couvert les Sciences, sont une preuve qu'elle a voulu nous en préserver, comme une tendre mere, qui arrache des

armes dangereuſes des mains de ſon enfant.

L'Auteur nous apprend dans la ſeconde partie, que c'étoit une tradition paſſée de l'Egypte en Gréce, qu'un Dieu, ennemi du repos des hommes, avoit été l'inventeur des Sciences ; nos vices leur ont donné la naiſſance, & nous ſerions moins en doute ſur leurs avantages, ſi elles la devoient à nos vertus.

M. Rouſſeau invective enſuite contre cette foule d'Ecrivains obſcurs & de Lettrés oiſifs, dont les vaines & futiles déclamations, & les funeſtes paradoxes ſappent les fondemens de la Foi & de la Vertu.

Les Arts, ſelon lui, ne ſont pas moins dangereux pour les bonnes mœurs que pour l'Etat ; ils ont amené le luxe, & le luxe entraîne toujours la chûte des uns & des autres.

D'un autre côté, les talens réglé ſur le mauvais goût de ceux pour qui on les employe, dégradent les Arts & les Artiſtes.

Louis le Grand les avoit favoriſés ainſi que les Sciences ; il voulut que ces Sociétés célébres, chargées du dangereux dépôt des Sciences, & du dépôt ſacré des mœurs, euſſent une attention particuliere à en maintenir chez elles toute la pureté, & à l'exiger dans tous les membres qu'elles re-

nevroient, précaution dont l'Auteur tire avantage pour son systême, parce que l'on ne cherche pas, dit-il, des remédes à des maux qui n'existent pas : tant d'établissemens en faveur des Sciences, annoncent la crainte où l'on est de manquer de Philosophes, comme si l'on avoit trop de Laboureurs.

Qu'enseignent cependant ces prétendus Sages ? Qu'il n'y a point de corps ; que tout est en représentation ; qu'il n'y a d'autre substance que la matiere, ni d'autre Dieu que le monde ; qu'il n'y a ni vertus ni vices : que le bien & le mal ne sont que des chiméres.

Mais parmi les égaremens ausquels le paganisme a été livré, a-t'il rien laissé qui puisse être comparé aux monumens honteux que lui a préparés l'Imprimerie sous le regne de l'Evangile ? Les écrits impies des Leucippes & des Diagoras sont presque péris avec eux ; mais grace aux caractéres typographiques, les rêveries de Hobbe & de Spinosa resteront à jamais.

Si le progrès des Sciences & des Arts n'a rien ajouté à notre véritable félicité ; s'il a corrompu nos mœurs, si leur corruption a porté atteinte au bon goût ; que doit-on penser de cette foule d'Auteurs élementaires, qui ont écarté du Temple des

Muses les difficultés qui en avoient défendu l'entrée, & que la Nature y avoit placées, comme une épreuve des forces de ceux qui seroint tentés de sçavoir ?

Que penserons-nous de ces Compilateurs de Dictionnaires, sans le secours desquels une populace, indigne d'approcher du Sanctuaire des Muses, rebutée par les difficultés, s'occuperoit à des Arts utiles à la société ?

Les Verulams, les Descartes, les Newtons, ces Précepteurs du genre humain, n'ont point eu de maîtres ; c'est à des génies de cette trempe qu'il est permis d'élever des monumens à la gloire de l'esprit humain ; mais si l'on veut que rien ne soit au-dessus du leur, il faut que rien ne soit au-dessus de leurs esperances. Si les récompenses accordées à Ciceron & au Chancelier Bacon eussent été bornées à une Chaire dans une Université pour l'un, & à une pension de l'Académie pour l'autre, croit-on qu'ils auroient travaillé avec la même application à ces ouvrages qui feront l'admiration de tous les siécles ?

M. Rousseau conclud en disant, que la véritable science consiste à rentrer en soi-même ; à écouter la voix de la Nature dans le silence des passions, & que c'est-là la véritable Philosophie.

Laissons, dit il, à ces hommes célébres qui s'immortalisent dans la République des Lettres la gloire de sçavoir bien dire ; c'est assez pour un homme qui vit sans ambition, de se contenter de la gloire de bien faire.

L'Académie en couronnant l'ouvrage de M. Rousseau, n'a point prétendu adopter ses maximes de politique qui ne sont point à nos usages, ni ce qu'il a dit de l'inutilité des découvertes des Physiciens & des Géométres, en ce que, selon lui, elles ne contribuent en rien au Gouvernement de l'Etat, & à la pureté des mœurs ; il est en cela sorti du problême, car ce seroit lui donner une trop grande extension, de regarder comme inutile tout ce qui ne tend point directement à ce but. La plûpart des découvertes ont procuré de si grands avantages, qu'il n'est pas permis de les regarder avec indifference. Cependant comme il a solidement démontré que le rétablissement des Arts & des Sciences n'a pas contribué à épurer les mœurs, l'Académie a crû devoir décerner le prix à la démonstration d'une question de fait, de la vérité de laquelle on ne peut disconvenir, à moins de s'inscrire en faux contre l'expérience.

M. du Chasselat, de Troyes en Champagne, a soutenu la négative, ainsi que

M. Rousseau; l'Académie l'a jugé digne de l'*accessit*. Il a parfaitement démontré par le fait même, combien la corruption des mœurs étoit devenue générale depuis le rétablissement des Sciences, ce qui est la même chose que s'il avoit dit, qu'il n'avoit pas contribué à épurer les mœurs.

Pour prouver sa proposition, il a parcouru les differentes mœurs des Grecs avant Periclès, celles du siécle du fameux Disciple de Zenon & d'Anaxagore, des Romains avant & sous Auguste, celles d'Italie, sous le Pontificat de Léon X. enfin les nôtres sous le Regne de Louis XIV. & par tous ces differens paralleles, & par le portrait que le Pere Rapin a tracé des mœurs de son siécle, il en conclut que les siécles les plus polis n'ont point été les plus vertueux.

Parmi plusieurs Dissertations sçavantes qui ont été adressées à l'Académie pour l'affirmative de son problême, celle de M. l'Abbé Talbert, Chanoine, Coadjuteur de l'Eglise Métropolitaine de Besançon lui a paru la mieux écrite.

Si l'Académie n'avoit consulté que son inclination & son zéle pour les Lettres, elle se seroit rangée du parti de M. Talbert; mais c'eût été trahir celui de la vérité, & faire tort aux Sciences, puisqu'il

n'arrive que trop souvent, qu'en voulant par un zéle mal entendu accorder à quelqu'un des avantages dont il ne jouit pas, on donne lieu par cette partialité à des doutes sur ceux qu'il posséde véritablement. Il n'est que trop vrai que les Sciences ont produit plus de mal que de bien, parce que celui-ci n'est jamais par ses effets en raison égale avec l'autre. M. Talbert a fait valoir l'utilité des Sciences & leur nécessité; la question de droit a été épuisée & mise dans le plus beau jour; mais en bonne Logique on ne conclud jamais de l'acte par le pouvoir; il a négligé la question de fait, la seule dont il s'agissoit dans le problême; l'Académie ne demandoit pas si les Sciences pouvoient épurer les mœurs, elle en est très-persuadée; mais si elles les avoient réellement épurées, c'est-à-dire, si les hommes étoient devenus plus vertueux, plus sincéres, plus équitables, à ne les prendre que dans l'ordre moral; c'est à ce point de fait qu'il falloit une démonstration, M. Talbert ne l'a point donnée; il a toujours argumenté du fait par le Droit, au lieu qu'il falloit prendre une route contraire; il sentoit sans doute la difficulté du succès; il devoit convenir de bonne foi, que les Lettres utiles & nécessaires à certains égards, n'ont pas toujours

produit l'effet qu'on devoit en attendre; faites pour éclairer l'homme, elles n'ont que trop souvent contribué à faire naître des doutes; ce qu'il a gagné du côté de l'esprit, a été pris sur la rigidité des mœurs; par le commerce des Sciences, elles sont devenues plus douces & plus sociables, elles ont même dépouillé leur antique ferocité. L'éducation & l'usage du monde ont pû opérer ces changemens; mais ce n'est point de cette sorte d'épurement dont il s'agissoit. Plus sçavans peut-être & plus éclairés que nos peres, sommes-nous plus honnêtes gens qu'eux? Voilà le point de la difficulté.

Quels vices en effet regnoient parmi eux, qui ne reparoissent aujourd'hui les mêmes, ou sous des modifications differentes? Ils sont plus rafinés, il est vrai; mais ils n'en sont pas moins des vices. C'est faire grace aux Lettres, de dire qu'ayant lors de leur rétablissement trouvé les hommes déja corrompus, elles les avoit laissés dans le même état; c'est assez pour les Sciences, que l'Académie convienne, qu'elles pouvoient épurer les mœurs, si on n'en avoit point abusé. Un semblable aveu de sa part n'aura rien dont l'ignorance puisse tirer le plus leger avantage; elle n'a point prétendu la favoriser. On peut avec un grand fond d'ignorance

d'ignorance n'avoir point de mœurs ; il est possible que l'on en ait avec de la science ; la perversité ou la rectitude du cœur en décident, & les sciences ainsi, que l'ignorance, n'en sont que les causes occasionnelles : une Académie qui dévoile la turpitude du cœur humain, & l'abus qu'il fait de ses lumieres, n'est point censée avoir voulu renouveller vis-à-vis des Sciences l'indiscrétion indécente du Pere de Chanaan, & elle ne doit point en appréhender le sort.

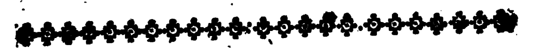
VERS

Sur l'accouchement de Madame la Dauphine, le 26 Août.

SI l'auguste Marie & son illustre Epoux
Ne nous donnent qu'une Princesse,
Loin d'en sentir moins d'allégresse,
Tirons-en hardiment l'augure le plus doux.
D'un pas égal marchant à la victoire,
Nous avons vû le Dauphin & le Roi,
Fixer aux champs de Fontenoi,
De l'Empire des lys le destin & la gloire;
Mais l'Olive bientôt éclipsa les lauriers.
La Paix étoit le but de leurs travaux guerriers;
Notre félicité fut leur plus cher ouvrage.

Heureux par leur amour, heureux par leur courage,
Que nous manque-t'il donc ? Un troisiéme Louis,
Héritier des vertus & du Pere & du Fils.
La tendre Fleur qui vient d'éclore,
Est le gage certain de ce précieux fruit ;
Pourrions-nous ignorer que Dieu n'a fait l'Aurore
Que pour nous annoncer le Soleil qui la suit ?

Jeson.



AUTRES

Sur le même sujet.

Vous attendiez un Prince, adorable Dauphine ;
Le Ciel, qui conduit tout, en décide autrement ;
Mais rien ne peut sortir d'une tige divine,
Qui ne serve toujours au monde d'ornement.
Précieux jour natal d'une jeune Déesse,
Vous décorez le Ciel du plus bel appareil :
De tous les cœurs François elle aura la tendresse ;
C'est l'Aurore qui vient annoncer le Soleil.

Laffichard.



A M. PIRON,

Sur sa Pension.

NOus nous dessechons à scruter
Les décrets de la Providence,
Et nous passons à disputer
Des jours faits pour la jouissance ;
Ton mystérieux Bienfaicteur
Est semblable au souverain Etre,
Il parle moins aux yeux qu'au cœur ;
Tu dois l'aimer sans le connoître.

D. Bonneval.

REPONSES

Pour & contre,

A la Question proposée au Mercure [illegible] *mois de Septembre* 1750 : *Quel est l'amant qui aime davantage, ou celui qui dit,* Je vous aime cent fois plus que je ne voudrois; *ou celui qui dit :* Je voudrois vous aimer cent fois plus que je ne vous aime.

En faveur du premier.

JE réponds à la Question,
Qui des deux aime davantage.

Lequel pour l'objet qui l'engage

Semble avoir plus de passion,

De l'amant qui lui dit, dans son malheur extrême ;

Je vous aime cent fois plus que je ne voudrois ;

Ou de l'amant qui dit, au sein du bonheur même ;

Je vous aime & voudrois vous aimer plus cent fois.

L'un montre une flamme complette,

Dont, malgré ses efforts, il ne peut rien ôter ;

L'autre avoue au contraire une ardeur imparfaite,

Dès qu'il aspire à l'augmenter.

En faveur du second.

Un amant dit à l'objet qui l'engage,

Je vous aime cent fois plus que je ne voudrois :

Un autre amant s'exprime en ce langage,

Je vous aime & voudrois vous aimer plus cent fois;

Qui des deux aime davantage ?

L'un semble peindre son ardeur,

Et l'autre sa délicatesse ;

L'un fait l'éloge de son cœur,

L'autre celui de sa Maîtresse.

Décidons. L'un sçait moins aimer,

Dès qu'il veut aimer moins qu'il n'aime ;

L'autre aime plus, en cela même,

Qu'il désire plus s'enflammer.

Doré.

LETTRE EN REPONSE

*A M.***, sur la dissolution du plomb dans la vessie.*

Je ſerois un ingrat, Monſieur, ſi je manquois de répondre à l'eſtime, à l'amitié & à la confiance dont vous m'honorez depuis long-tems. Vous me marquez que vous êtes allarmé de voir chez quelques perſonnes, qui ne me connoiſſent que de nom, ma probité ſuſpectée depuis la mort de M. de Poinſable, Gouverneur de la Martinique, parce que des lettres venues de ce pays-là, diſent qu'en faiſant l'ouverture de ſon corps, on a trouvé dans ſa veſſie la même ſonde de plomb dont je diſois l'avoir débarraſſé il y a quinze mois. Vous me demandez des éclairciſſemens ſur ſa maladie, & ſur la maniere dont je l'avois guéri; vous demandez encore ce que je penſe de ces lettres. Il eſt bien aiſé de vous ſatisfaire, & vous jugerez facilement ſi c'eſt moi qui en ai impoſé, ou ſi c'eſt celui qui a fait l'ouverture du défunt.

Il y a pluſieurs années que M. de Poinſable eut une rétention d'urine, cauſée par une inflammation au col de la veſſie. (Qui ſçait ſi cette inflammation n'étoit point un

nouvel accident survenu en conséquence de quelque maladie plus ancienne qui avoit déja retreci le canal de l'urethre ? *) Ceux qui sont au fait, sçavent que ces rétrecissemens que souvent on porte sans y faire beaucoup d'attention, sont une suite assez ordinaire de certaines maladies de la jeunesse, dont peu de gens sçavent se garantir, & qu'ils augmentent peu à peu avec l'âge. L'inflammation fut si grande qu'il pensa mourir. Après avoir fait inutilement tous les remedes que les Chirurgiens du pays purent imaginer, un passager Anglois, se disant Chirurgien, lui fit dans l'urethre des injections dont on ignore la composition, & enfin cette inflammation se termina par un abscès qui se perça vers le col de la vessie, & le pus sortit par l'uréthre en très-grande abondance. Cela dura assez long-tems & il guérit enfin ; mais l'urethre & le col de la vessie, dont le rétrecissement s'étoit accru par la cicatrice & par les injections, ne laissa plus sortir l'urine qu'en un jet très fin. Pour peu qu'aux parties affectées il se fit de gonflement ou d'inflammation, ce qui arrivoit assez souvent, cela rétrecissoit encore le passage. Le malade se trouvoit alors obligé à le dilater par l'usage d'une sonde de plomb, qu'il se mettoit

* L'Urethre, chemin par où l'urine s'écoule.

lui-même quelques jours de suite; après cela il en cessoit l'usage, en attendant un nouveau besoin de la mettre.

Pour rendre cette sonde plus coulante, & qu'elle entrât plus facilement, son Chirurgien lui conseilla de la frotter de vif-argent. Sa science ne s'étendoit pas apparemment jusqu'à sçavoir, que ce métal rend tous les autres métaux cassans. Effectivement M. D. P. ayant mis le 6 Mars 1749 sa sonde de plomb, elle se cassa dans l'urethre, de maniere qu'il n'en retira que les deux tiers, le reste ayant coulé jusques dans la vessie. Son peu de confiance aux Chirurgiens du pays, qu'il connoissoit, l'engagea à partir huit jours après pour venir en France chercher du secours. Il consulta par écrit en Angleterre, ainsi qu'ailleurs, bien des Médecins & Chirurgiens avant que d'arriver à Paris. Il ne sentoit point de douleur à la vessie; mais il y sentoit remuer la sonde de plomb dans tous les mouvemens qu'il se donnoit, ce qui lui fatiguoit beaucoup l'imagination, relativement aux suites. Il craignoit que le plomb ne s'incrustât de gravier & ne devint le noyau d'une pierre. Cela fit que pendant toute la traversée il laissa baigner dans son urine un morceau de sonde de plomb. Cette épreuve le rassura un peu; parce que ni

le plomb, ni le pot de chambre, qu'exprès on ne lavoit pas, ne s'incrusterent point de gravier, comme cela arrive quand les urines sont disposées à la pétrification par leur qualité.

Arrivé à Paris, il consulta M. Vernage & M. Casteras, tous deux Docteurs en Médecine, de grande réputation, & me consulta ensuite.

Je crus pouvoir faire fondre la sonde de plomb, & rendre ce métal coulant comme le vif-argent, quoique dans la vessie, & par-là lui épargner l'opération de la taille, qui, selon tous les avis, étoit le seul moyen de l'en délivrer. Mrs * les Médecins sçachans les differentes épreuves que j'avois faites dans des vases pour y fondre le plomb, sans autre chaleur qu'une très-médiocre, & équivalente à la chaleur naturelle, demanderent d'autres épreuves sur des animaux vivans. Vous sçavez que j'en fis sur deux ânesses, dans la vessie desquelles je fis fondre un lingot de plomb que j'y avois introduit; que sous les yeux de M. D. P. & chez lui-même, je fis deux fois, à huit jours l'un de l'autre, la même chose à un Crocheteur, qui voulut bien s'y prêter; cela a été assez public. Vous sçavez que toutes ces épreuves réussirent, &

* Vernage & Casteras.

vous avez vû le Crocheteur, qui se porte bien & qui ne sent aucune douleur.

Il n'en fallut pas davantage pour déterminer M. D. P. à se débarrasser de sa sonde, encouragé par Mrs les Médecins qu'il avoit consultés, par M. Astruc qu'il vit encore, & par tous ses amis. Je suivis donc la même méthode, dont tant d'épreuves avoient constaté l'utilité, & que tout autre auroit suivie en ma place.

Notre unique but étoit de fondre le plomb de la vessie, & de le faire sortir avec les urines & le mercure coulant qui servoit à le dissoudre, car cela n'étoit pas capable de guérir la maladie de l'urethre & du col de la vessie. Ces parties étoient déja assez affectées, pour craindre de les irriter & d'y exciter une nouvelle inflammation. Par cette raison j'évitai de me servir de la sonde d'argent, pour faire entrer le mercure dans la vessie, & je ne l'y fis couler que par son propre poids, l'introduisant dans le commencement de l'urethre avec un petit entonnoir.

Huit nuits furent employées à cette opération, & quatre auroient pû suffire; car dès la quatriéme j'eus une preuve presque complette que la sonde étoit entierement fondue; la voici. M. D. P. urinant couché sur le côté dans son lit, sen-

tit au col de la vessie quelque chose qui y étoit arrêté & qui le piquoit. Il me fit réveiller & j'y allai ; je pensai que la sonde, qui devoit nécessairement se fondre dans toutes ses surfaces, devoit être réduite en forme d'éguille plus au moins grosse, & que probablement c'étoit elle qui s'étoit arrêtée à l'orifice de la vessie ou dans son col. En conséquence je crus qu'un peu de mercure coulant, introduit par l'urethre, remporteroit cette aiguille jusques dans la partie large de la vessie. J'en introduisis donc une petite quantité, & sur le champ la douleur cessa, comme je l'avois prévû. Je ne laissai pas d'en mettre encore quatre autres nuits de suite, pour être certain de la fonte entiere, & les dernieres fois on n'apperçut plus de plomb dans le mercure lorsqu'il étoit sorti, comme on l'y distinguoit sensiblement les premieres fois. Le plomb étant dissout, rendu coulant comme le vif-argent & sorti avec lui par l'urethre, fut ensuite séparé du vif-argent & remis en masse ; je pensai donc que tout étoit entierement fondu & sorti.

Je crois, M. devoir prévenir une question que vous ne manqueriez pas de me faire, me demandant si tout le plomb a été retrouvé quand on en a séparé le vif-argent. La chose a été impossible, voici pourquoi.

Je le faisois couler dans la vessie sur les 10 à 11 heures du soir, pour qu'il y restât jusqu'au matin. Le malade, urinant la nuit couché sur le côté, ne rendoit que l'urine; mais en se tournant pendant le sommeil, il sortoit quelquefois du vif-argent sans qu'il s'en apperçût, & on en trouvoit dans ses draps; il se levoit entre 6 & sept heures, & rendoit avec son urine la plus grande partie du vif-argent, où une portion de plomb dissout étoit mêlée. Dans la journée il en sortoit encore assez souvent sans qu'il s'en apperçût, car ce métal étant entré dans la vessie par son propre poids pendant que le malade étoit couché, quelques portions restées dans les rides de la vessie, se présentant à l'orifice quand il étoit debout, franchissoient encore le col par leur poids & sortoient. On en a trouvé dans ses bas, & les fentes du parquet de sa chambre en étoient remplies. Ainsi nous ne nous sommes jamais attendus à retrouver tout le plomb & tout le vif-argent que j'avois employé. Vous sçavez que ces deux métaux pesent beaucoup, & que pour peu qu'on en perde, on en perd plusieurs onces; il s'en est encore perdu dans l'opération chymique qu'il a fallu faire pour séparer ces deux métaux. Je crois avoir suffisamment répondu à la ques-

tion ; ainsi je reprends ma narration.

La tranquillité d'esprit succéde aux inquiétudes ; M. de P. se sent guéri, & il le publie à toute la France, parce qu'il ne sent plus la sonde dans sa vessie, malgré trois ou quatre rhumes affreux qu'il eut en deux mois de tems, où les secousses de la toux auroient dû la lui faire sentir plus que jamais.

Pendant ces deux mois il eut plusieurs fois en urinant ces ardeurs auxquelles il étoit sujet, & le jet de l'urine devenant plus fin, il se mettoit assez souvent une sonde de plomb, comme ci-devant, mais elle n'étoit pas frottée de mercure. Si ce morceau de sonde, qui le fatiguoit avant son arrivée ici, avoit encore été dans la vessie, la sonde de plomb qu'il se mettoit, l'auroit frappé, comme la sonde d'argent que nous introduisons dans la vessie, frappe une pierre qui y est ; mais ni lui ni moi ne l'y avons jamais senti.

Il avoit coûtume de vivre dans un pays chaud, & les rhumes trop fréquens qu'il a essuyés ici, lui faisant connoître que ce climat ne lui convenoit pas, il part au mois de Septembre pour retourner dans son Isle. Là il publie avec joye que je l'ai délivré de son plomb sans lui faire d'opération. Il maltraite de paroles les

Chirurgiens du pays, (ce n'est pas ce qu'il fit de mieux, car il n'en avoit pas d'autres, & il pouvoit se faire qu'il en eût besoin un jour,). & il m'écrit le 9 Mars 1750 en ces termes: Monsieur, *j'aurois bien des reproches à me faire, si je ne vous donnois des nouvelles de mon arrivée en cette Isle en bien meilleure santé que je n'aurois dû l'esperer; elle s'est considérablement raffermie les quinze premiers jours que j'ai été à terre.* Il n'avoit donc plus senti sa sonde, malgré les secousses de la poste & les fatigues de la traversée. Il continue. *Peu de tems après j'ai senti aux bourses des douleurs vives avec deux accès de fiévre, & un testicule s'est enflé. Deux saignées & des cataplasmes ont calmé le tout. Hier le même gonflement m'a repris au testicule; j'espere, mon cher Monsieur, que vous voudrez bien avoir la bonté de me marquer votre sentiment & les remedes que je dois employer pour éviter cela.* Qui est ce qui ne sçait pas que les maladies du col de la vessie & de l'urethre causent souvent ces gonflemens à l'un ou à l'autre testicule, parce que c'est dans le commencement de l'urethre, qu'on nomme communément le col de la vessie, que sont les caroncules * qui laissent échapper la semence filtrée dans le testicule? Mais nous sçavons aussi que les

* Caroncules, especes de Valvules.

maladies du corps de la vessie n'occasionnent pas de gonflement au testicule, témoins tous ceux qui ont une pierre dans la vessie, & à qui il n'en arrive pas. Il est à remarquer que la lettre de M. D. P. ne dit pas un mot de son morceau de sonde qu'il ne sent plus, & cela se rapporte avec une lettre que j'ai reçue de la Martinique, où le Chirurgien qui m'écrit pour m'instruire de cette mort & de ce qu'on dit avoir trouvé dans la vessie (car il n'y étoit pas), s'explique en ces termes. *En effet il ne se plaignoit plus de sa sonde depuis qu'il croyoit l'avoir dans sa poche.*

Il ne me reste plus, M. qu'à vous dire ce que je pense de l'ouverture du corps, & de la sonde de plomb que le Chirurgien dit avoir trouvée dans la vessie. Comme il avoit beaucoup maltraité tous les Chirurgiens du pays sur leur peu de capacité, la supposition de la sonde ne m'a pas étonné; elle étoit nécessaire pour prouver ce qu'ils avoient avancé, car quand M. D. P. fut arrivé dans son Isle, lors même qu'il se sentoit le mieux rétabli, suivant les termes de sa lettre, le Chirurgien soutenoit hautement que la dissolution de la sonde ou la vessie étoit impossible, & qu'elle y étoit encore toute entiere, comme avant son voyage en France. Enfin, selon lui,

cela ne pouvoit être, puisqu'il ne le comprenoit pas. Après sa mort il a donc fallu la trouver, & pour la trouver il a fallu la mettre adroitement dans la vessie en l'ouvrant; cela étoit d'autant plus facile qu'on ne s'en méfioit pas. Combien de fois, trompant les yeux des assistans qui ne voyent qu'avec horreur & imparfaitement l'ouverture d'un mort, n'avons-nous pas tous tant que nous sommes, enlevé sans qu'on s'en apperçût des parties naturellement formées d'une figure irréguliere, ou que la maladie avoit rendues assez curieuses pour mériter d'être conservées? Il est aussi facile de mettre que d'ôter, & alors personne ne le sçait que Dieu & celui qui le fait. Je le répete donc, je ne m'étonne pas qu'on ait ôté de la vessie une sonde, puisqu'on l'y avoit mise; mais pour vous satisfaire, il ne suffit pas de le dire, il faut le prouver; c'est ce que je vais faire par le procès verbal même de l'ouverture qu'on en a fait. *L'ouverture que nous fimes le lendemain de la mort à six heures du matin, offrit à nos recherches la vessie que nous eûmes beaucoup de peine à découvrir, tant elle étoit racornie.* Sans être un grand Anatomiste, on la trouve d'abord, sçachant où elle est placée, & il falloit qu'elle ne fût gueres racornie pour contenir une sonde longue de

mercure coulant. Ce bocal ayant été rempli d'urine, on l'a fermé d'un parchemin scelé & cacheté, puis on l'a mis au bain marie sur du sable à un feu de lampe, pour imiter, autant qu'il est possible, la chaleur naturelle.

La porte du lieu où étoient l'ânesse & le bocal a été scellée, après quoi nous nous sommes retirés.

Ce jourd'hui vingt-un, nous sommes retournés chez M. le Dran, où nous avons reconnu le scellé de la porte; l'ayant ouverte, nous avons examiné le bocal qui avoit été laissé au bain marie, & nous y avons trouvé le mercure où le plomb avoit été mis. Nous avons rompu le cachet, ouvert le bocal, & avons trouvé que le plomb n'étoit plus en lingot, mais entierement dissout & coulant avec le vif-argent.

L'ânesse avoit uriné & rendu la plus grande partie du mercure dans une terrine.

On a tué l'animal & on en a fait l'ouverture en notre présence. Nous n'avons plus trouvé de plomb, mais un peu de mercure; le reste étant sorti avec l'urine; le plomb dissout est devenu coulant avec lui. Nous avons trouvé la vessie saine & en bon état; & ont signé, Messieurs Ver-

nage, Astruc, Casteras, Procope Couteaux, Poissonnier, Bercher, Lalouette.

Extrait des Registres de l'Académie Royale de Chirurgie.

M. Le Dran, Maître & Membre de l'Académie, ayant souhaité de faire l'expérience de la dissolution du plomb par le mercure dans la vessie d'un animal vivant, sous les yeux de témoins irreprochables, demanda à la Compagnie, dans la séance tenue le 18 Août 1750, des Commissaires pour être présens à cette opération qu'il devoit faire sur une ânesse.

Les Commissaires ont dit que s'étant rendus le 20 Août chez M. le Dran, sous leurs yeux & en présence de plusieurs Médecins & Chirurgiens de réputation, il a introduit dans la vessie de l'animal un lingot de plomb du poids d'un gros, à l'aide d'une canule convenable par laquelle on avoit vû sortir l'urine; qu'aussitôt il y avoit fait passer cinq onces de mercure coulant, & qu'ensuite toutes les mesures convenables avoient été prises pour recevoir ce qui pourroit sortir de la vessie, & pour que rien ne pût faire suspecter l'exactitude de l'expérience.

Qu'au bout de vingt-quatre heures l'animal fut assommé, qu'on sépara la vessie

après avoir lié l'urethre, pour que rien n' pût sortir par ce canal ; qu'elle fut mise dans un bassin & fendue dans toute sa longueur, qu'il s'en écoula beaucoup d'urine, après quoi on n'apperçut dans sa cavité qu'environ deux gros de mercure, le reste étant sorti avec de l'urine & beaucoup d'excrémens, dans lesquels on ne trouva aucun vestige de plomb, que d'ailleurs la vessie a paru dans son état naturel.

Messieurs les Commissaires ont ajoûté que le 31 du même mois une seconde expérience, à laquelle Mrs les Prevôts du Collége de S. Côme furent invités par M. le Dran, ayant été faite suivant que l'Académie l'avoit demandé, pour sçavoir si la dissolution du plomb ne se faisoit pas en un tems plus court que dans la précédente épreuve ; ils ont vû faire l'introduction d'un bout de sonde de plomb, long de trois pouces & plus, pesant un gros cinq grains, que l'un d'eux avoit apporté, & tout de suite celle de quatre onces de mercure coulant ; que n'étant point sortis de chez M. le Dran, cinq heures après l'animal a été assommé & ouvert avec les attentions requises : qu'il n'étoit rien sorti de la vessie, de sorte qu'on y a trouvé avec une petite quantité d'urine tout le mercure introduit ; que l'ayant examiné scrupuleusement, il

ne s'est pû découvrir aucune parcelle de la portion de sonde qui s'y étoit amalgamée & rendue coulante comme lui. Ont signé, Mrs Puzos, Directeur, Benaumont, Chauvin, Commissaires; Mrs Suë, Coutavoz, Andouillé & Gervais, Prevôts; Basseul, Vice-Secretaire & l'un des Commissaires. A Paris, ce 22 Septembre 1750.

Voyez, M. de quelle maniere ces Certificats s'énoncent. Ce sont tous gens respectables par leur probité, par leurs talens, par les places qu'ils occupent, & bien differens de la plûpart de ceux qui, au sortir des Ecoles, & sans avoir jamais pratiqué, vont chercher fortune dans les Isles. Je veux croire qu'ils y acquierent avec le tems quelques connoissances, mais malgré cela, quelle difference entre eux & ceux dont je joins ici les Certificats? Après tant d'expériences, dont pas une n'a manqué, comment M. D. P. seroit-il le seul de qui le plomb n'auroit pas été dissout? Si on veut le nier, il faut nier la vérité de tant de preuves si bien constatées & si authentiques.

Quelles ressources peut avoir à présent la jalousie de ceux qui sont au désespoir de ce que la guérison de M. D. P. si facile & si prompte, n'est pas sortie de leur Minerve, eux qui, s'ils étoient dans le

même cas auroient recours à la même méthode pour se guérir ? Dira-t'on, pour couvrir la supercherie qu'on a faite en introduisant une sonde dans la vessie après la mort, qu'elle y étoit placée de maniere que le mercure n'a pû la toucher ? Ce raisonnement porte à faux, parce qu'alors la vessie de M. D. P. contenoit 12 à 15 onces d'urine, & ceux qui connoissent la structure de ce viscére, sçavent que dans ce cas tout ce qui y est, tombe nécessairement dans le fond de la cavité, c'est pour cela qu'il y étoit baloté dans les divers mouvemens. Il est vrai que suivant le procès verbal, la vessie étoit racornie. Cela peut s'être trouvé lors de l'ouverture ; mais cela n'étoit pas lorsque j'y ai introduit le mercure coulant ; ainsi lui & le morceau de sonde, posant dans le fond de la vessie, ont dû nécessairement s'amalgamer.

Pour prouver que ce morceau de sonde, tiré de la vessie, est le même que celui que M.D.P. y avoit avant que de partir des Isles, le procès verbal dit, *qu'il étoit déja chargé dans une de ses extrémités de tartre d'urine, qui y étoit fortement adhérent*. Qui est-ce qui ne sçait pas qu'avec un dessein prémédité on prend toutes les précautions qu'on imagine ? L'Art imite si bien la Nature en tant de choses ; on fait des fleurs, des diamans

même qui imitent le naturel jusqu'à tromper les yeux. De même il n'y a rien de si facile que d'incruster un morceau de sonde, ainsi cela ne prouve rien.

Le procès verbal continue, *il étoit porté par une de ses extrémités sur le col de la vessie que nous avons trouvé caleux. Fiat lux.* En ouvrant la vessie d'un mort par son fond, on ne remarque au-dedans que son orifice, qui est même assez serré, lorsqu'elle est vuide d'urine. Ces Messieurs me permettront de leur dire que son col est hors de sa cavité, de-même qu'un tuyau qui sert de décharge à un réservoir. Il est enveloppé des prostates, qui sont des glandes assez dures & assez grosses. Comment donc le plomb, qu'on dit avoir trouvé dans la vessie, a t'il pû porter par une de ses extrémités sur le col qui n'est pas dans sa cavité? Ces Messieurs ignorent apparemment qu'il y a ici des Anatomistes. S'ils ont pris la fermeté des prostates pour une callosité, cela démontre l'étendue de leur sçavoir. Suivons le procès verbal pour en avoir une nouvelle preuve.

La membrane velontée de la vessie étoit totalement détruite, & nous y avons remarqué plusieurs ulcéres, & environ une coque d'œuf de pus épanché dans sa capacité. La membrane interne de la vessie est lisse & très-

polie, ce qu'il eſt aiſé de voir lorſqu'elle eſt remplie d'urine ou ſoufflée, & nous n'y connoiſſons point de velouté. Si elle eût été détruite, on auroit vû à nud toutes les fibres muſculeuſes qui la couvrent & qui opérent la contraction de ce viſcére. On a pû trouver à cette membrane interne quelques ulcéres qui ont fourni le pus qu'on y a remarqué; mais ces ulcéres ont-ils occaſionné la fiévre double tierce dont les accès ſe ſont ſuccedés pendant quinze jours, & ne ſont-il pas plutôt la ſuite de cette fiévre qui a fait ſur la veſſie un dépôt ſymptomatique? La veſſie étoit donc malade, & on infere que c'eſt la ſonde ou le mercure qui l'a rendue telle. Mauvaiſe conclusion. Ce ne peut être le mercure coulant, puiſque des malades en ont avalé juſqu'à deux livres dans des coliques de *miſerere*, & ne l'ont rendu que plus de quinze jours après ſans qu'il leur ait fait aucun mal; c'eſt ce qui m'a enhardi à en introduire dans la veſſie, qui n'eſt pas plus ſenſible que les inteſtins. Seroit-ce donc la ſonde? Non certainement, puiſqu'elle étoit ſortie après ſa diſſolution. Mais combien de veſſies ne voyons-nous pas devenir malades ſans qu'elles renferment de corps étrangers, & combien voyons-nous de gens qui ont la pierre qu'ils gardent long-

tems

tems ſans que la veſſie devienne malade. Les maladies de veſſie ſont très-communes aux vieillards, & elles ſont très-ſouvent les ſuites des maladies de l'urethre, parce que l'urine y ſéjourne trop long-tems, & y laiſſe une eſpece de bourbier qui l'échauffant, l'ulcére enfin. Ainſi donc la veſſie a pû devenir malade, quoiqu'il n'y eût plus de ſonde.

Le procès verbal finit par ces mots : *Nous certifions que la ſonde n'a pas reçû la plus légere impreſſion du mercure.* Celle qui s'étoit caſſée dans l'urethre avoit été frottée de mercure, & c'eſt ce qui l'avoit rendue caſſante ; mais celle qu'on a mis dans la veſſie en faiſant l'ouverture, n'en avoit pas *la moindre impreſſion*, parce qu'elle n'en avoit pas été frottée ; c'eſt une précaution qu'on a oublié d'avoir avant que de la mettre, & céla ſeul eſt preſque ſuffiſant pour infirmer tout le procès verbal. Un certain Auteur a eu raiſon de dire qu'on ne s'aviſe jamais de tout.

Ces Meſſieurs ne diſent pas où étoit la cicatrice de l'ancien abſcès, qui a formé la premiere rétention d'urine, ni en quel état étoit l'urethre. La choſe en valoit bien la peine, puiſque c'étoit-là la ſource de toutes les maladies qui ont ſuivi. Je m'étonne qu'ils ayent oublié juſqu'à ce point

une occaſion de s'inſtruire ; s'ils ne ſont pas plus attentifs à profiter de celles qui peuvent ſe préſenter tous les jours, je plains les Inſulaires qui ſont dans la néceſſité de s'en ſervir.

Je crois, Monſieur avoir pleinement ſatisfait à vos demandes, & je m'en rapporte à votre diſcernement ; jugez vous-même. Il ne manque à mes preuves que la dépoſition de pluſieurs témoins qui auroient vû introduire dans la veſſie du mort le morceau de ſonde en faiſant l'ouverture de ſon corps ; mais c'eſt-là un de ces cas où l'on n'en appelle pas, & où l'on évite d'en avoir. Je ſuis, &c.

LE DRAN, *Maître & Membre de l'Académie Royale de Chirurgie, & Chirurgien Conſultant des Armées du Roi.*



On a dû expliquer les Enigmes & les Logogriphes du Mercure d'Octobre par *pierre*, *aiguille*, *Dictionnaire* & *arsenic*. On trouve dans le premier Logogriphe *ride*, *canon*, *dic*, *ter*, *ride*, *ire*, *Dii*, *dicta*, *nato*, *tria*, *ne*, *dare*, *date*, *nati*, *Cidre*, *Neron*, *Ionne*, *rade*, *Trianon*, *Caton*, *Condé*, *Cid & les autres mots qui sont dans ce Logogriphe*. On trouve dans le second *Aser*, *Cesar*, *air*, *Caïn*, *Nais*, *acier*, *Asie*, *Cis*, *Icare*, *Ia*, *racine*, *Aries*, *Inca*, *Cane*, *Srin*, *re* & *si*.

ENIGME.

QUand on me voit on rit, on est joyeux ;
Je suis toujours escorté du mystére ;
J'inquiete les curieux,
Et le jaloux qui tient ses yeux
Ouverts sur sa moitié trop chere,
Ne trouve pas souvent avec moi son affaire ;
Mon regne est dans ces jours consacrés à Momus ;
Pour deviner en faut-il plus ?

J. F. Guichard.

LOGOGRIPHE.

A Mon tout ordinairement
Je sers & de soutien, Lecteur, & de parure:
Sept lettres forment ma structure,
L'on y peut trouver aisément
Du corps humain une partie;
Figure de Géométrie;
Un des membres de l'oraison;
Un parent; une particule;
Un fruit bon dans la Canicule,
Du quel on fait une comparaison;
Que plus d'une beauté taxe de ridicule;
Et la plus grande fête en la froide saison.

AUTRE.

Chez un peuple fameux dans l'Histoire & la Fable,
De l'orgueil de ses Rois je fus un monument.
Huit lettres sont mon nom; l'on y trouve un amant,
Connu par son sort déplorable;
Ce qui sert à faire un habit,
Ce qu'a soin de cacher une vieille coquette;
Une chose très-rare; un creux où l'eau croupit;
Ce qu'à quinze ans une fille souhaite;
Ce qu'on voit plus souvent dans les mains d'un soldat,

Que dans celles d'un petit-maître.
Trois, quatre, cinq & huit, vont vous faire paroître
La chose nécessaire au travail d'un forçat ;
Un homme à qui, trompés par l'espérance,
Bien des gens portent leur finance ;
L'endroit d'un Port où le Vaisseau
Ne rencontre plus assez d'eau ;
Un Prince malheureux, comme Roi, comme pere;
Ce que plus d'un rimeur à la raison préfére ;
Les instrumens d'un jeu connu dans les Caffés ;
Un péché capital ; un jour de la semaine,
De plus une sévere peine
Que souffriront les réprouvés ;
Une ville de Moscovie,
Avec un Duché d'Italie ;
Un nom qu'ont célébré le Tasse & l'Opera ;
Un Elément, & cætera.

AUTRE.

POur peu que l'on me considere,
On trouve dans huit pieds, qui composent mon nom,
Celle qui n'eut jamais de mere ;
Un mot Latin, & plus d'une interjection ;
Une Ville de France ; une piéce d'argent.
Le premier de mes pieds, y joignant le septiéme,
Cher Lecteur, avec le huitiéme,
Vous donneront un Elément.
Cherchez encor, vous trouverez une herbe
Dont la verdeur passe en proverbe ;

Ce qu'en la bouche on n'aime pas sentir ;
Un animal formé pour notre nourriture,
Dont dans cinq, six, sept, huit, le fruit viendra s'offrir ;
Enfin un des sens de Nature.

Par M. Anseaume.



NOUVELLES LITTERAIRES.

OBSERVATIONS sur la guérison de plusieurs maladies notables, aigues & chroniques, ausquelles on a joint l'histoire de quelques maladies arrivées à Nancy & dans les environs, avec la méthode employée pour les guérir. Par M. F. N. *Marquet*, ancien Médecin de la Cour de Lorraine, &c. *A Paris*, chez *Briasson*, rue Saint Jacques.

L'expérience est une des parties les plus essentielles de la Médecine ; c'est par elle que l'on est parvenu à la connoissance des proprietés des simples, & à la guérison des malades ; c'est elle qui en fait la base & le fondement. Les Médecins des premiers siécles avoient grand soin de faire écrire dans le Temple d'Esculape les remedes avec lesquels ils guérissoient leurs malades, afin d'en perpétuer le souvenir. Le raison-

nement est nécessaire pour connoître les maladies & leurs causes ; mais les vertus des remedes ne se peuvent découvrir que par l'usage. Tels sont, dit M. Marquet, les motifs qui l'ont engagé à communiquer au public les précieux remedes qu'il a découverts contre les maladies les plus désesperées. On ne peut pas le soupçonner de chercher à en imposer ; il nomme ordinairement les malades qu'il a guéris, il indique leur profession, leur âge & leur demeure, & il s'offre à justifier les guérisons qu'il raconte, par des Certificats signés des malades mêmes, ou des personnes qui en ont été les témoins.

Histoire-Naturelle de l'Islande, du Groenland, du détroit de Davis, & d'autres Pays situées sous le Nord, traduite de l'Allemand de M. *Anderson*, par M. **, de l'Académie Impériale, & de la Société Royale de Londres. *A Paris*, chez Sebastien *Jorry*, Quai des Augustins, 1750. Deux volumes *in*-12.

Personne, dit le Traducteur, n'étoit plus capable de nous donner un bon ouvrage sur ces Pays peu connus, que M. Anderson. La situation avantageuse de la Ville de Hambourg, & son commerce immense avec le Pays du Nord ; la dignité de Chef de sa Patrie à laquelle son mérite

l'avoit élevé, la liaison intime avec les Cours & les Académies Septentrionales que ses rares talens lui avoient procurée ; les belles connoissances en fait de Physique & d'Histoire naturelle qu'il avoit acquises dans ses voyages ; le précieux Cabinet de curiosités qu'il possédoit : tout enfin conspiroit à l'envi à le mettre en état de nous donner un ouvrage parfait en ce genre.

Il nous paroît que M. Anderson a profité des avantages qu'il avoit, & qu'on trouve dans ses deux volumes tout ce qu'on peut souhaiter raisonnablement de sçavoir sur les pays dont il parle.

Memoires de Fanny Hill, volume *in*-12, en Anglois. C'est un Roman en forme de Lettres, écrites par une Courtisanne qui a abj ré le vice : elle décrit en gémissant à une amie, les differens pas qu'elle a faits dans le chemin du crime, & les voies qui l'ont conduite insensiblement dans le précipice.

On vient de représenter à Londres une Tragédie de M. Whitehead, intitulée : *Le Pere Romain.* C'est une imitation des Horaces : elle a réussi au Théatre, & a été méprisée à l'impression.

Eloge funébre de M. Petit, Maître en Chirurgie, &c. de l'Académie Royale des

Sciences & de la Société Royale de Londres, Censeur Royal & ancien Directeur de l'Académie Royale de Chirurgie. Par M. Louis, Chirurgien gradué, Vice-Démonstrateur Royal, Membre du Collége & de l'Académie Royale de Chirurgie. *A Paris*, chez P. G. *le Mercier*, *in*-4°. pp. 40.

» Jean-Louis Petit naquit à Paris d'une » famille honnête, le 13 Mars 1674 ; on » remarqua en lui dès sa plus tendre en» fance une vivacité d'esprit, & une pé» nétration peu communes à cet âge. M. » Littre, célébre Anatomiste, & l'ami » particulier de son pere, occupoit alors » un appartement dans sa maison : il con» çut bientôt pour le fils de son ami une » véritable tendresse, à laquelle le jeune » Petit parut toujours fort sensible.

» La reconnoissance, ou plutôt l'attache» ment de cet enfant le conduisoient quel» quefois à la chambre où M. Littre fai» soit ses dissections. Ces visites ausquel» les une curiosité naturelle pouvoit aussi » avoir quelque part, ont paru découvrir « le germe des talens que la nature avoit mis » en lui pour la Chirurgie. On le trouva » un jour dans un grenier faisant des plus » profondes recherches de M. Littre celui » de son amusement. Il avoit enlevé un

» lapin, & se croyant à couvert de toute » surprise, il le coupoit dans le dessein » d'imiter ce qu'il avoit vû faire. M. Littre regarda cela comme l'effet d'une disposition prématurée; il augura très-avantageusement de cette inclination, & se » fit un plaisir de la cultiver.

» Le jeune Petit avoit à peine sept ans » qu'il assistoit regulierement aux leçons » de M. Littre. Par-là il eut l'avantage » d'être familiarisé avec les morts, avant » que d'avoir connu le sentiment d'horreur qu'ils inspirent à la plûpart des hommes. Il fit en peu de tems d'assez grands » progrès dans la dissection; en moins de » deux ans M. Littre s'en rapporta à lui » pour les préparations ordinaires, & il » lui confia ensuite le soin entier de son » Amphithéatre.

» Placé en 1690 chez M. Castel, célébre Chirurgien, le jeune Petit employa » principalement les deux ans qu'il y demeura, à suivre les cours publics & à fréquenter les Hôpitaux. Personne ne montra plus d'ardeur pour s'instruire. M. » Maréchal a raconté, qu'étant Chirurgien-Major de la Charité, & y allant de » grand matin faire le pansement, il avoit » plusieurs fois trouvé le jeune Petit couché & endormi sur les degrés de cet Hô-

» pital. Il se croyoit dédommagé de cette » fatigue en s'assûrant par là d'une place » commode, à côté du lit où il sçavoit » qu'on feroit une opération de quelque » importance.

Nous ne suivrons pas M. Louis dans le détail où il est entré des actions, des écrits & des opérations de M. Petit : tout le monde sçait que cet homme illustre & célébre a perfectionné & honoré la Chirurgie. Il est mort le 20 Avril 1750, au commencement de sa soixante-dix-septiéme année.

» Son bon tempérament l'avoit fait » joüir long-tems d'une santé très égale. » Son humeur étoit gaye, & il aimoit à re- » cevoir chez lui ses amis. Le plaisir d'être » avec eux ne prenoit rien sur ses occupa- » tions. Son exactitude à se rendre chez » ses malades à l'heure précise, étoit si » grande, qu'elle devenoit gênante pour les » Consultans, que des affaires imprévûes » auroient pû retenir quelque peu de tems » au-delà de l'heure marquée. Il étoit très- » assidu aux assemblées de l'Académie de » Chirurgie. Cet Art étoit l'objet de sa » plus forte inclination. Un bandage mal » appliqué, un appareil mal fait l'affec- » toient plus sensiblement qu'une insulte. » Il en essuya quelquefois de gens qui par

» bien des raisons auroient dû avoir des
» égards, & plus de ménagement pour un
» homme d'un tel mérite. Non-seulement
» il ne cherchoit pas à tirer vengeance
» d'un outrage, mais on l'a vû s'intéresser
» avec ardeur pour ceux qui le lui avoient
» fait, & leur rendre des services essen-
» tiels, dont il leur laissoit ignorer l'Au-
» teur : ce qui fait l'éloge des bonnes qua-
» lités de son cœur...

» Un mérite si généralement reconnu
» paroissoit ne devoir contribuer qu'à l'a-
» vancement de la Chirurgie, & à donner
» plus de lustre & d'éclat à une Profession
» si intéressante à la vie des hommes. Ce-
» pendant ce mérite même servit de base
» aux argumens les plus forts & les plus
» opposés aux moyens de perfectionner
» la Chirurgie. La Déclaration qui or-
» donne, qu'à l'avenir on ne pourra exer-
» cer cet Art dans Paris sans y avoir été
» préparé par l'étude des Lettres, & sans
» avoir reçu le grade de Maître-ès-Arts,
» étoit à peine obtenue, qu'on fit les op-
» positions les plus vives à cette Loi mé-
» morable, si digne de l'amour du Roi
» pour ses Sujets. On crut avoir prouvé
» que le Latin & la Philosophie étoient
» inutiles aux Chirurgiens, en citant M.
» Petit par qui la Chirurgie avoit fait tant

» de progrès. Cet exemple étoit peu con» cluant : M. Petit étoit un homme rare » dont le génie, la pénétration & le dif» cernement suppléoient parfaitement à ce » que des études plus profondes y auroient » pû ajouter. Il avoit senti lui-même com» bien le défaut de ces études avoit mis » d'obstacles à son avancement : c'est ce » qui le détermina à apprendre la Langue » Latine à l'âge de quarante ans. Il y réus» sit assez pour pouvoir entendre les Li» vres d'Anatomie & de Chirurgie écrits » en cette Langue. Mais les qualités de » son esprit vif & pénétrant, & sa gran» de expérience lui avoient fourni ce » qu'un autre n'auroit tiré qu'avec peine » de la lecture des meilleurs Livres. Il avoit » le sens juste, & capable d'apprécier les » choses. C'est par cette Logique natu» relle qu'il parvint à connoître la Nature, » & à raisonner sur la liaison de ses effets » avec leurs causes.

Nous avons trouvé dans l'éloge dont nous venons de donner l'extrait, des faits choisis avec discernement, des transitions assez heureuses, des réflexions sages. Le style de l'Auteur ne nous a pas paru tout-à fait formé ; mais à juger des progrès qu'il fera par ceux qu'il a faits depuis un an, on peut assûrer que M. Louis sera

beaucoup d'honneur, & sera très-utile à l'Académie dont il est Membre.

Essai sur le progrès des Beaux Arts. *A Angers*, chez *Barriere*, troisiéme édition. Cette édition est fort supérieure aux deux autres, par le nombre & la bonté des vers.

Oeuvres de M. *Campistron*, de l'Académie Françoise. Nouvelle édition, corrigée & augmentée de plusieurs piéces qui ne se trouvent pas dans les éditions précédentes. *A Paris*, par la Compagnie des Libraires, 1750. Trois volumes *in*-12.

L'augmentation la plus importante de cette édition est une Tragédie qui n'avoit jamais paru, intitulée *Pomeïa*. Mademoiselle le Couvreur se disposoit à en remplir le principal rôle, lorsqu'elle mourut. Le suffrage de cette grande Actrice est un préjugé bien favorable pour la piéce.

Traité de perspective à l'usage des Artistes, où l'on démontre géométriquement toutes les pratiques de cette Science, & où l'on enseigne, selon la méthode de M. le Clerc, à mettre toutes sortes d'objets en perspective, leur réverberation dans l'eau & leurs ombres, tant au Soleil qu'au flambeau. Par M. Edme-Sebastien *Jeaurat*, Ingénieur-Geographe du Roi, *in*-4°. *A Paris*, chez *Jombert*, Quai des Augustins.

La Science des ombres par rapport au desseing : ouvrage dans lequel se trouvent des régles démontrées pour connoître la forme, la longueur & la largeur des ombres que les differens corps portent, & qu'ils produisent, tant sur les surfaces horizontales, verticales ou inclinées, que sur des surfaces verticales, plattes, convexes ou concaves. Par M. *Dupain*, l'aîné, *in*-8°. *A Paris*, chez *Jombert*, Quai des Augustins.

VOYAGE autour du monde, fait dans les années 1740, 41, 42, 43 & 44, par George *Anson*, Commandant en Chef l'Escadre de Sa Majesté Britannique, orné de cartes & de figures en taille-douce, traduit de l'Anglois, *in*-12. 4 vol. *A Paris*, chez *Quillau*, pere, rue Galande, *Quillau*, fils, rue Saint Jacques, *Delormel*, rue du Foin, & *Leloup*, Quai des Augustins.

REFLEXIONS de Mlle ***, Comédienne Françoise. *A Paris*, chez *Delaguette*, rue Saint Jacques, 1750. Brochure de 88 pages.

Pour mettre le Public à portée de juger de cette Brochure, nous allons transcrire une partie des réflexions qui nous ont paru les plus agréables. Ceux de nos Lecteurs qui aiment les Livres de morale, seront bien aises que nous leur laissions le

ſoin de découvrir l'origine des penſées que nous citons.

L'amour n'eſt ni une vertu, ni un vice, c'eſt une paſſion née avec l'homme, & elle prend la qualité qu'on lui donne, vertu dans les ames bien nées, foibleſſe & vice dans les ames vulgaires.

Pour faire rire les perſonnes ſenſées, il faut être fou, bête, ou excellent Comédien.

La raillerie eſt une injure déguiſée, d'autant plus difficile à ſoutenir, qu'elle porte une marque de ſupériorité. Pour n'être pas dangereuſe, il faut qu'elle bleſſe les indifferens, ſans bleſſer les intéreſſés. On peut ſe mocquer d'un préſomptueux qui a quelque endroit ridicule; mais il y a de la honte à ſe mocquer d'un ſot. Les ſots ſont un genre d'hommes avec qui il n'eſt jamais permis d'avoir raiſon; c'eſt même une ſottiſe de montrer trop d'eſprit avec eux.

Il eſt rare que l'on aime ceux à qui l'on obéit, & que ceux qui commandent veuillent autre choſe que des reſpects.

Les vertus & les vices des hommes dépendent des mœurs de leur ſiécle. Les ſiécles les moins polis, ſont les plus vicieux; la vertu s'épure à meſure que l'eſprit s'éclaire. On peut conclure de-là que l'eſprit eſt le pere de la vertu.

L'homme dans la fortune méconnoît tout le monde, & dans la disgrace il n'est connu de personne.

La vertu emprunte quelque chose des belles personnes; un mérite médiocre les orne plus incomparablement, qu'un excellent mérite ne pare les autres. On diroit que les belles personnes donnent à la vertu même de l'éclat, au lieu que dans les femmes moins accomplies, elle perd toujours un peu de son lustre; confondue & comme ensévelie dans une infinité de défauts, on n'en discute pas si facilement les charmes.

Il faut être un peu trop bon pour l'être assez.

La beauté frappe les yeux; mais l'esprit touche le cœur. On s'ennuye de voir un objet, quelque beau qu'il soit; mais on ne se lasse pas d'entendre une personne qui pense bien, & qui s'exprime de même. Cependant les hommes ne courent qu'après la beauté, & la plûpart des femmes ne se rendent qu'au mérite. On fait consister la gloire du sexe dans ses appas, celle des hommes réside dans leurs vertus, & la vanité porte les uns & les autres à faire un choix qui leur fasse honneur.

Une des plus grandes vertus, c'est la franchise; mais c'est la plus mal payée.

L'amour de la gloire naît presque tou-

jours avec des talens propres à les acquerir : c'est une attention bien louable de la Nature que les génies médiocres n'en soient point échauffés, puisqu'ils ne feroient rien que de ridicule, malgré la noblesse de ce principe.

Le plus sûr moyen, & presque le seul que nous ayons, pour nous guérir de nos foiblesses & de nos passions, est de leur opposer des passions contraires.

Le seul Philosophe est en vie dans le monde, les autres créatures sont mortes ou plongées dans le sommeil.

Il y a des cœurs nobles que l'adversité rend intraitables, & que la bonne fortune au contraire rend doux & genereux ; c'est qu'ils se trouvent aussi malheureux d'avoir besoin des autres, qu'ils seroient contens de les désobliger.

La lecture & la réflexion ont cela de commun, qu'elles ne sont utiles qu'aux bons esprits, & qu'elles achevent de gâter les autres.

L'insensibilité d'une femme n'est pas d'un caractére qui la rende plus estimable : c'est plutôt un vice de l'ame qui la prive d'un sentiment naturel, qui naît des objets aimables, & de l'impression même de la vertu.

Le mariage est le lien le plus général,

le plus étendu de la société, & peut-être celui qui unit le plus rarement un homme avec une femme.

L'esperance a beau nous avoir trompés, nous nous fions toujours à elle.

L'orgueilleux, toujours attentif à persuader les autres d'un mérite qu'il n'a pas, ne parle & n'agit point naturellément. Si vous vous entretenez avec lui sur quelque matiere, si vous lui demandez son sentiment sur un ouvrage qui vient de paroître, n'attendez pas qu'il vous expose ses propres pensées, qu'il vous rende compte naïvement de son impression; il craint de se livrer; il blâme ou il approuve, selon qu'il se croit faire honneur, en blâmant ou en approuvant; il n'a de sentiment décidé sur rien; il parle moins pour dire ce qu'il pense, que pour faire croire qu'il pense bien.

Il y a de la stupidité à acquiescer à tout, & de l'orgueil à ne consulter personne.

Il faut avoir dans le bonheur la modestie d'un homme indigent, & dans le malheur l'assûrance d'un homme heureux.

De toutes les disgraces qui peuvent arriver pendant la vie, le comble de l'infortune, c'est d'avoir été heureux.

Les Entretiens physiques d'Ariste & d'Eudoxe, tome cinquiéme, sur les dé-

couvertes récentes, & pour servir de supplément aux quatre volumes de la septiéme édition. Par le Pere *Regnault*, de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez *Damonneville*, *Durand* & *David*, 1750.

Les nouveaux Entretiens que nous annonçons, roulent sur l'électricité, la déclinaison de l'aimant, les arbres écorcés, quelques traits de l'Histoire Naturelle, les congélations artificielles, la lumiere, le jeu des rayons rompus, quelques propriétés des couleurs, la gêlée & la chaleur, les lumieres septentrionales qui ont paru depuis 1729, differentes exhalaisons, divers Problêmes de Botanique, la rosée, quelques propriétés de l'air, differentes propriétés des sons, quelques phenoménes du Thermométre, une illusion des sens, & un phenoméne réel; divers insectes, divers corps célestes, les Cométes de 1729, 1737, 1743, 1744, quelques éclaircissemens de Physique, la mesure & la figure de la terre. On trouvera dans les augmentations le même style, la même méthode, les mêmes opinions qui ont donné tant de vogue aux quatre premiers volumes.

Abregé' de l'Histoire de l'Ancien Testament, où l'on a conservé, autant qu'il a été possible, les propres paroles de l'Ecri-

ture Sainte, avec des éclaircissemens & des réflexions, *in*-12. tomes 8 & 9. *A Paris*, chez *Desaint* & *Saillant*, rue St. Jean de Bauvais.

L'EXCELLENCE & la pratique de la dévotion à la Sainte Vierge, avec les textes choisis des Saints Peres, qui montrent la tradition de tous les siécles, sur la dévotion à la Mere de Dieu. Par le Pere Joseph *de Gallifet*; Jesuite, *in*-12. *A Lyon*, & se vend à Paris, chez *le Mercier*, rue Saint Jacques.

HISTOIRE de la Jurisprudence Romaine, contenant son origine & ses progrès, depuis la fondation de Rome jusqu'à présent. Par M. Antoine *Terrasson*, Ecuyer, Avocat en Parlement; *in-folio*. *A Paris*, chez *Cavelier*, pere, *Paulus Dumesnil* & *Nully*.

MANIERE de bien nourrir & soigner les enfans nouveaux nés. Par Michel *Bermingham*. *A Paris*, chez *Barois*.

TRAITE' des effets & de l'usage de la saignée. Par M. *Quesnay*, Médecin Consultant du Roi, nouvelle édition très-augmentée. *A Paris*, chez *d'Houry*, pere.

GEORGI EVERARDI *Rumphii*, *Medici*.. *herbarium Amboïnense*, *plurimas complectens arbores*, *frutices*, *herbas*, *plantas terrestres & aquaticas*, *quæ in Amboïna & adjacentibus reperiuntur insulis*, *insuper varia*

insectorum, animaliumque genera, pleraque naturalibus eorum figuris depicta, &c. curâ & studio Joannis Burmanni Medici, in-folio. Amstelodami. Se vend à Paris chez *Briasson*, rue Saint Jacques.

HISTOIRE des Arabes, sous le Gouvernement des Califes, par M. l'Abbé *de Marigni*. Quatre volumes *in*-12. *A Paris*, chez la veuve *Etienne* & fils, Jean-Thomas *Herissant*, *Desaint* & *Saillant*.

HISTOIRE de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin, année 1748, faisant le quatriéme tome, *in*-4°. *A Berlin*, & se vend à Paris chez *Briasson*.

David le jeune, Libraire, Quai des Augustins, au Saint Esprit, à Paris, a reçu d'Hollande quelques exemplaires des Livres suivans.

HISTOIRE Naturelle des oiseaux *in*-4°. 3 volumes sur du papier Super-Royal, avec plus de trois cens Estampes.

HISTOIRE de Charles XII. Roi de Suéde. Par M. *Nordberg*, *in*-4°. 4 vol. munis de plus de deux cens piéces authentiques.

BIBLIOTHEQUE Universelle de *le Clerc*, 83 volumes, complettes. *Idem*. Britannique 50 parties complettes.

NOUVELLE Bibliothéque Germanique, commencée en 1746, jusqu'en Juin 1750, la suite tous les trois mois, 12 vol.

MEMOIRES & Lettres d'Estrades, 9 volumes.

LA Bible de Saurin, 6 vol. *in-fol.* figures. Papier Super-Royal, *Idem.* Papier Royal.

LE Droit public Germanique, où l'on voit l'Etat présent de l'Empire, ses principales loix & constitutions, l'origine & l'agrandissement des plus considérables Maisons d'Allemagne, avec une Dissertation sur la Jurisdiction de l'Empereur, une autre sur la forme du Gouvernement du Corps Germanique, & une troisiéme sur le Ban de l'Empire, *in-8°.* 2 vol.

LES Aventures de Joseph Andrews & du Ministre Abraham Adams, par l'Auteur de l'Enfant Trouvé. Traduites en François par l'Abbé *Desfontaines*, *in-12.* 2 vol.

RECUEIL de Piéces Fugitives, par le Pere Mallebranche, M. Devarignon, & autres Auteurs célébres, *in-8°.* 1 vol.

HISTOIRE des voyages que les Danois ont fait dans les Indes Orientales, depuis 1705 jusqu'à la fin de l'année 1736, *in-8°.* 3 vol.

On trouve chez le même Libraire les Elemens de Cosmographie, pour servir d'introduction à l'Histoire & à la Géographie, 1 vol. figures, 3 liv. relié.

ESSAIS sur la conformité de la Médecine

des anciens & des modernes, ou comparaison entre la pratique d'Hippocrate, Galien, Sydenham & Boerhaave, dans les maladies aigues, où l'on fait voir quelle doit être la pratique de Médecine dans ces maladies, traduit de l'Anglois *in*-12. 1 vol. 1749. 2 liv. 10 s. relié.

Histoire de la Jurisprudence Romaine, contenant son origine & ses progrès, depuis la fondation de Rome jusqu'à présent; le Code Papyrien & les Loix des douze Tables, avec des Commentaires, l'Histoire de chaque Loi en particulier, avec les antiquités qui y ont rapport; l'Histoire des diverses compilations qui ont été faites des Loix Romaines, comment les mêmes Loix se sont introduites, & de quelle maniere elles s'observent chez les differens peuples de l'Europe; l'énumeration des éditions du Corps du Droit Civil. Les vies & le Catalogue des ouvrages des Jurisconsultes, tant anciens que modernes, avec un recueil de ce qui nous reste de Contrats, Testamens, & autres Actes judiciaires des anciens Romains, pour servir d'introduction à l'étude du Corps de Droit Civil, & aux Loix Civiles, *in-fol.* 1 vol. 18 liv. relié.

Jean-Baptiste Coignard & Antoine Boudet, Imprimeurs-Libraires à Paris, rue Saint

Saint Jacques, donnent avis que la seconde édition des *Œuvres de M. Bossuet, Evêque de Meaux*, en 17 vol. *in*-4°. étant achevée, ils en délivrent actuellement les exemplaires aux Souscripteurs.

PROGRAMME

De l'Académie des Sciences & Belles Lettres de Dijon, pour le prix de Médecine de 1751.

L'Académie, fondée par M. Hector-Bernard Pouffier, Doyen du Parlement de Bourgogne, annonce à tous les Sçavans, que le prix de Médecine pour l'année 1751, consistant en une Médaille d'or de la valeur de trente pistoles, sera adjugé à celui qui aura le mieux résolu le problême suivant :

Les jours critiques sont-ils les mêmes en nos climats, qu'ils étoient dans ceux où Hippocrate les a observés, & quels égards doit-on y avoir dans la pratique ?

Il sera libre à tous ceux qui voudront concourir, d'écrire en François ou en Latin, observant que leurs ouvrages soient lisibles, & que la lecture de chaque Mémoire remplisse & n'excéde pas trois quarts d'heure ou une heure; les Mémoires francs

de port (sans quoi ils ne seront pas retirés) seront adressés à M. Petit, Secretaire de l'Académie, rue du Vieux-Marché, à Dijon, qui n'en recevra aucun après le premier d'Avril.

Et comme l'on ne sçauroit prendre trop de précaution, tant pour rendre aux Sçavans la justice qui leur est dûe, que pour écarter, autant qu'il est possible, les brigues & cet esprit de partialité, qui n'entraînent que trop souvent les suffrages vers les objets connus, ou qui les en détournent par d'autres motifs également irréguliers & indécens, l'Académie déclare que tous ceux qui ayant travaillé sur le sujet donné seront convaincus de s'être fait connoître directement ou indirectement, avant qu'elle ait porté son jugement sur leurs ouvrages, seront exclus du concours.

Pour obvier à ces inconvéniens, chaque Auteur mettra au bas de son Mémoire une sentence ou devise, & y joindra une feuille de papier cachetée, sur le dos de laquelle sera la même devise, & sous le cachet son nom, ses qualités & sa demeure, pour y avoir recours lors de la distribution du prix. Lesdites feuilles ainsi cachetées, de façon qu'on ne puisse y rien lire à travers, ne seront point ouvertes avant ce tems-là, & le Secretaire en tiendra un

Regiſtre exact ; ceux qui exigeront de lui un recepiſſé de leurs ouvrages, le feront expédier ſous un autre nom que le leur ; & dans le cas où celui qui auroit uſé de cette précaution auroit obtenu le prix, il ſera obligé en chargeant une perſonne domiciliée à Dijon, de ſa procuration pardevant un Notaire, & légaliſeé par le Juge, d'y joindre auſſi le recepiſſé. Si celui à qui le prix ſera adjugé n'eſt point de Dijon, il enverra pareillement ſa procuration en la forme ſuſdite, & s'il eſt de cette Ville, il viendra le recevoir en perſonne le jour de la diſtribution du prix, qui ſe ſera dans une aſſemblée publique de l'Académie, le Dimanche 22 du mois d'Août 1751.

PRIX

Propoſés par l'Académie Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles-Lettres de Toulouſe, pour les années 1751 *&* 1752.

LA Ville de Toulouſe, célébre par les prix qu'on y diſtribue depuis longtems à l'Éloquence, à la Poëſie, & aux Arts, voulant contribuer auſſi au progrès des Sciences & des Lettres, a, ſous le bon plaiſir du Roi, fondé un prix de la valeur

de 500 liv. pour être distribué tous les ans par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres, à celui qui, au jugement de cette Compagnie, aura le mieux traité le sujet qu'elle aura proposé.

Le sujet doit être alternativement de Mathématiques, de Médecine, & de Littérature.

L'Académie avoit proposé pour sujet du prix double de cette année 1750. *La cause physique de l'applatissement de la Terre, tel qu'il a été déterminé par les opérations faites au Cercle Polaire, en France, & sous l'Equateur.*

Ce prix a été adjugé à la Piéce N°. 4, qui a pour devise.

> ... *Non proxima semper*
> *Nota magis...*

dont l'Auteur est M. Clairaut, de l'Académie Royale des Sciences de Paris; de celles de Londres, de Berlin, d'Upsal, d'Edimbourg, de l'Institut de Bologne, &c.

L'Académie proposa l'année derniere pour sujet du prix de 1751. *La théorie de l'Ouie.*

Elle propose cette année pour sujet du prix de 1752. *L'état des Sciences & des Arts, à Toulouse, sous les Rois Visigots, & quelles étoient les loix & les mœurs de cet-*

te Ville, sous le Gouvernement de ces Princes.

Les Sçavans sont invités à travailler sur ces sujets, & même les Associés étrangers de l'Académie. Les autres Académiciens sont exclus de prétendre au prix.

Ceux qui composeront sont priés d'écrire en François ou en Latin, & de remettre une copie de leurs ouvrages qui soit bien lisible, surtout quand il y aura des Calculs Algébriques.

Les Auteurs écriront au bas de leurs ouvrages une Sentence ou Devise; mais ils n'y mettront point leur nom. Ils sont exhortés cependant à y attacher un billet séparé & cacheté, qui contienne la même Devise ou Sentence, avec leur nom, leurs qualités & leur adresse : l'Académie exige même qu'ils prennent cette précaution, lorsqu'ils adresseront leurs écrits au Secretaire. Ce Billet ne sera point ouvert, si la Piéce n'a remporté le prix.

Ceux qui travailleront pour les prix, pourront adresser leurs ouvrages à M. l'Abbé de Sapte, Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou les lui faire remettte par quelque personne domiciliée à Toulouse. Dans ce dernier cas, il en donnera son recepissé, sur lequel sera écrite la Sentence de l'ouvrage avec son nume-

ro, ſelon l'ordre dans lequel il aura été reçu.

Les paquets adreſſés au Secretaire doivent être affranchis de port.

Les ouvrages ne ſeront reçus que juſqu'au dernier Janvier des années, pour le prix deſquelles ils auront été compoſés.

L'Académie proclamera dans ſon Aſſemblée publique, du 25 du mois d'Août de chaque année, la Piéce qu'elle aura couronnée.

Si l'ouvrage qui aura remporté le prix, à été envoyé au Secretaire en droiture, le Tréſorier de l'Académie ne délivrera ce prix qu'à l'Auteur même, qui ſe fera connoître, ou au porteur d'une procuration de ſa part.

S'il y a un recepiſſé du Secretaire, le prix ſera délivré à celui qui le repréſentera.

L'Académie qui ne preſcrit aucun Syſtême, déclare auſſi qu'elle n'entend point adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.



BEAUX-ARTS.

LE Sallon qui devoit finir, selon l'usage, le 25 du mois de Sept. dernier, a été prolongé jusqu'au 8 d'Octobre, pour faire voir au Public, les quatre Tableaux de M. de Troy, qui n'étoient arrivés de Rome que la veille de la clôture; on a fort approuvé cette distinction accordée à l'âge & au mérite de ce grand Peintre, depuis long-tems Directeur de l'Académie de France à Rome, & l'on a été charmé de le retrouver dans ses ouvrages tel qu'on l'avoit vû à son départ, c'est-à-dire, fecond, facile & grand dans ses compositions. Les deux Tableaux de chevalet, représentant Susanne & les deux vieillards, & Lot avec ses deux filles, ont fait un grand plaisir, principalement le dernier. Les deux autres plus grands ont environ sept pieds de haut, sur 8 de large, & représentent l'entrevûe de la Reine de Saba avec Salomon, & Abigaïl aux pieds de David : ils ont été moins applaudis, malgré la richesse de leur ordonnance, & la facilité de leur exécution ; on a trouvé Salomon trop vieux, & on l'a pris pour Assuerus, & l'on a fait au David les mêmes reproches que l'on fit il y a deux ans, au Jason du même Artiste.

LA GRAVURE,

A M. le Comte d'Argenson, Ministre & Secretaire d'Etat, sur son portrait peint par M. Nattier.

TOi, que le Ciel forma pour aimer les talens,
Pour les encourager, & pour les bien connoître,
Les ouvrages de l'Art, lorsqu'ils sont excellens,
A tes yeux ont droit de paroître.

Pourrois-je ne pas t'avertir
Que des mains de *Nattier* un Tableau vient de naître,
Qui méritoit bien d'en sortir,
Et dont l'heureux modéle est fait pour assortir
L'habileté du plus grand Maître?

Il a fait le portrait d'un Ministre charmant,
Qui sçait associer l'utile & l'agréable;
Qu'on aime avec ardeur, qu'on respecte en l'aimant,
Et dont le sçavoir incroyable,
Embrassant à la fois mille divers objets,
Enchante le Monarque autant que les Sujets.

N'attends pas que je te le nomme;
De mon zéle indiscret il pourroit s'irriter;
D'ailleurs le plus grand nom ne désigne qu'un homme;
La grandeur véritable est de le mériter.

A le perpétuer, ce nom cher à la France,
Je borne mon empressement ;
Par un simple commandement
Tu peux m'en donner l'assûrance ;
Ordonne donc qu'incessamment
Mon frere le *Pinceau* m'abandonne l'image
Que mon *Burin* veut publier ;
L'objet du plus sincére, & du plus tendre hommage,
Peut-il trop se multiplier !

ESTAMPES NOUVELLES.

Nous croyons faire plaisir aux amateurs des Beaux Arts, en leur indiquant les Estampes suivantes : elles sont recommandables par ce qu'elles représentent, par le nom du Peintre d'après qui elles ont été gravées, & par la maniere dont elles le sont.

Les portraits de l'Empereur regnant, & de l'Impératrice, peints par M. Liotard, & gravés par Reinsperger. Ces deux Estampes se vendent ensemble 48 sols, & 30 sols séparément.

Huit Estampes, représentant des Turques, 10 sols piéce, parmi lesquelles il y en a une où l'on reconnoîtra aisément la tête de l'Impératrice, & celle d'une de ses filles, habillées comme les Dames de Pera.

Plusieurs de ces Estampes ont été gravées excellemment par Cameratta, d'après les desseings de M. Liotard, qui les a faits à Constantinople d'après nature. Les habillemens du Pays, la nature des étoffes, & leurs differens ornemens y sont rendus avec la plus grande vérité, la plus grande élegance & la plus grande legereté.

Ces Estampes se vendent chez l'Auteur, rue de la Corderie; près le Temple, chez la veuve Chereau, rue Saint Jacques; chez Audran, &c.

Daullé, de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, vient de mettre au jour une Estampe qu'il a gravée, d'après un Tableau original de Vandeik. Le nom du Peintre & celui du Graveur promettent quelque chose d'agréable, & ne trompent pas. On a intitulé cette Estampe, *L'enfant qui joue avec l'Amour*; ne seroit-ce pas plutôt l'Amour qui embrasse Psiché? Quoiqu'il en soit, ce sont deux beaux enfans qui se carressent: ils sont debout; l'un tient un pigeon, & on voit à leurs pieds un arc & un carquois.

Cette Estampe se vend à Paris chez l'Auteur, rue des Noyers.

MAPPEMONDE Historique, ou Carte Chronologique, Géographique & Généalogique des Etats & Empires du monde, rédigée par M. Barbeau de la Bruyere: deux grandes feuilles enluminées & réunies ensemble, qui se vendent chez M. Philippe Buache, Premier Géographe du Roi, Quai de l'Horloge du Palais.

CEtte Carte est faite dans un goût vraiment nouveau, & peut être très-utile à ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Histoire. On y voit la naissance, l'accroissement, l'étendue, les differens états ou les révolutions principales, le démembrement, la fin & la durée de tous les Royaumes, Empires, Républiques, & grands Peuples qui ont figuré sur la Terre, depuis la dispersion des hommes après le déluge, jusqu'à présent. On a ainsi sous un même point de vûe l'état du monde entier, & les fondemens de toutes les Histoires, anciennes & modernes (même celles qui nous sont le moins connues en Occident) réduits avec ordre & avec précision en un seul corps, de façon qu'on doit regarder cette Carte comme le Tableau politique de l'Univers.

La Chronologie, ou la Science des

Tems, y est simplifiée & débarrassée de ses difficultés, autant qu'elle peut l'être. Les principes de la Géographie de tous les âges du monde s'y trouvent clairement exposés par une méthode que l'on comprend aisément par l'inspection de la Carte, & le petit discours dont l'Auteur l'a accompagnée. Pour la partie Généalogique, on en parlera dans un moment; mais on peut dire que ce plan est vraiment la Génealogie, comme la succession des Peuples & des Royaumes du monde.

Les grands Empires, soit anciens, soit modernes, sont colorés en plein pour les faire mieux distinguer, & afin que l'on voie plus aisément, par les colonnes qu'ils occupent, les pays dont ils ont été les Maîtres; certaines Nations fameuses, comme les Germains ou Allemands, & les diverses sortes de Tartares, qui ont fondé hors de leurs Pays plusieurs Royaumes considérables, dont la plûpart subsistent encore, ont un liseré de même couleur dans ces differens pays, ce qui sert à rappeller tout à son origine.

L'Auteur doit donner incessamment une Explication abregée de sa Mappemonde Historique, en faveur de ceux qui en peuvent avoir besoin, pour sçavoir ce que c'est que les Peuples & les Royaumes

dont il y est parlé, surtout dans la Partie Orientale. Il annonce aussi deux Cartes purement Géographiques, chacune d'une feuille, où se verra le rapport de la Géographie de tous les tems, qui est expliquée par l'Histoire, & où les differens caractéres serviront à distinguer le moderne, l'ancien & le moyen âge.

Il se propose de donner ensuite des Cartes Chronologiques particulieres dans le goût de sa Mappemonde Historique, & de commencer par la France. Ces Cartes seront divisées par rapport aux Provinces de chaque Etat ou Monarchie, & l'on y doit voir les faits principaux d'une Histoire Nationale, sa Chronologie particuliere, ses conquêtes, & les invasions des peuples voisins, avec la Généalogie de ses Princes, de la même maniere que l'on a mis dans la Carte Générale, celle des Rois de la troisiéme Race; mais ce ne sera plus sans doute alors une simple Liste Généalogique : on y doit trouver les actions principales de chaque Prince.

Messieurs de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres ont jugé ce plan digne de leurs éloges.

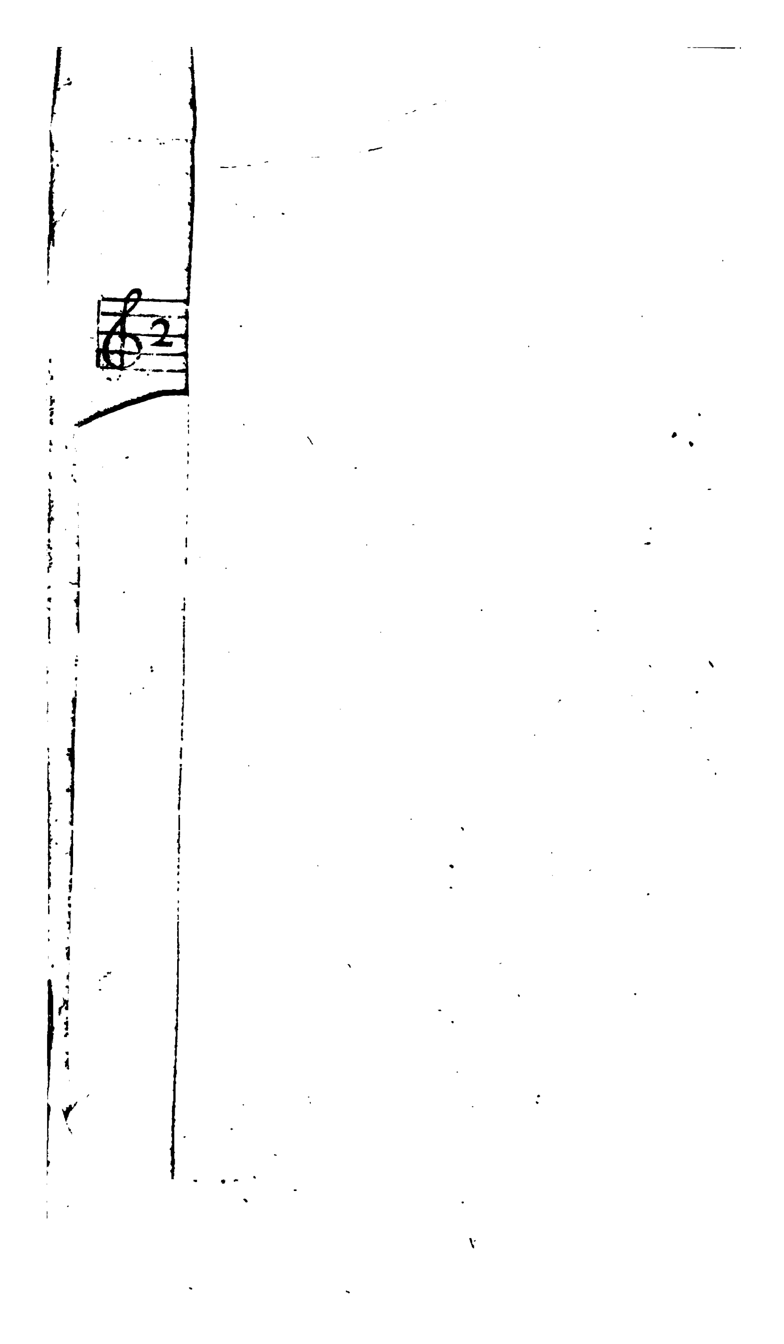
LE BONHEUR D'ETRE AIMÉ,

CHANSON.

PAr le plus charmant des aveux
Delphire vient de couronner ma flâme ;
Je suis au comble de mes vœux ;
Que de plaisirs vont regner dans mon ame !
L'excès de mon ravissement
Est excusé par mon bonheur extrême :
Pourrois-je en parler froidement ?
J'ai le bonheur de plaire à ce que j'aime.

De l'art de faire des Chansons
J'entens vanter le pouvoir & les charmes ;
De nos musettes les doux sons
Ont mis souvent nos belles sous les armes ;
Je sçais un destin plus touchant ;
Plaire à Delphire est le talent suprême ;
Je donnerois le plus beau chant
Pour le bonheur de plaire à ce que j'aime.

Si quelquefois de mes accens
J'ose occuper la beauté que j'adore,
Ils sont l'ouvrage de mes sens,



Le bel-esprit jamais ne les décore :
Sans aller au sacré Vallon,
Mon cœur m'inspire avec un soin extrême ;
Connoissez-vous mon Apollon ?
C'est le bonheur de plaire à ce que j'aime.

Malheur aux infidélités !
Peut-on chérir des ardeurs passageres ?
Quoi ! nous voulons de leurs bontés
Punir les cœurs de nos tendres bergeres ?
Un doux retour est un trésor,
Dont je connois le prix pour l'amour même,
Et mon ardeur s'accroît encor
Par le bonheur de plaire à ce que j'aime.

Si je prens part à tous nos jeux,
C'est que j'y vois mon aimable Delphire.
Mes jeux, mes ris sont dans ses yeux ;
Ce sont les seuls qui puissent me suffire ;
Peut-être que dans leurs loisirs
Quelques bergers blâmeront mon systême ;
Pour moi, je fo de mes plaisirs
Sur le bonheur de plaire à ce que j'aime.

Auteur de ce bonheur charmant,
Fais, Dieu d'amour, qu'il soit inaltérable ;
Je suis aimé, je suis amant,

Est-il un bien qui soit plus désirable ?
Lui seul il vaut les biens divers,
Gloire, grandeurs, richesses, Diadême,
Que ferois je dans l'Univers
Sans le bonheur de plaire à ce que j'aime ?

Echos, n'allez pas répéter
Ce que j'ai dit d'une douce victoire ;
C'est à l'orgueil à se flatter ;
J'ai de l'amour & non pas de la gloire ;
Le charme seul du sentiment
Nous fait goûter la volupté suprême,
Et je ne veux dans ce moment
Que le bonheur de plaire à ce que j'aime.

A TABLE.

Riches, vantez vos grands repas ;
Mon cœur content les voit sans jalousie ;
Avec *Delphire* & ses appas,
Tout est pour moi le Nectar, l'Ambroisie.
Je suis à la table des Dieux ;
Hébé me sert, me voilà Dieu moi-même,
Puisque dans ces aimables lieux,
J'ai le bonheur de boire à ce que j'aime.

SPECTACLES.

L'*Impertinent*, Comédie en un Acte & en vers de M. *des Mahis*, repréſentée ſur le Théatre François, & imprimée après quinze repréſentations, chez *Prault*, fils, Quai de Conti.

Cette Piéce eſt écrite avec tant d'agrément, que la légereté du ſtyle doit faire excuſer celle de l'intrigue. On eſt ſi agréablement amuſé par le brillant des détails, qu'on n'a pas le tems de reflèchir ſur l'enſemble. C'eſt un cabinet orné de miniatures, que l'œil charmé parcourt ſéparément, ſans examiner ſi elles ont entre elles cette exacte liaiſon qui doit ne former qu'un tableau. Le jeu ſupérieur de l'Acteur, M. Grandval, ajoûte à l'éclat du coloris, & met le comble à la ſéduction.

Un billet perdu forme le nœud léger de cette petite Comédie. Damis, qui en eſt le Héros, l'ayant trouvé par hazard, en fait un uſage conforme à ſon caractére. Comme ce billet eſt conçû en termes généraux, & qu'il reconnoît à l'écriture que ce billet eſt de Lindor, qu'il ſçait être amoureux de Roſalie, il le fait rendre à la tante, pour engager cette derniere, qui ſe nomme Julie, à ſe tourner du côté de Lin-

dor, & se ménager par-là une prompte rupture, dans le dessein de lier une nouvelle intrigue avec Lucinde, qui exige, dit-il, auparavant qu'il se fasse congédier dans les regles.

Son début avec Julie met d'abord son impertinence dans un jour radieux. Voici l'emploi de sa semaine.

J'eus Dimanche un billet pour souper chez Mouthier, *
Avec le petit Duc & la grosse Comtesse :
Lundi, jour malheureux, un maudit créancier,
Automate indocile, homme sans politesse,
Sous prétexte qu'il doit lui-même & qu'on le presse,
Me voulut sans délai contraindre à le payer.
J'allai le jour suivant flatter un Financier ;
Mercredi je courus à la Piéce nouvelle ;
Tout le monde étoit pour, & moi je fus contre elle ;
La Satyre embellit les plus simples propos,
Et l'admiration est le style des sots :
Jeudi j'eus de l'humeur, je me boudai moi-même ;
Le lendemain j'étois d'une folie extrême ;
Florise s'empara de moi pour tout le jour ;
Hier à tout Paris j'ai fait voir une veste
D'un goût divin, l'habit le plus gai, le plus leste ;
Où la Boutray, Passau, ravissent tour-à-tour,
Et j'arrive aujourd'hui tout plein de mon amour.

* *Fameux Cuisinier.*

Comme Julie lui répond que sa façon d'aimer est tout-à-fait commode, il lui conseille par ces jolis vers de réprimer ses vivacités.

La réputation dépend de l'apparence;
L'air de se présenter, celui de recevoir,
Le ton, l'extérieur sont des riens d'importance,
Le maintien, en un mot, est le premier devoir,

. . . .

L'art de dissimuler est le ressort du monde,
Et l'équivalent des vertus.
Il masque les vieilles querelles,
Il prête un air sincére aux amitiés nouvelles,
L'amour même lui doit son plus beau coloris,
Et sous un froid maintien cachant les tendres
flammes,
Il tient lieu de sagesse aux femmes,
Et d'indifference aux maris.

Julie lui réplique que,

La fausseté souvent n'est qu'un vice inutile,
Dont la premiere duppe est celle qui s'en sert.

Damis lui fait entendre très-impertinemment qu'elle a beau se piquer d'être sincére; qu'on lui refuse net cette qualité, & qu'on lui donne trente ans & par-delà. Elle fait cette réponse charmante.

Si vous m'aimiez encor, j'aurois assez d'attraits,

Si je vous aimois moins, je ſerois plus aimable ;
Ce ſont vos ſentimens qui vieilliſſent mes traits.

Dès que Damis a quitté la tante, il va faire ſes preuves d'impertinence & de noirceur avec la niéce. Après lui avoir déclaré que Julie eſt ſa rivale, il lui dit qu'elle a tort de diviniſer le ſentiment, & la cathéchiſe ainſi ſur la conſtance dont elle ſe pique.

Ce n'eſt point-là du tout le ſyſtéme du jour ;
Vous prenez l'ennui pour l'amour,
Et tandis qu'à dupper tout le monde s'occupe,
Vous vous glorifiez de vouloir être duppe.
De la mode & du tems ſçachez mieux profiter ;
Ce n'eſt qu'aux cœurs uſés qu'on permet la conſtance ;
Ce ridicule affreux a penſé perdre Hortenſe.
Tout dépend de bien débuter.
Par les plus brillantes peintures
Il faut commencer le Roman,
Fixer l'attention, courir rapidement
D'avantures en avantures,
Augmenter l'intérêt de moment en moment,
Enſuite le filer un peu plus lentement,
De l'amour par degrés diminuer les aîles,
Et quand on croit en être à ſon dernier amant,
On peut crier alors contre les infidéles,
Et finir par le ſentiment.

Rosalie désaprouve ce systême, Damis insiste en disant;

Vous allez débuter sur la scéne du monde;
Chaque rôle y demande une étude profonde;
Mais le vôtre sur tout un jeu particulier.
Apprenez vos devoirs: du froid jargon des mines,
Des mots à double sens & d'allusions fines,
Se faire un systême singulier;
Avoir l'art de concilier
Une foule d'amans, qui, trompés l'un par l'autre;
Vous engagent leur cœur sans engager le vôtre;
Ne souffrir qu'aucun d'eux vous quitte le premier;
D'un air libre & riant tout dire & tout entendre;
Où l'on promet d'aller toujours se faire attendre;
Arriver en pestant contre quelqu'importun;
Faire sur sa parure une légere excuse;
Commencer vingt propos & n'en finir aucun;
Où l'on périt d'ennui, jurer que l'on s'amuse;
Refuser de l'esprit à toutes les beautés;
User tout, épuiser trente sociétés,
En un mot, être folle & se croire jolie,
Voilà ce qu'on appelle une femme accomplie.

Nous omettons beaucoup d'autres détails dont cette Piéce est remplie, pour en venir au dénouement. La tracasserie du billet étant éclaircie, on ne sçait pas trop de quelle maniere Julie prend un parti digne d'elle. Une lettre de Lucinde, qui

lui découvre toute la perfidie de Damis, acheve de l'y déterminer. Il paroît dans la ferme résolution de mériter, comme il le dit, le congé le plus authentique. Julie, qui a démêlé son projet, avertit que loin de s'y prêter, elle veut paroître au contraire resserrer sa chaîne. Comme cette Scéne est la Scéne par excellence, & qu'elle renferme le précis de la Piéce, nous allons la donner en partie. Le Dialogue nous en a paru si bon, qu'on pourra croire qu'il n'auroit tenu qu'à l'Auteur de nous donner une Comédie bien dialoguée.

Julie.

Qu'avez-vous donc, Damis, je vous trouve rêveur?

Damis.

Madame, on l'est toujours quand on a le cœur
tendre.

. . . .

Julie.

Nous serons mis au rang des grandes passions;
On n'a pas crû d'abord notre union bien sûre;
Tout paroissoit en nous un sujet de rupture;
Mais nous avons prouvé que nous nous convenions.

. . . .

Ne méritez-vous pas de fixer une femme?

Damis.

Oui, quand on rougissoit d'avouer un amant;

Mais on ne rougit plus que d'aimer constamment.

Julie.

Quel que soit là-dessus le préjugé vulgaire,
De vous aimer toujours je me fais une loi.

Damis à part.

Non je ne parviendrai jamais à lui déplaire ;
Voila de ces malheurs qui n'arrivent qu'à moi.

Julie.

Comment ?

Damis.

Mais si l'objet d'une telle foiblesse
N'attendoit qu'un prétexte & périssoit d'ennui ;
Car j'en connois beaucoup de cette espece.

Julie.

Mais je redoublerois d'attention pour lui.

Damis.

. . . .

Cela perd une femme, & l'amour qui s'endort
Est plus humiliant que l'amour qui s'envole.

Julie.

Je crains peu qu'un amant, qui possede mon cœur,
Eprouve en mes liens le dégoût du bonheur ;
Mais s'il prenoit jamais une nouvelle chaîne,
On me verroit blesser ma rivale & l'ingrat
Des traits les plus perçans que m'offriroit la haine,
Et porter le dépit jusqu'au plus grand éclat.

Damis.

C'est montrer au public la plus grande foiblesse,
Et faire voir aux gens que leur perte nous blesse.

Pour moi, si répondant au billet d'aujourd'hui,
Vous admettiez Lindor à l'honneur de vous plaire ;
Loin de vous reclamer & de rompre avec lui,
Je le mettrois au fait de votre caractére.

Julie.

Ce dépit, cette aigreur me prouvent votre amour ;
A vous rendre jaloux je suis donc parvenue !
Il faut vous avouer que j'étois résolue
De laisser à Lindor quelqu'espoir de retour,
Pour éprouver votre tendresse.

Damis.

Vous piquez ma sincérité ;
Le billet de Lindor étoit pour votre niéce,
Et par mon ordre seul, Lubin vous l'a porté.

Julie.

Que je vous sçais bon gré d'une telle injustice !
Nous n'avions l'un & l'autre employé l'artifice
Que pour nous mieux prouver notre fidélité.

Julie fait venir sa niéce avec Lindor ; elle les unit ensemble, & pour mieux confondre Damis, elle lui lit la lettre de Lucinde, qui défend en termes formels sa porte à ce Héros d'impertinences. Il soutient cette disgrace conformément à son caractére, & sort en s'écriant :

Comment donc ? J'ai trouvé deux femmes qui s'estiment ;
La rencontre est unique, & l'on en parlera.

Le

Le Lundi 14 Septembre, M. Kin, qui n'avoit jamais joué sur aucun Théatre public, débuta à la Comédie Françoise. Ses rôles de début ont été *Titus*, dans la Tragédie de Brutus; *Radamiste*, dans la piéce de ce nom; *fils*, dans la Comédie de l'Enfant Prodigue; *Zamore*, dans la Tragédie d'Alzire; *Andronic*, dans la piéce de ce nom, &c. Le public paroît avoir décidé que cet Acteur a de l'intelligence, une expression très-pathétique, un geste fort noble & une grande liberté dans les positions du Théatre. Ces talens sont balancés par quelques défauts: M. Kin en a de frappans, il en a peut-être qui sont sans remede; malgré cela il remue, il touche, il entraîne, & il n'a que vingt ans.

Les Comédiens Italiens ont donné le 22 du mois de Septembre, la premiere représentation des *Fausses Inconstances*, petite Comédie en un Acte, & en prose, de M. *de Moissi*, Auteur du Provincial à Paris.

L'intrigue est fondée sur un double travestissement, pivot un peu trop usé, qui lui donne un grand air de ressemblance avec plusieurs autres piéces, & singulierement avec la Fête d'Auteuil. Clorinde, amoureuse d'Eraste, se déguise en Cavalier pour le suivre & l'épier dans une campagne, où elle rend des soins à Clarice;

qu'elle croit sa rivale. Elle est accompagnée d'une nouvelle femme de chambre, qui s'est aussi travestie en homme. Ce dernier déguisement donne occasion à deux méprises, qui sont tout le jeu & tout le plaisant de la piéce. Cette Suivante est mariée avec Arlequin, qui l'a quittée depuis deux ans, & qui la reconnoît dans cette campagne, où il a suivi Eraste, son Maître. Comme il prend Clorinde pour un jeune homme, il croit sa femme infidelle, & la rencontrant à l'écart tête à tête, il lui témoigne sa rancune en mari des plus roturiers, & vient après s'en applaudir en plein théatre, en disant qu'il brûle d'en faire autant au freluqûet qui le deshonore. Ce faux Cavalier, qui l'entend, le saisit au colet, & tirant l'épée, le menace de le tuer; Arlequin effrayé, implore la bonté de sa femme, qui survient; mais Clorinde ne lui accorde la vie qu'à condition que la Soubrette lui rendra tous les coups qu'elle en a reçus. Arlequin lui-même l'en prie, & lui présente sa batte. Elle feint de la prendre malgré elle, & le bâtonne par obéïssance.

Eraste, de son côté, abusé par le travestissement de la Suivante, la croit son rival, & joue par dépit l'amant près de Clarice, ce qui donne lieu à une double ja-

jousie entre lui & Clorinde. Un éclaircissement qu'il a avec elle, le détrompe, & lui apprend que ce faux rival est une femme de chambre. Il se justifie aux yeux de sa Maîtresse. L'hymen est le sceau de leur racommodement, & son valet Arlequin renoue avec sa moitié.

Cette Piéce, qui réussit, & dans laquelle il y a quelques Scénes véritablement comiques, est suivie d'un divertissement qui ne la dépare pas. Il est d'autant plus agréable qu'il est très-court. M. Balette, revenu d'Italie, y danse avec la Dlle Camille un Pas, où il déploye beaucoup de force, de grace & de légereté.

Cette Comédie est imprimée chez *Cailleau*, rue Saint Jacques, à S. André.

DAVID, RECONNU ROI D'ISRAEL.

Tragédie du Pere du Parc, qui a été représentée le 5 Août au Collége de Louis le Grand, pour la distribution des prix, fondés par Sa Majesté.

ON lit au premier Livre des Rois, que David, après avoir vengé la gloire d'Israël, & défait le plus redoutable de ses ennemis, essuya de la part de

Saül, jaloux de ses succès, de longues & de cruelles persecutions. La mort de ce Roi furieux, qui périt avec sa famille dans un dernier combat contre les Philistins, mit David sur un Trône que le Ciel lui avoit destiné. C'étoit le fruit de sa patience & le prix de ses vertus. Les premiers jours de son Regne sont marqués au second Livre des Rois. Cet évenement, un des plus considérables qui ait trouvé place dans les fastes du Peuple de Dieu, a paru propre au Pere du Parc à être mis sur un Théatre, qui n'en admet guéres d'autres. Il l'a manié en homme de goût, & avec le respect qu'on doit aux sources sacrées, où il a puisé. Il a conservé l'ordre & la vérité des faits. Il ne s'en est écarté, que quand il a crû pouvoir le faire sans conséquence. Il a supposé par exemple, le rappel de David auprès de Saül, quelques jours avant la défaite de ce Roi, quoique David eût quitté la Cour depuis long-tems. A cela près on retrouve dans sa Tragédie tout ce qu'on a lû dans les Livres saints; l'amitié de Jonathas pour David, l'ombre de Samuel, &c. La Scéne est dans un Bois, où Saül campoit ordinairement pendant la guerre qu'il eut avec les Philistins. Après ce court préambule qui étoit nécessaire, entrons dans le détail, suivons

d'Actes en Actes la marche du Poëte ; montrons l'économie de ses Scénes, citons-en même quelques morceaux traduits avec fidélité, de la Langue dans laquelle il a fait parler ses Acteurs. Quel dommage qu'on ne puisse les produire, tels qu'ils sont sortis de sa main ! On y admireroit une latinité exquise, une versification réguliere, coulante, majestueuse, un certain Art d'orner sans affectation les pensées, & d'ennoblir le sentiment sans enflure. Mais combien de Lecteurs glisseroient sur des citations toujours trop obscures pour eux, quelques claires qu'elles puissent être ?

Saül & Abner, Général de ses armées, ouvrent le premier Acte. Dès qu'ils paroissent, le spectateur est instruit de leurs intérêts & du caractére des principaux personnages, suivant la maxime des Législateurs du Théatre.

Que dès les premiers vers l'action préparée,
Sans peine, du sujet applanisse l'entrée.

Saül en proye à une inquiétude dévorante, l'esprit aigri par d'horribles songes, le front couvert de nuages, confie à Abner le trouble de son ame. La présence de David qu'il a rappellé, ne lui présage que des malheurs. Ses liaisons

avec Jonathas qu'il a séduit, & toute sa conduite décélent ses espérances & ses projets téméraires. Abner, rival de David, & qui aspire en secret à la Couronne de Saül, sur un bruit qui s'est répandu qu'elle ne passeroit pas sur la tête de ses enfans, conspire par de perfides conseils contre le seul concurrent qu'il ait à craindre. Seigneur, dit il au Roi, vous verrai-je toujours livré à des chagrins qui empoisonnent votre vie ? Ne puis-je en deviner la cause ? Ne pouvez-vous me la déclarer ? Ecoute, répond Saül, connois la main d'où partent les traits dont je suis atteint. * Funestes songes ; nuit fatale, quelles affreuses images viennent troubler mon cœur, dans les bras du sommeil ! J'ai vû, Abner, j'ai vû l'ennemi fondre avec impétuosité dans mon camp y porter le fer & la flamme, égorger ma famille: J'ai vû mon sang arroser la terre couverte des débris de ma grandeur, & pour comble de disgraces, j'ai vû mon Diadême passer sur le front de cet odieux Sujet que tu vois à ma Cour. Le perfide respire encore, il abuse du don que je lui fais de la vie.... Volage Israël, peuple rebelle, acheve ton ouvrage : couronne David. Non, le tems de regner n'est pas encore venu pour lui. Je préviendrai le moment de ma chûte &

de son élevation... Cruelle résolution! Voudrois-je souiller mon Sceptre, & devenir le plus coupable des Rois? Ces dernieres paroles de Saül paroissant incertain de la maniere dont il doit se délivrer de David, font craindre à Abner qu'il ne laisse rallentir sa vengeance. Il se hâte de lui offrir le secours d'une main étrangere, & de le faire consentir à un crime nécessaire à sa tranquillité. Saül, enhardi par le discours qu'il lui tient, franchit le pas qui lui restoit à faire, mande David, & se prépare à l'immoler de sa propre main. Jonathas paroît dans le moment qu'il donne l'ordre cruel d'amener David. Jonathas, fils soumis & ami généreux, plein de respect pour les volontés de son pere, & prêt à se sacrifier pour David, ignore l'épreuve à laquelle on va mettre son amitié. Interrogé par le Roi, s'il balanceroit à sauver les jours d'un pere en bute aux attentats d'un Sujet audacieux, répond qu'il répandroit jusqu'à la derniere goutte de son sang, & demande avec empressement le nom du coupable. On lui nomme David. Jonathas frappé, comme d'un coup de foudre, partagé entre un pere dont il respecte jusqu'aux fureurs, & un ami dont il connoît l'innocence, se précipite aux genoux de Saül, & le conjure de suspen-

dre les effets d'une colére qui lui coûteroit un forfait. Saül lui reproche avec indignation le zéle qu'il affecte pour David. Sçais-tu, lui dit-il, pour qui ton cœur prend parti contre moi ? Le berger de Bethléem, l'indigne fils d'Isaï m'a ravi les éloges d'Israël.. On l'a élevé dans les chants de triomphe au-dessus de son Roi. Il ne lui manque plus que de monter à ma place, & de s'asseoir sur mon Trône. Ah ! s'écrie Jonathas, ah ! mon pere, ce Trône que vous craignez qu'il ne vous enleve, n'a jamais tenté la simplicité de son cœur. Il borne ses desirs à vivre sous vos loix. Confondu parmi vos plus fidéles Sujets, il se contente pour prix de quelques exploits, de l'amitié que je n'ai pû refuser à ses vertus. Il voudroit pouvoir y joindre la vôtre, & vous le croyez appliqué à creuser un précipice sous vos pas ! Ces mots prononcés avec une respectueuse liberté, accompagnés des prieres les plus touchantes, & soutenus par des larmes, calment insensiblement, quoique fasse Abner, le courroux du Roi, & désarment sa vengeance. Victoire précieuse pour Jonathas ! mais victoire passagere sur un cœur que mille soupçons toujours renaissans, rendront bientôt à tous ses remords. Abner, qui connoît le Roi, n'at-

tend que son départ & celui de Jonathas, pour se consoler d'une espéce de trêve qu'il a en main mille moyens de rompre. Tout ce premier Acte que termine la Scéne d'Abner resté seul, est travaillé avec tout le soin possible.

Dans la premiere Scéne du second Acte paroissent Jonathas, David & Pharès, confident de l'un & de l'autre. Pharès qui prévoit les excès des transports jaloux de Saül, exhorte David à fuir l'orage qui menace ses jours. Jonathas ne peut consentir à une fuite, qui mettroit entre lui & son ami une distance dont son cœur frissonne. Il apprend à David ce qu'il a fait auprès du Roi en sa faveur. Il lui annonce une paix cimentée par ses larmes, & dont le terme n'expirera qu'avec leur amitié. David, supérieur aux allarmes de Pharès, David que les plus tendres sentimens fixent auprès de Jonathas, abandonne le soin de sa destinée au souverain arbitre des évenemens, & condamne le conseil qu'on lui donne de fuir. Saül qui arrive, va bien-tôt justifier les frayeurs de Pharès, & détromper Jonathas. Il se répand d'abord en plaintes améres sur son sort, & défie le Ciel d'ajouter à ses malheurs. Vous, malheureux, lui dit David! vous, grand Roi, que tout concourt à

rendre heureux ? Je l'ai été, répond-il en soupirant. Le Ciel versa jadis ses faveurs sur moi. Mais aujourd'hui la source en est tarie. Tout m'importune, tout me déplaît, j'abhorre jusqu'au nom de Roi que je porte. Je ne sçais où me cacher, pour me dérober aux furies qui déchirent mon cœur, pour mettre mes jours à l'abri du fer des Philistins, qui m'assiégent dans mon camp. Seigneur, reprend David, nos respects adouciront vos chagrins. Notre courage vous répond de la défaite prochaine de vos ennemis. Abner à la tête des braves d'Israël, forme autour de votre camp un rempart inaccessible. Moi-même, & pourquoi oublierois-je cette preuve toute récente de mon zéle pour mon Roi ? moi-même, j'ai pénétré dans les bataillons des Philistins. J'ai fait couler des ruisseaux de leur sang dans les plaines qu'ils vouloient arroser du nôtre. Mais ce ne sont encore là que les préludes d'une victoire, dont vous ne tarderez pas à être témoin, & qui ne vous laissera plus d'ennemis, si vous daignez me compter au nombre de vos vengeurs. Saül, que ce discours fait frémir, sent renaître au fond de son cœur la noire jalousie. Il se croit outragé par des exploits qui effacent les siens. Il s'agite, il tonne, il éclatte, il se

plaint qu'on le livre aux mains d'un traître qui en veut à son Trône & à sa vie. David & Jonathas interdits & confondus, se demandent l'un à l'autre quel est l'objet de ces éclats. Ils osent le demander au Roi, qui ne leur répond que par un ordre qu'il donne à Jonathas de le servir de son épée. David offre d'y joindre la sienne. Qu'on présente le coupable, qu'on indique le chemin de sa retraite : il va tomber sous les coups multipliés de deux épées unies pour venger le même crime. Le coupable est nommé ; c'est David. Jonathas recule d'horreur. Il croyoit son pere revenu de ses injustes préventions contre David. Il s'étoit abusé. Un trait part de la main du Prince furieux. Jonathas fuit avec David qu'il entraîne. Saül reste confus d'avoir manqué sa victime, & du crime qu'il alloit commettre. Cruelle envie, s'écrie-t'il, implacable furie, qui verses ton poison sur-tout ce qui m'approche, pourquoi me forces-tu de haïr le plus vertueux de mes Sujets ? Tandis qu'il déplore les excès d'une passion qui fait son tourment, Abner arrive à tems pour en rallumer les étincelles, & pour préparer la ruine de David, par des voies d'autant plus sûres, qu'elles seront plus difficiles à pénétrer. Après avoir représenté à Saül tout ce que

la perfidie peut inspirer de plus noir, après lui avoir montré tout ce qu'il a à craindre d'un Sujet ambitieux qui a séduit le peuple, dans la vûe d'en obtenir la dignité suprême, Abner frappe un dernier coup, qui décide selon ses desseins la destinée de David. Il faut vous résoudre, dit-il au Roi, à ramper sous la houlette du berger de Bethléem, ou à me confier le soin de le faire périr. Il explique son projet : Saül y donne les mains. C'est dans des circonstances où les Philistins, honteux de quelques échecs qu'ils ont reçus, & préparés à la vengeance, se disposent à assaillir le camp, d'envoyer David contre eux à la tête d'un millier de soldats, de lui déguiser le péril qui l'attend, de ne lui présenter que l'appas d'une vaine gloire, & de quelques récompenses qui flattent son ambition. Imprudent & sans expérience, son bonheur sera forcé de l'abandonner. Il trouvera sur le champ de bataille une mort inévitable. Saül, charmé d'un projet qui doit enfin fixer dans ses mains le Sceptre qu'il reçut autrefois de Samuel, à qui Dieu donna le pouvoir d'élire les Rois, témoigne son contentement à Abner, & le quitte en se reposant sur lui du succès. Abner s'applaudit avec Abisa son ami, du piége où il va faire tomber David. S'il l'évite

contre toute vraisemblance, il sçaura tirer de son bonheur même de nouveaux moyens de le perdre. Ses succès ne feront qu'irriter davantage un Roi que l'envie tourmente. Du second Acte qui finit ici, on est impatient de passer au troisiéme. Le péril que David va courir, intéresse aussi vivement le spectateur, que s'il étoit à la place de Jonathas. Saül est plaint; mais la colére de son Dieu le poursuit justement. La perfidie d'Abner fait faire des voeux pour hâter son supplice. Ainsi l'Art de la Tragédie éleve dans le cœur des passions passageres, pour en corriger de plus durables.

Le troisiéme Acte n'offre d'abord sur la Scéne que Jonathas. Il vient d'apprendre le nouveau triomphe de David sur les Philistins. Toujours précédé du Dieu des Armées, ce guerrier ne livre point de combats qui ne tournent à sa gloire. Chargé de butin & de dépouilles, il a laissé les ennemis d'Israël dans la consternation. Jonathas est plus flatté de cette victoire, que s'il l'avoit remportée lui-même. Mais que de sujets de craindre, qu'elle n'ait des suites funestes! L'envie pourroit-elle laisser de si grands succès impunis? Il attend en tremblant le retour du Héros. David s'offre tout à coup à ses regards. Le plaisir de

mettre aux pieds de son Roi les fruits de sa victoire, ne lui permettoit pas de se faire long-tems attendre. Il déclare son dessein à Jonathas, qui lui dit: Ah! qu'allez-vous faire? Voulez-vous changer en un jour de deuil celui de votre triomphe? Fuyez, mon cher David, fuyez une Cour, où vous recevriez plus d'honneurs, si vous en méritiez moins. Jonathas explique le sujet de ses frayeurs. Il a vû le Roi, au bruit de la victoire de David, soupirer, s'agiter, menacer le vainqueur, lui prodiguer des éloges, donner des ordres, les révoquer le moment d'après. Fatale situation pour un Prince qu'un Sujet fidéle ne sçauroit servir sans l'outrager! Tristes présages des nouvelles disgraces qui attendent David! Il s'étoit flatté sur la promesse du traître Abner, de voir finir ses malheurs & la haine de Saül, s'il revenoit victorieux d'un combat risqué par ses ordres. Et jamais la tempête ne gronda sur sa tête avec plus de furie. Le seul appui qu'il ait dans l'univers, c'est Jonathas. Ils se jurent l'un à l'autre une amitié éternelle. Jonathas, pour en serrer davantage les nœuds, présente à David son épée & son baudrier: Agréez, cher ami, ces gages de ma tendresse. Revêtez-vous des armes que j'ai portées. Elles en recevront un nouvel

éclat. Si j'avois un Sceptre, j'en ornerois vos mains. J'arracherois le Diadême de dessus mon front, pour en couronner le vôtre. Je croirois me conformer aux desseins d'un Dieu, qui n'éprouve votre vertu, que pour vous frayer au Trône une route plus sûre. Ne succombez pas sous le poids de l'épreuve. Vos malheurs auront une fin glorieuse. David souscrit aux arrêts du Dieu qui régle les destinées des hommes. Mais rien ne le peut consoler dans son infortune, que l'amitié de Jonathas. Eclairé sur la vanité des honneurs qui séduisent les ames vulgaires, loin de les desirer ou d'y prétendre, il voudroit n'avoir jamais quitté la solitude, où s'écoulerent dans le sein de l'innocence & de la paix ses premiers ans. Déserts fortunés, bois solitaires, asiles ignorés de la vertu & des plaisirs innocens, vous me vîtes couler des jours sereins. J'ignorois le tumulte des Cours, & les hazards d'une vie exposée aux trames des méchans. Je ne connoissois que mon cœur; je regnois sur mon troupeau. Rangé sous ma houlette, il ne se mouvoit que par mes loix. Assis sur un Trône de gason, Monarque exempt de soins & d'inquiétudes, tout ce qui frappoit mes yeux appartenoit à mon empire. L'envie ne répandoit point son venin

dans ce paisible séjour, elle n'y causoit point de trouble. Je passois d'une aurore à l'autre, sans m'appercevoir du cours rapide des années. Heureux tems, momens chers à mon souvenir, que ne puis-je vous voir renaître ! Ces regrets de David, qui forment le tableau le plus touchant, sont interrompus par l'arrivée de Pharès, qui vient lui annoncer ce qu'il a à craindre de Saül prêt à fondre sur lui, & à l'immoler aux accès de la plus violente fureur dont il ait encore été transporté. Jonathas, qui croit déja voir son ami expirer sous les coups de son pere, le presse de fuir loin d'un camp funeste à tous les deux, reçoit ses adieux, & conjure le Ciel de veiller sur ses jours. Pharès, après le départ de David, apprend à Jonathas que les Philistins à l'aide d'une nouvelle armée, qu'ils viennent de recevoir dans leur camp, se disposent à une action générale, où les Israëlites doivent succomber. L'allarme s'est répandue parmi les troupes de Saül. Ce Roi éperdu a interrogé les Prophétes, & fait couler le sang des victimes. Les Prophetes ont gardé le silence, le Dieu de Jacob n'a point fait entendre sa voix. Une Pythonisse seule a parlé. Elle a promis d'évoquer l'ombre de Samuel. Elle a marqué le lieu où il paroîtroit. Il va dévoiler un

avenir que tous les Sages d'Israël ne sçauroient percer. Pharès finit à peine ce récit qui consterne Jonathas, que Saül paroît. Le désespoir est peint sur son front. Ses yeux étincelent de fureur. Jonathas s'éloigne. David a pris la fuite. Saül, qui venoit dans l'espoir de le sacrifier à sa rage, outré de l'avoir encore manqué, ne suspend ses transports que pour écouter un dernier projet d'Abner, toujours prêt à tendre de nouveaux piéges à l'innocence; ce projet, la derniere ressource du perfide, est de diviser David & Jonathas; de piquer l'ambition de celui-ci, de lui montrer dans Saül, non plus un pere, mais un Roi qui veut être obéi, un Roi libre de disposer de son Trône, qu'il destine déja à Abner, comme la récompense de l'inimitié qu'il a vouée à David, si Jonathas persiste à avoir pour cet odieux sujet des sentimens qui dégradent son cœur. On voit dans ce troisiéme Acte tout ce qu'une sage économie peut produire d'intéressant: David vainqueur & fugitif, Jonathas sensible à sa victoire, & pleurant ses disgraces, Saül outré d'avoir manqué sa victime, Abner flatté de l'esperance de supplanter Jonathas sur le Trône, les Philistins prêts à renverser ce même Trône, l'ombre de Samuel sur le point de paroî-

colere. Voici ce qu'il m'inspire de te dire. Souviens-toi, ingrat, des faveurs dont je t'ai comblé. Je t'ai appellé du sein de la poussiere sur le Trône. Israël s'est abbaissé devant toi, & a fléchi la tête sous un joug nouveau. C'est moi qui te précédois dans les combats, qui illustrerent les premiers jours de ton regne, moi, qui dissipois les nations devant tes armées. Tu recueillois le fruit de mes triomphes. Qu'as tu fait pour reconnoître tant de bienfaits ? Tu as profané mes Autels, en y faisant fumer un encens que je ne voulois recevoir que de la main de mon Pontife. Tu as épargné des ennemis dont j'avois ordonné la mort, & attenté à la vie de mes Ministres, sur le front de qui tu devois respecter l'empreinte de ma sainteté. Moi-même, ne m'as-tu pas oublié ? Il est tems que mon courroux éclatte. La foudre va partir. C'en est fait. Ton regne expire. Le fils d'Isaï va prendre ta place. La victoire des Philistins, ta mort, & la ruine entiere de ta famille vont me venger de tes attentats. L'ombre disparoît à ces mots, & laisse Saül plongé dans la douleur la plus amére. Ce qui augmente son désespoir, c'est le bonheur de David. Il va donc regner ! le Diadême va passer sur son front ! Cruelle pensée ! Jonathas & Pharès, tou-

chés de sa déplorable situation du plus infortuné des Rois, s'efforcent d'effacer les impressions d'une prédiction, qu'ils lui représentent comme douteuse. Jonathas ne songe pas qu'il joint au crime d'être né d'un pere coupable, celui de méconnoître la voix de son Dieu. Ce trait ne suffit-il pas aux yeux d'un Maître qui ne laisse rien d'impuni, pour être enveloppé dans le projet de sa vengeance ? L'arrivée d'Abisa, dépêché par Abner, acheve ce que le discours de Jonathas & de Pharès a commencé. Il annonce à Saül David prêt à tomber entre les mains d'Abner. Ce Général, après avoir remis l'ordre dans le Camp, & fait rentrer les soldats dans le devoir, est allé à la poursuite de David. Il n'a pas tardé à le joindre. Il tient sa proye tellement enveloppée, qu'elle ne peut plus lui échapper. Que le Roi suspende pour quelques momens l'attaque des Philistins : on va lui livrer David. A cette nouvelle Saül tressaille de joie. Il donne ses ordres pour contenir l'ennemi, & renvoye Abisa vers Abner, afin de le presser de lui amener David. Jonathas touche à l'instant fatal, où il va perdre son ami. Saül prépare déja son bras à frapper. Le contraste du pere & du fils fournit peut-être la Scéne la plus intéressante de tout cet Acte, vraiment tra-

gique. Mais l'arrivée d'un courier suspend tout à coup les allarmes de l'un & la joie de l'autre. Les Philistins ont franchi les obstacles, & attaqué le Camp d'Israël. Abner au bruit du danger est accouru pour repousser l'ennemi. Il paroît, & apprend à Saül qu'il a laissé David aux mains avec ses soldats. Ils brûlent l'un & l'autre de le voir succomber. Mais toutes leurs troupes leur sont nécessaires contre les Philistins. A quoi se résoudront-ils ? Faut-il rappeller les soldats qui sont restés à la poursuite de David ? Cruel embarras ! L'envie a bientôt déliberé. Les soldats ont ordre de rester, & de poursuivre vivement leur proye. Abisa va les commander. On entend le signal de l'approche des Philistins. Jonathas vole au combat. Saül & Abner le suivent, occupés de pensées bien differentes. Saül se rappelle la prédiction de Samuel : une mort certaine l'attend avec sa famille sur le champ de bataille. Abner se repaît de l'esperance d'un Trône, que le massacre de la race de Saül, & la mort de David vont laisser vuide & sans prétendans. Il y a dans l'Acte qu'on vient d'analyser, bien de ces incidens qui font regner sur le Théatre une varieté qu'on aime à y voir. L'ombre de Samuel y fait peut-être un effet nouveau. La Scéne où elle paroît,

étoit toute tracée dans des Livres dont l'autorité est sacrée. C'est une de ces Scénes *que Dieu lui-même a préparées*, comme s'exprime M. Racine à la tête de son Esther.

Nous sommes parvenus au dernier Acte de cette Tragédie. Jonathas dans le désordre général, où l'irruption des Philistins a mis toute l'armée d'Israël, a crû devoir supposer un ordre de son pere, qui rappelloit Abisa avec les soldats qui assiégeoient David. Abisa s'est hâté d'obéir, & de joindre sa troupe au reste de l'armée. Par-là David s'est trouvé libre. Pharès court lui apprendre à qui il doit sa liberté, & le préparer au coup le plus sensible dont son cœur pût être frappé. David se rapproche du Camp. Pharès continue le récit déplorable de ce qui vient de se passer. Jonathas escorté de ce qu'il a pû rassembler de soldats autour de lui, s'est précipité à travers les rangs de l'armée ennemie. Accablé par le nombre, ce Prince courageux a vû trancher ses jours par une main barbare. Mais en mourant il avoit encore à la bouche le nom de David. Cruel évenement pour le cœur d'un ami ! Jonathas n'est plus, s'écrie David, Jonathas, mon appui, & mon unique ressource dans mes malheurs. Il se dépouilla pour moi de ces

armes que je porte. Elles me rappelleront dans tous les instans le souvenir de sa tendre amitié, si l'excès de ma douleur me permet de lui survivre. Pendant que David paye le tribut de ses larmes au destin de Jonathas, arrive Nabal qui lui annonce la mort du traitre Abner, que celle de Saül, combattant à la tête d'un petit nombre de soldats fidéles, va bientôt suivre. David ne triomphe point de la mort d'Abner. Il ne pense qu'à éloigner celle de son Roi. Pharès veut inutilement l'en détourner, David oublie dans son Roi son plus cruel ennemi. Dans le moment qu'il part pour signaler son zéle & sa fidélité, Achimas, Amalécite, vient mettre à ses pieds la Couronne de Saül, dont il a lui-même terminé les jours. David recule d'effroi. Il ordonne sur le champ le supplice du cruel Amalécite. Les Guerriers d'Israël au comble de leurs vœux, ne laissent pas à David le tems de pleurer la mort de Saül. Assûrés de la victoire en combattant sous ses étendarts, flattés de l'espoir d'un Regne fecond en prospérités, ils se hâtent de le proclamer Roi. *David est reconnu Roi d'Israël.* Ici on croit devoir faire remarquer une Scéne qui termine toute la Tragédie. C'est David, aux yeux de qui se dévoile tout à coup l'avenir. Il y lit

lit des évenemens, dont le merveilleux & la contrarieté excitent successivement dans l'ame du Spectateur des mouvemens de terreur & d'admiration. Telle est à peu près la Scéne du troisiéme Acte d'Athalie, où Joad, subitement inspiré, prédit les révolutions de la postérité de Jacob.

Cieux, écoutez ma voix ; terre, prête l'oreille.
Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?
Quel est dans le lieu saint ce Pontife égorgé ?
Pleure, Jerusalem, pleure, Cité perfide,
Des Prophétes divins malheureuse homicide.
De son amour pour toi, ton Dieu s'est dépouillé ;
Ton encens à ses yeux est un encens souillé. . . .
Quelle Jerusalem nouvelle
Sort du fond du désert brillante de clartés,
Et porte sur le front une marque immortelle ?
Peuples de la terre, &c.

La Scéne qu'on va citer est de la nature de celle-ci. L'Auteur (le Pere Duparc) a saisi heureusement à la fin de sa Piéce ce qu'il y avoit de plus capable d'aller au but de la Tragédie, qui est, suivant la pratique des Maîtres du Théatre, de frapper un dernier coup, qui augmente le trouble ou la surprise du Spectateur. Ainsi voiton dans le chef-d'œuvre de Sophocle, chef d'œuvre, surtout pour qui sçait en étudier les beautés dans la Langue origi-

naire, Oedipe effrayé d'un avenir déplorable en étaler, en finissant, l'image aux yeux des Thébains qu'il étonne & qu'il consterne. David dans une situation differente, s'il ne produit pas le même effet, remue également le cœur, en y créant d'autres mouvemens. Reconnu Roi d'Israël, & élevé du sein des calamités au faîte de sa grandeur, il voit tout à coup sortir de l'obscurité d'un avenir, jusqu'alors impénétrable, une suite de revers & de prospérités dont il trace l'Histoire. » Dans quelles régions suis-je transporté ? Que » vois-je ? Un nouvel univers éclôs à mes » regards étonnés. Les tems se précipitent » devant moi comme les flots de la mer. » Arrêtez, siécles fugitifs, quelle foule » d'évenemens prodigieux entraînez-vous » dans votre cours ? Comment suis je tombé du sommet des grandeurs dans un » abîme de maux ? Noyé dans un Océan » de larmes, pourquoi coulent elles de mes » yeux ? Perfides, respectez le Diadême » qui ceint mon front..... Mais quelle » gloire m'environne ? D'où vient cet » éclat qui m'éblouit ? Quel est le nouveau » Monarque, devant qui les Rois de la » terre baissent une tête altiere ? C'est le » fils de David, c'est l'espérance des Na» tions. Les bords du Jourdain retentis-

» sent du bruit de ses bienfaits. L'univers » a reçû sa Loi. Du Couchant à l'Aurore » on bénit son nom. Cieux ! quelle nou» velle splendeur brille autour de lui ? Je » le vois s'élever au dessus de la cime des » montagnes, & éclipser la beauté du jour » par l'éclat de sa gloire. Porté sur un » nuage rapide, il va prendre sa place à » côté de l'Eternel, dont il partage l'em» pire & le tonnerre. Peuples, prosternez» vous : la foudre est dans ses mains. Rois, » faites regner la paix sur la terre, &c. Le célébre Metastasio, à la fin de son *Giuseppe Riconoscimto*, fait dire aussi à Joseph, après le récit des revers qui ont précedé son élevation :

Ah di chi mai
Immagine son io ! Qualche grand'opra
Certo in Ciel si matura,
Di cui forse è Giuseppe ombra, è figura.

Après avoir fini l'extrait de cette Tragédie, fort supérieure à l'idée qu'on a tâché d'en donner, il se présente une réflexion bien naturelle ; c'est que les éleves qui tombent sous des Maîtres capables de donner de pareilles preuves de leurs talens & de leur goût, ne sçauroient trop se livrer à leurs conseils.

Un Empereur écrivoit au Rhéteur Eu-

mene, en lui confiant l'instruction publique de la jeunesse d'une partie des Gaules, ces paroles qu'on voudra bien nous permettre de citer; *Merentur & Galli nostri ut eorum liberis, quorum vita in Augustodunensium oppido ingenuis artibus eruditur, consulere cupiamus. Proinde quod aliud præmium his quàm illud conferre debemus, quod nec dare potest, nec eripere fortuna? Unde auditorio huic quod videtur interitu præceptoris orbatum, te vel potissimùm præficere debuimus, cujus eloquentiam & gravitatem morum habemus compertam. Hortamur ut professionem oratoriam repetas, atque in suprà dictâ civitate ad vitæ melioris studium adolescentium excolas mentes.....* Louis le Grand, & son auguste Successeur, ont dit aussi aux Maîtres du Collége qui porte leur nom: Nos Sujets méritent que nous veillions à l'éducation de leurs enfans, qui étudient les Beaux Arts dans la Capitale. Nous ne sçaurions leur procurer un plus grand avantage que celui d'y être bien élevés, & d'y acquerir des talens que la fortune ne donne point, & ne peut enlever. Travaillez donc à leur instruction avec autant de zéle que de capacité, & justifiez notre choix. Mais en formant aux Sciences cette brillante multitude de jeunes éleves qui vous sont confiés, jettez dans leurs

cœurs, encore tendres & susceptibles d'impressions heureuses, les semences précieuses de toutes les vertus, que nos bienfaits & les circonstances feront éclore dans un âge plus avancé.

Le Lundi 12 Octobre, les Comédiens François représenterent une petite Comédie, intitulée *le Tribunal de l'Amour*, qui n'a pas réussi.

NOUVELLES ETRANGERES.

DE CONSTANTINOPLE, *le 4 Août.*

Le *Ramasan*, tems où les Musulmans ne prennent aucune nourriture avant le coucher du Soleil, commence aujourd'hui. Le Gouvernement ne donne pendant ce tems, d'attention qu'aux affaires courantes, qui demandent une prompte expédition, & les grandes affaires restent suspendues.

On est actuellement ici tout-à-fait délivré de la peste ; mais comme les chaleurs y sont excessives, on appréhende qu'elle ne récommence bien-tôt.

Il y eut encore dernierement deux Incendies. Plus de 200 maisons furent consumées par les flammes à Scutari, & du côté des sept Tours, les quartiers des Bouchers & des Tanneurs furent presque entierement réduits en cendres.

Quelques Cosaques, Sujets de l'Impératrice de Russie, s'étant transportés il y a quelque tems pour des affaires de commerce à Oczackow, fu-

rent dénoncés comme espions au Pacha, qui les fit arrêter pour s'assûrer de la vérité; mais il ne put empêcher la populace d'en massacrer deux dont elle s'étoit saisie. La nouvelle n'en fut pas plutôt arrivée ici, que le Grand-Seigneur fit partir pour Oczackow l'Aga des Janissaires, à la tête d'un détachement de ce Corps, avec ordre de s'informer, non-seulement des Auteurs du crime, mais aussi de ceux qui, s'y pouvant opposer, ne l'avoient pas fait, & de les punir tous avec la derniere rigueur.

DU NORD.

DE PETERSBOURG, *le 28 Août.*

LA Flotte de l'Impératrice a mis depuis quelque tems à la voile pour croiser le long des côtes d'Esthonie, doubler l'Isle de Dagho, passer à l'Est de l'Isle de Gothland, côtoyer la Courlande & la Prusse jusqu'à Dantzig, & revenir par la même route sur les côtes de Finlande.

Le Collége de l'Amirauté, informé que l'on s'étoit relâché par rapport à l'exécution du Reglement de Marine de 1737 pour les Navires Marchands, qui viennent dans les Ports de Russie, a ces jours derniers ordonné que l'on tint la main à ce qu'il fût dans la suite observé plus exactement, surtout à l'égard des Articles III & XIX. Ces deux Articles portent, *Que lorsque les Bâtimens seront arrivés aux lieux de leur destination, les Maîtres délivreront d'abord aux Officiers, qui leur en feront la demande, une liste de leur équipage & des passagers qu'ils auront à bord, avec la facture de leur cargaison, le tout sans rien celer ou dissimuler, à peine d'être punis selon les loix Maritimes de Russie; que les Capitaines*

les Navires étrangers seront obligés, en entrant dans les Ports de l'Empire, de déclarer, soit au Collége de l'Amirauté, soit aux Officiers qu'il aura préposés, les nombre & la qualité des passagers qui seront dans leurs Navires, & quand ils partiront, de déclarer de même les Sujets de l'Impératrice qui voudront sortir de ses Etats avec eux; que si quelque Maître de Bâtiment emmene, avec connoissance de cause, quelque personne accusée de crime, le Bâtiment sera confisqué, & le Maître soumis à la peine, à laquelle le criminel auroit été condamné.

Les Commandans de differens Ports ont ordre de faire désarmer la Flotte, dès qu'elle y sera de retour, & d'en conserver cependant les équipages.

On vient d'apprendre que trois Frégates, parties d'Archangel au mois de Mai dernier, ayant passé le Sund, étoient allées mouiller à la Rade de Coppenhague, pour y prendre de nouvelles provisions & se rendre ensuite ici.

De Warsovie, *le 22 Août.*

La Diette extraordinaire s'étant séparée sans avoir pu s'occuper des objets qui l'avoient fait convoquer, le Roi a résolu de tenir le 25 un *Senatus-Consilium*, après lequel il ne tardera pas à faire expédier les *Universaux* pour la convocation d'une Diette ordinaire à Grodno en Lithuanie.

Le 20, le Comte Rzewuski, que l'on regardoit comme Staroste de Chelm, depuis qu'il étoit rentré dans l'Ordre Equestre, pour être élu Nonce à la Diette, dans l'espérance d'en devenir le Maréchal, fut revêtu de nouveau du Palatinat de Podolie, dont il reprit possession, en prêtant le serment de Sénateur.

On a appris depuis quelques jours que les Cosa-

ques Haidamaques avoient fait de nouveaux ravages. Un de leurs Partis a pillé la Ville de Larycczew. Un autre a pillé la petite Ville de Lowkow. Un troisiéme en vouloit faire de même à Staroscille; mais un détachement de troupes Polonoises, commandé par M. Michalowski, est tombé sur ce Parti, qu'il a forcé de prendre la fuite, en abandonnant ses armes & ses bagages, & en laissant plusieurs morts sur la place. Un détachement du Palatinat de Podolie ayant atteint une autre troupe de ces Brigands auprès de Letyn, l'a mise en fuite, après en avoir tué onze hommes & blessé beaucoup plus.

Le 18 Août, le Comte de Brulh, fils du Comte de ce nom, premier Ministre, fut installé dans la Charge de Staroste de Warsovie par le Prince Czartorinski, Palatin de Russie. Ce jeune Comte n'ayant encore que 14 ans, il a fallu que le Roi lui permît, par une dispense, de prendre possession de cette Charge avant l'age prescrit par les Loix.

Les grandes Charges vacantes furent remplies le 20.

Le Roi se rendit le même jour sur les neuf heures du matin au Château pour faire l'ouverture du *Senatus-Consilium*. Les propositions, remises de sa part aux Sénateurs, avoient principalement pour objet le rétablissement de l'administration de la Justice dans les Tribunaux Généraux du Royaume, & particulierement dans celui de Petricow, qui juge des differends survenus entre les Nobles de la Grande-Pologne & de la Prusse. Il s'agissoit aussi de délibérer sur les moyens d'arrêter les brigandages des Cosaques Haidamaques. Sa Majesté retourna le 29 au Château pour arrêter le résultat du *Senatus-Consilium*. Ce résultat porte, 1°. *Que le Roi, dont tous les soins ne tendent qu'à procurer la*

prospérité du Royaume, voulant remedier au préjudice causé par la rupture de la derniere Diette, convoquera le plutôt qu'il sera possible, une nouvelle Diette extraordinaire, & qu'il fera pour cet effet, expédier les Universaux aux Diettes de Relation. 2°. Que son intention étant que chacun jouisse des avantages de la tranquillité publique, sous la protection des anciennes & nouvelles Loix, il a resolu d'y recourir & d'en exercer la rigueur contre ceux qui troubleront cette tranquillité. 3°. Que bien que l'on ait déja fait avancer des troupes sur les frontieres Orientales du Royaume, pour les proteger contre les courses des Haidamaques, les Starostes n'en seront pas moins obligés, conformément aux Loix, d'employer au même objet les troupes soumises à leurs ordres, à peine contre ceux qui manqueront à cette partie de leur devoir, d'être cités par l'Instigateur de la Couronne devant les Tribunaux Assessoriaux, pour y rendre compte de leur conduite, & qu'afin de se mieux opposer aux entreprises de ces Brigands, les Ministres d'Etat seront chargés de convenir avec le Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Russie, de quelle maniere les troupes des deux Puissances seront distribuées, pour être à portée d'agir de concert avec le Général qui commande à Kiovie. 4°. Que pour repondre au désir du Sénat touchant le rétablissement du Duc Ernest de Biron, le Roi interposera de nouveau ses bons offices à la Cour de Russie. 5°. Que le Trésor de la Couronne payera les sommes nécessaires pour les réparations des Châteaux de Warsovie & de Cracovie, & pour d'autres besoins pressans de l'Etat. Après qu'on eut arrêté ce Résultat, on nomma les Sénateurs qui résideront auprès du Roi pendant les années 1751 & 1752, & l'Evêque de Cracovie fut choisi pour présider pendant le même tems à la Commission de Radom.

On apprend par des lettres, venues du Palatinat de Podolie, que les Cosaques Haidamaques y continuent leurs ravages. Un Corps de ces Brigands, qui se tenoit depuis quelque tems dans les forêts voisines de la frontiere de ce Palatinat, fondit vers le milieu du mois dernier dans le Village de Janko, dont ils pillerent toutes les maisons. L'Echanson & le Caissier de Novogorod les poursuivirent à la tête d'un détachement des troupes de Podolie. Ils en blesserent 10; mais ils eurent cinq hommes tués & furent eux-mêmes blessés. Quelques jours après, les Haidamaques surprirent la petite Ville de Krasno, qu'ils pillerent. Il y tuerent un assez grand nombre d'habitans, & se retirerent avec quelques prisonniers, du nombre desquels étoit le Gouverneur, qu'ils massacrerent ensuite.

DANNEMARCK.

DE COPPENHAGUE, *le 5 Septembre.*

LE 26, M. Detleu de Reventlau, Chambellan du Roi, & Premier Président d'Altena, arriva du Holstein en cette Ville, pour recevoir ses Instructions, & se rendre ensuite à la Cour de France en qualité d'Envoyé Extraordinaire de S. M. On ignore encore le tems de son départ.

Par une Ordonnance du Roi, publiée depuis peu, S. M. accorde aux Juifs Portugais, établis dans ses Etats, les mêmes avantages à l'égard du Commerce, que les Rois ses Prédécesseurs ont accordés aux Sujets des autres Nations.

Le Roi a fait délivrer ces jours-ci de son trésor une somme considérable aux habitans de la petite Ville de Presloe, pour les aider à réparer le dom-

mage que l'incendie, dont on a parlé derniere-ment, leur a causés.

On apprend de Gluckstadt, qu'il y est arrivé d'Islande plusieurs Navires richement chargés

On a appris de Norwége, qu'il y avoit eu le 9 dans la petite Ville de Stromsted, une incendie qui consuma 100 maisons, la Douane & ses magasins avec tous les effets qu'ils renfermoient, & même les Livres & papiers de la Douane.

ALLEMAGNE.

DE HANOVRE, *le 1 Septembre.*

LE nouveau Traité de Subside entre S. M. comme Roi de la Grande Bretagne, l'Electeur de Baviere & les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, fut signé le 22 du mois dernier à Herrenhausen par le Duc de Newcastle, Secretaire d'Etat; par le Comte de Haslang, Ministre Plénipotentiaire de l'Electeur de Baviere, & par le Lieutenant Général Baron Hop, Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire des Etats Généraux. Ce Traité contient huit articles & porte en substance, I. *Qu'il y aura une amitié ferme & durable entre les Parties contractantes.* II. *Que S. M. Brit. & L. H. P. accordent à S. A. Elect. un subside annuel de 40 mille livres sterling (c'est-à-dire, environ 9 cens 60 mille livres tournois) les deux tiers payables par la Grande-Bretagne, & l'autre tiers par les Etats Généraux, de trois mois en trois mois, à compter du 21 de Juillet dernier.* III. *Que moyennant ce subside, l'Electeur s'engage à tenir un corps de six mille hommes d'Infanterie prêt à marcher à la premiere réquisition, pour le service des deux autres Parties contractantes.* IV. *Qu'on ne pourra*

dans aucun cas employer ce Corps ni contre l'Empereur, ni contre l'Empire. V. *Que comme le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux n'ont en vûe que le bien de l'Empire, S. A. E. s'engage & promet de seconder les efforts de S. M B. tant à la Diette Générale de l'Empire que dans le Collége Electoral.* VI. *Que dans le cas où l'Electeur seroit inquiété par quelque Puissance en considération du présent Traité, S. M. B. & L. H. P. s'engagent de l'assister & de lui procurer un juste dédommagement des pertes qu'il pourroit avoir faites à cette occasion.* VII. *Que ce Traité subsistera pendant six ans, à compter du 21 Juillet dernier, & que si dans la suite les Parties contractantes jugent à propos de le renouveller, on y pourra procéder dans l'espace de trois mois après la proposition faite.* VIII. *Que les ratifications seront échangées à Hanovre dans quatre semaines, à compter du jour de la signature.*

De Vienne, *le 13 Septembre.*

Il y a quelques jours, que la Cour reçut une lettre des Princes Directeurs du Cercle du Haut-Rhin, dans laquelle ils représentent à l'Empereur, *que la permission accordée aux Réformés de Francfort de bâtir une Eglise dans l'enceinte de la Ville, leur paroît sujette à de grands inconvéniens; que c'est fournir matiere à des dissentions perpétuelles entre les Luthériens & les Réformés de la même Ville, & que, sauf le meilleur avis de S. M. I. ils pensent que le mieux est de laisser les choses comme elles sont.*

Le Comte George de Stahremberg est nommé pour aller à Lisbonne, en qualité de Ministre de L. M. I. complimenter le Roi de Portugal sur son avenement au Trône.

Le 13, l'Impératrice-Reine, avec toute sa Cour,

assista à la Procession solemnelle, qui se fait ici tous les ans, en actions de graces de ce qu'en 1683 le Roi de Pologne, Jean Sobieski, força les Turcs à lever le siége qu'ils avoient mis dévant cette Ville.

M. Pedzold, Résident du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, est arrivé depuis quelques jours en cette Ville, où l'on attend dans peu le Comte de Flemming, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Polonoise.

DE BERLIN, *le 19 Septembre.*

Les Fêtes, données ici par le Roi au Margrave & à la Margrave de Brandebourg Bareith, ont été suivies d'autres presque aussi brillantes, qui leur ont été données par les Reines & par le Prince de Prusse. A chacune de ces fêtes 4 à 500 personnes ont été traitées à differentes tables. Le Margrave & la Margrave ont ensuite séjourné quelques jours au Palais de Sans-Souci. Le Margrave est retourné depuis dans ses Etats. Une maladie survenue tout à-coup, a fait rester ici la Princesse son épouse, qui se porte à présent beaucoup mieux.

Le Chevalier Hamburi Williams, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, revint ici le 13, de Warsovie.

Le Baron de Cocceji, Grand-Chancelier, se rendit le même jour au Consistoire suprême, pour y déclarer que l'intention de S. M. étoit d'établir en cette Ville un Consistoire Luthérien, auquel ressortissent tous les Consistoires de la même Religion, qui sont dans les differentes Provinces de ses Etats.

DE ROME, *le 22 Août.*

Dans plusieurs Conférences que le Cardinal Valenti Gonzaga, Secretaire d'Etat, eut ces jours passés avec les Cardinaux Mellini & Portocarrero, chargés des affaires des Cours de Vienne & de Madrid, il leur parla des dépenses que le passage des armées Espagnoles & Allemandes avoient occasionnées durant la derniere guerre à l'Etat Ecclésiastique: & leur représentant combien la Chambre Apostolique s'étoit épuisée pour faire préparer des Etapes à toutes ces troupes, il insista sur la nécessité de rembourser promptement les sommes avancées par le S. Siége, & pria les deux Cardinaux de mander à leurs Cours qu'elles étoient instamment priées de ne pas différer davantage ce remboursement.

Un Decret, émané de la Congrégation de l'Inquisition, le 19 Août, & publié ces jours passés, condamne un Ouvrage nouveau, comme contenant des propositions aussi contraires à la Foi qu'aux bonnes mœurs. Voici le titre de cet Ouvrage. LE TAMBOUR, *Paraphrase en vers Scioltí, d'une Comédie traduite en prose par le Sr Destouches, sur l'original Anglois de M. Addisson. A Florence*, 1750, *chez André Bonducci. Avec Approbation.* La Préface de cette Comédie est aussi comprise dans la condamnation; & le Décret défend d'imprimer ou de faire imprimer, de lire ou de garder l'une ou l'autre, sous les peines contenues dans l'*Index* des Livres prohibés.

Le Nonce, qui réside de la part de S. S. auprès du Roi d'Espagne, a toujours joui seul du droit d'accorder dans l'étendue de cette Monarchie, les Dispenses pour le mariage entre parens aux troisiéme & quatriéme degrés. Depuis quelque tems

S. M. C. a fait demander au Pape, que tous les Evêques de ses Etats eussent à cet égard le même privilége que le Nonce S. S. a nommé pour examiner cette demande, une Congrégation de Cardinaux, qui s'est assemblée ces jours passés. On ignore encore ce que l'on y a résolu.

Le Pere Cabral, chargé des affaires de la Cour de Lisbonne, eut ces jours derniers une audience du Pape, auquel il remit une lettre, par laquelle le Roi de Portugal fait part à S. S. de la mort du Roi son pere; & le Pape a depuis ordonné que l'on célebreroit le 23 un Service solemnel pour le repos de l'ame de ce Prince.

DE VENISE, *le 5 Septembre.*

La République a fait instruire les Cours étrangeres du differend qui s'est élevé entre elle & le S. Siége. La Déclaration que ses Ministres ont eu ordre d'y faire, porte, *Que par un Bref du 1 Novembre de l'année derniere, le Pape avoit établi un Vicaire Apostolique pour exercer la Jurisdiction Spirituelle dans la partie du Patriarchat d'Aquilée, située dans les Etats de l'Impératrice Reine; que par les ouvertures d'accommodement qui s'étoient faites ensuite, on avoit eu lieu d'esperer que ce Bref seroit révoqué; mais que bien loin qu'il l'eût été, la Cour de Rome avoit, par un autre Bref du 27 Juin dernier, créé Evêque* in Partibus *& Vicaire Apostolique d'Aquilée, le Comte d'Attimis, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Bâle; que la République n'a pu considérer ce Bref que comme préjudiciable à son droit de Patronage, reconnu & confirmé par les Papes prédécesseurs de Benoît XIV; que ce droit est fondé sur une possession non interrompue de plusieurs siécles, suivant laquelle l'élection du présent Patriarche doit être regardée comme*

légitime & canonique ; que la République, ayant fait faire au Pape des représentations inutiles à ce sujet, avoit été dans l'obligation de rappeller de Rome son Ambassadeur, après l'avoir chargé de protester solemnellement contre les deux Brefs dont il s'agit, & contre tout ce qui pourroit être fait en conséquence ; qu'au reste, comme elle n'a pour but que de conserver un droit dont elle est depuis si long-tems en possession, elle a toujours pour le S. Siége les mêmes sentimens de vénération & d'obéissance filiale, & qu'elle est dans la ferme intention d'y persévérer inviolablement.

Le Roi de Sardaigne ayant offert à la République ses bons offices dans l'affaire dont il est question, il s'est tenu dernierement deux assemblées du Sénat. Les délibérations ont été fort longues, mais on en ignore le résultat.

Le Cardinal Delfini, Patriarche d'Aquilée, fit tenir il y a quelque tems au Cardinal Querini, une Protestation en son nom contre la décision du Pape au sujet de son Patriarchat. Il se sert des mêmes raisons que l'Ambassadeur de cette République a fait valoir dans les Protestations qu'il a laissées à Rome en se retirant.

Pour terminer le differend de cette République avec le S. Siége, au sujet du Patriarchat d'Aquilée, on a proposé à Rome, *de diviser ce Patriarchat en deux Evêchés, dont l'un auroit pour siége Udine, & l'autre Gorice, à condition que le premier, situé dans la partie du Frioul, dépendante de la République, seroit à sa nomination ; & que l'Impératrice-Reine nommeroit au second, qui se trouveroit dans la partie de cette Province soumise à sa domination.* On ignore ce que le Sénat pensera de cette proposition.

Le Comte d'Attimis, nommé par le Pape Vicaire Apostolique du Patriarchat, pour la partie

qui dépend de l'Impératrice-Reine, se rendit dernierement à Aquilée, afin d'y prendre possession de sa Dignité. On a sçû par un Exprès venu de cette Ville, que ceux d'entre les Chanoines de l'Eglise Patriarchale qui sont attachés à la République, avoient refusé d'être présens à la prise de possession de ce Comte, & qu'ils s'étoient retirés en le voyant arriver. Après leur retraite, il fit faire en présence de quelques Chanoines, qui sont dans les intérêts de la Cour. Impériale, la lecture du Bref du Pape, qui l'établit Vicaire Apostolique, & du Rescrit de l'Impératrice-Reine, qui le confirme dans cette qualité.

DE NAPLES, *le 25 Août.*

Le Roi a déclaré qu'il agiroit avec la derniere sévérité contre tous ceux qui seroient coupables de crime de Rapt, & que même, en certains cas, ils seroient punis de mort.

La situation de la Ville de Barlette sur la Mer Adriatique, la rendant très-propre au Commerce, le Roi a résolu d'y faire construire un Port, où les Vaisseaux soient à l'abri dans les tems de tempête. En conséquence, il a fait prendre sur ses Galeres un certain nombre de Forçats, qui seront employés à cet ouvrage, & que l'on vient d'envoyer à Barlette sur deux Schebekes, chargés des matériaux & des outils nécessaires.

Sur les plaintes que l'on a faites au Roi de la contrebande qui s'exerce depuis quelque tems sur les côtes de la Calabre, Sa Majesté a ordonné que l'on y fît aller deux Galiottes armées, pour empêcher la continuation de ce désordre.

On a reçû avis que les Galeres du Roi & le Vaisseau de guerre, *la Reine*, se sont emparés de

quelques Corsaires de Barbarie, qu'ils ont conduits à Messine.

Il y a quelques jours qu'en creusant dans les environs de cette Ville, on trouva dans la terre une Statue de bronze avec son piédestal, sur lequel une Inscription presque effacée laissoit entrevoir que cette Statue avoit autrefois été érigée en l'honneur de Roger VII, Roi de Sicile. Le Roi l'a fait transporter dans son Palais, pour être mise au rang des anciens monumens qu'on y conserve.

De Genes, le 7 Septembre.

Les Corsaires de Barbarie se multiplient de plus en plus, parce que, dès qu'ils ont fait une prise, ils l'arment en course. C'est pour cette raison que la Compagnie de Notre-Dame du Secours vient d'acheter une petite Fregate, très-bonne voiliere, que l'on arme actuellement, & qui doit incéssamment mettre à la voile, pour aller de conserve avec la grosse Barque de la Compagnie, donner la chasse à ces Corsaires.

M. Pinello partit il y a quelques jours, pour aller à Turin, en qualité d'Envoyé Extraordinaire de cette République auprès du Roi de Sardaigne. Il s'arrêtera quelque tems à Gavi pour en visiter les Fortifications.

Le Commerce est toujours très languissant. On attend avec impatience le Réglement pour la Banque de S. George, auquel on travaille, & dont on fait esperer la publication avant la fin de l'hyver.

On regarde ici comme un chef-d'œuvre le modéle de la Statue de marbre que la République, par reconnoissance, fait ériger au Maréchal Duc de Richelieu, & qui doit être placée dans une Ni-

ètie du Salon où le Grand Conseil s'assemble. Le Sculpteur, qui passe pour un des plus habiles de l'Europe, est allé, depuis quelques jours, à Carrara pour y choisir un Bloc qui lui convienne, & l'y faire dégrossir, selon ses proportions, afin que l'on puisse le transporter plus facilement en cette Ville.

On compte que le Général Jean-Luc Pallavicini ne partira d'ici, pour aller prendre possession du Gouvernement de Milan, que dans les premiers jours du mois prochain. En attendant, il travaille à mettre dans ses affaires un ordre dont elles ont besoin: mais elles ne l'occupent pas uniquement. Il donne une partie de son tems à concerter avec divers Officiers de Milan, qui se rendent ici les uns après les autres, les moyens d'exécuter un projet approuvé de l'Impératrice Reine, par lequel, outre l'entretien des Troupes, cette Princesse doit retirer de Milan tous les ans cent mille florins, dans lesquels on croit que sont compris les appointemens de Gouverneur, ce Général ayant, dit-on, refusé de les accepter.

Les dernieres nouvelles de Corse ne parlent que de la tranquillité qui regne dans cette Isle.

Dans la tournée que M. le Marquis de Curzay a faite au Cap Corse, il a donné son avis pour plusieurs ouvrages nécessaires, surtout pour l'agrandissement des deux petits Ports de Roliano & de Centuri, & pour les desseins d'un Môle qu'on y doit construire.

On apprend en particulier de Bastia que l'Académie des Belles-Lettres de Corse, établie dans cette Ville, a tenu, le 23 du mois dernier, sa Séance publique pour la distribution du Prix fondé l'année passée, par le même Officier Général, Protecteur de cette Académie. Ce Prix est une

Tabatiere d'or de la valeur de douze cens livres, argent de France ; & l'Académie l'a décerné à l'Abbé Bellet, Membre de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban. La lecture de son Discours en François & en Italien, fut suivie de celle de differens Mémoires de quelques Académiciens. On termina la Séance par lire un Programme, dans lequel il est dit : *Que l'Académie, dans son Assemblée du 24 Août 1751, distribuera deux Prix : Que le premier, consistant en une Médaille d'or d'une valeur considérable, est destiné pour le* Discours, dans lequel en établissant solidement : Quelle est la vertu la plus nécessaire à un Héros, on fera connoître ceux qui n'ont pas été jugés indignes de ce titre, quoiqu'ils fussent privés de la vertu pour laquelle l'Auteur se décidera : *Qu'une Médaille de même valeur que la premiere, formera le second Prix, auquel les Corses seuls pourront concourir ; & qu'elle sera donnée au* Discours, dans lequel on démontrera par des raisons & des autorités : Quelle est la vertu la plus nécessaire à l'homme : *Que les Discours pour le premier Prix, auquel tous les Gens de Lettres, sans distinction de Nation, sont admis à concourir, à l'exception des Membres de l'Académie, seront composés en prose Italienne, Françoise ou Latine, & seront d'une demie heure de lecture : Que les Auteurs ne se feront point connoître, en signant leurs ouvrages, & qu'ils y mettront seulement une Inscription ou Devise cachetée, qui ne sera vûe qu'en cas que le Discours soit couronné : Que les Pièces destinées à concourir, ne seront reçûes que jusqu'au premier de Mai prochain exclusivement, & qu'elles seront adressées*, A M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Belles-Lettres de Corse, à Bastia : *Qu'après le jugement de l'Académie, le Secrétaire aura soin de faire annoncer dans les Nouvelles publiques que le*

Discours, ayant telle Devise ou Sentence, a été couronné : Que l'Auteur se fera connoître alors en envoyant une copie de son ouvrage, avec une procuration en bonne forme pour recevoir le Prix, en donnant un Récépissé. Que pour éviter aux Etrangers les frais de port, ils pourront adresser leurs pâquets au Secrétaire de l'Académie, sous l'enveloppe du Marquis de Curzay.

Toutes les affaires importantes sont suspendues; & les Nobles qui composent le Petit-Conseil, ont eu la permission de quitter la Ville pour aller à leurs maisons de campagne. Il ne reste actuellement ici que huit ou neuf Sénateurs des plus âgés, qui se rendent au Palais, pour travailler avec le Doge aux affaires courantes du Gouvernement.

GRANDE BRETAGNE.

DE LONDRES, *le 10 Septembre.*

DAns le Conseil de Régence qui se tint le 3, le Parlement prorogé jusqu'au 30 de ce mois, le fut de nouveau jusqu'au 25 d'Octobre. Les Lords Régens examinerent en même-tems le nouveau Traité du Subside avec l'Electeur de Baviere, signé à Herrenhausen le 22 du mois dernier, & l'ayant approuvé, ils y firent apposer le grand Sceau du Royaume, & le renvoyerent le lendemain à Hanovre.

Il se tint le 10, un Conseil de Régence à Whitehall, dans lequel on examina les sollicitations faites de la part de la République de Venise par M. Businelli, son Ministre en cette Cour, pour engager le Roi d'interposer ses bons offices auprès de la Cour de Vienne, afin que l'affaire du Patriarchât d'Aquilée se puisse terminer à l'amiable.

Ces sollicitations ont été communiquées au Roi par un Courier qui partit le lendemain pour Hanovre.

Le Navire, *le Richmont*, arriva ces jours derniers du Détroit de Davis, avec deux Baleines.

On apprend d'Hallifax dans la nouvelle Ecosse, par des lettres du 2 Juillet, que la Pêche avoit été cette année très-abondante sur les Côtes de cette Province, & qu'une seule Compagnie d'habitans de cette Colonie avoit quinze mille quintaux de Morue seche en état d'être transportés.

Le 23 de ce mois au soir, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi d'Espagne, le Chevalier d'Abreu, qui fait ici par *int'rim* les fonctions de Ministre de Sa Majesté Catholique, traita magnifiquement les Ministres Etrangers qui sont en cette Ville, & plusieurs personnes de distinction de l'un & de l'autre sexe. Il y eut un Bal après le Souper.

Des Lettres venues du Nord de l'Ecosse, contiennent le détail suivant. Le 24 du mois passé, le Régiment de Herbert, en garnison au Fort Auguste, se disposant à faire exécuter trois déserteurs, dont deux étoient Anglois, & le troisiéme un Montagnard Ecossois; il vint des Lettres de répit pour les deux Anglois. L'Ecossois fut passé par les armes, parce qu'il avoit été jugé le plus coupable. La nuit suivante, le Colonel Herbert, & le Lieutenant Colonel Gray reçurent des Lettres dans lesquelles on leur marquoit : *Que les Montagnards vengeroient la mort de leur camarade sur tous les Anglois, qu'ils pourroient rencontrer ; & qu'eux en partiulier comme Officiers, devoient s'attendre qu'ils seroient massacrés & leurs maisons brûlées.* Le 29, quelques Montagnards assassinerent de la maniere la plus barbare un soldat Anglois, tombé malheureusement entre leurs mains. Le

51, deux autres auroient infailliblement été traités de même, si l'on n'avoit pas couru promptement à leur secours. On a depuis arrêté trois Montagnards, soupçonnés d'avoir commis le meurtre dont on vient de parler. Tous les jours on reçoit dans les Quartiers du Régiment de Herbert des lettres menaçantes. Pour se mettre à l'abri des entreprises d'une troupe de furieux, on a doublé toutes les Gardes; & les Patrouilles sont sur pied pendant toutes les nuits.

On a reçu avis que des Corsaires de Salé, & d'autres Pirates de Barbarie s'étoient emparés de plusieurs Navires Anglois, qui revenoient en Angleterre.

Le Maître du Navire *La Venus*, arrivé dernierement de Rattan; dont il avoit quitté la Rade, le 27 de Juin dernier, a rapporté qu'il y avoit un grand nombre de petits Bâtimens Espagnols qui croisoient à l'entrée des Baies de Honduras & de Campêche, pour empêcher les Etrangers d'y faire aucun commerce; & que trois Vaisseaux, partis, l'un de Philadelphie, l'autre de la Nouvelle-Yorck, & le troisiéme de la Caroline, & destinés tous trois pour la Baie de Honduras, avoient été pris par les Espagnols.

Le Général Cornwalis a mandé qu'une partie des Anglois & des Etrangers, que l'on a fait partir en dernier lieu pour la Nouvelle Ecosse, étoient arrivés. Dès que les autres y seront rendus, on doit bâtir une nouvelle Ville, qui sera placée à l'opposite de celle d'Hallifax, de la même maniere que Charles-Town est située à l'égard de Boston, dans la Nouvelle-Angleterre. Hallifax passe déja pour avoir plus d'étendue que la Nouvelle Yorck, & ses Habitans sont en bien plus grand nombre.

De Neufchatel en Suisse, *le 23 Septembre.*

Le Seïon, torrent qui traverse la partie basse de cette Ville, & dont le débordement fit de si grands ravages en 1576, vient de rappeller la mémoire de ce triste évenement. Le 14 de ce mois, jour auquel, en 1714, le feu réduisit en cendres une partie de cette Ville, il y eut le soir un violent orage, qui commença dans le Val-de-Rus, & qui fit enfler si considérablement le Seïon, que ce torrent surmonta bientôt ou rompit ses digues, & répandit la désolation dans tous les lieux de son passage. Il emporta d'abord les Ponts au-dessus & au-dessous de Valengin, un moulin & quantité d'arbres & d'autres Bois. L'orage continuant, il grossit de plus en plus, & renversa presque entierement les moulins du Vau-Seïon & ceux de la Prise. Depuis ce dernier endroit jusqu'à la Ville, il entraîna tout ce qui se trouva le long de l'écluse, les digues, les ponts, les arbres, les murailles, la digue des moulins de la Ville, la plus grande partie d'une Ferme voisine, & même une Tour qui n'en étoit pas éloignée. Le grand pont de l'écluse fut emporté comme le reste : mais heureusement il fut jetté sur une petite hauteur, près de la Ville, à laquelle il a bien épargné du dommage, en arrêtant une partie de ce que les eaux rouloient avec elles. Le torrent se répandit alors impétueusement dans la Ville, & renversa la Boucherie & toutes ses dépendances, avec un pont de bois voisin du Lac. En moins d'une heure, la rue des Moulins, la grande-rue, & la rue de l'Hôpital furent sous l'eau. La plûpart des maisons de la premiere en eurent jusqu'à six pieds, & quelques-unes jusqu'au premier

premier étage. La partie de la Ville, située sur le Lac, fut plus ou moins inondée, selon la difference de l'élevation du terrain : mais la Place des Halles devint un second Lac. La premiere attention fut de secourir ceux que les eaux enfermoient dans leurs maisons. Toute la nuit, du 14 au 15, un Bateau, que l'on avoit conduit du Lac à la rue des Moulins, ne fit qu'aller & venir, pour porter aux Habitans du Quartier les choses qui leur étoient nécessaires. Le 15 au matin, les eaux commencerent à baisser: mais elles ne se retirerent pas des maisons de cette rue, parce que le lit du Seïon étant rempli de terre, de sable & de débris de toute espéce, son niveau se trouvoit au-dessus de celui du sol de ces maisons. Une grosse pluye, qui survint la nuit du 17 au 18, causa de nouvelles allarmes. L'eau couvrit une seconde fois la plus grande partie de ce qu'elle avoit inondé la nuit du 14 au 15. Il y eut encore l'après-midi du 18, de la pluye mêlée de grêle. Comme les eaux portoient avec violence vers la grande rue une partie des matériaux qu'elles charioient, les Habitans, craignant d'être ensévelis sous les ruines de leurs maisons ébranlées, prirent, sur les 5 heures du soir, le parti de les abandonner, & de faire transporter ailleurs ceux de leurs effets que l'on pouvoit enlever le plus aisément. Dans les autres Quartiers exposés, on avoit pris, depuis le 15, toutes les précautions possibles pour mettre les maisons en état de résister à l'impétuosité de l'eau. La Basse-Ville couroit les plus grands risques, & l'on s'occupa généralement à préserver quelques-uns de ses ponts, qui subsistoient encore en entier, & dont la ruine auroit considérablement augmenté le dommage que le Public & les Particuliers ont souffert. On ne peut pas encore en don-

ner une juste évaluation, il suffit de dire, qu'outre un grand nombre d'ouvrages publics détruits, & de Biens de campagne dégradés, tous les Marchands ont fait des pertes, & quelques-uns même de très grandes. Il faut ajouter à ce qui retombe à la charge du Public, l'eau qui manque à toutes les Fontaines de la Ville, le débordement ayant emporté, brisé, déplacé la plûpart des canaux; & compter parmi les pertes des Particuliers, le tort que la grêle, tombée en abondance avec la pluye du 18, a fait aux vignobles de ce Territoire, les plus renommés par la qualité de leurs vins. Le 19 & les jours suivans, les eaux se sont écoulées, autant que le lit du Seïon, presque entierement comblé, l'a pû permettre. Trois cens hommes, payés par la Ville, ont été d'abord employés à le nettoyer, & depuis on en a fait monter le nombre jusqu'à six cens. Des volontaires de tout âge, de tout sexe & de toute condition, prennent part au travail, qui ne coûtera pas moins de peines que de dépenses. Il ne s'agit pas seulement de remettre le lit du Seïon dans son premier état, il est question de faire à ce torrent des coupures, qui puissent, dans un débordement, rallentir l'impétuosité de ses eaux, & de le contenir actuellement par des digues, qui donnent le tems de faire les differens ouvrages que l'on a projettés. Les Communautés voisines se sont empressées de fournir à cette Ville affligée le monde dont elle peut avoir besoin, & de lui donner d'ailleurs tous les secours qui dépendoient d'elles. La petite Ville de Morat a fait venir ici vingt travailleurs qu'elle paye, & l'on s'est avec joie chargé du soin de les loger & de les nourrir. Deux personnes de cette Ville qui sont habiles dans les Méchaniques, ont proposé, pour faciliter le nettoyement du lit du torrent,

ceux machines qu'elles ont inventées, & dont on va faire l'essai. Les Habitans sont d'ailleurs dans l'intention de recevoir, avec autant de reconnoissance que de plaisir, les conseils que de sçavans Ingénieurs, ou d'autres personnes instruites, voudront leur donner pour l'accéleration des travaux, que la saison ne permet pas de traîner en longueur.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 10 Septembre dernier, les Députés des Etats d'Artois, conduits par M. de Giseux, Maître des Cérémonies, & présentés par le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur de la Province, & par le Comte d'Argenson, Ministre & Secretaire d'Etat, eurent audience de Sa Majesté. Ces Députés sont, pour le Clergé, l'Abbé de Fumal, Chanoine & Vicaire Général de Saint Omer, lequel porta la parole; pour la Noblesse, le Marquis d'Ivergny, & pour le Tiers-Etat, M. Harduin, Avocat en Parlement, ancien Echevin de la Ville d'Arras.

Le 13, le Comte de la Feuillade, Mousquetaire de la Premiere Compagnie, étant présenté par le Duc d'Aumont, Premier Gentilhomme de la Chambre, eut l'honneur, en qualité d'aîné de la Maison d'Aubusson, d'offrir au Roi dans son Cabinet, une Médaille d'or, représentant d'un côté le Groupe de la Place des Victoires, que le Maréchal de la Feuillade fit élever en 1686, en l'honneur du feu Roi Louis XIV. On lit autour

PATRI EXERCITUUM ET DUCTORI SEMPER FELICI, & dans l'Exergue FRANC. VICE-COM. D'AUBUSSON *posuit in area publ. Lutetiarum, anno 1686.* Au revers est la tête du même Monarque; cette Médaille est un hommage, que les Aînés de la Maison d'Aubusson rendent à Sa Majesté, & qui se renouvelle tous les cinq ans.

Le Marquis de Saint Germain, Ambassadeur ordinaire du Roi de Sardaigne, eut le 15, une audience particuliere de Sa Majesté. Il y fut conduit par le Chevalier de Sainctot, Introducteur des Ambassadeurs.

Le 9, M. Louis Quinette, Négociant de Boulogne sur-Mer, eut l'honneur de présenter à Sa Majesté, à Choisy, un Yacht, qu'il y avoit amené de Boulogne. Ce Bâtiment, qui peut servir à se promener sur les rivieres comme sur la mer, est orné de Peintures, de Sculptures & de Dorures. Outre une Chambre, garnie de glaces de Venise, & ayant une cheminée de marbre, dont les ornemens sont de cuivre doré, il y a dans ce petit Bâtiment plusieurs autres endroits commodes. Il est monté de huit piéces de canon de bronze, qui firent une triple décharge lorsque la Cour y entra.

M. Winslou, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, & Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences, s'étant démis, à cause de son grand âge, de la place de Professeur d'Anatomie & de Chirurgie du Jardin du Roi, *Sa Majesté* a nommé pour remplir cette Place, M. Ferrein, Docteur en Médecine des Facultés de Paris & de Montpellier, Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences, & Professeur de Médecine au Collége Royal de France.

L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse distribuera, le 3 de Mai prochain, deux Prix d'Ode,

deux de Poëme; un d'Elégie, d'Eglogue ou d'Idille, un de Sonnet, & deux de Discours; elle propose pour sujet de ces derniers: *L'espérance est un bien, dont on ne connoît pas assez le prix.*

L'Académie Royale des Sciences, Inscriptions, & Belles-Lettres de la même Ville, a donné pour sujet du Prix de l'année prochaine: *La Théorie de l'ouie*, & propose pour le Prix de l'année 1752, *L'état des Sciences & des Arts à Toulouse, sous les Rois Visigoths, & quelles étoient les Loix & les Mœurs de cette Ville sous le Gouvernement de ces Princes.*

Du 17, Actions, dix huit cens cinquante-cinq; Billets de la premiere Loterie Royale, point de cours; Billets de la seconde, six cens soixante.

L'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts, établie à Bordeaux, avoit proposé l'année passée, deux sujets pour les Prix de 1751. Le premier est *L'explication de la nature & de la formation de la grêle*, & le second: *S'il y a des médicamens qui affectent certaines parties plutôt que d'autres du corps humain, & quelle seroit la cause de cet effet.* Elle destine le Prix de 1752, à la Dissertation, dans laquelle on expliquera le mieux: *La cause qui corrompt les grains du bled dans les épis, & qui les noircit, avec les moyens de prévenir cet accident.* La même Académie a couronné cette année, deux Dissertations sur les sujets proposés en 1748. La premiere, dont M. Dutillet, Directeur de la Monnoye de Troyes, est Auteur, a pour objet: *La ductilité des métaux, & les moyens de l'augmenter.* M. Barberet, Médecin de Dijon, est Auteur de la seconde, sur la question: *S'il y a quelque rapport entre les Phénoménes du Tonnerre & ceux de l'Electricité.*

Du 24, Actions, dix-huit cens cinquante-deux;

Billets de la premiere Loterie Royale, ſept cens dix-huit ; ceux de la ſeconde, ſix cens ſoixante-un.

Le 15 du mois dernier, le Roi, Monſeigneur le Dauphin & Meſdames de France allerent au Couvent des Dames de Saint Cyr.

Le 19, le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, arriva à Verſailles *incognito*. Il a occupé l'appartement du Comte de Clermont.

Madame la Dauphine releva de ſes couches le 26, & le ſoir il y eut un feu d'artifice, qui fut tir ſur la terraſſe du Château.

Du premier Octobre, Actions, dix-huit cens cinquante-cinq ; Billets de la premiere Loterie Royale, ſept cens ſeize ; de la ſeconde, ſix cens ſoixante-un.

Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, prit congé du Roi le 3 au ſoir, & le lendemain, après avoir entendu la Meſſe aux Recollets, il partit pour retourner en Lorraine.

Le Dimanche 4, Madame la Dauphine releva de ſes couches dans la Chapelle du Château. L'Evêque de Bayeux, ſon Premier Aumônier, en fit la Cérémonie, en préſence du Curé de Notre-Dame. Il dit enſuite la Meſſe, pendant laquelle il donna la Communion à Madame la Dauphine.

Le même jour au ſoir, le Roi partit pour Choiſy. La Reine & Meſdames de France s'y rendirent le lendemain.

Le 7, le Roi, la Reine & Meſdames de France partirent de Choiſy pour aller à Fontainebleau.

Le Roi a voulu qu'une partie de ſes Tableaux qui ſont à la Sur-Intendance des Bâtimens, fût employée à décorer l'Appartement du Luxembourg, que la Reine d'Eſpagne occupoit ci-devant, & que cet Appartement fût ouvert au Pu-

blic, deux fois la semaine. Sa Majesté, toujours attentive à donner de nouvelles marques de sa protection aux Beaux Arts, & à ceux qui les professent, en mettant sous leurs yeux les Chef-d'œuvres des plus grands Maîtres, excite en eux de plus en plus une noble émulation, & entretient dans la Nation ce goût décidé pour la Peinture, qui lui fait tant d'honneur dans toute l'Europe. Le Cabinet du Luxembourg a été, pour la premiere fois, ouvert au Public le 14 du mois dernier, & continuera de l'être jusqu'au mois de Mai prochain, les Mercredis & les Samedis de chaque semaine, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi. Du mois de Mai au mois d'Octobre suivant, on n'y entrera, les mêmes jours, qu'à trois heures après midi jusqu'à six heures du soir.

Du 7, Actions, dix-huit cens cinquante; Billets de la premiere Loterie Royale, sept cens quatorze; ceux de la seconde, six cens soixante.

Le Roi vient d'accorder au Vicomte de Vence, Colonel réformé à la suite du Régiment Royal Corse, le Brevet de Colonel en second, avec le Commandement de ce Régiment, en l'absence du Comte de Vence, Maréchal de Camp des armées du Roi, Colonel de ce Régiment.

BENEFICES DONNE'S.

Le Roi a accordé l'Archevêché de Tours, à M. de Coëtlosquet, Evêque de Limoges.

L'Abbaye de la Couronne, Ordre de Saint Augustin, Diocése d'Angoulême, à l'Abbé de Bompar, Grand Vicaire de Rhodès.

L'Abbaye de Baigne, Ordre de Saint Benoît, Diocése de Xaintes, à l'Abbé de Crillon, Grand Vicaire de Narbonne.

Le Prieuré de Chaux, Ordre de Saint Benoît,

Diocése de Besançon, à l'Abbé d'Apchon, Grand Vicaire de Dijon.

MARIAGES ET MORTS.

NOus nous conformons avec plaisir à la loi que nous nous sommes prescrite de retoucher les articles, sur lesquels nous ne nous serions pas suffisamment étendus, & nous souhaitons que notre attention en ceci excite les familles à nous envoyer des Mémoires, dont nous ne manquerions pas de faire usage. Plus ces Mémoires seront détaillés, plus ils seront dignes d'être présentés au Public, & de passer à la postérité comme autant de monumens autentiques C'est l'objet principal que nous avons en vûe, & c'est ce qui fait le mérite essentiel de cet article du Mercure.

Le 4 Août, Marie-Louis Caillebot, Marquis *de la Salle*, Lieutenant Général des armées du Roi, & Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Garde de Sa Majesté, épousa dans la Chapelle de l'Hôtel de Lassay, Marie-Charlotte *de Clermont*, de la branche de Chaste, fille du second lit de feu Charles Balthasar de Clermont, Comte de Roussillon & de Marie-Heléne de Butler.

Le premier Septembre, Louis Marquis *de Perusse Descars*, quatriéme fils de Louis-François Comte Descars, Seigneur de Saint Bonnet, Saint Ybart, La Roche l'Abeille, en Limousin, de la Renaudie, en Périgord, de Pransac & Ortebise, en Angoumois, de la Roche-Live, en Anjou, Lieutenant Général du haut & bas Limousin, & de Marie-Françoise Victoire de Verthamont de la Ville-aux-Clercs, reçu Chevalier de Malthe de

minorité, Cornette au Régiment de Toulouse, Cavalerie; ensuite Lieutenant & Capitaine dans celui de Santerre, Infanterie, Colonel d'Infanterie d'un Régiment de son nom qui a été réformé, aujourd'hui l'un des seize Colonels du Regiment des Grenadiers de France, épousa à Paris N. d'Artaguette, sœur cadette de Madame de Cairvoisin, fille du Receveur Général de ce nom.

Le Marquis de Perusse qui donne lieu à cet article, a pour freres & sœurs, 1°. François-Marie, Marquis Descars, Maréchal de Camp, marié avec Emilie de Fitzjames, fille de Jacques de Fitzjam[illegible]aréchal de France, Duc de Barwik, de laq[illegible]a trois garçons & une fille.

2°. [illegible] François, Vicomte Descars, Mestre-de-Camp, Brigadier des armées du Roi.

3°. Michel-Louis Descars de Saint Ybart, Enseigne de Vaisseau.

4°. Jeanne-Therése-Elizabeth Descars.

5°. Marie-Anne Descars, Abbesse de Sainte Croix de Poitiers.

6°. Gabrielle-Marthe Descars, Religieuse dans la même Abbaye.

7°. Autre-Gabrielle-Marthe Descars, Abbesse de Saint Ausonne d'Angoulême.

8°. Marie-Françoise Descars, dite Mademoiselle de Saint Ybart, à marier.

Il y a encore plusieurs autres branches de cette Maison, entre autres celle de Merville, ou la Rocquebrou, en Auvergne, qui est l'aînée de toutes, sortie de Jacques Descars, troisiéme fils de Jacques de Perusse, Comte Descars, & d'Anne de Lissejourdin, Dame de Merville, en Auvergne, qui avoit épousé en secondes nôces Jeanne d'Aubusson.

Celle de la Motte, en Languedoc, sortie d'A-

net [illegible] second fils de François, Comte Des[illegible] [illegible]se de Verrieres, qui quitta la [illegible] fut Seigneur de la Motte, & [illegible] Montlezun, & est mort Lieutenant [illegible] des armées du Roi, Gouverneur de [illegible], elle est sur le point de s'éteindre.

[illegible]e de Fialeix, sortie de celle de Saint Bon[illegible] par Jacques Descars, second fils de Leonard Descars, & de Catherine de Joignac de Forsac, qui épousa le 3 Février 1602, Françoise de Champagnac, d'où est issu Dominique Descars, reçu Chanoine & Comte de Brioude en 1[illegible] Chanoine & Prevôt de l'Eglise de Soisso[illegible]ire Général du Diocése; Abbé de Notre-[illegible] du Val, qui a deux freres qui ont servi, & qui n'ont point encore pris d'alliance, & une sœur Religieuse, au Couvent de Saint Pardoux, Diocése de Perigueux, Ordre de Saint Dominique.

Cette Maison est parente, ou alliée à celle de Lusignan, par le mariage d'Emery de Perusse avec Iolande de Lusignan, sœur de Hugues, cinquiéme du nom, Comte de Lusignan, qu'il avoit épousée avant 1060; il prenoit dès ce tems là la qualité de Chevalier & de Vicomte de Perusse, qui assista au Traité de Paix qui fut fait entre les Comtes d'Orleans & de Paris en 1027, comme un des principaux Seigneurs du Royaume.

La Terre de Perusse a passé dans la Maison de Rochechouart, par le mariage de Luce de Perusse avec Emery de Rochechouart, sixiéme du nom, en 1201, & ensuite dans celle de Bouchet, & de cette derniere dans celle d'Aubusson, où elle est à présent. Elle est située auprès d'Aubusson, dans le Limousin, où l'on voit encore les ruines d'un vieux Château.

Les autres Maisons distinguées ausquelles celle-

Descars appartient, sont celles d'Albret, de Conserans, de Harcourt, de Rochechoart, de Salignac-la-Motte-Fenelon, de Chabannois, de Segur, de Partenay, de Ventadour, de Pompadour, de Montberon, de Sainte Maure de Rocquefeuil, de Pierre-Bufficre, de Sauvebeuf, de Levis, de la Tour-Turenne, d'Arpajon, d'Aubusson, de Clermont, de Bourbon-Carancy, de l'Isle-Jourdin, de Beaufremont, de Bourbon-Malause, de Livron-Bourbonne, de Crussol, d'Hautefort, de Beaumont du Repaire, & de plusieurs autres, non moins anciennes, quoique moins connues.

Il y a eu plusieurs Evêques de cette Maison, un Cardinal, & un Evêque Duc de Langres, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, deux Chevaliers du même Ordre de la premiere Promotion, des Gouverneurs de Province, des Conseillers d'Etat, des Chambellans de nos Rois, des Capitaines de cinquante & de cent hommes d'armes, des Lieutenans Généraux des armées du Roi & de Province, tel que le Comte Descars, à présent Lieutenant Général du haut & bas Limousin, pere du Marquis de Perusse qui a donné lieu à cet article. *La Maison Descars porte pour armes de gueule au pal de vair. Voyez l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne.*

Le 22, N. *de Genlis*, Brigadier des armées du Roi, & Colonel des Volontaires de Dauphiné, épousa à Aix en Provence N. de Pontevés-Gens, fille du Marquis de ce nom, Commandant pour le Roi à Pontevés.

Le 24 Juin, mourut Jean-Baptiste-Jacques du Deffaud, Marquis *de la Lande* (mentionné dans le Mercure d'Août) ci-devant Colonel d'un Régiment de Dragons, Brigadier des armées du Roi, & Lieutenant Général de l'Orleanois. Il avoit

époussé Marie-Anne de Trichi de Chamron, dont il ne laisse point d'enfans; & étoit fils de Jean-Baptiste du Deffaud, Marquis de la Lande, Lieutenant Général des armées du Roi & de l'Orleannois, & Gouverneur du Neuf-Brisac.

La Maison du Deffaud, connue en Bourgogne par son attachement aux Ducs de la seconde Maison de Bourgogne, l'étoit plusieurs siécles auparavant par les titres qu'elle a conservés. On voit un titre de l'an 1200, où les Seigneurs de la Lande signerent à une Translation de Reliques qui se fit sur leurs Terres, & par un autre datté de 1307, deux Seigneurs du Deffaud qui y sont qualifiés Chevaliers, firent une confederation avec Bernard de la Tour du Pin. Il y a eu plusieurs branches de leur nom, dont l'origine paroît perdue. Il en reste deux aujourd'hui, dont l'aînée subsiste dans la personne de Loup-Achille, Comte du Deffaud d'Ordou, Seigneur d'Annery, & autres lieux: la seconde dans la personne de Jean-Baptiste-Jacques Charles du Deffaud, Seigneur & Marquis de la Lande, Colonel d'Infanterie, frere puîné de celui qui donne lieu à cet article, & à qui il vient de succéder dans la Lieutenance Générale de l'Orleanois.

Le 21 Juillet, Marc-Antoine *de Clugny*, Prêtre, Doyen & Chanoine de l'Eglise Collégiale de Saint-Denis de Vergy, Seigneur de Praslay, Conseiller-Clerc au Parlement de Bourgogne, mourut à Dijon dans la soixante-deuxiéme année de son âge, étant né le 4 Avril 1689.

Le 9 Août, Louis Bufile *de Brancas*, des Comtes de Forcalquier, Marquis de Cereste, Maréchal de France, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier des Ordres du Roi & de celui de la Toison d'or, Lieutenant Général pour Sa

Majesté au Gouvernement de Provence, Gouverneur du Neuf-Brisac, & Conseiller d'Etat d'Epée, mourut à Paris dans la soixante-dix-neuviéme année de son âge, & fut inhumé à S. Sulpice.

Il étoit né le 19, & avoit été baptisé le 20 Janvier 1672; il entra dans les Mousquetaires en 1689, fit la campagne de 1690, avec Monseigneur le Dauphin en Allemagne, & accompagna Louis XIV. au siége de Mons. En 1692, il entra dans la Marine, & y servit sept ans sur les Vaisseaux ou Galéres en qualité d'Enseigne & de Lieutenant, & fut des débarquemens aux siéges de Rose, de Palamos & de Barcelonne en 1694, 1695 & 1697. Etant repassé dans le Service de terre, il fut Mestre-de-Camp du Régiment d'Orleans, Infanterie, en 1699. La guerre s'étant rallumée, il entra dans Keiservert avant le siége, le soutint & y fut blessé. Il se signala tellement à ce siége, dans une sortie des plus vigoureuses qu'il commanda, & dont le succès fut très grand, que le Roi le fit Brigadier par une Promotion particuliere, dont le Brevet en datte du 4 Juin lui fut envoyé avant la reddition de la Place. Il acheva cette campagne en Flandre sous Monseigneur le Duc de Bourgogne, & fit celle de 1703, sous le Maréchal de Villeroi. Il fut du détachement de Flandre, pour aller joindre le Maréchal de Tallard devant Landau, & passa ensuite en Espagne avec les troupes qui y furent envoyées. Il y suivit Philippe V. à la campagne de Portugal; fut fait Maréchal de Camp, le 26 Octobre 1704. Il se trouva en 1705 au siége de Gibraltar, & en 1706, à celui de Barcelonne: en 1707, il joignit avec un détachement l'armée Espagnole, commandée par le Marquis de Bay, sur les frontieres de Portugal, & fut chargé de la conduite du siége de Cindad Rodrigo

A la fin de cette année, il fut nommé Envoyé Extraordinaire à Madrid, fut fait Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis le 8 Mai 1709, avec 3000 liv. de pension, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté, le 29 Mars 1710; il servit en cette qualité cette même année dans l'armée de Roussillon, commandée par le Duc de Noailles, & la commanda pendant le voyage que ce Général fit en Espagne. Le 12 Février 1711, il fut fait Gouverneur de Girone, dont l'année suivante il soutint le blocus jusqu'aux dernieres extrêmités avec toute la fermeté possible. En récompense de ses services Philippe V. lui donna le Collier de la Toison d'or au mois de Février 1713, & il fut nommé Ambassadeur Extraordinaire auprès de ce Prince en 1714. De retour de cette Ambassade, il fut fait en 1715, Conseiller du Conseil au-dedans du Royaume, Directeur Général des Haras du Royaume, & Lieutenant Général au Gouvernement de Provence, le 3 Juillet 1718, & Conseiller d'Etat d'Epée en 1719. Il tint les Etats de Provence en 1720, & fut en 1721 envoyé en cette Province pour appaiser les troubles que la contagion y avoit causés. Le 3 Juin 1724, il fut fait Chevalier des Ordres du Roi, & retourna Ambassadeur Extraordinaire en Espagne en 1728. L'année suivante le Roi lui donna le Gouvernement du Neuf-Brisac, & le Roi d'Espagne le fit Grand de la Premiere Classe en 1730. La Cérémonie s'en fit au *Soto de Roma*, près de Grenade, où étoit alors cette Cour. De retour en France, il reçut le Bâton de Maréchal en 1734, fut fait ensuite Commandant en Chef pour le Roi dans la Province de Bretagne, & eut le Gouvernement des Ville & Château de Nantes.

Il épousa par contrat du 24 Janvier 1696, Eli-

sabeth-Charlotte-Candide de Brancas, fille de Louis-François de Brancas, Duc de Villars, & de Louise-Catherine-Angélique de Fauterau de Mainieres, sa troisiéme femme, morte le 26 Août 1746, dont il laisse, 1°. Louis-Busile de Brancas, dit le Comte de Forcalquier, Lieutenant Général en survivance au Gouvernement de Provence, né le 18 Septembre 1710, marié le 6 Mars 1744 avec Françoise Renée de Carbonnel, fille unique de René-Anne, Comte de Canisi & veuve de N. de Gondrin, Marquis d'Antin, dont N. .. née en 1743. 2°. Louis-Paul, dit le Marquis de Brancas, né le 25 Mars 1718, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom, marié en Mars 1747 avec Marie-Anne-Renée Grandhomme, fille de Pierre Simon de Giseux, Maître des Cérémonies de France 3°. Françoise-Gabrielle, née le 7 Septembre 1703, Abbesse de Preaux en 1732. 4°. Marie-Thérese, née le 2 Avril 1716, mariée le 12 Février 1736 avec Vincent de Larlan de Kercadio, Comte de Rochefort. 5°. Marie-Josephe, Religieuse de la Visitation à Paris le 26 Novembre 1726.

Il étoit fils de Henri de Brancas II du nom & de Dorothée de Cheilus, fille de Spririt de Cheilus Seigneur de Saint Jean, Conseigneur de Venasque & de Saint Didier, & de Jeanne Chastelier. Il eut pour freres Henri-Ignace, Evêque de Lizieux, sacré en Janvier 1715; Jean-Baptiste-Antoine, sacré Evêque de la Rochelle le 21 Octobre 1725, puis en 1729 Archevêque d'Aix; & Busile-Hyacinthe-Toussaint, dit le Comte de Cereste, Ambassadeur en Suéde, puis Plénipotentiaire au Congrès de Soissons.

La Maison de Brancas est originaire du Royaume de Naples, où elle étoit très ancienne. En 1391, Busile de Brancas s'attacha aux intérêts de

Louis II, Duc d'Anjou, Roi de Naples & Comte de Provence. Ladislas de Hongrie, qui disputoit ce Royaume à Louis, l'ayant emporté sur son concurrent & s'étant rendu maître de Naples, Busile se retira avec Louis en France, où il trouva les mêmes avantages dont il jouissoit en Italie, & y fit venir ses enfans.

Le 16, mourut au Château de Monpezat en Quercy, Emmanuel *de Cugnac, Comte de Giversac*, Seigneur de Sermet, Loubejac, Saint Pompom, & autres lieux, âgé d'environ 63 ans, marié deux fois, 1°. le 29 Juillet 1709, à Helene de Beaupoil de Saint Aulaire de Lammary, morte en 1746 sans enfans; 2°. le 14 Août de la présente année, à N... de Fumel, sœur de l'Evêque de Lodéve. Le Comte de Giversac est chef du nom & armes de la Maison de Cugnac, descendant de la branche de Caussade, par Jean de Cugnac, Seigneur de Caussade, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Sénéchal du Bazadois, Capitaine de cinquante Lances, Maréchal des camps & armées de Sa Majesté, Seigneur de Giversac, Sermet, Saint Pompom, Alas, Peruzel, & autres places, qui épousa le 10 Novembre 1536 Antoinette d'Hautefort, dont est issu Marc de Cugnac, Seigneur de Giversac, & autres Terres ci-dessus énoncées, qui épousa le 20 Janvier 1598, Polixene de Durfort, d'où sont issus, Brandelin & Perot de Cugnac. Brandelin de Cugnac, Seigneur de Giversac, &c. épousa le 12 Septembre 1630 Paule du Lac de la Peirede, dont il eut Mathieu-Paul de Cugnac, Seigneur de Giversac, qui épousa en 1654 Anne Ebrard de Saint-Sulpice, d'où sont issus Louis-Christophe, & Antoine de Cugnac.

Louis Christophe de Cugnac, Seigneur de Giversac, a été marié deux fois, 1°. le 7 Juillet 1686,

à Louise de la Fond de Jean de Saint Projet, d'où est issu le Comte de Giversac, qui donne lieu à cet article; 2°. à N... de Beaupoil de Saint Aulaire de Lammary, dont il n'y a point d'enfans. Antoine de Cugnac, fils de Mathieu-Paul de Cugnac, Seigneur de Giversac, & d'Anne Ebrard de Saint Sulpice, épousa en 1687 Marie de Vervais, Dame de Peyrilhe, d'où sont issus, 1°. Jean-Louis de Cugnac, 2°. Joseph de Cugnac, Grand Archidiacre de Cahors, mort; 3°. N... de Cugnac, ancien Capitaine au Régiment de Poitou, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, & trois filles.

Jean-Louis de Cugnac, Seigneur de Perylhe, épousa en 1720 Marie de Fore de Rouffilhac, d'où sont issus deux garçons & quatre filles, l'aîné Antoine-François de Cugnac, Mousquetaire du Roi dans la premiere Compagnie en 1745, substitué aux biens d'Emmanuel de Cugnac, Comte de Giversac, s'il n'y a point d'Enfans.

Et Emmanuel-Louis de Cugnac, Etudiant en Sorbonne; Perot de Cugnac, second fils de Brandelin de Cugnac, & de Polixene de Durfort, Seigneur du Tourondel, épousa en 1623 Marie de Gontault de Saint Geniés, & fut pere de Henri de Cugnac, Seigneur du Tourondel, qui épousa en 1658 Marie d'Abzac de la Douze, d'où est venu Charles de Cugnac, qui épousa le 4 Janvier 1694 Magdeleine de Gontault de Saint Geniés, qui a eu quatre enfans.

1°. Jean-Guy de Cugnac, Capitaine au Régiment de la Reine, Cavalerie, qui épousa le 9 Mai 1734 Jeanne Tardif, dont un garçon & deux filles; 2°. N... de Cugnac du Eraisseis, qui a aussi des enfans; 3°. N... de Cugnac, Capitaine dans le Régiment de Bourbon, Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis; 4°. N.. de Cugnac de la Coste, Capitaine dans le Régiment de Provence.

Il y a plusieurs autres branches de la Maison de Cugnac ; celle du Bourdet, en Xaintonge & Picardie, celle de Trigonant & du Montet, auprès de Périgueux ; celle de Dampierre, établie dans l'Orléanois en 1423, dont est issue celle des Barons de Veuilly en Galvesse, Généralité de Soissons, & près Château-Tierry. Voyez le Mercure du mois de Décembre 1745, p. 186. La Maison de Cugnac est originaire du Périgord, & a toujours tenu un rang distingué entre les plus anciennes Maisons de la Province.

Dans la recherche de la Noblesse, faite en 1667 par M. Pellot, Intendant de Guyenne, on produisit plusieurs Actes du 12 & 13 siécle. Dans un Acte de 1200, il est rapporté que deux Seigneurs de Cugnac partagerent entre eux 120 Jurisdictions, avec les honneurs des Eglises, & 200 Vassaux.

La Maison de Cugnac porte pour armes, gironné d'agrent, & de gueule de huit piéces.

Plusieurs Généalogistes prétendent que la Maison d'Acunha, en Portugal, est une branche sortie de celle de Cugnac, tant par la conformité du nom, que des armes, qui sont des Girons de même métail & de même quantité, mais differemment rangés, comme c'étoit la coûtume des cadets d'ajoûter ou diminuer ou ranger les piéces de leurs armes autrement, pour se distinguer de leurs aînés. Il y a beaucoup d'autres familles Françoises établies en Portugal.

Le 26 Septembre, le Roi donna un bouquet d'artifice à Madame la Dauphine, à l'occasion de ses couches ; il fut tiré le soir sur la Terrasse du Château de Versailles, au bout du parterre d'eau.

La disposition de ce bouquet formoit une façade de treillages peints en verd, avec niches, cham-

branles, parties ceintrées, formant differens plans, couronnés à l'aplomb des pilastres de vases & corbeilles. Sur le devant étoit une terrasse faisant avant corps, ce qui pouvoit donner en général à ce morceau l'idée d'un bosquet éclairé par differens feux.

Au haut de la partie du milieu étoit le Chiffre de la Princesse, surmonté d'une Couronne, servant de point central à une grande gloire en nuages. Sur les côtés de droite & de gauche, étoient nombre de morceaux de feux brillans, décrivant differentes piéces figurées, ce qui a produit plusieurs tableaux qui se sont succedés & renouvellés, soit cascades, chûtes, jets, groupes de lustres, fleurs & autres; tous ces momens ont été accompagnés d'un nombre considérable d'artifices d'air, tant fusées d'honneur, que de quantité de caisses, pots à feu, mêlés de bombes d'un volume & d'un effet extraordinaire. Ce bouquet a été terminé par un coup de feu très-brillant, qui a formé une voûte considérable. Ces differens artifices, qui ont été exécutés, partie par des Artificiers François, & partie par des Italiens, ont été servis avec une précision dont on a peu d'exemples.

M. le Duc d'Aumont, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, a ordonné ce bouquet; il a été conduit par M. de Cindré, Intendant & Contrôleur Général des Menus-Plaisirs & Affaires de la Chambre de Sa Majesté, & mis en exécution par les Srs Slodtz, Dessinateurs du Cabinet du Roi, depuis la mort du Sr Messonier.

LETTRE sur un Remede spécifique, pour les hemorragies de l'utérus.

DEpuis quelques années que je m'applique à la Chirurgie & aux accouchemens, après avoir lû quantité d'Auteurs, il m'a semblé que les pertes

de sang des femmes, qui en mettent tant au tombeau, n'ont pas excité toute l'attention que cette maladie cruelle demandoit de la part des gens de l'Art. On sçait que cette homorragie survient aux femmes quelquefois dans les tems périodiques de leurs régles, quelquefois même tous les 10 ou 15 jours; qu'elle provient souvent de leur suppression pendant quelques mois, que les femmes grosses en sont attaquées tant avant qu'après leur acouchement, & que les fausses couches en sont rarement exemptes. La méthode ordinaire pour guérir cette maladie, quoique très-louable en elle-même, & appuyée par le témoignage des grands hommes qui ont exercé, ou qui exercent actuellement la médecine, se trouve trop souvent insuffisante dans la guérison de ces homorragies, qui sont quelquefois assez rebelles pour éluder toute la science de ces grands Maîtres. Mon dessein est donc d'annoncer simplement au Public l'heureuse découverte que j'ai faite du Remède spécifique de ce mal, dont les suites sont si funestes; je dois cette découverte à une étude particuliere, à des expériences réitérées, & peut-être au hazard, qui a eu tant de part à toutes celles dont le genre humain a retiré le plus d'utilité. Je suis très-certain que ce Remede, qui est une liqueur stomachique & cordiale, n'a rien en lui ni dans ses effets, de nuisible ou de dangéreux, & que les personnes les plus délicates s'en peuvent servir. Elles seront guéries en en prenant deux ou trois fois au plus. Il n'arrête pas les régles, quand on le prend dans le tems de leur écoulement, de sorte que l'on ne doit pas appréhender qu'il en cause l'obstruction, car elles paroissent au contraire couler plus librement, après s'en être servi. Cette liqueur dont la bouteille se vend 24 liv. se débite chez M. *Battaille*, Apoticaire, rue *de la Montagne Ste Geneviéve.*

AUTRE à l'Auteur du Mercure.

LA curiosité naturelle aux hommes, m'a engagé de voir plusieurs Villes ; celle de *Caudebec* s'est trouvée à ma rencontre, j'y arrivai assez tôt pour voir l'Eglise, mais trop tard pour me confirmer par mes propres yeux d'un fait qui m'y a été annoncé comme certain.

On m'y a assûré qu'un Vitrier de cette Ville ayant le secret de peindre le verre, avoit réparé parfaitement le dommage que les vitres de cette Eglise avoient souffert, comme partout ailleurs, secret qu'il tient d'un vieillard qui avoit demeuré chez lui en qualité d'ouvrier, lequel après le lui avoir vendu est allé ailleurs, sans que l'on sçache le lieu de sa demeure. Persuadé & surpris, comme l'est, je crois, toute la France, que ce secret soit perdu, malgré la multiplicité de ces ouvrages qui semble nous prouver que le nombre a été grand de ceux qui ont possedé cet Art, je ne voulus pas quitter cette Ville sans m'assûrer de cette vérité, en me transportant chez ce Vitrier qui se nomme *le Brun*. Je n'eus pas la satisfaction de le trouver, mais son épouse me confirma ce que je venois d'apprendre, m'assûrant qu'il avoit fait construire à cet effet des fourneaux ; qu'il peignoit réellement tel dessein qu'on desiroit, & qu'il travailloit actuellement aux vîtres de l'Abbaye des Bénédictins de Saint Vandrille.

Mon dessein est d'instruire le public du recouvrement de ce secret, de coopérer avec le plus pur désintéressement à l'avancement de celui qui le possede, puisqu'il ne me connoît nullement, & de consoler les amateurs des Beaux-Arts, qui gémissent dans la persuasion que cette science est anéantie, pourvû que Mrs de Saint Vandrille ne se refusent pas à la priere que je leur fais par la présen-

te de nous apprendre si son ouvrage est de la beauté de nos anciennes vîtres peintes, car un Sçavant de nos concitoyens m'a assûré que le secret de ce genre de peinture n'a jamais tombé au néant, mais que ce n'est ni la même peinture, ni la même beauté des anciens. Je suis, &c

C. L. C.

De Rouen, le 28 Septembre 1750.

AVIS.

MAdame Molé, Marquise de Lenoncourt, certifie que Mlle d'Arnolat tomba il y a cinq ans en apoplexie & paralisie de la moitié du corps, accident qui la privoit de l'usage de ses membres, qu'ayant fait inutilement tous les remedes les plus efficaces, M. le Marquis de Lenoncourt lui donna celui du Sr Arnoult, Droguiste; que depuis l'usage qu'elle en a fait, elle a acquis entierement la liberté de tous ses membres, au point qu'elle marche comme avant son accident, & que depuis cinq ans qu'elle porte toujours ce remede, elle n'a point eu aucune rechûte.

M. de la Croix, Médecin à S. Bailleul en Flandre, atteste que depuis quinze ans qu'il pratique la Médecine en ce pays, il n'a vû aucune rechûte d'apoplexie à tous ceux qui ont porté le remede du Sr Arnoult, Droguiste.

Ces suites du succès de ce remede sont autant de nouvelles preuves qu'il est totalement different du Sachet distribué par la D. Rhodesse, sous le nom de veuve Arnoult : aussi est-elle hors d'état de rapporter aucune preuve du succès de son prétendu remede.

Pour la sûreté du public, & afin qu'on ne puisse imputer au remede du Sr Arnoult les accidens d'apoplexie qui n'arrivent que trop souvent avec ces

prétendus remedes, le Sr Arnoult déclare encore qu'il n'a commis & qu'il ne commettra jamais personne pour la distribution de son remede ; qu'il ne s'est jamais distribué que chez lui, ci-devant rue des cinq Diamans, & présentement rue Quinquampoix, vis-à-vis celle de Venise, toujours accompagné d'un imprimé signé de sa main, sans lequel on ne doit y ajoûter aucune foi.

AUTRE AVIS.

Le Sr *Guillot*, Expert pour des bras & des jambes mouvans par ressorts, demeure rue des vieux Augustins, près la Place des Victoires à l'Enseigne du Saint Esprit.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France* du présent mois. A Paris, le 2 Novembre 1750.

MAIGNAN DE SAVIGNY.

TABLE.



Dissertation sur une méd.
de g. B. de commode du cabinet
de m^r. de Beauvais. Pag. 133.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
DECEMBRE. 1750.
SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chez
- ANDRÉ CAILLEAU, rue Saint Jacques, à S André.
- La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
- JEAN DE NULLY, au Palais.
- JACQUES BARROIS, Quai des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. L.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE générale du Mercure est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, rue des Mauvais Garçons, fauxbourg Saint Germain, à l'Hôtel de Mâcon. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de la rebuter, & à eux, celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée ; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au Mercure de France, rue des Mauvais Garçons, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

DECEMBRE. 1750.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

RONDEAU IRREGULIER,

Sur l'Amour.

En fait d'amour il n'est plus d'esclavage ;
Le caprice est le seul usage ;
Le respect est un fat ; le secret un zéro.
Le goût, le sentiment, connus du bon viel âge ;
Deux radoteurs exilés au Village.
Au champ d'amour il est plus de Héros
Qu'au champ de Mars ; besoin n'est de courage
Pour être brave & monter à l'assaut :
Etre effronté, c'est être sage,

Et l'esprit n'est souvent qu'un sot
En fait d'amour.

Le teint fleuri, l'air coquet & volage,
Les petits soins, enfans du badinage;
Les jeux, les ris, que sçais-je? Un rien, un mot,
Font dans un cœur cent fois plus de ravage
Que cheveux gris; que tête de calot,
Que front ridé, fruit du libertinage,
Que maint soupirs, maint langoureux propos,
Détours usés, ridicule langage,
En fait d'amour.

Ce n'est le tout: pour forcer une place,
(Si faut-il bien tout dire contre & pour;)
Il est un art, une secrette trace,
Qui mene au but, qui perce sans détour
Grilles, vérouils, murs, l'antre le plus sourd;
Or ce furet dont le succès surpasse
Esprit humain, ruse, adresse & grimace,
C'est l'or; le Roi du céleste séjour,
Jupiter or pénétre, ouvre, terrasse
De Danaé l'impénétrable tour.
Jupiter Dieu, sans or, eût resté court.
Or, mieux que feu, sçait fondre cœur de glace:
Qu'un Plumet regne, un Président l'efface,
Un Abbé vient qui le chasse à son tour,
Et l'or en main, on joue à passe passe,
En fait d'amour.

Par M. de Lugny.

A Brest, le 12 *Août* 1750.

SEANCE PUBLIQUE

De l'Académie Royale de Chirurgie, à laquelle présida M. Puzos, Directeur, en l'absence de M. de la Martiniere, Premier Chirurgien du Roi. Du 26 Mai 1750.

MOnsieur Hevin, Secretaire pour les Correspondances, fit l'ouverture de la Séance; il déclara que l'Académie n'avoit pas crû devoir adjuger le Prix sur le sujet proposé pour cette année, & qui consistoit à *déterminer le caractére des Tumeurs scrophuleuses, leurs especes, leurs signes & leur cure.* Ce n'est pas que parmi les Mémoires qu'elle a reçûs, la plûpart ne contiennent d'excellentes choses, & que la matiere n'y soit exposée & détaillée avec assez d'étendue; mais elle ne peut dissimuler qu'il n'y en avoit aucun qui satisfît pleinement à la question. En effet des Auteurs qui ont concouru pour le Prix, les uns ne se sont pas assez attachés à approfondir le sujet & à y répandre de nouvelles lumieres, & les autres qui avoient répondu avec succès à la premiere partie de la proposition sur le caractére distinctif des Tumeurs scrophuleuses, ont trop légére-

ment traité la seconde sur le traitement qui leur convient, de sorte qu'on n'a pû regarder les meilleurs de ces ouvrages que commme des ébauches ou essais qui méritent que leurs Auteurs travaillent à les porter à un plus haut degré de perfection.

L'Académie qui connoît combien il seroit utile au Public & à l'Art, que la matiere des écrouelles fût traitée solidement, s'est déterminée à proposer de nouveau le même sujet pour l'année 1752, ne doutant pas que ceux qui y ont déja travaillé avec quelque succès, (& notamment les Auteurs des Mémoires, N°. 5, qui commence par ces mots : *J'ai long-tems hésité si j'entreprendrois de traiter une matiere aussi épineuse*, & N°. 4, qui a pour devise, *Mors æquo pede pulsat pauperum tabernas regumque turres*) ne fassent de nouveaux efforts pour répondre à ses vûes ; elle déclare en conséquence que le Prix sera double, c'est-à-dire que celui qui aura donné le meilleur Mémoire, aura deux médailles d'or de la valeur de 500 liv. chacune, ou une seule de 1000 liv. au choix de l'Auteur.

M. Hevin annonça que l'Académie proposoit pour le sujet du Prix de l'année 1751, de *déterminer ce que c'est que la Métastase ; les maladies Chirurgicales où elle arrive, & celles qu'elle produit ; les cas où l'on*

doit l'éviter, & ceux où il faut la procurer, & les moyens que l'on doit employer dans l'un & l'autre cas, & que le Prix seroit une médaille d'or de la valeur de 500 livres, conformément au legs de M. de la Peyronie.

Depuis la derniere Assemblée publique, l'Académie a choisi pour *Associés Correspondans regnicoles*,

M. Charmetton, Maître ès Arts & en Chirurgie, Professeur & Démonstrateur d'Anatomie à Lyon, ci-devant Chirurgien en chef de l'Hôpital Général de la Charité de la même Ville : M. Charmetton a remporté en 1748 le Prix de l'Académie sur le sujet des Remedes Dessicatifs & Caustiques.

M. Flurant, Maître ès Arts & en Chirurgie, & Chirurgien en chef de l'Hôpital Général de la Charité de Lyon : M. Flurant a remporté en 1749 le premier Prix sur la matiere des Médicamens Détersifs.

Elle s'est aggregée pour *Associés étrangers*,

M. Guyot, Maître en Chirurgie, Accoucheur, & l'un des Chirurgiens en chef de l'Hôpital François de la Ville de Genéve : M. Guyot eut en 1744 & en 1745 les deux premiers *Accessit* au Prix sur le sujet des Médicamens Emolliens & des Anodins.

M. Charron, Conseiller & Premier Chirurgien de leurs Majestés le Roi & la Reine de Pologne, & ci-devant Chirurgien des camps & armées du Roi de France.

M. d'Acrell, Chirurgien Juré de Stockolm, Membre de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société de la Chirurgie de la même Ville, autrefois Chirurgien des camps & armées du Roi de France.

M. Hevin fit les éloges historiques de M. Bruyeres, Maître ès Arts & en Chirurgie, & Adjoint du Comité perpétuel de l'Académie, & de M. de Médalon, Docteur en Droit & en Médecine, Membre de la Société Académique des Arts, ci-devant Médecin des camps & armées du Roi, & de la Compagnie des Cent Suisses de la Garde ordinaire de Sa Majesté; Médecin de l'Infirmerie Royale & de la Charité de Versailles, & Associé Correspondant de l'Académie Royale de Chirurgie, morts depuis sa derniere Assemblée publique.

M. Louis lut ensuite l'éloge de M. Petit Maître & Censeur Royal en Chirurgie, Conseiller du Comité perpétuel, ci-devant Directeur & Secretaire de cette Académie, & Démonstrateur Royal en cette Ecole; Associé étranger de la Société Royale de Londres, & Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences de Paris, mort

dans l'exercice de la prépositure de cette Compagnie, qu'il remplissoit pour la troisiéme fois.

M. le Dran lut un Mémoire sur les Rétentions d'urine, maladies d'autant plus communes, qu'elles peuvent survenir par differentes causes.

Il fait dabord l'exposition anatomique des parties qui servent de réservoir à l'urine, afin de nous éviter la suggestion incommode d'uriner sans cesse à mesure qu'elle se sépare du sang, & il explique le méchanisme par lequel la Nature évacue cet excrément. Il fait ensuite observer que la rétention d'urine n'est pas une maladie par elle-même, mais qu'elle n'est qu'un accident, qui résulte de quelques maladies qui affligent les parties dont il a fait l'exposé. Les unes, dit-il, attaquent la vessie dans son corps, d'autres son col, d'autres l'urethre.

Il commence par la paralysie parfaite du corps de la vessie, & il fait voir que la vessie, ne pouvant se resserrer pour en chasser l'urine, qui n'y est en dépôt que pour peu de tems, cet excrément y séjourne, la remplit plus qu'il ne faut; & que l'extension forcée qu'il y occasionne est suivie de l'engorgement de ces glandes, & de la perte du ressort de ses membranes, à moins

qu'on ne prévienne cet accident par l'évacuation de l'urine. Ce n'est pas ici le cas où l'effet cesse en ôtant la cause ; ainsi l'accident, qui est la rétention d'urine, fixe d'abord l'attention de l'Auteur, & il recommande, suivant les bonnes régles de l'art, de commencer par sonder le malade au plutôt. Il conseille même de continuer l'usage de la sonde jusqu'à-ce que l'urine commence à passer par l'urethre à côté de la sonde, ayant soin de faire dans la vessie des injections convenables à son état. L'urine évacuée, il propose de faire pendant tout le tems que la sonde est dans la vessie, tous les remedes capables de guérir la paralysie de la vessie, & tels que la Pathologie les indique.

Il passe à la paralysie imparfaite, maladie plus commune qu'on ne pense, maladie dans laquelle la vessie ne se vuide jamais entierement, maladie enfin dont on ne s'apperçoit souvent que quand la vessie est devenue malade, par la présence du bourbier urineux qui y reste. M. le Dran donne les signes auxquels on peut reconnoître cette maladie avant qu'elle soit bien avancée, & donne la méthode pour la guérir par des injections qu'on doit faire dans la vessie, à l'aide de la sonde, qui est alors aussi nécessaire que dans la paralysie parfaite.

Il y a, dit-il ensuite, bien d'autres maladies dans lesquelles le corps de la vessie souffre, telle qu'est son inflammation & plusieurs autres. Il remarque qu'elles ne causent pas de rétention d'urine, tout au contraire, car la vessie ne peut, sans de vives douleurs, être dilatée par cet excrément qui y entre sans cesse par les uretéres, & les malades urinent à chaque instant, ce qu'ils ne font qu'avec des douleurs plus vives encore. L'Auteur passe sous silence ces maladies, se contentant de donner les signes qui peuvent les faire distinguer de la rétention d'urine.

M. le Dran met pour troisiéme cause de la rétention d'urine, les maladies du col de la vessie qui peut être enflammé, attaqué d'une humeur de goutte, ou serré par le volume des glandes prostates, dures ou même schirreuses.

Dans ces trois cas où la vessie, quoique saine, n'a pas assez de force pour obliger l'urine à écarter le col pour s'échapper par cette voye qui lui est destinée, la vessie s'emplit plus qu'il ne faut, parce qu'il y en entre toujours par les uretéres, & les douleurs s'augmentent à proportion de ce qu'elle s'emplit, parce que son corps, qui n'est pas paralitique comme dans les cas précédens, a conservé toute sa sensibilité.

L'Auteur, après avoir détaillé les signes qui peuvent faire reconnoître quel est le caractére de la maladie, & où est son siége, recommande avant toutes choses de sonder le malade pour vuider la vessie, parce qu'on l'a vû plusieurs fois s'étendre jusqu'à l'ombilic, se gangrenner & se percer, faute de ce secours.

L'expérience apprend que dans ce cas l'introduction de la sonde est souvent très-difficile ou même impossible dans les cas où l'urethre se trouve rétressi, comme on le voit très-souvent. L'Auteur dit qu'il a presque toujours réussi à introduire jusques dans la vessie une bougie de corde à boyau, plus ou moins fine, puis une plus grosse, & ainsi successivement de quart d'heure en quart d'heure; que ces cordes se gonflant par l'humidité, écartoient le passage trop étroit, faisoient uriner les malades, & même ont fait un chemin plus libre pour l'entrée de la sonde dont il veut que l'on continue l'usage jusqu'à-ce que l'urine passe à côté d'elle par l'urethre. Cela est plus ou moins long-tems à venir, selon le degré de dilatation que le corps de la vessie a souffert, ce qui lui a fait perdre plus ou moins la possibilité de se resserrer pour en expulser l'urine.

L'Auteur explique physiquement d'où

vient une espéce de suppuration qui se fait dans la vessie lorsqu'on lui a laissé perdre son ressort, suppuration sans laquelle la vessie ne se rétabliroit pas. Il donne les moyens d'aider en cela la Nature, après quoi il renvoye à la Pathologie pour le traitement des trois maladies qui ont occasionné la rétention d'urine.

Il finit par les rétentions causées par certaines maladies de l'urethre, lesquelles par leur caractére, par l'inflammation qui s'y joint, ou par la maladie de la vessie, dont elles sont la cause occasionnelle, ferment enfin le passage à l'urine, ou mettent la vessie hors d'état de se contracter.

Il veut qu'on prévienne ce triste état par l'usage des bougies appropriées aux differentes maladies de l'urethre, pour le faire suppurer ou pour lui rendre son diamétre, suivant les cas ; & supposant que, faute de l'avoir fait, la rétention survienne, il ne propose plus la sonde ; mais une opération au périnée, par laquelle on fasse jusqu'à la vessie un chemin libre pour la sortie de l'urine, chemin qu'on puisse tenir ouvert assez long-tems pour guérir la vessie par les injections convenables, & l'urethre par les secours que l'Art indique.

Après cette lecture, M. Foubert lut une Dissertation sur les fistules de l'*anus*

& du périnée : il parcourt d'abord succinctement les differentes causes ausquelles ordinairement on assigne ces maladies ; mais il avance un point qu'il regarde comme certain, que la vraie & unique cause de toutes les fistules, est la présence d'un corps étranger, ou la perforation d'un canal excréteur quelconque. Ensuite il passe à l'objet principal de sa Dissertation, qui est de prouver par diverses observations, qu'il seroit très souvent plus avantageux de ne faire, à la plûpart des grands dépôts qui se forment au perinée & à la marge du fondement, qu'une incision simple, suffisante cependant pour donner une issue libre à la matiere contenue dans leur foyer, que d'opérer d'abord ces dépôts dans toute leur étendue en qualité d'abscès fistuleux : voici les raisons principales, sur lesquelles M. Foubert fonde son sentiment & sa pratique.

1°. L'expérience lui a prouvé, ainsi qu'à plusieurs Chirurgiens, que la plûpart de ces grands abscès ouverts, ou naturellement par la répugnance des malades, ou par Art, mais simplement, soit par le caustique, soit par l'instrument, se guérissent quelquefois radicalement & en fort peu de tems par le rapprochement complet des parties divisées, ou pour mieux dire,

par le recollement des parois du foyer de l'abſcès, dont le tiſſu cellulaire n'avoit pas été entierement détruit & uſé par la ſuppuration. Il arrive donc en ce cas ce que l'on voit très-familierement aux grands dépôts laiteux qui ſurviennent aux mammelles des femmes accouchées, & dont l'ouverture, abandonnée, pour ainſi dire, à la nature, après avoir donné iſſue à une grande quantité de pus, ſe guérit bientôt par le rapprochement du tiſſu graiſſeux qui avoit été écarté par la préſence des matieres purulentes, & par le récollement du vuide de l'abſcès.

2°. En ſuppoſant que cette ſimple opération ne méne pas le plus ſouvent à une cure radicale de la maladie, & qu'il reſte une fiſtule, il eſt du moins certain, dit M. Foubert, que l'opération s'en fait par la ſuite avec une plus grande connoiſſance de cauſe, & de l'étendue qu'on doit donner aux inciſions, & qu'en outre, on a beaucoup moins de parties à inciſer ou à emporter, parce qu'il s'eſt déja recollé une grande partie des parois du foyer de l'abſcès; en un mot la fiſtule & l'opération deviennent alors tout-à-fait ſimples.

3°. Si au contraire l'on opére d'abord le dépôt, en qualité d'abſcès fiſtuleux, on eſt ordinairement obligé d'emporter

une grande partie des tégumens usés ; beaucoup de substances graisseuses, ou cellulaires, & même charnues, d'enlever profondément ce qui paroît émincé ou dénué de l'intestin, & alors on court risque de couper des vaisseaux considérables, dont on ne peut pour l'ordinaire arrêter le sang que par une forte compression, qui fait quelquefois naître d'autres accidens ; ou du moins ces grands délabremens donnent occasion à de nouvelles fontes, & quelquefois à de nouveaux *sinus*, par l'abondante suppuration qui s'établit nécessairement dans une playe d'une aussi grande étendue : souvent même il peut échapper dans le tems de l'opération, des routes ou clapiers éloignés des callosités, des altérations, ou crevasses à l'intestin qui s'opposent à la guérison, & qui exigent tôt ou tard de nouvelles opérations. Quels risques ne court pas un malade pendant tout le tems qu'exigent des opérations répétées, & des suppurations longues & excessives ?

4°. Si la tumeur abscédée est du côté du périnée, le Chirurgien est souvent fort embarrassé à décider, si c'est l'uréthre ou l'intestin qui est attaqué ; & conséquemment sur lequel de ces deux canaux il doit opérer. En effet on a vû plus d'une fois,

après des opérations de la fistule faite sur le *rectum*, l'urine couler par la playe, parce que l'uréthre étoit percé. Il paroît donc au moins plus prudent d'attendre que la maladie se décele, & se rende plus manifeste, & de s'en tenir à l'ouverture simple du dépôt.

5°. S'il y a quelque *virus* dans le sujet attaqué de la maladie, la méthode proposée par M. Foubert, met bientôt le malade en état de recourir aux spécifiques avant de subir l'opération, qui souvent n'est plus nécessaire, le malade se trouvant guéri & du *virus* & de la fistule.

6°. Enfin cette méthode paroît du moins devoir être employée en certains cas, par exemple dans le cas des grands dépôts qui arrivent à l'*anus* dans des femmes qui sont en travail, ou prêtes d'accoucher; dans des sujets fort âgés qui ont le flux de ventre, ou qui sont convalescens de grandes maladies, extrêmement maigres, & épuisés, & qui ne soutiendroient qu'avec beaucoup de risques les douleurs d'une grande opération, & les suppurations abondantes qui en seroient la suite.

M. Foubert termine son Mémoire par plusieurs observations relatives à ce dernier point, & dont il paroît qu'on peut conclure en faveur de la Méthode qu'il propose.

Le troisiéme Mémoire qui fut lû dans cette assemblée, est de M. Moreau. Une femme qui avant 1743 avoit eu deux enfans, devint enceinte pour la troisiéme fois, & par les douleurs qu'elle ressentit vers la fin de sa grossesse, elle se crut au terme d'accoucher. Deux Sages-Femmes, & deux Accoucheurs qui la virent successivement, employerent tous les moyens ordinaires pour remédier à une perte de sang, accompagnée de vomissement qui lui prit, mais ne trouvant aucune disposition à l'accouchement, ils ne jugerent pas à propos de procéder à cette opération. Ces premiers accidens cesserent, & furent succédés de nausées & de rapports de mauvaise odeur ; le dévoyement, la tension du ventre, & une leucophlegmacie générale survinrent ; mais un écoulement de matieres jaunes & vertes qui se fit pendant trois mois par le vagin, dissipa une partie de ces accidens. La suppression de cet écoulement donna naissance à une tumeur très-dure dans le lombe droit ; M. Hebrard, Accoucheur, d'un mérite connu, employa, tant intérieurement qu'extérieurement, tous les moyens capables de résoudre cette tumeur, & par ses soins, il parvint du moins à rendre l'état de la malade plus supportable.

En 1746, les douleurs du ventre recommencerent, & la tumeur du lombe droit passa à la région iliaque gauche; la malade ne voulut tenter aucun reméde, & elle souffrit ses maux patiemment jusqu'au mois d'Août 1747, qu'elle crut encore être au moment d'accoucher, par les douleurs violentes qui se firent sentir aux parties qui ont coûtume d'en être atteintes aux approches de l'accouchement. M. Hebrard qui fut appellé, ne trouva rien du côté de la matrice qui parût l'annoncer; mais ayant senti dans le fondement un corps dur & inégal, il en fit l'extraction; c'étoit une portion d'os qu'il reconnut pour la partie du coronal qui forme le bord supérieur de la fosse orbitaire. Quelques jours après, il se déclara à la région iliaque gauche un abscès gangreneux qui s'ouvrit de lui-même, & donna issue à beaucoup de matieres, & peut-être à des portions d'os d'enfant qu'on n'apperçut point, faute d'examen. La malade fut transportée à l'Hôtel-Dieu quelque tems après; elle y fut visitée par M. Moreau; ce Chirurgien fit toutes les recherches nécessaires pour s'instruire de la cause de cette ouverture devenue fistuleuse, qui donnoit une issue continuelle à des matieres stercorales, & il apprit tout le détail qui précéde:

mais il fut détourné de tenter aucun moyen curatoire par l'épuisement des forces de la malade qui étoit dans le marasme parfait, & qui périt enfin au bout de trois mois.

M. Moreau, curieux de découvrir après la mort ce que la nature avoit caché du vivant de la malade, fit l'ouverture du cadavre, & il observa, (par le moyen d'un stilet, placé dans l'orifice fistuleux avant d'ouvrir les tégumens du ventre, pour ne rien déranger de l'état des parties,) que le fond de la fistule se terminoit dans la portion de l'intestin colon qui forme l's romaine, & qui étoit adhérente au péritoine de maniere que, quoiqu'il y eût une grande partie de l'intestin détruite, les matieres sortoient librement de la fistule, sans pouvoir s'épancher dans le ventre. A trois travers de doigts de l'orifice fistuleux, on trouva la portion du coronal de l'enfant qui fait la partie supérieure de la fosse orbitaire, & tout l'occipital qui étoit comme chatonné dans les replis du colon. L'extrêmité de cet intestin traversoit le bassin en passant par-dessus l'os *sacrum*, & formoit adhérence avec le péritoine sur le muscle iliaque droit : dans cet endroit de l'intestin étoient contenus les deux pariétaux appliqués l'un sur l'autre, & très-exacte-

ment unis. On ne trouva au *rectum* aucune cicatrice qui pût faire juger qu'il y eût eu ouverture ou dilacération à cet intestin; la matrice & le vagin, les trompes & les ovaires étoient dans leur état naturel; on n'y observa aucunes traces de grossesse, d'accouchement, ni de perforation gangréneuse.

Il n'est cependant pas douteux par tout ce qui précéde, qu'il n'y ait eu grossesse, que le *fœtus* n'ait vêcu, & ne se soit nourri dans le ventre de sa mere pendant six mois, qu'il n'y ait séjourné mort pendant quatre ans, & que les os du *fœtus*, qu'on n'a pas retrouvés, ne se soient échappés, ou par l'ouverture du dépot gangréneux, ou par un abscès aux environs du *rectum*, qui avoit pû donner issue à plusieurs os, avant celui que M. Hébrard tira du fondement de la malade.

Il y a dans les Observateurs beaucoup d'exemples d'enfans, formés & morts dans la capacité du ventre hors de la matrice, qui se sont fait jour par des abscès gangréneux, à la circonference de cette capacité. On a des preuves d'enfans morts dans la matrice & sortis par des dépôts à l'ombilic, & à d'autres parties du ventre, ou par le fondement. L'Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1702, en

donne un exemple de M. Littre. M. Puzos en a vû plusieurs dans sa pratique, & l'Académie de Chirurgie, outre diverses observations pareilles qu'elle a reçues en differens tems, a un exemple tout récent, d'une femme de Borderie, Village à une lieue de Chabanois, qui, grosse d'un enfant qu'elle avoit senti remuer à la fin de Septembre 1749, eut, vers les premiers jours de Février 1750, un abscès au nombril : il s'y fit une ouverture de la largeur d'un gros écu, par laquelle elle tira elle-même plusieurs os de son enfant ; & continua d'en tirer tous les jours par la playe qui laissoit écouler aussi des matieres stercorales. Cette femme se levoit néanmoins à son ordinaire, & vivoit d'alimens grossiers ; elle dormoit bien, & étoit sans fiévre ; enfin tout donnoit l'esperance d'une guérison prochaine, lorsque M. Palan, son Chirurgien, en fit part, le vingt-septiémé Mars dernier, à M. de la Martiniere, pour lui demander ses conseils & profiter de ses avis.

M. Puzos lut après un Mémoire sur la manie laiteuse, surtout de celle qui arrive à la suite de l'accouchement.

Les dépôts laiteux qui surviennent vers la fin des grossesses ; ceux qui menaçent, & paroissent quelque tems après l'accou-

ment, ont été pendant des siécles si peu connus & si mal soignés, qu'on remarque que la supuration étoit leur terminaison la plus ordinaire, & que cette supuration occasionnoit presque toujours fistule, carie, gangrenne; que souvent les membres, sur lesquels s'étoit fait le dépôt supuré, se racourcissoient, devenoient sans action, ou mettoient quelquefois le Chirurgien dans la nécessité de sacrifier, par l'amputation, la partie malade pour sauver le reste du corps.

Selon M. Puzos, les recherches qu'on a faites de nos jours sur tous les signes qui annoncent les dépôts laiteux, ont appris à les prévenir quand ils ne sont que menacer, ou à les détruire dès leur naissance; que si ces dépôts se trouvent déja fixés sur quelque partie, l'art peut fournir les moyens d'en éloigner la suppuration, & d'opérer peu à peu leur fonte & leur parfaite résolution.

C'est donc un grand avantage pour ces sortes de maladies, & un progrès marqué pour l'Art des accouchemens, que d'être en possession de moyens presque toujours sûrs, de guérir tous les dépôts laiteux par résolution, en quelque endroit, ou de quelque nature qu'ils soient, pourvû que ceux qui exercent cette profession par état déter-

miné, sçachent bien démêler les signes qui les annoncent, ou qui désignent leur naissance : qu'ils se servent avec célérité de tous les moyens, capables de fondre & de résoudre des infiltrations, des engorgemens, ou des tumeurs laiteuses, & qu'ils soient convaincus par leur expérience, ou par celle de leurs Maîtres, que le tems qu'on perd avant de les traiter méthodiquement, conduit ces tumeurs à l'induration, qu'il les rend rebelles aux remédes fondans, & qu'il met ces maladies dans la nécessité de suppurer, & d'essuyer les funestes accidens dont on a parlé.

Récapituler tous les dépôts laiteux qui ont fait depuis quelques années la matiere de plusieurs Mémoires, dit M. Puzos, & cela, dans le tems limité d'une séance publique, ce seroit s'éloigner de l'objet d'une assemblée, qui ne doit son attention qu'à des sujets nouveaux & intéressans, & qui ne les adopte, qu'autant qu'ils sont clairement détaillés, & bien prouvés par de fidelles observations.

Le dépôt laiteux que je me suis proposé de traiter, continue-t'il, m'a paru remplir toutes ces vûes. C'est celui qui, fixé sur le cerveau, en dérange les fonctions, qui substitue au bon jugement & à la droite raison, tous les écarts, pour ne

pas

lire toutes les folies, dont un cerveau
blé peut être capable.
cerveau essuye differens degrés d'alie-
on, suivant le plus ou moins de lait qui
épose. Ici, l'on n'apperçoit que de la
ence, ou de la stupidité; là, c'est un es-
qui ne s'égare que par accès; ailleurs,
une vraie folie, mais qui tantôt est
e, & tantôt furieuse, cependant on
onnu que les plus mauvais caracté-
e cette maladie ne s'établissoient
ar laps de tems, que par la lenteur
foiblesse dont les remédes étoient
s, ou bien, lorsque rebuté de leur
succès, on abandonnoit trop tôt le
ent.
Ctivement, qui se régleroit dans la
e ces maladies sur les foibles acci-
ui accompagnent l'égarement d'es-
ns ses commencemens, s'imagine-
mettre aisément l'ordre dans les
ns du cerveau. On croiroit n'a-
soin que d'entretenir les lochies,
it pas encore eu le tems de se sup-
, que de calmer une fiévre médio-
e de procurer la liberté du ventre,
t ni tendu, ni douloureux. Mais
n faut bien que l'égarement d'es-
le à un aussi foible traitement,
ence a fait connoître à M. Puzos,

miné, sçachent bien démêler les signes qui les annoncent, ou qui désignent leur naissance : qu'ils se servent avec célérité de tous les moyens, capables de fondre & de résoudre des infiltrations, des engorgemens, ou des tumeurs laiteuses, & qu'i soient convaincus par leur expérience, e par celle de leurs Maîtres, que le te qu'on perd avant de les traiter métho quement, conduit ces tumeurs à l'indu tion, qu'il les rend rebelles aux remé fondans, & qu'il met ces maladies dans nécessité de suppurer, & d'essuyer les neftes accidens dont on a parlé.

Récapituler tous les dépôts laiteux ont fait depuis quelques années la mati de plusieurs Mémoires, dit M. Puzos, &c dans le tems limité d'une séance public ce seroit s'éloigner de l'objet d'une ass blée, qui ne doit son attention qu'à sujets nouveaux & intéressans, & qu les adopte, qu'autant qu'ils sont cla ment détaillés, & bien prouvés par d delles observations.

Le dépôt laiteux que je me suis posé de traiter, continue-t'il, m'a remplir toutes ces vûes. C'est celui fixé sur le cerveau, en dérange les f tions, qui substitue au bon jugemé à la droite raison, tous les écarts, poi

pas dire toutes les folies, dont un cerveau troublé peut être capable.

Le cerveau essuye differens degrés d'aliénation, suivant le plus ou moins de lait qui s'y dépose. Ici, l'on n'apperçoit que de la démence, ou de la stupidité; là, c'est un esprit qui ne s'égare que par accès; ailleurs, c'est une vraie folie, mais qui tantôt est morne, & tantôt furieuse, cependant on a reconnu que les plus mauvais caractéres de cette maladie ne s'établissoient que par laps de tems, que par la lenteur & la foiblesse dont les remédes étoient donnés, ou bien, lorsque rebuté de leur peu de succès, on abandonnoit trop tôt le traitement.

Effectivement, qui se régleroit dans la cure de ces maladies sur les foibles accidens qui accompagnent l'égarement d'esprit dans ses commencemens, s'imagineroit remettre aisément l'ordre dans les fonctions du cerveau. On croîroit n'avoir besoin que d'entretenir les lochies, qui n'ont pas encore eu le tems de se supprimer; que de calmer une fiévre médiocre; que de procurer la liberté du ventre, qui n'est ni tendu, ni douloureux. Mais qu'il s'en faut bien que l'égarement d'esprit céde à un aussi foible traitement. L'expérience a fait connoître à M. Puzos,

qu'on ne pouvoit attaquer trop vivement cette maladie ; que rebelle aux remédes pendant les premiers tems, on devoit persévérer dans leur usage pendant des mois entiers ; que bien loin de se décourager de leur peu d'effet, il falloit s'acharner à combattre l'opiniâtreté d'un mal, par tout ce qui pouvoit abattre & alterer la malade, & soumettre enfin la maladie à la constance des remédes & à la persévérance du Médecin.

Que de gens en effet découragés par la longueur d'un traitement qui leur paroissoit aigrir le mal, au lieu de le diminuer, ont abandonné ces insensés à leur triste sort, & ont laissé dans des familles des objets de douleur, que la patience, la persévérance & des soins perpétués auroient pû ramener à leur premier état ! Ce qui donne lieu à M. Puzos de faire l'aveu qui suit.

Ce préjugé que j'avois hérité de mes Maîtres, & qui ne m'a séduit que trop long-tems, s'est heureusement effacé de mon esprit par des guérisons opérées sur ces maladies. J'ai éprouvé bien des fois que le dépôt laiteux sur le cerveau avec égarement d'esprit, guérissoit aussi bien que les dépôts faits sur les autres parties du corps ; que l'opiniâtreté à combattre

cette maladie, & la persévérance à donner des remédes convenables, faisoient tout le mérite & toute la sûreté du traitement; que les raisons pour lesquelles les dépôts sur le cerveau, avec égarement d'esprit, étoient plus longs & plus difficiles à guérir que ceux des autres parties, venoient 1°. de ce que le cerveau étant un corps mol & sans mouvement, ne pouvoit en donner aux liqueurs arrêtées dans quelques-unes de ses parties; qu'il avoit besoin de forces & de secours étrangers, pour les désobstruer, & remettre le lait arrêté, en voie de circulation.

2°. Qu'il étoit de notorieté anatomique, que les vaisseaux capillaires & les tissus cellulaires du cerveau étoient plus fins & plus serrés que par tout ailleurs; qu'il falloit en conséquence plus de tems, plus de remédes, & plus de patience pour lever de pareils embarras, & pour redonner le jeu aux parties obstruées par le dépôt laiteux.

3°. Que les remédes ayant plus de chemin à faire, & ne pouvant parvenir au cerveau que proportionnément à l'égale distribution qui s'en faisoit dans toutes les parties du corps, la partie malade n'en recevoit pas plus que les parties saines, & que ce qu'elle en recevoit, devoit encore

être extrêmement diminué de force & de vertu ; par l'altération qu'une longue route & differens filtres devoient opérer sur ces remédes.

4°. Que le cerveau étant le viscere le plus éloigné des voies destinées aux grandes & sensibles évacuations, il ne recevoit que lentement, & de très-loin les secours procurés de proche en proche, par l'irritation, les secousses & l'action immédiate des purgatifs, tant sur les parties, que sur les humeurs des premieres voies.

5°. Que les remédes topiques, si favorables aux dépôts des autres parties, n'étoient d'aucune utilité à celui du cerveau; que la calotte osseuse en bornoit l'effet bien en deçà de la maladie, & que leur application seroit plus capable d'inquiéter la malade que de la soulager.

Il ne reste plus à l'Auteur du Mémoire que de fournir des preuves, qui puissent confirmer les deux propositions qu'il a avancées. Sçavoir, premierement, que les dépôts laiteux sur le cerveau, avec égarement d'esprit, guérissent aussi sûrement que ceux des autres parties, pourvû qu'on agisse dans le traitement selon les régles que l'Auteur prescrit.

Secondement, que cette espéce de dépôt demande nécessairement des remédes

plus actifs & plus suivis, un tems bien plus long, & une patience de la part du Médecin, qu'aucune variation n'abatte & ne rebute, parce qu'il y en a toujours de considérables à essuyer.

Trois observations choisies dans un plus grand nombre, sont les garans des deux propositions.

Premiere observation : une femme fort sensée, & jeune encore, qui étoit accouchée plusieurs fois fort heureusement, eut à la suite de son dernier accouchement des accidens qui porterent à la tête, & qui causerent de l'égarement dans son esprit. Ces accidens ne survinrent qu'après douze ou quinze jours d'un état qui ne laissoit rien à désirer pour le bien être, mais qui fut troublé dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, par une fiévre assez vive, & d'autant plus fâcheuse, qu'elle parut être l'effet d'un lait embarrassé dans le cerveaau. La malade commença par se refuser aux bouillons, & plus encore aux remédes : on ne parvenoit à lui faire prendre l'un & l'autre que par artifice, ou par une espéce de violence, & on insistoit moins sur les alimens que sur les remédes, parce qu'il étoit question d'abattre la malade par la diminution de ses forces. Elle fut saignée plusieurs fois, & en differentes parties;

le refus qu'elle faisoit des purgatifs ordinaires, obligeoit de mettre les vomitifs souvent en jeu. Cependant la ruse venoit quelquefois à bout de faire passer des médicamens plus doux. La grande boisson, accommodée au goût de la malade, nous étoit d'un grand secours, & tenoit souvent lieu de nourriture. Malgré des évacuations procurées par toutes les voies, soutenues presque journellement, mais alliées avec quelques cordiaux, dans la crainte d'un trop grand affaissement, ou avec quelques narcotiques, quand il falloit réprimer le trop de violence ou de volubilité : malgré, dis-je, une suite de remédes, qui devoit seconder nos soins & nos esperances, tout paroissoit aller de mal en pis les deux premiers mois du traitement : ce ne fut qu'à la fin du troisiéme qu'on vit la tranquillité reparoître ; que la malade reconnut, & prit confiance aux gens qui l'entouroient ; qu'elle consentit à prendre des alimens, gradués en volume & en force, & qu'enfin le corps & l'esprit parurent dans leur état naturel.

Seconde observation : une femme de condition, après vingt-cinq jours de couche passés fort heureusement, prit un peu trop de confiance dans sa bonne santé, & cessa peut-être trop tôt, des précautions

qu'elle auroit dû prendre plus long-tems : une fiévre médiocre la saisit, qui n'auroit donné nulle inquiétude, si une absence d'esprit n'y eût été jointe. Peu de jours après la tête s'égara davantage, mais on empêcha la folie de suivre le simple égarement, par la promptitude du secours qu'on donna à la malade. On employa les moyens de toute espéce pour procurer d'abondantes évacuations de sang & d'humeurs ; on fut assez heureux pour arrêter les progrès d'un état aussi menaçant, mais il fallut trois ou quatre mois pour remettre l'esprit de la malade dans son assiette ordinaire, & redresser les fonctions du cerveau.

Troisiéme observation : une jeune Dame, accouchée [illegible] de son second enfant, fut at[illegible], peu de jours après son accouchement, de fiévre, de douleurs & de tension au bas ventre, d'inquiétudes, d'insomnies, de chaleur brûlante : les lochies diminuerent considérablement ; tant d'accidens réunis menaçoient de danger & d'une mort très-prochaine. Heureusement les remédes employés promptement eurent tout le succès qu'on en pouvoit attendre ; la malade parut approcher de la convalescence, mais par une fatale métastase, l'humeur alla

ſubitement embarraſſer le cerveau. La tête fut en peu de jours ſi troublée, que la malade ne connoiſſoit perſonne : elle paſſoit de la violence à la taciturnité, elle refuſoit les alimens & les remédes qu'on lui préſentoit ; il eſt difficile de peindre un état plus triſte par la crainte d'une folie confirmée dans peu, & qui paroiſſoit de nature à devoir durer : cependant ayant commencé à abattre les forces par les évacuations de toute eſpéce, & ſoûtenues habituellement, tantôt par ruſe, tantôt par violence, on obtint quelque diminution dans les accidens, mais plus de cinq mois ſe paſſerent à entretenir une guerre perpétuelle entre la maladie & les remédes. Les bains domeſtiques nous furent d'un ſecours d'autant plus grand, qu'ils plaiſoient à la malade, & qu'elle y demeuroit fort bien cinq à ſix heures ſans ſe laſſer ; enfin après ſix mois révolus d'aſſauts, livrés ſans relâche à une maladie qui ne les ſoûtenoit que trop bien, la raiſon rappellée fut le prix de la perſéverance ; la malade revint peu à peu dans ſon bon ſens, & elle y paroît ſi bien maintenue qu'elle exerce dans ſa maiſon les fonctions d'une Maîtreſſe ſenſée ; mais les avis de tous les Conſultans ont été de ne plus expoſer cette Dame à retomber dans le même état par une nouvelle groſſeſſe.

M. Belloq fit la description d'un Instrument qu'il a imaginé pour arrêter les hémorragies qui suivent quelquefois les opérations de la fistule à l'*Anus*. De tous les accidens qui suivent les opérations de Chirurgie, il n'en est pas, dit M. Belloq, de plus dangereux, & qui exige un secours plus prompt que les hémorragies. L'Art ne connoît que trois moyens pour les arrêter, le cautere ou les stypriques; la ligature & la compression; les modernes ont rejetté le feu, non-seulement parce qu'il paroît trop cruel, mais encore parce qu'ils ont reconnu l'infidélité de ce moyen, ainsi que celle des stypriques. La ligature devient souvent impraticable dans le cas des playes à l'*Anus*, lorsqu'on a été obligé de prolonger les incisions fort haut dans le *Rectum*; il ne reste donc d'autre ressource que la compression dirigée avec art.

Elle s'exécute avec des bourdonnets, des lambeaux de linge, des tentes ou grosses méches, liés d'un bon fil ciré, placés & arrangés en differens sens, mais de maniere à faire une compression exacte sur tous les points de la playe. Ce moyen peut quelquefois devenir insuffisant, sur tout entre des mains moins intelligentes; & en ce cas le sang peut, ou sortir à travers l'appareil peu artistement appliqué, ou s'épan-

cher dans la cavité de l'inteſtin ; ce dernier accident, qui ne s'annonce ordinairement que par les ſignes de l'épuiſement que cauſe au malade la perte de ſon ſang, peut être prévenu par l'inſtrument nouveau de M. Belloq.

C'eſt une eſpece de tourniquet qui a la proprieté, par ſa conformation particuliere, de faire ſur tous les points des parois de la circonférence intérieure du *Rectum* une compreſſion exacte & graduée ; elle s'exécute en le dilatant ou en le reſſerrant plus ou moins, ſuivant le beſoin. Cet Inſtrument a trois avantages principaux qui en rendent l'invention fort utile. 1°. Il peut être employé par toutes ſortes de mains, même les moins expérimentées, & remplir par conſéquent toujours l'intention qu'on ſe propoſe d'arrêter l'hémorragie. 2°. Cet Inſtrument a dans ſon centre un tuyau cilindrique qui, ſi l'hémorragie recommence, laiſſe couler le ſang au-dehors, & avertit par conſéquent auſſi-tôt que la compreſſion n'eſt pas ſuffiſante, & en ce cas on y remedie aiſément & ſur le champ, en dilatant le tourniquer de quelque degré de plus. 3°. Ce tourniquet a un dernier avantage ſur tous les autres moyens, c'eſt qu'en le relâchant on peut faire uriner le malade & ſans au-

un dérangement de l'appareil, remettre la compression au même point; cet avantage est d'autant plus essentiel, qu'il épargne au malade l'opération du cathétérisme, à laquelle on est souvent obligé de recourir après les opérations de la fistule, par rapport à la compression de l'appareil qui gêne le col de la vessie & le commencement de l'urethre, & s'oppose à la sortie naturelle de l'urine.

On trouve dans le Mercure du mois de Décembre, année 1748, page 19 & suiv. à l'article de la Séance publique de l'Académie Royale de Chirurgie, la description d'un autre moyen fort ingénieux, employé avec succès par M. Levret, pour la même fin.

M. de la Malle termina la Séance par la Description de deux nouveaux Instrumens, qu'il a imaginés à l'occasion des maux de gorge gangréneux, qui ont regné à Paris depuis quelques années; le premier est destiné pour abaisser la langue, & pour faciliter au Chirurgien l'inspection exacte du fond de la bouche. La spatule, ou le manche d'une cueillere dont on se sert ordinairement pour examiner la gorge, ne produisent pas tout l'effet desiré. On sçait que la langue est revêtue, principalement vers sa base, d'un grand nombre de hou-

pes nerveuses, & qu'à la plus legere irritation qu'elles souffrent, cet organe entre facilement en contraction ; & en effet l'application de ces Instrumens sur la base de la langue excite souvent des nausées, suivies de grands efforts, quelquefois même de vomissement. La maniere dont ils agissent sur cet organe, contribue sûrement aussi à la production de ces legers accidens, car la spatule, ou le manche de la cueillere, n'ayant pas assez de surface pour abaisser & comprimer également la langue dans toute sa largeur, on est souvent dans la nécessité de relever plusieurs fois l'Instrument, & de le replacer de nouveau, pour lui donner la position juste qui convient pour faciliter la vûe & l'examen du gosier ; d'ailleurs cet Instrument ne comprime qu'un point de la langue, car à mesure que cet organe s'affaisse, il n'agit plus que par son extrêmité, ou par ses parties latérales, & l'on n'en tire aucun avantage. En effet, si la langue est seulement comprimée dans son milieu, ses bords se relevent en forme de gouttiere, ou si l'on n'appuye que sur l'un des côtés de cet organe, le côté opposé se contracte avec force, & alors la langue se dégage de l'Instrument, ce qui arrive bientôt, surtout dans les sujets où elle se contracte, en se voûtant, ou en

s'arrondissant. Cet inconvénient est d'autant plus grand qu'il peut exposer le malade à des accidens dans le cas où il faut porter des instrumens tranchans dans le fond de la bouche.

Le *speculum oris*, ou le *glossocatoché*, dont M. de la Malle essaya de se servir, ne remplit pas plus exactement l'intention du Chirurgien pour l'inspection de la gorge : il a, à la vérité, l'avantage par sa configuration particuliere, de couvrir exactement la langue, de ne pouvoir être déplacé par la contraction de cet organe, & de la garantir du tranchant des Instrumens qu'on peut être obligé de porter dans la bouche, mais, outre l'effroi qu'il cause au malade, & la gêne qu'il cause au Chirurgien, à qui il cache une partie de l'entrée de la bouche, la compression qu'il fait sur la langue n'est pas plus exacte que celle de la spatule ou du manche de la cueilliere, parce que l'extrêmité de sa palette est un peu recourbée en dessus.

Le nouveau *speculum oris*, ou plutôt *depressor linguæ* de M. de la Malle, satisfait à toutes les vûes de l'opérateur, & n'a pas les inconvéniens des moyens précédens. Il est fait d'un seul morceau d'acier, dont l'extrêmité la plus large est applatie, & figurée à peu près comme la langue : on a

pratiqué dans la partie du manche où se termine cette plaque, une espéce de pont ou d'arcade, propre à loger les dents & la lévre inférieure. Il faut, dit l'Auteur, introduire l'Instrument dans la bouche, en conduisant l'extrêmité antérieure de sa plaque vers le palais, jusqu'à ce que la lévre & les dents se trouvent engagés sous le pont, & l'on abaisse ensuite doucement la plaque de l'Instrument sur la base de la langue, qui est à l'instant assujettie, comprimée également dans toute son étendue, & privée de tout mouvement. La largeur de la plaque de l'Instrument assujettit la langue, autant de tems qu'il est nécessaire pour l'examen de la gorge, sans qu'on soit obligé d'employer une grande force, & sans qu'on ait à craindre que l'Instrument avance, recule, ou soit jetté sur les côtés; d'ailleurs la précaution de le porter dans la bouche, en observant de ne point toucher à la langue, & surtout à sa base, prévient l'inconvénient d'exciter au malade des nausées & le vomissement.

Le second Instrument que M. de la Malle montra à l'assemblée, est une espéce de bistouri caché, destiné pour scarifier les eschares gangréneuses, familieres dans les maux de gorge dont on a parlé plus haut. Le bistouri ordinaire, suivant les observa-

tions de l'Auteur, qui a vû un grand nombre de personnes attaquées de cette maladie, ne satisfait qu'imparfaitement à cette opération; les escharres sont pour l'ordinaire très-épaisses, dures, larges, & fort étendues; le bistouri est fort court; il faut donc nécessairement introduire les doigts dans la bouche, pour appuyer sur le dos de l'Instrument, & faciliter la section des escharres, ce qui cache à la vûe de l'opérateur une partie de ce qu'il fait, & de ce qu'il doit faire, ou si l'on ne prend pas cette précaution, il est à craindre que l'Instrument ne se renverse, & l'on est obligé d'y retourner à diverses reprises. La grande lancette à abscès, & par conséquent aussi la pharyngotôme, dont la pointe & le tranchant sont très fins, & s'émoussent aisément, sont insuffisans pour cette opération; d'ailleurs la maniere dont il faut tenir ce dernier Instrument pour le faire agir, ne donne pas une force suffisante pour entamer profondément ces escharres comme il convient.

Ces inconvéniens ont fait imaginer à M. de la Malle, d'après le pharyngotôme ordinaire, un bistouri caché, dont la gaine forme un long manche qui renferme deux ressorts, l'un destiné à tenir le bistouri hors de sa gaine pour opérer, & l'autre à y fai-

re rentrer promptement la lame de cet Instrument. Cette lame est poussée hors de la gaine par le moyen d'un bouton monté à vis sur son corps, & que l'on fait avancer avec le doigt dans une rainure pratiquée sur le manche, & là, par le moyen d'un ressort qui trouve à s'arrêter à differens degrés ou crans, il se présente hors de la gaine, une partie plus ou moins étendue de la lame du bistouri, selon la profondeur nécessaire des scarifications; lorsque l'opération est faite, ou si pendant l'opération l'écoulement de quelque fluide sur le larinx occasionnoit de la toux au malade, il est facile de faire rentrer la lame du bistouri dans la gaine, en abaissant le doigt indicateur sur un autre bouton mobile, au-dessus duquel ce doigt est appliqué pour former un point d'appui ferme pendant l'opération sur le corps de l'Instrument.

M. de la Malle en a fait plusieurs fois usage avec succès pour scarifier les eschartes gangreneuses du fond de la gorge, & particulierement pour couper la luette, & emporter des portions du voile du palais & des amigdales.

Il fait observer, en finissant son Mémoire, qu'on peut faire à volonté, de ce même Instrument un pharyngotôme, en substituant la lame d'une grande lancette à col-

le du bistouri que l'on ôte facilement ; il ne s'agira que d'ajoûter au manche un anneau à vis dans un écrou qui lui est destiné, & qui servira à faire agir l'Instrument comme le pharyngotôme ordinaire.

LA MARMELADE.

PAr les mains de Daphné des pêches apprêtées,
Sans ordre en la poële jettées,
Cuisoient à bouillons lents sur un feu modéré,
Qu'elle-même avoit préparé.
Les Amours voloient autour d'elle,
(Ils s'en écartent rarement)
Chacun d'eux s'empressoit à lui marquer son zéle.
L'un, en passant légérement,
Allumoit le feu d'un coup d'aîle ;
L'autre à l'entretenir attaché constamment,
Le ménageoit habilement.
En femme dès long-tems faite à leur badinage,
Daphné, d'un air aisé, la cuillere à la main,
Gouvernoit ces mutins, présidoit à l'ouvrage.
Tandis que chacun songe au soin qui le partage,
La Marmelade va son train,
Et déja du fond de l'airain
Un parfum, préférable à ceux que l'Arabie
Renferme en ses vastes déserts,
A replis ondoyans s'exhale dans les airs.

Les noyaux ajoûtés, Daphné, l'ame ravie,
Voyoit d'un visage content
L'. eureux succès dont à l'instant
Sa peine alloit être suivie,
Quand, par son astre dominé,
Un Amour, au mal incliné,
Détachant sa trousse perfide,
Qui fut de mille cœurs la fatale homicide,
Sous la poële la fit voler.
L'éclair que nous voyons soudain étinceler,
D'un éclat moins subit s'allume dans la nue ;
L'airain gémit, la flamme à travers s'insinue.
Au hazard de ses doigts tendres & délicats,
Daphné, comme un autre Pallas,
Pour enlever la poële entre dans la mêlée ;
Le secours vint trop tard, hélas !
La Marmelade fut brûlée.

Par M. Verrieres, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caën.

EPITRE

A ma Muse.

PArs à l'instant, vole, ma Muse,
Vers l'objet qui sçut t'inspirer ;
Heureux mille fois qui l'amuse !
C'est à quoi tu dois aspirer.

Que Thémire, par son suffrage
Anime encore tes accens ;
Rends-lui le plus sincére hommage ;
Offre-lui le plus pur encens ;
Peins-lui l'effet que sur nos ames
Font ses attraits victorieux ;
Ce qu'en nous allume de flâmes,
Le feu qui brille dans ses yeux ;
Mais comment dans cette peinture,
Pouvoir exprimer tant d'ardeurs ?
Il faut tracer d'aprés Nature,
Celles dont brûlent tous les cœurs ;
Non, pour être en tout point fidelle ;
Il est un plus simple moyen ;
Ce que chacun d'eux sent pour elle ;
Tu le trouveras dans le mien.

Doré.

ASSEMBLE'E

De l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen tint son Assemblée publique le Mardi 4. Août, dans la Salle de l'Hôtel de Ville ; M. de Prémagny, Secretaire, annonça la distribution des Prix donnés par l'Académie, sçavoir,

le Prix d'Eloquence sur la question, *Si l'on est plus heureux d'être né avec des passions fortes qu'avec des passions médiocres*, au Discours qui a pour devise, *Numquam assumet ratio in adjutorium improvidos & violentes impetus*, dont l'Auteur est M. l'Abbé Bellet, de l'Académie de Montauban. M. de Corio, au Collége d'Harcourt à Paris, est celui qui en a le plus approché.

Les Prix fondés par Mad. de Marle, & par Mad. le Cat, pour les Eleves de l'Académie de desseing, dont M. Descamps est Professeur, ont été remportés, sçavoir, le premier Prix du Modéle, par M. L. le Mire; le second, par M. Nic. Bellanger; celui de la Bosse, par L. M. Jacques Mullart, & celui du desseing, par M. J. Jac. le Veau, tous de Rouen.

Les Prix d'Anatomie, fondés par M. le Cat, pour l'Ecole Chirurgicale, dont il est Professeur, ont été remportés, le premier par M. J. B. l'Echevin, d'Auberville, près la Ville d'Eu. Le second, par M. Ant. du Fay, de Rouen, les mêmes qui furent couronnés l'année derniere. Le troisiéme, par Mrs Laurent Beaumont, de Rouen, & Jac. Simon de Saint Valery en Caux. M. Jac. du Lys, de Rouen, en a le plus approché.

Quant au Prix de Physique, dont le su-

jet étoit, *les differences essentielles du fétus comparé à l'adulte, & les raisons de ces differences*, l'Académie a trouvé que les Mémoires ne remplissoient point son attente. Celui qui a pour devise, *Illa arcana*, &c. contient des recherches, mais on auroit souhaité qu'il eût été moins diffus, plus éclairé des lumieres de la Physiologie, elagué de plusieurs explications peu physiques, & que le systême principal de la circulation du fétus fût solidement établi sur de nouvelles mesures géométriques, vérifiées sur un grand nombre de sujets.

Dans l'espérance que les Auteurs voudront bien faire de nouveaux efforts, l'Académie propose le même sujet pour 1751, & le Prix, qui est une Médaille d'or de 300 livres, fondé par M. le Duc de Luxembourg, sera double pour cette fois, & sera distribué à la Séance publique du Mardi 3 Août 1751. Les Auteurs adresseront leurs ouvrages, francs de port & sous la forme ordinaire, à M. Guerin, Secretaire, avant le premier de Juin prochain.

L'Académie propose aussi de nouveau & pour le même tems, le sujet d'Histoire, sçavoir quelle étoit la situation topographique de la nouvelle Neustrie ou Normandie, ses bornes, ses Villes, ses Ports, ses Places fortes, & leurs noms lors de l'invasion des

Normans en 912. 2°. par rapport à la Religion, s'il n'y restoit pas quelques traces du Paganisme, des Temples des faux Dieux, & des cérémonies qui tinssent du culte des Gaulois & des Romains. Le Prix est une Médaille de 300 livres. Les Mémoires seront adressés à M. de Prémagny.

Voici les Extraits des Mémoires lûs dans cette Séance.

M. le Cat lut d'abord le résultat de ses observations météorologiques, par lequel il paroît qu'il est tombé depuis un an 25 pouces d'eau sur le territoire de Rouen, ce qui fait 6 pouces de plus que l'année commune de Paris; excès qui a été pareillement observé les années précédentes.

Les plus grands froids de l'hyver dernier, qui ont été le premier & le 16 Janvier, n'ont fait descendre le Thermométre qu'à 3 degrés au-dessous du terme de la glace, & le plus grand chaud qui a été le 21 Juillet, n'a porté le Thermométre qu'à 29 degrés.

Parmi plusieurs Aurores Boréales observées à Rouen, & rapportées par M. le Cat, il y en a une singuliere arrivée la nuit du 27 au 28 Février, qu'il appelle *Aurore Boréale bruyante*, parce que plusieurs personnes qui l'ont vû, ont observé que ses *déflagrations* étoient accom-

pagnées d'un bruit pareil à celui que fait un Drapeau agité par le vent : cependant, ajoûte M. le Cat, comme on sçait que la plûpart de ces Phénoménes sont élevés de 100 & 200 lieuës au-dessus de la terre ; qu'à cette hauteur l'air est bien rare pour faire beaucoup de bruit ; que d'ailleurs le bruit le plus terrible ne se porte pas ordinairement si loin, & qu'on peut être trompé par des bruits étrangers à cette Aurore, il faut suspendre son jugement sur ces *Aurores Boréales bruyantes*, jusqu'à ce qu'un plus grand nombre d'observations les ait confirmées ; après quoi on pourra dire, pour les expliquer, ou que les *Aurores Boréales bruyantes* sont moins élevées que les autres, ou qu'elles mettent le feu à des vapeurs plus voisines de nous, qui nous rendent le bruit observé dans ces Aurores, qui en ce cas là seroient mixtes.

Nous passerons quelques autres observations de cette nature, & entr'autres, quelques conjectures sur des rapports observés entre la matiere magnétique & les Aurores Boréales, dirigées l'une & l'autre du Nord Nord-Ouest au Sud Sud-Est ; rapports sur lesquels on cite des observations nouvelles de Celsius, Astronome de Suéde, qui sans doute les donnera au

Public lui-même, & dans un grand détail.

M. le Cat lut ensuite une piéce intitulée, *Mémoire pour servir à l'Histoire physique de la terre, considérée du côté de sa température ou de la chaleur intérieure dont elle joüit.*

M. le Cat avoit préparé pour cette séance publique quelques autres Mémoires qui étoient plus de son goût & du genre de science auquel il est attaché par état, tels qu'une introduction à l'opération de la taille, dont il fait actuellement imprimer un Traité, & quelques autres de cette nature; mais quelqu'utile, quelque nécessaire que soit au Public la pratique d'une pareille théorie, son exposition ne l'intéresse guéres; il s'en rapporte volontiers aux gens de l'Art, & d'ailleurs de quel voile couvrir la partie anatomique d'une telle exposition aux yeux du beau sexe qui décore ces assemblées. M. le Cat a donc été forcé de prendre encore le rôle de Physicien.

Dans la Dissertation que nous venons d'annoncer, M. le Cat établit d'abord par des faits nombreux qu'à la surface de la terre, la chaleur va en diminuant vers les régions élevées, de façon qu'au milieu de la Zone torride même, en s'élevant sur les Cordelieres à 2 ou 3000 toises

toises perpendiculaires au dessus du niveau de la Mer, on passe insensiblement du plus grand chaud à un froid égal à celui du Nord, quoique l'action du Soleil soit en cette région plus directe & plus dégagée de tous obstacles, qu'en aucun autre climat du monde. D'où il conclut que le Soleil n'est point par lui-même la cause immédiate de la chaleur à la surface de la terre ; mais seulement le mobile d'un fluide actif, & pénétrant répandu dans l'Atmosphere, & plus dense ainsi que cette Atmosphére, à proportion qu'il a une situation plus basse.

Il prouve ensuite qu'au-dessous de la surface de la terre, l'action du Soleil ne concourt plus à la chaleur que dans l'épaisseur de quelques pieds ; que cependant les souterrains joüissent encore par eux-mêmes d'une chaleur considérable, & d'autant plus considérable qu'ils sont plus profonds, puisque depuis 52 toises de profondeur jusqu'à 222, le Thermométre monte de plus de 6 degrés. Voilà donc encore une nécessité d'admettre dans la terre même un fluide, principe de la chaleur, d'autant plus dense & plus puissant, qu'il est plus profondément situé. En réünissant les deux progressions, il en résulte qu'il y a dans la terre & dans son At-

moſphere un fluide actif, principe immédiat de la chaleur, dont la denſité & le mouvement, & par conſéquent la puiſſance, vont en augmentant vers le centre commun de la terre & de l'Atmoſphere, & en diminuant vers leur circonference. Ce que M. le Cat a d'abord établi par les faits, il le prouve par des *principes* qu'il appelle de la *Saine Phyſique*, & il prétend que ce fluide actif eſt un *Agent qui tient au ſyſtême général de l'Univers, & fait une des roües de cette vaſte machine.* Ce qu'il s'efforce de démontrer, en rempliſſant ici le plan de ce ſyſtême dont il avoit déja donné une eſquiſſe en 1739 dans ſon *Traité des Sens*, à l'article de la lumiere, pag. 302.

Quoique la bonne réfutation des ſyſtêmes reçus, ſoit de leur en ſubſtituer un meilleur, on ſent mieux la bonté du dernier, en expoſant l'inſuffiſance de ceux qui l'ont précédés. C'eſt ce que fait M. le Cat, en ruinant le ſyſtême ſuranné du feu central, en faiſant voir avec nos Phyſiciens modernes, que tout ce qu'on attribuoit à ce feu actuel, n'eſt que l'effet de la fermentation des matériaux ſulphureux, métalliques & aqueux, qui compoſent notre globe, & en démontrant à ces derniers, que tous ces matériaux ſeroient en-

core inutiles, & resteroient dans une inaction éternelle, sans son fluide actif qui donne la fluidité à l'eau, & devient l'agent; & comme l'ame de la fermentation susdite.

Ce principe de la chaleur & sa gradation une fois établis, on voit que la terre étant applatie par les pôles, sa surface en cette Zône, se trouve située dans une couche plus basse, plus dense, plus puissante de cette matiere, & qu'à cet égard les Etés du Nord doivent être plus chauds que ne le comporte leur situation par raport au Soleil; par la même raison l'eau boüillante pénétrée de cette matiere du feu plus dense, plus puissante, y doit être plus chaude que dans les autres Zônes; & dans la nôtre même cette eau boüillante doit donner plus de chaleur, lorsque le mercure du Barométre est haut, c'est-à-dire, lorsque le vent nous apporte un peu de cette Atmosphere dense du Nord *. Au contraire, la terre à l'Equa-

* M. le Cat a prouvé dans un Mémoire, lû à la Séance publique de 1748, que les variations des Barométres dépendent de l'air des differens climats apporté par les vents; que le mercure s'y soutient fort haut quand il regne un seul vent Nord Nord-Est; qu'il y est très-bas, quand c'est un seul vent Sud Sud-Ouest, & que les élevations moyennes dépendent des vents situés entre ceux-ci, ou de leur combinaison.

teur étant huit lieuës plus exhaussée, sa surface s'y trouve dans une couche plus rare, plus foible, de cette matiére du feu, & ainsi la chaleur y doit être moindre qu'on ne doit l'attendre de sa situation sous le Soleil. Le même principe doit rendre l'eau boüillante moins chaude dans la Zône torride, & dans la nôtre même, lorsque le mercure du Barométre est bas, c'est-à-dire, lorsque le vent nous a fourni d'un air rare, analogue à celui de cette Zône. Or tout cela est d'accord avec les faits.

M. le Cat tire du même principe une ressource pour placer à leur aise, dit-il, des habitans dans mercure & dans saturne, en donnant à mercure une Atmosphére de cette matiere très-rare, & à saturne une très-dense, aves un ample magasin de matiere ignée. C'est même de ce fond qu'il tire la nature des astres lumineux par eux-mêmes, & il prétend que les étoiles ou les Soleils de chaque monde ne sont tels, que parce que cette matiere ignée y surpasse de beaucoup la matiere terrestre compacte, &c.

Enfin M. le Cat indique la plûpart des Phénomenes que produit cette Sphere de matiere du feu pénétrant & environnant la terre, soit seule, soit combinée avec le Soleil, tels que sont les vapeurs

aqueuses & ignées, la végétation, les vents, les ouragans, les volcans, les eaux minérales chaudes, les puits de feu des Chinois, le tonnerre, les feux folets, les météores de toute espéce, &c. & enfin *les incendies spontanés terrestres.* M. le Cat appelle de ce nom des incendies qui prennent d'eux-mêmes à certaines portions de la surface de la terre; parce que ces terres sont sulphureuses, bitumineuses & vivement échauffées du Soleil. Il raporte trois observations des plus authentiques de ces incendies arrivées dans le Diocése d'Evreux, & plusieurs autres observés dans les diverses Contrées de l'Europe.

Monsieur Maillet du Boullay, Adjoint de l'Académie, lut ensuite un discours, dans lequel il essaya de prouver, qu'*il y a entre les Grands Hommes, dans tous les genres, des rapports qui doivent servir à les unir.*

Il fit voir d'abord, que l'intérêt de leur gloire, de leur bonheur, & des connoissances qu'ils cultivent, dépend de leur union mutuelle, & que si des motifs aussi puissans font peu d'impression sur leur esprit, c'est qu'ils ne connoissent pas assez les rapports qui sont entr'eux, pour sentir

combien cette union seroit juste & avantageuse.

Il établit ensuite en quoi consistent ces rapports. Il montra que le génie est commun à tous les Grands Hommes ; qu'il leur est nécessaire pour arriver à la perfection & à des découvertes neuves dans tous les genres ; qu'ils possédent tous les qualités essentielles qui le caractérisent, quoique chacun d'eux y joigne d'autres qualités particuliéres, propres au genre pour lequel il a le plus de disposition.

Les qualités essentielles au génie, & communes à tous les Grands Hommes, sont, selon M. M. D. B. le goût du vrai, l'étenduë de l'esprit & des connoissances, la justesse du discernement, la facilité à faire passer ses idées dans l'esprit des autres.

Pour faire voir que la nécessité de ces quatre qualités est générale, M. M. D. B. remarqua d'abord, que toutes les connoissances humaines peuvent se rapporter aux Sciences ou aux Belles-Lettres ; les beaux Arts tiennent aux premieres par les principes, ou aux secondes par le goût, & l'imitation de la nature.

Il mit ensuite en parallele ces deux espéces générales de connoissances. Parmi les qualités essentielles au génie, quel-

ques-unes paroiſſent au premier coup d'œil plus propres aux Sciences qu'aux Belles-Lettres, & d'autres plus néceſſaires aux Belles-Lettres qu'aux Sciences. Les Sçavans ſe prévalent aſſez ſouvent de leur goût pour le vrai, de la juſteſſe & de l'étenduë de leur eſprit. Les gens de Lettres penſent que le génie fécond & créateur, qui fait les Grands Hommes, leur eſt plus néceſſaire qu'aux Sçavans, qui ont des principes ſûrs, & qui ſuivent une méthode certaine pour arriver au but qu'ils ſe propoſent. Ils vantent auſſi beaucoup la facilité avec laquelle ils font paſſer leurs idées dans l'eſprit des autres, & les graces dont ils ſçavent orner la vérité par la beauté & la juſteſſe de l'expreſſion.

M. M. D. B. attaqua tous ces préjugés, & fit voir que ces diverſes qualités ſont auſſi néceſſaires aux Sçavans qu'aux Gens de Lettres. Il remarqua cependant que la facilité de faire paſſer ſes idées dans l'eſprit des autres, qui eſt un don de la nature, fort néceſſaire aux Sçavans, au moins à quelque degré, ſe perfectionnoit beaucoup par la culture des Belles-Lettres. Ce qu'il confirma par l'exemple de l'illuſtre M. de Fontenelle, & de ceux

qui, comme lui, ont réüni ces deux espéces de connoissances.

Cet exemple lui donna lieu de terminer son discours, en faisant sentir tous les avantages qui naîtroient de cette union pour ceux qui les cultivent. Une connoissance réfléchie de leur mérite réciproque leur feroit appercevoir qu'il y a entr'eux de grands rapports. Ils apprendroient à estimer dans les autres ce même génie, dont ils sont si jaloux, & ils trouveroient leur gloire particuliere dans la gloire générale de tous ceux qui se distinguent dans les Sciences, les Belles-Lettres, & les Arts.

M. de la Roche lut un Mémoire sur la culture & les propriétés du Peuplier blanc ou Ypereau.

M. l'Abbé Yart lut un discours sur les Epitaphes, les Elégies & les Panégyriques funèbres des Grecs, des Romains, des François, & des Anglois. Après avoir montré qu'il n'est point de monument plus durable de la gloire des hommes que la Poësie, il donna d'abord une idée des Epitaphes Grecques avec la traduction de quelques-unes de Callimaque; il fit connoître ensuite celles des Romains,

& s'arrêta particulierement aux Epitaphes d'Ausone, d'où il passa à la critique des Epitaphes Françoises, à laquelle il ajouta quelques remarques littéraires sur le style qui convient aux inscriptions, en style lapidaire & aux Epitaphes. Il appliqua ces remarques à celles des Anglois, & surtout de Waller, de Dryden, de Pope, d'Hamilton. Il suivit à peu près le même ordre par rapport aux Elégies & aux Panégyriques. Il fit l'éloge des Elégies de Bion par Moschus, & d'Adonis, par Bion, & par occasion de la Poësie grecque, qui est selon lui plus abondante en images, en expressions & en sentimens, que la latine. Il parla ensuite des Panégyriques qui ont tiré leur nom des assemblées publiques, où les Chefs de la Gréce faisoient l'éloge funèbre de leurs Hommes Illustres, usage observé par les Romains dans leur Tribune aux harangues, où les Consuls & les Empereurs n'ont pas dédaigné de faire des Panégyriques funèbres. Des Elégies & des Panégyriques des Poëtes Latins & François, il entra dans la critique de ceux des Anglois; il en cita quelques traits qui caractérisent leur génie inégal, & leur style presque toujours sublime & ridicule, touchant & guindé. Un extrait raisonné

des Elégies plaisantes, & des Panégyriques burlesques des Auteurs de la même nation termina & égaya ce sujet.

M. Pingré, Chanoine Régulier, Associé de l'Académie, lut ensuite une observation de l'Eclipse de Lune du 19 Juin dernier, faite au Village de Champagne à 3 quarts de lieuë, ou à 2 minutes 50 secondes de degré Ouest de Beaumont sur Oyse. Selon la Pendule réglée le même jour à midi sur une Méridienne tracée audit lieu, l'immersion totale de la Lune dans l'ombre est arrivée à 8 heures, 24 minutes, 58 secondes; l'émersion à 9 heures, 51 minutes, 40 second. Donc le milieu de l'Eclipse à 9 heures, 8 minutes, 19 secondes. Et pour Beaumont à 9 heures, 8 minutes, 30 second. Selon les Tables il devoit arriver à Rouen à 9 heures, 4 minutes, 3 secondes. Donc s'il n'y a point erreur dans les Tables, le Méridien de Beaumont est de 4 min. 27 sec. d'heure, ou d'un degré 6 min. 50 second. plus oriental que celui de Rouen. Le broüillard a empêché M. P. d'observer l'émersion des taches & autres phases de l'Eclipse.

La demeure de la Lune dans l'ombre est de 1 heure 26 minutes, 42 secondes.

Selon les Tables, elle ne devoit être que d'une heure 25 min. 10 second. M. P. en conclut que les Tables donnent la latitude de la Lune un peu trop forte.

Au reste, de l'heure des observations susdites, il faudroit retrancher 33 secondes, si la déclinaison & l'ascension droite de l'étoile a de Cassiopée, & de δ du dragon sont marquées dans la 68e. Table de M. Cassini. Ces 2 étoiles, selon la Pendule, ont passé par le même vertical à 10 heures, 36 minutes, 36 second. Selon le calcul, elles devoient y passer à 10 heures, 36 minutes, 3 secondes. M. P. dans ce calcul a fait au lieu desdites étoiles, déterminé par M. Cassini, la correction qu'exigeoit leur mouvement propre depuis le commencement de 1741, il n'a pas même négligé la legére difference que pouvoit occasionner l'aberration de ces étoiles.

La Séance fut terminée par la lecture d'une Epître en vers, sur l'art d'écrire & de juger, par M. l'Abbé Fontaine.



SUR L'AIR DU PRINTEMS

Du Carnaval du Parnasse.

AMour, sous ton empire
Il n'est donc que rigueur ?
Dès long-tems je soupire ;
Soulage ma langueur.
    Rends libre mon cœur,
Ou mets au sein de ma Thémire,
    Rends libre mon cœur,
Ou mets-lui toute mon ardeur.
    Amour, &c.

La Bergere cruelle,
Dont je suis amoureux,
Me paroît infidelle ;
Elle brave mes feux ;
    Pour me rendre heureux,
Que m'importe qu'elle soit belle,
    Pour me rendre heureux,
Si son cœur dédaigne mes vœux ?
    La Bergere, &c.

A ses yeux si j'explique
Mes tendres sentimens,

De son regard critique
Elle glace mes sens ;
Amans trop constans,
De votre silence on se pique ;
Amans trop constans,
Parlez, êtes-vous mécontens,
A ses yeux, &c.

Encor si moins severe:
Auprès de tes appas
Elle me laissoit faire,
Je ne parlerois pas.
Car dans ces combats,
Où tout ne semble que mystere,
Car dans ces combats
Je ne cherche que le trépas.
Encor, &c.

Adorable Bergere,
Quittez votre courroux ;
Venez sur la fougere
Rendre mon sort plus doux:
Bergere, aimons-nous ;
Si rien dans moi ne peut vous plaire ;
Bergere, aimons-nous,
Mon mérite sera dans vous.
Adorable, &c.

ENVOI.

Belle C . . . , mes vers ont eu votre suffrage ;
Pour mon jeune Apollon c'est sans doute flatteur ;
Mais je voudrois que l'amour de l'ouvrage
Me conduisît à l'amour de l'Auteur.

Portelance.

SEANCE PUBLIQUE

De l'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts, établie à Amiens, du premier Octobre 1750.

LA Société Littéraire d'Amiens, érigée en Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts, par Lettres Patentes du mois de Juin 1750, enregistrées au Parlement, le 7 Août suivant, tint son assemblée publique le premier Octobre, pour la lecture solemnelle des Lettres Patentes, dans une Salle du Palais Episcopal, que M. l'Evêque d'Amiens, Honoraire de l'Académie, lui a donnée pour tenir ses Séances.

M. Gresset, de l'Académie Françoise, de l'Académie Royale de Berlin, & pourvû de l'agrément du Roi pour la présidence perpétuelle de la nouvelle Académie, ou-

vrir la Séance par un Discours très éloquent, & rempli de toute la sensibilité d'un vrai Citoyen, qui avoit l'avantage de rapporter dans sa Patrie un titre aussi honorable pour elle que les Lettres Patentes. Il parla d'après la * devise de l'Académie, sur la liberté Littéraire & Philosophique, sur l'étendue que doit avoir cette liberté, pour les progrès du génie & des Arts, & sur les bornes que la raison & la Religion lui prescrivent; après avoir exposé avec énergie tout ce qui peut exciter & nourrir l'émulation, & tout ce qui doit maintenir la décence & les mœurs: après l'éloge du Roi, toujours prêt à encourager & à confirmer par ses graces tous les établissemens qui tendent au bien de ses Sujets, & l'expression de la reconnoissance publique, pour tous les soins que M. le Duc de Chaulnes, Protecteur de l'Académie, s'est donnés pour cet établissement, M. Gresset termina son Discours par une action digne d'un cœur également Philosophe & Citoyen. Voici ses termes.

» Les tems s'écoulent; les races se succédent; les hommes disparoissent; les » Villes se renouvellent; d'autres Ci-

* Le Temple de la Renommée sur la cime d'une montagne escarpée, avec ces mots de Virgile: *Tentanda via est.*

» toyens, nos neveux, nos enfans, por-
» teront ici nos noms, habiteront nos
» murs, posséderont nos biens : prépa-
» rons-leur un bien nouveau, un dépôt
» de lumieres, de vertus & de gloire, un
» temple, où dans tous les tems les pré-
» ceptes de la raison, des sentimens, des
» mœurs & de la Religion, soient unis à
» la voix du génie, de tous les talens &
» de tous les Arts : voilà les vrais biens,
» les biens inaltérables, & l'héritage le
» plus cher que nous puissions laisser à nos
» successeurs. Transmettez-leur, Mes-
» sieurs, dans tout son lustre, & dans tous
» ses avantages, ce bien nouveau qu'ils tien-
» dront de vous, & que vous ne tenez
» que de vous-mêmes. Que les jeunes Ci-
» toyens, instruits par vos ouvrages, &
» formés par vos exemples, apprennent à
» mériter de s'asseoir un jour ici ; qu'en-
» flammés dès ce moment d'une généreuse
» émulation, ils se pénétrent de l'amour
» des Arts & du bien public, en voyant
» vos fêtes, vos honneurs, vos récom-
» penses, & la joie unanime de la Patrie.

» Dans cette satisfaction universelle, il
» me reste, Messieurs, à remplir un desir
» qui m'est bien cher, le desir de vous
» prouver ma reconnoissance : vous avez
» bien voulu vous reposer sur moi du

» soin de solliciter & de hâter la perfec-
» tion de cet Etablissement, en rendant
» compte à son illustre Protecteur de vos
» travaux & de vos vœux ; si mon zéle &
» mes soins ont heureusement répondu à
» vos intentions, j'ai servi ma Patrie ; c'est
» un devoir que j'ai rempli, c'est une
» obligation que je vous ai ; mais ce n'est
» point encore assez pour vous prouver
» combien je suis Citoyen, & je ne
» puis être content, que je n'aye consacré
» tout mon attachement pour mon Pays, &
» toute mon estime pour vous, plutôt par
» des faits qui demeurent, que par des ex-
» pressions qui s'envolent. Tant que j'ai
» crû pouvoir être de quelque utilité,
» quelque foible qu'elle fût, j'ai conservé,
» Messieurs, l'honneur de vous présider :
» des Ordres, émanés du Trône, ratifient
» en ma faveur cette flatteuse distinction,
» & le droit d'en jouir tout le tems de ma
» vie ; mais aujourd'hui, Messieurs, quand
» cette utilité cesse, quand tous mes vœux
» sont satisfaits, mon ministére est rem-
» pli, & je ne vois dans tout ce que cette
» distinction a de plus séduisant pour moi,
» que le plaisir pur de vous en faire un
» sacrifice, & l'occasion de rendre un
» nouvel hommage à ma Patrie. Ce seroit
» une situation trop pénible pour moi,

» un sentiment trop importun, que d'être
» toujours un obstacle aux fonctions par-
» ticulieres & publiques des differens
» Directeurs que le sort mettra désormais
» à la tête de l'Académie: l'émulation &
» les intérêts de la Compagnie en souffri-
» roient, ainsi, Messieurs, pénétré de la
» plus respectueuse & de la plus vive re-
» connoissance pour la grace, dont le Roi
» a daigné m'honorer ici, je crois pouvoir
» aujourd'hui remettre & sacrifier tous les
» droits de cette grace même, sans man-
» quer aux devoirs de ma gratitude envers
» notre Monarque Auguste, & sans ris-
» quer de déplaire à Sa Majesté, puisque
» le bien public de cette Compagnie est
» l'unique motif de la démarche que je
» fais.

» Après la Séance actuelle, borné au
» rang d'Honoraire, je ne réserverai,
» Messieurs, d'autre emploi dans vos as-
» semblées, que celui de partager vos tra-
» vaux & d'applaudir à vos succès: trop
» satisfait & trop flatté, si cet acte volon-
» taire de mon zéle pour vos intérêts &
» pour votre gloire, me donne quelque
» droit sur votre estime & sur votre ami-
» tié * !

* Le 2 Octobre, toute l'Académie assemblée

M. d'Amyens, Directeur de l'Académie, lut ensuite le commencement de l'Histoire de la prise d'Amiens par les Espagnols, le 11 Mars 1597, & de la reprise de cette Ville par Henri le Grand, le 25 Septembre de la même année.

M. le Picart, Doyen de l'Académie de Soissons, lut la Traduction, en vers François, d'une Ode d'Horace.

M. Desmeri, Docteur en Médecine, lut un Mémoire sur la Botanique, & sur le nouvel établissement, fait à Amiens d'un Jardin de Plantes.

M. Baron, Secretaire perpétuel, lut un Discours sur les avantages qui reviendroient à la Société, si les Sciences entroient dans l'éducation des femmes.

M. l'Abbé Clergé lut une Ode Françoise sur l'établissement de l'Académie.

M. Vallier, Colonel d'Infanterie, Honoraire de l'Académie, lut un Discours en vers, sur le même sujet, avec l'éloge du Roi.

pria unanimement M. Gresset de reprendre la Présidence perpétuelle; mais il persista dans sa résolution. Le 3, l'Académie envoya chez lui une députation de quatre Académiciens, pour lui témoigner les regrets de la Compagnie sur sa démission, & le remercier des soins qu'il s'est donnés pour l'établissement de l'Académie.

M. Gresset termina la Séance par le Programme des Prix de l'année prochaine : il annonça que le Prix annuel de 300 liv. fondé par l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, n'auroit point lieu en 1751, M. le Duc de Chaulnes, Gouverneur de la Ville, & Protecteur de l'Académie, donnant une somme de 1200 liv. pour les Prix de cette premiere année.

Programme de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts d'Amiens.

L'Académie, dans son assemblée publique du 25 Août 1751, Fête de S. Louis, Roi de France, distribuera deux Médailles d'or, chacune de la valeur de 600 liv. La premiere sera adjugée à une Dissertation sur la matiere suivante.

Examiner si l'Histoire, la Physique, la Géographie ancienne & moderne, fournissent des connoissances suffisantes, pour établir que l'Angleterre a fait partie du Continent.

La seconde sera adjugée à un Poëme en vers François, dont le sujet sera :

Combien les monumens publics servent à établir l'idée de la grandeur d'une Nation.

La Dissertation sera reçue, soit en François, soit en Latin. Le Poëme sera en vers Alexandrins, il sera de 160 vers au moins, & au plus de 200.

Toutes ſortes de perſonnes pourront prétendre aux Prix, excepté les Membres de l'Académie qui en doivent être les Juges. Les Ouvrages ne ſeront reçus que juſqu'au 15 Mai, incluſivment; ils ſeront affranchis de port, & adreſſés à *M. Baron, Secretaire perpétuel de l'Académie.* Les Auteurs ſont priés de lui adreſſer trois copies bien liſibles de leur ouvrage, avec une deviſe ou une ſentence, qui ſera répétée dans un papier ſeparé & cacheté, & qui indiquera leur nom & leur adreſſe.

L'Académie ſe propoſant de donner un Recueil de ſes differens ouvrages, on n'a point crû devoir entrer dans un plus long détail ſur ceux qui ont été lûs à la Séance publique du premier Octobre.

REPONSE A LA QUESTION,

Propoſée dans le Mercure de France, Septembre, 1750, page 214.

Si, malgré mon amour extrême,
Eglé de ſa rigueur me fait ſentir le poids;
Dans mon dépit, je dis que j'aime
Plus que je ne voudrois cent fois.
Si par mes ſoins & ma conſtance,
Je trouve enfin l'heureux moment,

Qui couronne mon espérance,
Transporté de plaisir & de reconnoissance,
Je desire d'aimer cent fois plus tendrement.
Mais qu'Eglé se refuse à mon empressement;
Ou qu'elle céde à ma persévérance :
Dans l'un & l'autre mouvement,
Quelle qu'en soit la difference,
Mon cœur l'adore également,
Et l'on doit y trouver, je pense,
Même dégré de sentiment.

Le Chevalier de Galantine d'Orange.

EXTRAIT

De la Séance publique de l'Académie des Belles-Lettres de Corse, tenue le 23 Août 1750, pour la distribution du Prix, fondé en 1749, par M. le Marquis de Curzay, Protecteur.

LA cérémonie commença par une Messe solemnelle, que l'Académie fit chanter dans l'Eglise de la Conception, dite des *François*. M Saporiti, Evêque Diocésain, y officia pontificalement; le Chapitre, le Clergé, le Magistrat, & le Militaire François & Génois y assisterent, chacun dans les places qui leur avoient

été assignées par le Maître des Cérémonies de la Compagnie. Pendant la Messe, M. Bozio, Abbé de Cinarca, & Membre de l'Académie, prononça le Panégirique de Saint Louis, dont on a été obligé de devancer la Fête; son Discours qui fut fort applaudi, renfermoit, avec beaucoup d'adresse, l'Eloge de Sa Majesté Très-Chrétienne, de la Serenissime République, & des Ministres de ces deux Puissances.

Ensuite, l'Académie se rendit avec son Protecteur, à la grande Salle de ses assemblées publiques; la séance commença par un Discours, prononcé par M. le Chanoine Orticoni, un des Premiers Aumôniers du Roi des deux Siciles, & Directeur en tout, *sur l'origine des Prix, & l'utilité de leur distribution*. Après quoi, on lut dans les deux Langues, la Dissertation sur les devoirs des Sujets envers leur Souverain, que l'Académie a jugé digne de remporter le Prix. M. l'Abbé Bellet, comme on l'a annoncé ailleurs, Membre de l'Académie des Belles Lettres de Montauban, est Auteur du Discours couronné, & il reçut par procuration une Tabatiere d'or, évaluée à douze cens livres de France, qui étoit le Prix proposé.

Après la lecture de cet ouvrage, le Secretaire rendit compte au Public des tra-

vaux de l'Académie ; cet ouvrage qui renferme l'extrait de quarante-trois Dissertations Historiques, Morales & Physiques, va paroitre imprimé en François & en Italien. M. de Chevrier lut ensuite une Dissertation fort ample & fort sçavante *sur l'origine de la Tragédie, & ses progrès depuis les Grecs jusqu'à nous.*

M. l'Abbé Semidei, Curé Primitif de Bigaglia, & Aumônier ordinaire de Sa Majesté Portugaise, lut, après cette Dissertation, un premier volume *de la vie d'Agrippine.* Le Public n'ignore pas que c'est à cet Auteur à qui nous devons *l'Histoire des Héréſiarques*, & la nouvelle *vie de Seneque.*

M. d'Herbain fit ensuite la lecture d'une Dissertation *sur l'origine du chant, & ses progrès jusqu'à nous* : cet ouvrage sçavamment écrit, avoit été envoyé précédemment à une Académie célébre de France, qui l'a honoré d'une Approbation pleine d'eloges.

M. Barbaggio fit part au Public d'une Dissertation *sur l'origine, & les progrès de la Médecine* : cette Piéce égale par ses recherches sçavantes celle que le même Académicien a donné il y a deux mois, *sur l'origine des monnoyes.*

Le Directeur, ayant invité Messieurs de l'Académie

l'Académie de lire quelques ouvrages de Poësie.

M. Astolfi, Doyen de la Compagnie, lut un Poëme *sur la navigation*, qui fut fort applaudi.

M. de Chevrier lut ensuite une Epitre en vers François, portant pour titre: *l'Homme d'esprit dans la société*; cette Piéce est adressée à M. d'Alcousse, Capitaine au Régiment de Tournaisis, Officier, dit l'Auteur dans un petit Avertissement, qui joint aux qualités militaires la sagesse des mœurs & le goût des Lettres.

L'Auteur, parlant de ces gens qui vous accablant du talent qu'ils ont, croyent qu'en eux seuls tout l'esprit est renfermé, dit:

Du Poëte orgueilleux de ses vers entêté,
Qui ne sçait pas rimer, de stupide est traité;
Dans les calculs abstraits de la Géométrie
Le Mathématicien a l'air sombre & hautain,
Ne donne de l'esprit, & ne croit du génie
Qu'à ces gens ténébreux, qui le compas en main
Ne parlent que Problême & Trigonométrie;
Le Militaire altier, même auprès de Cypris,
N'entretient que d'assauts, & des Forts qu'il a pris;
Et l'Avocat couvert des lambeaux de l'Ecole,
Nous cite à tout propos & Cujas & Bartole,

C'eſt ainſi que chacun entiché de ſon goût,
Entretient les paſſans du talent qui l'attache.

. . . .

A ce défaut, déja trop ordinaire
Succéde auſſi la folle vanité,
Si commune aux Auteurs ; tout bouffi d'arrogance,
Le Sçavant dans un cercle, où regne l'ignorance ;
Contre les ſots étalant ſon pouvoir,
Les charge tour à tour du poids de ſon ſçavoir ;
Le Sage jouit-il d'une telle victoire ?
Se flatte-il de ce triomphe honteux ?
A vaincre un ſot où peut être la gloire ?
Il faut le plaindre, hélas ! déja trop malheureux,
De céder en aveugle aux efforts du génie ;
Si l'on veut l'accabler des fautes du deſtin,
C'eſt à l'injure encor joindre la tyrannie,
C'eſt d'un homme expirant enſanglanter le ſein.

. . . . . .

M. de Chevrier, après quelques images, finit ainſi ſon Epitre :

. . . De ſoi-même le maître,
Hors de ſon cabinet, l'Auteur doit diſparoitre,
Pour ne montrer à la ſociété
Qu'un Citoyen aimable, & rempli de gaîté.
Turenne, ce Héros ſi connu dans l'Europe,
N'étoit point dans Paris un triſte miſantrope,
Dont l'eſprit ſur chargé de projets & de plans,

Même au sein des plaisirs, ne trace que des camps,
Ce Vainqueur, dont la France annonçoit les merveilles,
Dont l'Univers chantoit les glorieux succès,
Pour louer nos Auteurs, applaudir à leurs veilles,
Venoit se délasser au Théatre François,
Et fuyant des flatteurs la cohue importune,
Toujours à lui, toujours à son destin,
Il pleuroit avec Rodogune,
Et souriroit avec Scapin.
Du siécle des Beaux Arts le fameux Satyrique;
Boileau, ce digne objet de l'estime publique,
S'éloignoit de la Cour, & venoit dans *Auteuil*
Hanter avec *Riquet* * *l'if & le chevre-feuil.*
C'est ainsi qu'un Auteur au centre du grand monde,
Sérieux ou badin, mais jamais affecté,
Ecartant aisément sa science profonde,
Doit se plier au ton de la société.
Malheureux est celui qui borné dans lui-même,
Au gré de ses désirs ne peut rompre ses fers;
N'avoir qu'un ton, ne parler qu'un systême,
C'est être esclave au sein de l'univers.

On lut ensuite un Poëme de M. Xavier Poggi, Capitaine au Régiment de Corse, au service de la République de Génes, & Associé de l'Academie; cet ouvrage qui

* *Jardinier de ce Poëte.*

fut extrêmement goûté, est intitulé *Voyage maritime.*

La lecture de tous les ouvrages finie, la Séance se termina par celle du Programme pour la distribution des Prix de 1751.

Le Protecteur de l'Académie propose pour le premier Prix une Médaille d'or d'un prix considérable, qui sera distribuée le 25 Août de l'année prochaine, à celui *qui décrira avec plus de fondement, la vertu la plus nécessaire à un Héros, avec une Dissertation sur ceux qui l'ont été, sans avoir la qualité, pour laquelle l'Auteur se déterminera.*

On avertit que le Discours qui sera reçu en prose Italienne, Françoise ou Latine, doit être d'une demie heure de lecture au plus; ceux qui concourreront, sont prévenus de ne point se faire connoître; en signant leur ouvrage, ils mettront seulement une devise ou inscription cachetée, qui ne sera lûe qu'au cas que la Dissertation soit couronnée.

Les piéces destinées à remporter le Prix, ne seront reçues que jusqu'au premier Mai exclusivement; elles seront adressées *à M. le Secretaire Perpétuel de l'Académie des Belles-Lettres de Corse, à Bastia.* Celui-ci aura soin, après le jugement de l'Académie, de faire annoncer dans les nouvelles

Publiques, que le Discours portant telle inscription, a été couronné ; l'Auteur se fera connoître alors, en envoyant sur les lieux copie de son ouvrage, & une procuration en bonne forme, à telle personne qu'il voudra, laquelle recevra le Prix proposé en donnant quittance.

Toutes les personnes seront admises à concourir, à la réserve de celles qui composent l'Académie ; pour éviter les frais de port aux Etrangers, on les prévient qu'ils pourront adresser leurs paquets au Secretaire de l'Académie, sous l'enveloppe *de M. le Marquis de Curzay.*

Ce Protecteur, venant de fonder un nouveau Prix en faveur de la Nation Corse seulement, il propose une Médaille d'or, d'une valeur égale à la premiere, qui sera adjugée à celui d'entre les Corses, *qui démontrera par des raisons, & des autorités, quelle est la vertu morale la plus nécessaire à l'homme.*

Les ouvrages pour ce second Prix ne seront reçus que jusqu'au premier Avril exclusivement ; les Auteurs seront tenus de mettre au bas de leurs Discours, dans un papier separé & cacheté, leurs noms & leurs qualités, afin que l'ouvrage ayant été couronné, on puisse sur le champ en donner avis. Toutes les piéces écrites

en Latin, ou en Italien du style moderne; seront adressées au Secretaire Perpétuel, sous l'enveloppe du Protecteur; tout Corse pourra concourir à ce Prix, sans exclusion du premier, à l'exception des Académiciens nationnaux.

A M. LE MARQUIS DE CALVIERE,

Lieutenant des Gardes du Corps du Roi, Lieutenant Général des Armées de S. M. sur sa Promotion de Commandeur de l'Ordre de Saint Louis. Par M. Tanevot.

CE Roi, dont la Victoire adopta les projets,
Le pere & le Héros de ses heureux sujets,
Que révere l'Europe, ou plutôt qu'elle adore,
D'un honneur éclatant aujourd'hui te décore;
Ses augustes bienfaits justement repartis,
Au mérite avoué sont toujours assortis;
Rien n'obscurcit son choix, rien ne trompe sa vûe,
Et la grace accordée, avoit été prévue.

Que ce vainqueur brilloit au milieu des combats!
Sous ses traits respectés, que la gloire a d'appas!
Un seul de ses regards, que la bonté fait naître,
Te payoit des travaux entrepris pour ton Maître,
Et ton ame volant au-devant de ses loix,
Ne respiroit alors que de nouveaux exploits.

Ce n'eſt pas ſeulement dans les Champs de Bellonne
Qu'il fait part des lauriers que lui-même moiſſonne ;
Sa magnanimité, prompte à tout prévenir,
Des ſervices rendus garde un long ſouvenir ;
Ses guerriers lui ſont chers ; préſente à ſa penſée,
Leur valeur en tout tems ſe voit récompenſée.
Tu l'éprouves, Calviere, & ſa haute faveur
De ton zéle pour lui couronne la ferveur ;
Elle couronne un cœur & vertueux & tendre.
Louis ſage en ſes dons, ſçait ainſi les répandre.
Par ton eſprit, tes mœurs, ton goût, tes ſentimens,
Admis d's ſon aurore à ſes amuſemens,
Tu vis croître en vertus ce rejetton céleſte.
Le Monarque goûta ce Courtiſan modeſte,
T'impoſa le devoir, ſi précieux pour toi,
D'être le bouclier, le rempart de ton Roi.
Tu connus, jeune encor, la route légitime
Qui conduit aux honneurs, ainſi qu'à ſon eſtime ;
Tu la ſuis ; il ſe plaît à remplir par degrés
Les deſtins glorieux qu'il t'avoit préparés.





REPONSE*

De M. Gautier, *à la défense d'un Philosophe Anglois Newtonien & anonime, inserée dans le Journal des Sçavans de Londres, intitulée,* l'Azt Magazine, *du mois d'Août* 1750, *pages* 363 & 364.

POUR prouver géométriquement les raisons que j'ai données sur l'impossibilité de la réunion des rayons au centre de l'image, dans la démonstration ** que l'Auteur Anglois veut détruire, & les appuyer d'un raisonnement encore plus décisif & plus concluant, (ce qui seroit cependant inutile, l'Auteur n'ayant pas répondu *ad hoc*;) Je dis.

Proposition.

Si les rayons sont differemment réfrangibles, ainsi que veulent nous le faire accroire Mrs les Newtoniens, il faut donc nécessairement supposer qu'ils se réfractent à la premiere & à la deuxiéme surface du Prisme. Cela est incontestable; par conséquent, la réfraction qui se fait dans la premiere surface du Prisme avant l'éme-

* Cette réponse a été envoyée à Londres.

** Voyez le Mercure de Mai 1750, page 106.

gence des rayons, eſt moindre que celle qui ſe fait à la ſortie du Priſme, puiſqu'il eſt vrai, comme Newton nous le dit, que les rayons ſimples ſe réfractent de l'air dans le verre, à proportion de leur ſinus d'incidence à celui de réfraction, comme de 17 à 11, & que cette proportion eſt en ſortant du verre dans l'air, comme de 11 à 17.

De plus, ſi le rayon rouge, contenu dans ce ſimple rayon, eſt le ſeul qui garde cette proportion, par raport à ſa denſité, (ou qui en approche davantage,) il faut que le rayon violet, plus foible & moins denſe que tous ceux qui entrent dans la compoſition du blanc, ſe réfracte beaucoup plus de l'air dans le verre & du verre dans l'air; que le rayon rouge dont nous parlons, & par conſéquent ce rayon violet aura une incidence plus oblique à la deuxiéme ſurface du Priſme, en approchant plus de la perpendiculaire de cette ſurface, que le rouge; mais au contraire, en ſortant du verre dans l'air, l'émergence étant à la réfraction, comme 11 à 17, il faudra alors que le rayon violet, moins denſe que le rouge, s'écarte doublement de la perpendiculaire, & plus qu'il ne feroit ſans la réfraction interne du Priſme, non-ſeulement par raport à ſa foibleſſe,

mais encore par rapport à sa derniere incidence, plus oblique que celle du rouge, comme je l'ai dit. Peut-on disconvenir de ce fait ? Si le Philosophe Anglois a oublié de réfléchir sur cette double réfraction de chaque rayon héterogene, a qui faut-il s'en prendre ? Cela étant, je conclus.

Démonstration.

1°. Que moyennant cette double réfraction, les prétendus rayons foibles devroient s'écarter du rayon rouge par un plus grand angle que l'on ne l'a supposé jusqu'à present.

2°. Que de quelque façon que l'on détermine les degrés de réfrangibilité de chaque rayon en particulier, les homogénes suivant leur commune détermination, étant paralleles entre eux, il devroit arriver par ce que nous venons de dire, que les images des rayons violets seroient bien plus retrecies sur le spectre lumineux de la chambre noire, que celle des ayons rouges, & par conséquent que les rayons étant plus ou moins approchés, suivant leur differente refrangibilité, le blanc de l'incidence devroit être different de celui du continent de l'image. S'il étoit possible q[illegible] les rayons fussent réu-

nis, malgré leur croisement; mais cela n'arrivant jamais dans quelque position que soit le prisme, lorsque les bandes des couleurs paroissent séparées au degré que nous prescrit M. Newton, ni même de quelque grandeur que soit l'angle réfringent.

On concluera que le systême de M. Newton est insoutenable, puisqu'il est établi sur les differens degrés de réfrangibilité des rayons colorés, plus ou moins denses, & par conséquent plus ou moins réfrangibles, & que l'on ne trouve aucune proportion de réfrangibilité déterminée sur l'image, ni aucune difference aux prétendues réunions de differente espece, ainsi que cela devroit arriver.

NOUVELLES OBJECTIONS AU PHILOSOPHE INCONNU.

1°. Après avoir considéré le rétrecissement des differens rayons homogenes, selon leur degré de réfrangibilité, contraire à la prétendue réunion exacte des rayons au centre de l'image, outre leurs croisemens; je veux bien consentir au paralélisme qu'ils peuvent avoir entre eux. N'est-il pas véritable pour lors que si ce paralelisme existe entre les homogénes & que les degrés opposés de réfrangibilité entre

les hétérogenes existent aussi, qu'il faut alors nécessairement qu'à une certaine distance les plus réfrangibles, & les moins réfrangibles s'écartent totalement entre eux, & par conséquent que les intermédiaires gardent alors confusément le milieu de l'image. Quelque Newtonien peut-il réfuter cet argument ? Je demande donc à quelle distance ce mélange héterogene des rayons intermédiaires paroît, & s'il n'altere point la qualité du blanc.

Je ne sçais pas si je me fais entendre. Je dis que lorsque les rayons rouges & les rayons violets sont séparés entiérement des autres, comme les plus extrêmes, & que les mitoyens demeurent dans la confusion, (ce que l'on verra dans la figure suivante,) je demande dans ces cas ce que deviennent les couleurs héterogénes restantes & mêlées entr'elles. Peuvent-elles donner du blanc parfait ? Je ne le crois pas, car au centre de l'image à la distance en question, il devroit y avoir une couleur composée au lieu du blanc qui paroît toujours très-pur, & sans aucune altération.

Il me reste à faire une autre Objection aux Newtoniens avant de finir cette dissertation.

2°. Je dis que si les rayons s'écartent,

sçavoir le premier du second, le second du troisiéme, &c. & que de tous les rayons, les homogénes qui ont de semblables degrés de réfrangibilité, se suivent parallelement pour s'écarter des hétérogénes, qu'arrivera-t-il? (si nous nous imaginons que cela soit;) Faudra-t-il qu'ils se séparent ensemble des héterogéne à un certain point, & qu'en continuant de se séparer, ils s'écartent tout à-fait les uns des autres; & enfin qu'étant absolument séparés, dans l'intervalle de leur séparation, l'ombre de la muraille reprenne sa place, puisque pour lors ces intervalles ne peuvent être éclairés par aucune espéce de rayon?

Je laisse à définir cette proposition à Messieurs les Newtoniens. En attendant, je travaille à une nouvelle édition de ma *Chroagénesie*, très-ample & très-détaillée, contenant une infinité de nouvelles expériences très-curieuses qui continuent de confirmer mon systême, & de détruire celui de Newton. Le Volume sera de 400 pages *in*-12. avec 20 Planches; (il est sous presse.)

Explication des Figures Géométriques contre le systême de M. Newton, pour la Dissertation de M. Gautier.

FIGURE PREMIERE.

A, B, C, la coupe du Prisme.

D, E, le rayon incident & supérieur prétendu composé.

H, I, le rayon incident inférieur.

E, & I, leurs points d'incidence & de réfraction differente, sur la premiere surface du Prisme.

E F, E C, la division prétendue du rayon supérieur.

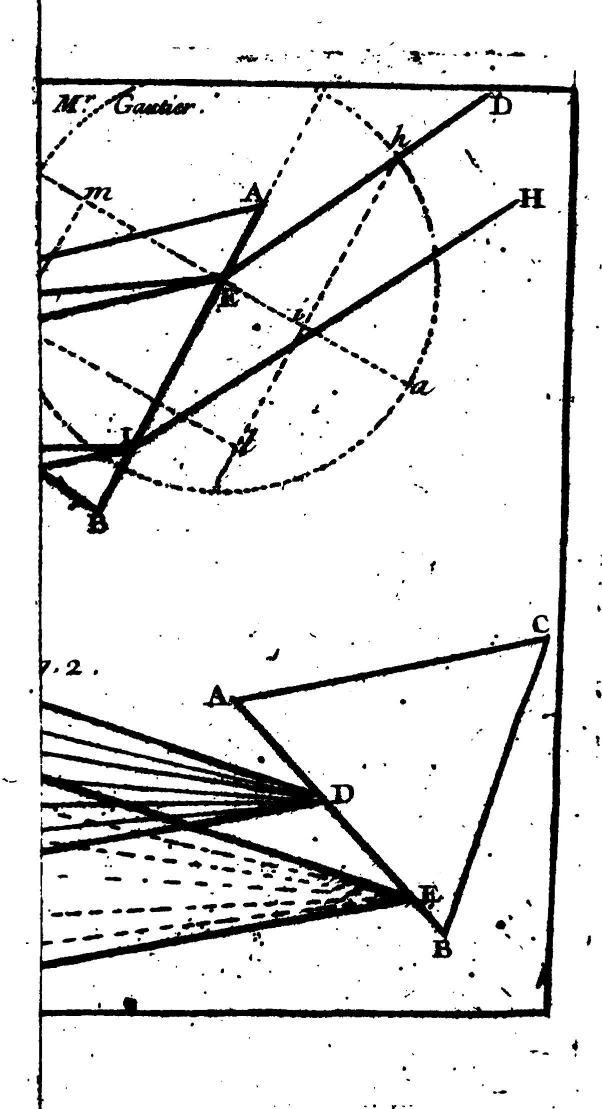
C, E, le rayon, violet, comme le plus réfrangible.

F, E, le rayon rouge, le plus dense de ceux qui composent le blanc.

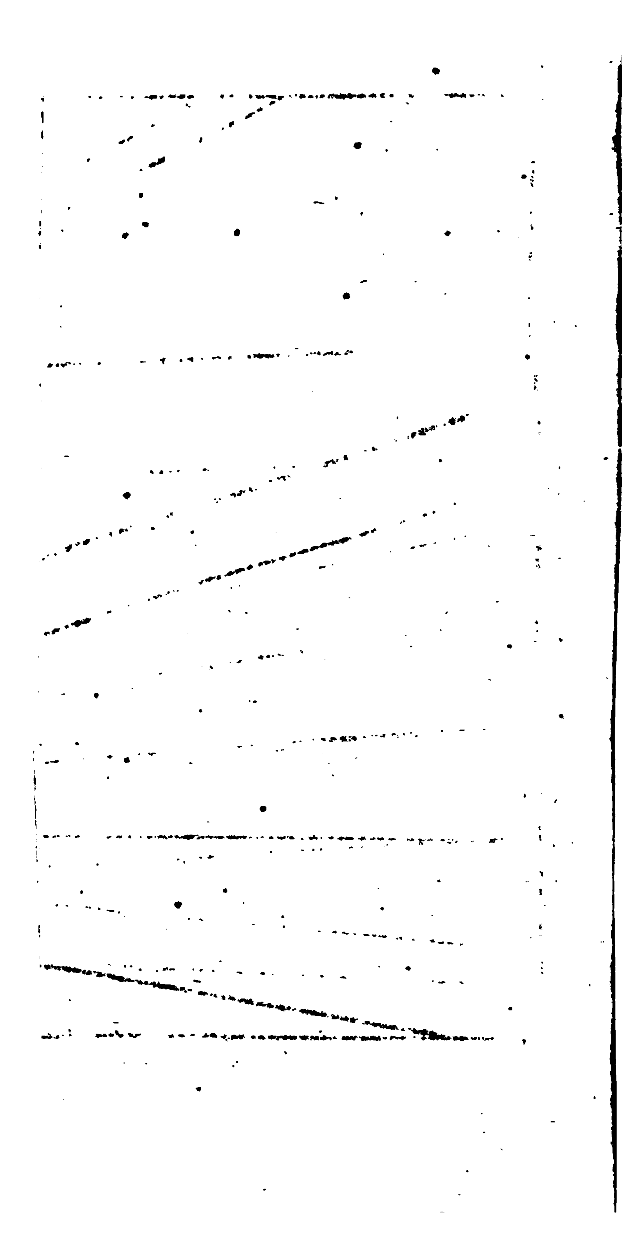
La perpendicule du point d'incidence du rayon supérieur D, E, est la ligne pointue, a, E, b.

Le sinus d'incidence de ce rayon, est la ligne ponctuée h, i.

Le sinus de réfraction du rayon rouge E, F, qui part de ce rayon, est m, n, & l'on suppose par conséquent le sinus du rayon violet E, C, moins grand que celui de son collatéral, selon les loix de la differente réfrangibilité; donc si les Newtoniens avoient raison, nous aurions alors



Mr. Gautier.
D
h
m
A
H
E
i
a
L
d
B
.2.
C
A
D
E
B



deux nouvelles incidences sur la seconde surface du Prisme, & par conséquent celle du point C, ou du rayon violet seroit plus oblique que celle du point F, ou du rayon rouge.

Le sinus d'incidence du rayon rouge seroit o, p.

Le sinus d'incidence du rayon violet seroit t, s.

La perpendicule du rayon rouge seroit c, F, q, d.

La perpendicule du rayon violet seroit e, C, f.

Le sinus d'émergence du rayon rouge seroit r, q.

Et *le sinus d'émergence du rayon violet* seroit x, u.

Ces sinus d'incidence & d'émergence de la seconde surface, en sortant du verre, sont entre eux comme 3 à 4, ou si l'on veut comme 11 à 17; & ceux d'incidence & de réfraction que nous avons vûs de la premiere surface du Prisme, sont au contraire comme 4 à 3, ou comme 17 à 11.

Je crois avoir démontré exactement, selon le sentiment des Newtoniens, la route que doivent tenir les rayons simples, & celle des rayons differemment réfrangibles. Cela étant supposé, les rayons violets formeront les paralleles N O, & P

C, & les rayons rouges, les paralleles G F, M & L ; alors n'est-il pas véritable que l'image rouge G, M, devroit être plus grande que l'image violette N, P, dans l'image ve de la chambre noire ? C'est pourtant ce qui n'arrive jamais.

FIGURE SECONDE.

A B C, la coupe du Prisme.

D & E, les deux points de réfraction ou d'émergence des deux rayons simples, qui se divisent & se séparent, selon Newton, en sept couleurs, prétendues primives.

I, le violet du rayon supérieur ; a, l'indigo ; c, le bleu ; e, le verd ; g, le jaune ; h, l'orangé, & H, le rouge de ce rayon.

G, le violet du rayon inférieur ; b, l'indigo ; d, le bleu ; f, le verd ; i, le jaune ; I, l'orangé, & F, le rouge.

L. M, espace occupé par les seuls rayons hétérogenes, sçavoir, indigos, bleus, verds, jaunes, orangés, & rouges, selon Newton, & auquel espace il n'y a point de rayons violets ni de rayons rouges, & où cependant le blanc (dans les expériences primordiales) paroît très-pur, il faut donc dire que le blanc se compose avec cinq couleurs comme avec sept. Je prie les Newtoniens de s'accorder là-

dessus, quant à moi je crois qu'il n'est composé ni avec sept, ni avec cinq.

G, a, espace de la muraille, sur laquelle après la séparation des rayons hétérogenes, prétendus violets & bleus, il devroit n'y avoir que de l'ombre & où cependant, à telle distance que ce soit, même à 300 pieds & plus, s'il étoit possible, cet espace est toujours occupé par des rayons inséparables. *Donc* il est ridicule de croire qu'il y a des rayons hétérogenes & homogenes dans un même faisceau susceptible de differente réfrangilité.

VERS

Sur un Exercice militaire fait à Vendôme par le Régiment de Berri, commandé par M. le Comte de Valbelle, en présence des Dames.

Dieux! qui peut donc troubler la paix de cet azile?
Quel orage imprévû s'éleve sur nos champs?
L'écho de ces rochers, autrefois si tranquille,
Répete des sons effrayans.

Le fer luit, l'airain gronde & la trompette sonne;
Vendôme, quels assauts menacent tes remparts?
Quoi! jusqu'aux bords du Loir l'implacable Bellonne

Vient déployer ses étendarts.

Pourquoi cet appareil d'attaque & de défense ?
Eh, qui peut ébranler notre félicité ?
Lorsqu'à tout l'Univers Louis vainqueur dispense
L'olive & la prospérité.

Peuples, rassûrez-vous au bruit de ce tonnerre ;
Venez voir un essain des plus braves guerriers ;
Même au sein de la paix, l'image de la guerre
Leur offre de nouveaux lauriers.

Pour donner au beau sexe une superbe fête,
Mars rassemble en ces lieux les Escadrons brillans ;
Valbelle les commande, & lui-même à leur tête
Fait manœuvrer ces Combattans.

De siéges, de combats, il donne des idées,
Et les Nimphes du Loir l'approchant sans effroi ;
Il retrace à leurs yeux les célebres journées
De Lauffeldt & de Fontenoy.

Mais que vois-je au milieu de tant de fiers Alcides ?
C'est un enfant, il porte un bandeau sur les yeux ;
Sa main à chaque instant lance des traits perfides,
Et tous ses coups portent sur eux.

Mars envain s'est flatté d'une pleine victoire ;
Dans ces champs où son bras veut tout mettre à rançon,
Il est un Dieu malin, qui jaloux de sa gloire,
Sçait manœuvrer à sa façon.

Guerriers, qui nous montrez à gagner des batailles,
Ce sont-là vos exploits ; nos Belles à leur tour,
Vont aussi vous montrer par droit de représailles
Quels sont les exploits de l'amour.

Des mains de ces beautés, pour prix de votre adresse,
Vous allez recevoir des guirlandes de fleurs ;
Sous ces fleurs sont cachés les nœuds que l'amour tresse,
Pour enchaîner vos jeunes cœurs.

C.



EPITAPHE

De M. Languet de Gergy, ancien Curé de Saint Sulpice.

CI gît un grand Curé digne d'être un Prélat,
Et même un Ministre d'Etat ;
Salomon lui servit d'exemple
Dans la construction d'un Temple ;
Mais pour aider les malheureux,
Et trouver des moyens sages, industrieux,
Son cœur, son esprit & son zéle
N'eurent pas besoin de modéle ;
Tout le feu de sa charité
Ne séduisit jamais son ame clairvoyante ;
Sa main libérale, & prudente,

Ne flatta point l'oisiveté,
Avec les secours de Moyse,
Au milieu des deserts affreux
Il auroit conduit les Hébreux
Jusques dans la Terre promise;
Son zéle fut en butte à quelques traits malins;
Mais on sçait qu'au siécle où nous sommes,
La critique des libertins
Sert à l'éloge des grands hommes.

D. Bonneval.

VERS

Je suis à moi, j'agis, je pense;
Quand je trouve une *vérité*,
Elle est la juste récompense
D'un travail qui m'a peu coûté:
Dans une heureuse intelligence
Entre mon esprit & mon cœur
Je fais consister mon bonheur.
Au milieu de la Capitale,
Où chacun s'agite à son gré;
Mon tems est toujours mesuré;
Mon ame est comme une vestale
Qui conserve le feu sacré,
Et je n'admets point de rivale
Qui contraigne sa liberté.
Voilà ma vie, en vérité

Je n'en sçais pas encor le terme ;
Le point est de se tenir ferme,
Le jour que l'immortalité
Viendra nous ouvrir la barriere
De cette double éternité
Qui fixera notre carriere.
Heureux qui n'aura point erré !
Sans crainte il attendra la Parque ;
Riche, fameux, pauvre, ignoré,
Quand il sera bien enterré,
Il aura le sort d'un Monarque.

Par le même.

EPIGRAMME

C'est un jeune homme âgé de dix-sept ans que l'Auteur fait parler.

TU dis, Maître Léon,* qu'à la fleur de mon âge
Pour composer des vers & pompeux & brillans,
J'ai besoin des secours d'un docte personnage ;
Mais c'est à tort que tu tiens ce langage,
Je veux en ta présence exercer mes talens ;
Viens dans mon cabinet, tu rendras témoignage
Que sans consulter les sçavans,
Il ne me faut que deux heures de tems
Pour faire sur toi même un excellent ouvrage.

Par M. Cottereau, Curé de Donnemarie.

* *Ce nom est supposé.*

LETTRE

A l'Auteur du Mercure, par M. le Cat.

MOnſieur, j'ai lû avec grand plaiſir dans votre Mercure de Novembre dernier, une grande Lettre, où M. le Dran ſe juſtifie d'un bruit ſcandaleux que ſes ennemis avoient répandu contre lui, au ſujet de la guériſon de M. de Poinſable. Ce grand Chirurgien nous apprend enfin, Monſieur, que c'eſt avec une injection de mercure qu'il a fondu la ſonde de plomb de M. de Poinſable. Cette circonſtance, Monſieur, & une autre que contient ſa Lettre, m'intéreſſent très-eſſentiellement. Vous en allez juger par celle que j'eus l'honneur d'écrire au R. P. T. le 14 Novembre 1749, & qui a été déja inſerée au Journal de Trevoux, mois de Décembre 1749; mais que je vous prie inſtamment, Monſieur, de publier de nouveau comme faiſant partie de celle-ci.

Je viens de lire, M. R. P, dans le Journal des Sçavans de Novembre, p. 744, une Lettre de M. le Dran, célébre Chirurgien de Paris, au ſujet de la cure qu'il a faite à M. de Poinſable, Gouverneur de

la Martinique. Il eſt dit dans cette Lettre que M. de Poinſable *a conſulté de tous les côtés des habiles Médecins & Chirurgiens, & qu'on ne lui a donné d'autre conſolation dans ſon malheur, que le conſeil de ſe faire tailler, dès que le plomb l'incommoderoit beaucoup.* Si M. le Dran, M. R. P. s'étoit contenté de dire : *La plûpart de ceux que M. de Poinſable a conſultés, ne lui ont donné d'autre conſolation*, &c. je n'aurois rien à dire ; mais comme il fait cette propoſition abſolument générale, je ſuis obligé, pour ma propre réputation, d'avertir le Public qu'il y a ici une petite inadvertence, ou erreur de la part de M. le Dran, qui a fort bien pû être trompé là-deſſus, par le récit de ceux qui s'intéreſſent au malade ; car je connois la candeur & le déſintéreſſement de ce grand & reſpectable Chirurgien ; & j'en ſuis ſi convaincu, auſſi-bien que de ſon équité, que je ſuis perſuadé qu'il ne prendra pas en mauvaiſe part l'anecdote ſuivante. Voici ce que M. le Dran me fit l'honneur de m'écrire ſur cette belle cure, dans une Lettre dattée du 23 Août 1749.

» Je ne ſçais ſi vous avez été conſulté
» pour M. de Poinſable, Gouverneur de
» la Martinique, qui eſt venu à Paris
» pour un morceau de ſonde de plomb du

» poids de 6 gros, qui lui étoit resté dans
» la vessie, parce que la sonde s'étoit cassée
» à la courbure de l'uréthre. Je le lui ai
» fondu dans la vessie, & rendu coulant
» comme le vif-argent. Ainsi il l'a rendu
» avec les urines, & avec l'injection, ce
» qui a été fait en huit jours, n'y em-
» ployant que sept à huit heures par jour.
» Je l'ai remis en lingot, il l'a dans sa po-
» che où il ne l'incommode plus. Avant
» de l'entreprendre, j'ai fait la preuve de
» la possibilité sur un crocheteur, à qui,
» par deux fois, j'ai introduit dans la ves-
» sie un lingot de plomb du poids d'un
» gros, & à qui je l'ai fondu de même en
» deux jours. Vous ne serez peut-être pas
» fâché de cette nouvelle découverte. Le
» cas d'une sonde de plomb cassée dans la
» vessie est rare; mais ce secret pourroit
» quelquefois être utile dans certaines
» playes d'armes à feu, où la structure de
» la partie ne permet pas toujours de faire
» des incisions convenables pour aller
» chercher la balle, &c.

Voici ma réponse à cet article de la Lettre de M. le Dran, dans celle que j'eus l'honneur de lui adresser le 29 Août.

» Oui, Monsieur, j'ai été consulté pour
» M. le Gouverneur de la Martinique, je
» lui

» lui ai conseillé de ne point se presser de
» faire faire l'opération ; mais d'essayer
» auparavant, ou de fondre les restes de sa
» canule de plomb, ou d'en tirer les frag-
» mens. J'avois conçu qu'on pouvoit lui
» fondre ce métal dans la vessie, par le
» moyen même qui avoit causé son acci-
» dent, c'est-à-dire, en lui injectant du
» mercure crud dans la vessie. Au moins ;
» je me persuadois que, si ce dissolvant ne
» rendoit point ces fragmens tout-à-fait
» liquides, il pourroit les rendre si mous,
» qu'on les tireroit ensuite avec une sonde
» à pince, faite sur le méchanisme d'une
» sonde qui fait le sujet de la planche 3e de
» mon Recueil, & que j'ai l'honneur de
» vous adresser. Ce Monsieur doit avoir
» ma consultation. De quelque façon que
» vous ayez réussi, Monsieur, la cure est
» très-heureuse, & je vous en félicite de
» tout mon cœur.

J'ignore parfaitement, M. R. P. si l'injection employée par M. le Dran, est celle de mercure crud que j'avois projetté de faire à M. de Poinsable, quand il me fit consulter avant son arrivée en France ; mais ce qui est bien sûr, c'est que je ne suis pas de ceux qui ne lui ont donné d'autre consolation que le conseil de se faire tailler, &c. C'est tout ce que j'avois à prou-

ver, après quoi j'ai l'honneur d'être, &c.

Le Cat.

A Rouen, le 14 Novembre 1749.

S'il est étonnant, Monsieur, que M. le Dran, après la lecture de ma Lettre du 29 Août, ait fait mettre dans le Journal des Sçavans de Novembre, celle dont je me plains au R. P. J. il l'est bien davantage que ce même Chirurgien, à qui cet endroit du Journal de Trevoux a été lû en pleine Académie, affecte encore dans sa Lettre inserée au Mercure de Novembre dernier, de dire que... *selon tous les avis* des Médecins & Chirurgiens que M. de Poinsable avoit consultés, *l'opération de la taille étoit le seul moyen de le délivrer* de la sonde de plomb qu'il avoit dans la vessie. Vous voyez, Monsieur, que c'est contre sa propre science que M. le Dran avance ce fait entierement contraire à la vérité. Il n'est pas moins singulier qu'il se donne encore ici pour l'inventeur de l'injection du mercure coulant dans la vessie, aux fins d'y fondre la sonde de plomb, quand il sçait bien positivement que j'ai conseillé cette injection à M. de Poinsable, ou à M. Ribard, célébre Négociant de Rouen, qui me consulta de sa part, avant même

qu'il fût arrivé en France, car la consultation me fut faite le 24 Avril 1749. M. de Poinsable arriva à Saint Malo, vers le 28 du même mois, & à Paris le 12 de Mai. Il avoit alors entre les mains ma consultation, & les Lettres de ses Correspondans, qui m'avoient consulté, comme il le témoigne par une Lettre, dattée de Paris du 14 Mai, & adressée à M. Chanvol, son Correspondant au Havre, & celui de M. Ribard de Rouen. Tout ce que j'avance là, Monsieur, je ne crains point que qui que ce soit le révoque en doute; mais s'il étoit possible qu'il se trouvât des incrédules, je suis en état de les convaincre par *le Livre des Copies de Lettres* de ces célebres Négocians, où j'ai été rechercher ces faits & ces dattes.

Il est donc démontré, Monsieur, 1°. que M. le Dran n'est pas le seul qui ait conseillé à M. de Poinsable de ne point se faire tailler, mais d'essayer de fondre la sonde de plomb dans sa vessie. 2°. Que ce célébre Chirurgien n'est pas non plus l'inventeur de l'injection de mercure crud dans la vessie, à l'intention d'opérer cette dissolution. Il est possible qu'on n'ait ni lû, ni commumuniqué de vive voix mon avis à M. le Dran; mais il est bien plus sûr encore que ce n'est pas le sien qui m'a inspiré cette

idée, puisque je l'ai publiée environ trois semaines, avant que M. de Poinsable vît Messieurs les Chirurgiens de Paris. Il me semble, Monsieur, que dans ma Lettre, où M. le Dran réclame l'équité du Public & sa justice, il devoit bien commencer par exercer lui-même ces deux vertus qu'on doit s'attendre de trouver dans un grand homme comme lui.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le Cat.

A Rouen, le 9 Novembre 1750.

REPONSE

De M. le Dran à la Lettre précédente.

JE suis très-sensible, Monsieur, à la politesse avec laquelle vous me communiquez la Lettre de M. le Cat, dont je connois le mérite, & dont la réputation fait un éloge auquel je n'ai rien à ajouter. Je n'ai jamais prétendu l'altérer en rien, lorsque j'ai dit dans un petit écrit, que sans ma participation, on insera dans un des Journaux de 1749, *que tous les avis s'étoient réunis pour laisser le morceau de sonde de plomb dans la vessie de M. de Poinsable, jusqu'à ce qu'il en souffrît assez pour l'obliger à se faire tailler.*

M. D. P. m'avoit bien dit, qu'il avoit consulté M. le Cat & plusieurs autres, mais jamais il ne m'a dit que M. le Cat lui eût proposé le mercure coulant, comme un dissolvant qui pouvoit le guérir, & je ne l'ai jamais sçû, que par la Lettre que M. le Cat m'écrivit en réponse à la mienne, & qu'il rapporte en entier dans celle qu'il vous envoye. J'y remarque qu'il ne dit pas avoir proposé le mercure à M. D. P. mais de ne pas faire l'opération, & d'essayer auparavant de faire fondre les restes de sa canule, ou d'en tirer les fragmens. J'avois, dit-il, conçû, qu'on pouvoit fondre ce métal, par le même moyen qui avoit causé son accident, &c. Le concevoir ou le proposer, sont deux choses bien differentes, cependant je ne puis que louer beaucoup M. le Cat, dont l'imagination fertile travaille de concert avec nous à enrichir le grand Art de guérir.

Je puis de plus l'assûrer, que je ne l'ai pas eu en vûe, quand j'ai dit dans ma Lettre, inserée au Mercure d'Octobre 1750. *Quelle ressource peut avoir à présent la jalousie de ceux qui sont au désespoir, que la guérison de M. D. P. n'étoit pas sortie de leur Minerve.* Après tout, je veux bien partager avec M. le Cat, & même lui céder entierement, puisque cela lui fait plaisir, la

découverte du mercure dissolvant, avec la maniere de l'employer dans la vessie, ayant toujours moins songé à me faire un nom, qu'à être utile au genre humain dans l'Art que je professe, en travaillant à sa perfection, autant qu'il m'a été possible. J'ai toujours gémi de voir les disputes de Science dégenerer en disputes d'amour propre, ou même en personnelles.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le Dran.

Ce 19 *Novembre* 1750.

On a dû expliquer les Enigmes & les Logogriphes du premier volume de Décembre, par *chemise*, *Printems*, *Papillon* & *fantaisie*. On trouve dans le premier Logogriphe, *Lion*, *pain*, *Lapin*, *Nil*, *pion*, *Paon*. On trouve dans le second, *fat*, *Sénat*, *âne*, *faisan*, *Asie*, *Saint*, *Satan*, *niais*, *tein*, *anis*, *ptisane* & *Tanaïs*.

ENIGME.

Plus je prends de grosseur, & plus je deviens belle ;
Sans être, cher Lecteur, farouche ni cruelle,
Je ne sçaurois souffrir qu'on me vienne approcher :
Un élement seul a droit de me plaire,
Cet élement n'est pas la terre,

J'y péris du moment qu'on me la voit toucher.
Les enfans dans leurs jeux font de moi quelque usage,
Et celui qui me forme est utile en ménage.

J. F. Guichard.

LOGOGRIPHE.

POur s'opposer, Lecteur, aux assauts des brigands,
Jadis on s'avisa de me donner naissance;
Je combats, & souvent détruis ces arrogans,
Lorsqu'ils tombent en ma puissance;
De huit pieds se forme mon tout;
Les trois premiers, sans changer ma structure,
Donnent un mot qui sert à titre de conjecture;
Les trois derniers t'offriront, à mon goût,
Une assez mauvaise monture.
Ensuite en combinant, en moi tu pourras voir
Certain legume; une armure sauvage;
Un domestique oiseau, qui dans l'humide plage
Sçait avec art plonger & se mouvoir;
Ce qui sert à fixer sur l'élement fluide
Un corps auquel il faut un guide;
L'endroit où de Bacchus le jus est mis au frais;
Certain angle de mur, d'armoire ou cheminée;
Une Ville que l'Hymenée
A rendu célébre à jamais;
Le Héros d'un portrait de l'illustre Moliere;
Du corps une partie; un coquillage; enfin

Un insecte rampant ; & certaine riviere
Qui se décharge dans le Rhin.

AUTRE.

AU moyen des dix pieds, dont je suis composé,
Curieux Lecteur, je m'apprête,
Chacun d'eux étant transposé,
Et diversement exposé,
A te mettre martel en tête.
L'on trouve dans mon sein ce hardi porte-crête ;
Dont le chant est si matinal ;
L'Element nécessaire à former un canal ;
Un grand Evangeliste ; une mordante bête ;
L'oiseau de Jupiter ; un sot original ;
Un Saint que le Forgeron fête ;
Une Nymphe ; un legume ; un mal ;
L'ordinaire lien d'un fougueux animal ;
Le lieu que les humains désirent pour leur ame ;
Ce que cache plus d'une femme ;
Une des filles de Laban ;
Le berceau de Venus ; un ton de la musique ;
Epice ; jeu ; Sainte ; oiseau domestique ;
Ce dont on peut tirer le céleste élement ;
Le pivot que fatigue une tête follette,
Qui tourne comme une girouette ;
Le réduit d'un mortel dépourvû de raison ;
Une chose des plus utile
A toute la gent volatile ;

Et cette espéce de prison
Où bien souvent elle devient docile.

AUTRE.

Je suis, Lecteur, d'un naturel,
Actif, impétueux, furieux & cruel,
Enfant de la colére, ainsi que du courage;
Je parois rarement sans causer de l'effroi;
Je veux que tout céde à ma loi;
Garde-toi, si tu peux, des effets de ma rage.
Mais parlons sur un autre ton,
Cet aveu déja t'intéresse,
Et tu voudrois sçavoir mon nom;
Huit pieds assez égaux vont t'en faire raison,
Aidés d'une certaine adresse:
Je t'offre à cette fin cet homme du vieux tems,
Qui par un juste Arrêt vit périr tant de gens,
Ce dont il fut l'auteur, ensuite la victime.
Une peau préparée, un animal, un crime;
Un bien fort chancelant qu'on a le plus à cœur,
Ce que tout bon Chrétien doit avoir en horreur;
Le séjour des élus, une plante commune;
Un fils de Jupiter, favorable à Neptune;
L'apprêt de l'Hymenée, un Prophéte fameux,
Enlevé d'ici-bas dans un char lumineux;
Un instrument, un fruit que l'on mange en compotte;
Ce beau vieillard du tems de la belle Javotte;
Un corps bien délié, qui sans cesse en tous lieux

Veille à la sûreté d'un dépôt précieux ;
L'oiseau qui des Romains réveilla l'indolence ;
Un endroit où les Grands entroient en concurrence ;
Ce que porte à regret mainte close beauté ;
Un fruit qui des passans craint peu l'avidité ;
Celle qui pour nos maux, trop sensible aux caresses,
Ecouta d'un trompeur les flatteuses promesses ;
Un fait assez commun, funeste à son auteur,
Ce qu'au Chef des Hébreux dicta le Créateur ;
Un souper mémorable, un poids, une partie,
Qui renferme un trésor aussi cher que la vie ;
Ce qu'on ne doit point dire en voulant dire non ;
Et qu'aux amans les plus fidéles,
Accordent rarement les belles,
Mais qu'obtient l'époux sans façon ;
Deux fort proches parens, un beau fleuve, une Ville ;
La fille d'Hermione, une Muse, un berger,
Et tant d'êtres divers qui viendroient à la file ;
Mais c'est assez, Lecteur, il est tems d'abreger.

Par M. de B... Officier d'Artillerie.

A Agen, ce 30 Septembre.

AUTRE.

MOn corps est composé de plus de cent parties,
Qui toutes avec art ensemble réunies,
Quoiqu'en petit volume, offrent pourtant aux yeux
De l'Univers entier le spectacle pompeux,
Sitôt que je suis né, d'une aîle fort legére
Je cours pour annoncer, ou la paix ou la guerre :
On me voit à la Cour, au Cabinet des Grands,
A la Ville, au Village, & chez tous les Sçavans,
Mériter de chacun le suffrage & l'estime.
Par sept lettres mon nom se prononce & s'exprime;
Mais, si pour un moment, tu veux les séparer,
Et qu'à les transposer, tu daignes t'amuser,
Tu trouveras d'abord un élement liquide,
Où la fureur des vents presque toujours préside,
Un mal qui fait changer la parole & la voix,
Et qui met bien souvent la Musique aux abois;
Ce qu'au-dessus du lait on y voit qui surnage;
Ce qui sert de clôture à la Ville, au Village;
Ce qui donna naissance autrefois à Venus.
Enfin, mon cher Lecteur, que dirai-je de plus?
Même dans cet instant, je suis en ta présence,
Où je parle beaucoup sans rompre le silence.

Le B. de Bormes.



NOUVELLES LITTERAIRES.

CE Prospectus, qui est l'ouvrage de M. Diderot, & qui est fort goûté du Public, mérite bien d'être lû dans son entier; mais comme il est trop long pour être inséré dans ce Journal, nous nous bornerons à une simple esquisse, dont nous exhortons fort nos Lecteurs à ne pas se contenter. Ce sont les Editeurs qui parlent dans le Prospectus, & qui parleront dans toute la suite de cet Extrait.

ENCYCLOPEDIE ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers, recueilli des meilleurs Auteurs, &c. Par une Société de Gens de Lettres. Mis en ordre & publié par M. *Diderot*, & quant à la Partie Mathématique, par M. *d'Alembert*, de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de l'Académie Royale de Berlin. Dix volumes *in-folio*, dont deux de Planches en taille-douce, proposés par Souscription. *A Paris*, chez *Briasson*, rue Saint Jacques, à la Science; *David* l'aîné, rue Saint Jacques, à la Plume d'or; *le Breton*, Imprimeur ordinaire du Roi, rue de la Harpe; *Durand*, rue Saint Jacques, à Saint Landry & au Griffon, 1751. Avec Approbation & Privilége du Roi.

L'ouvrage que nous annonçons, n'est plus un Ouvrage à faire. Le Manuscrit & les Desseins en sont complets. Nous pouvons assûrer qu'il n'aura pas moins de huit volumes, & de six cens Planches, & que les Volumes se succéderont sans interruption.

Jusqu'ici personne n'avoit conçu un Ouvrage aussi grand ; ou du moins personne ne l'avoit exécuté. *Leibnitz*, de tous les Sçavans le plus capable d'en sentir les difficultés, desiroit qu'on les surmontât. Cependant on avoit des Encyclopédies, & Leibnitz ne l'ignoroit pas, lorsqu'il en demandoit une.

La plûpart de ces Ouvrages parurent avant le siecle dernier, & ne furent pas tout-à-fait méprisés. Mais que seroit-ce pour nous que ces Encyclopédies ? Quel progrès n'a-t-on pas fait depuis dans les Sciences & dans les Arts ? Combien de vérités découvertes aujourd'hui, qu'on n'entrevoyoit pas alors ? Il faut avouer d'un autre côté que l'augmentation prodigieuse des matieres rend à d'autres égards un tel Ouvrage beaucoup plus difficile. Mais ce n'est point à nous à juger si les successeurs des premiers Encyclopédistes ont été hardis ou présomptueux, & nous les laisserions tous jouir de leur réputation, sans en excepter *Ephraim Chambers*, le plus connu

d'entre eux, si nous n'avions des raisons particulieres de peser le mérite de celui-ci.

L'Encyclopédie de Chambers n'eut peut-être jamais été faite, si avant qu'elle parut en Anglois, nous n'avions eu dans notre Langue des ouvrages où Chambers a puisé sans mesure & sans choix la plus grande partie des choses dont il a composé son Dictionnaire. Qu'en auroient donc pensé nos François sur une Traduction pure & simple ? Il eût excité l'indignation des Sçavans & le cri du Public, à qui on n'eût présenté sous un titre fastueux & nouveau, que des richesses qu'il possédoit depuis long-tems.

Nous ne refusons point à cet Auteur la justice qui lui est dûe. Il a bien senti le mérite de l'ordre encyclopédique, ou de la chaîne par laquelle on peut descendre sans interruption des premiers principes d'une Science ou d'un Art jusqu'à ses conséquences les plus éloignées, & remonter de ses conséquences les plus éloignées jusqu'à ses premiers principes ; passer imperceptiblement de cette Science ou de cet Art à un autre ; & s'il est permis de s'exprimer ainsi, faire, sans s'égarer, le tour du Monde Littéraire. Nous convenons avec lui que *le plan & le Dessein de son Dictionnaire sont excellens* ; mais nous ne pouvons nous empêcher de

voir combien il eſt demeuré loin de la perfection.

La Traduction entiere du Chambers nous a paſſé ſous les yeux, & nous avons trouvé une multitude prodigieuſe de choſes à deſirer dans les *Sciences*; dans les *Arts Libéraux*, un mot où il falloit des pages; & tout à ſupléer dans les *Arts méchaniques*.

Mais ſans nous étendre davantage ſur les imperfections de l'Encyclopédie Angloiſe, nous annonçons que l'Ouvrage de Chambers n'eſt point la baſe ſur laquelle nous avons élevé; que nous avons refait un grand nombre de ſes articles, & que nous n'avons employé preſqu'aucun des autres ſans addition, correction, ou retranchement; qu'il rentre ſimplement dans la claſſe des Auteurs que nous avons particuliérement conſultés, & que la diſpoſition générale eſt la ſeule choſe qui ſoit commune entre nôtre Ouvrage & le ſien.

Nous avons ſenti avec l'Auteur Anglois, que le premier pas que nous avions à faire vers l'exécution raiſonnée & bien entendue d'une Encyclopédie, c'étoit de former un Arbre Généalogique de toutes les Sciences & de tous les Arts, qui marquât l'origine de chaque Branche de nos connoiſſances, les liaiſons qu'elles ont entr'elles & avec la Tige commune, & qui nous ſervît à rap-

peller les differens articles à leurs chefs. Ce n'étoit pas une chose facile. Il s'agissoit de renfermer en une page le canevas d'un Ouvrage qui ne se peut exécuter qu'en plusieurs volumes *in-folio*, & qui doit contenir un jour toutes les *connoissances des hommes* *.

A l'aspect d'une matiere aussi étendue, il n'est personne qui ne fasse avec nous la réflexion suivante. L'expérience journaliere n'apprend que trop, combien il est difficile à un Auteur de traiter profondément de la Science ou de l'Art dont il a fait toute sa vie une étude particuliere ; il ne faut donc pas être surpris qu'un homme ait échoué dans le projet de traiter de toutes les Sciences & de tous les Arts. Ce qui doit étonner, c'est qu'un homme ait été assez hardi & assez borné pour le tenter seul. Celui qui s'annonce pour sçavoir tout, montre seulement qu'il ignore les limites de l'esprit humain.

Nous avons inféré de-là que pour soutenir un poids aussi grand que celui que nous avions à porter, il étoit nécessaire de le partager, & sur le champ nous avons jetté les yeux sur un nombre suffisant de Sçavans & d'Artistes ; d'Artistes habiles & connus par leurs talens ; de Sçavans exer-

* Cet Arbre se trouve à la fin du *Prospectus*, & n'en est pas un des moindres ornemens.

cés dans les genres particuliers qu'on avoit à confier à leur travail. Nous avons distribué à chacun la partie qui lui convenoit; * les Mathématiques au Mathématicien; les Fortifications à l'Ingénieur; la Chymie au Chymiste; l'Histoire ancienne & moderne à un homme versé dans ces deux parties; la Grammaire à un Auteur connu par l'esprit philosophique qui regne dans ses Ouvrages; la Musique, la Marine, l'Architecture; la Peinture, la Médecine l'Histoire naturelle, la Chirurgie, le Jardinage, les Arts Libéraux, les principaux d'entre les Arts Méchaniques, à des hommes qui ont donné des preuves d'habileté dans ces differens genres: ainsi chacun n'ayant été occupé que de ce qu'il entendoit, a été en état de juger sainement de ce qu'en ont écrit les Anciens & les Modernes, & d'ajouter aux secours qu'il en a tirés, des connoissances puisées dans son propre fonds:

* Cet Article du *Prospectus* est important, & répond à une objection qu'on pourroit faire aux Editeurs: l'Encyclopédie, comme l'annonce le titre du *Prospectus*, est l'ouvrage d'une Société de Gens de Lettres, à qui on a distribué les differentes parties qui la composent. Le Public verra leurs noms à la tête du premier Volume, chacun a fait, à proprement parler, un Dictionnaire de la partie dont il s'est chargé, & les Editeurs ne font presque que réunir ensemble tous ces Dictionnaires.

personne ne s'est avancé sur le terrain d'autrui, ni ne s'est mêlé de ce qu'il n'a peut-être jamais appris ; & nous avons eu plus de méthode, de certitude, d'étendue, & de détails qu'ils ne peut y en avoir dans la plûpart des Lexicographes. Il est vrai que ce plan a réduit le mérite d'Editeur à peu de chose ; mais il a beaucoup ajouté à la perfection de l'Ouvrage, & nous penserons toujours nous être acquis assez de gloire, si le Public est satisfait.

La seule partie de notre travail, qui suppose quelqu'intelligence, c'est de remplir les vuides qui séparent deux Sciences ou deux Arts, & de renouer la chaîne dans les occasions où nos Collegues se sont reposés les uns sur les autres de certains articles qui paroissant appartenir également à plusieurs d'entre eux, n'ont été faits par aucun.

Nous allons maintenant passer aux principaux détails de l'exécution.

Toute la matiere de l'*Encyclopédie* peut se réduire à trois chefs ; les *Sciences*, les *Arts Libéraux*, & les *Arts Méchaniques*. Nous commencerons par ce qui concerne les Sciences, & les Arts libéraux, & nous finirons par les Arts Méchaniques.

On a beaucoup écrit sur les Sciences. Les traités sur les Arts Libéraux se sont multipliés sans nombre ; la République des Let-

tres en est inondée. Mais combien peu donnent les vrais principes ?

Entre tous les Ecrivains, on a donné la préférence à ceux qui sont généralement reconnus pour les meilleurs. C'est de là que les principes ont été tirés. A leur exposition claire & précise on a joint des exemples ou des autorités constamment reçues. La coûtume vulgaire est de renvoyer aux sources, ou de citer d'une maniere vague, souvent infidelle, & presque toujours confuse, ensorte que dans les differentes parties dont un article est composé, on ne sçait exactement quel Auteur on doit consulter sur tel ou tel point, ou s'il faut les consulter tous, ce qui rend la vérification longue & pénible. On s'est attaché, autant qu'il a été possible, à éviter cet inconvénient, en citant dans le corps même des articles, les Auteurs sur le témoignage desquels on s'est appuyé, rapportant leur propre texte, quand il est nécessaire; comparant partout les opinions; balançant les raisons, proposant des moyens de douter ou de sortir de doute; décidant même quelquefois; détruisant, autant qu'il est en nous, les erreurs & les préjugés, & tâchant surtout de ne les pas multiplier & de ne les point perpétuer, en protégeant sans examen des sentimens rejettés, ou en proscrivant sans rai-

ſon des opinions reçues. Nous n'avons pas craint de nous étendre, quand l'intérêt de la vérité & l'importance de la matiere le demandoient, ſacrifiant l'agrément, toutes les fois qu'il n'a pu s'accorder avec l'inſtruction.

Ce ſont là toutes les précautions que nous avions à prendre. Voilà les richeſſes ſur leſquelles nous pouvions compter; mais il nous en eſt ſurvenu d'autres que notre entrepriſe doit, pour ainſi-dire, à ſa bonne fortune. Ce ſont des Manuſcrits qui nous ont été communiqués par des Amateurs, ou fournis par des Sçavans, entre leſquels nous nommerons ici M. *Formey*, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Pruſſe.

Ce ſont encore des Recherches, des Obſervations que chaque Artiſte ou Sçavant, chargé d'une partie de notre Dictionnaire, renfermoit dans ſon cabinet, & qu'il a bien voulu publier par cette voie. De ce nombre ſeront preſque tous les articles de Grammaire générale & particuliere. * Nous croyons pouvoir aſſûrer qu'aucun Ouvrage connu ne ſera ni auſſi riche ni auſſi inſtructif que le nôtre, ſur les regles & les uſages

* On en croira ſans peine les Editeurs, quand on ſçaura que ces articles ſont pour la plûpart l'ouvrage de M. du Marſais.

de la Langue Françoise, & même sur la nature, l'origine & le philosophique des Langues en général. Nous ferons donc part au Public, tant sur les Sciences que sur les Arts Libéraux, de plusieurs fonds littéraires dont il n'auroit peut-être jamais eu connoissance.

Mais ce qui ne contribuera gueres moins à la perfection de ces deux branches importantes, ce sont les secours obligeans que nous avons reçus de tous côtés; protection de la part des Grands; accueil & communication de la part de plusieurs Sçavans; Bibliotheques publiques, Cabinets particuliers, Recueils, Portefeuilles, &c. tout nous a été ouvert & par ceux qui cultivent les Lettres, & par ceux qui les aiment.

Nous sommes principalement sensibles aux obligations que nous avons à M. l'Abbé *Sallier*, Garde de la Bibliotheque du Roi; aussi n'attendrons-nous pas pour l'en remercier, que nous rendions, soit à nos Collegues, soit aux personnes qui ont pris intérêt à notre Ouvrage, le tribut de louanges & de reconnoissance qui leur est dû.

Voilà ce que nous avions à exposer au Public sur les Sciences & les Beaux Arts. La partie des Arts méchaniques ne demandoit ni moins de détails ni moins de soins. Ja-

mais peut-être il ne s'est trouvé tant de difficultés rassemblées, & si peu de secours pour les vaincre. On a trop écrit sur les Sciences : on n'a pas assez bien écrit sur la plupart des Arts libéraux : on n'a presque rien écrit sur les Arts méchaniques ; car qu'est-ce que le peu qu'on en rencontre dans les Auteurs, en comparaison de l'étendue & de la fécondité du sujet ? Tout nous déterminoit donc à recourir aux Ouvriers.

On s'est adressé aux plus habiles de Paris & du Royaume. On s'est donné la peine d'aller dans leurs Ateliers, de les interroger, d'écrire sous leur dictée, de développer leurs pensées, d'en tirer les termes propres à leurs professions, d'en dresser des tables, de les définir, de converser avec ceux dont on avoit obtenu des mémoires & (précaution presqu'indispensable) de rectifier dans de longs & fréquens entretiens avec les uns, ce que d'autres avoient imparfaitement, obscurément, & quelquefois infidellement expliqué. Il est des Artistes qui sont en même tems gens de Lettres, & nous en pourrions citer ici : mais le nombre en seroit fort petit : la plûpart de ceux qui exercent les Arts méchaniques, ne les ont embrassés que par nécessité, & n'operent que par instinct. A pei-

ne entre mille en trouve-t-on une douzaine en état de s'exprimer avec quelque clarté sur les instrumens qu'ils emploient & sur les ouvrages qu'ils fabriquent. Nous avons vû des Ouvriers qui travailloient depuis quarante années, sans rien connoître à leurs machines. Il nous a fallu exercer avec eux la fonction dont se glorifioit Socrate, la foction pénible & délicate de faire accoucher les esprits, *obstetrix animorum*.

Mais il est des métiers si singuliers & des manœuvres si déliées, qu'à moins de travailler soi-même, de mouvoir une machine de ses propres mains, & de voir l'ouvrage se former sous ses propres yeux, il est difficile d'en parler avec précision. Il a donc fallu plusieurs fois se procurer les machines, les construire, mettre la main à l'œuvre, se rendre, pour ainsi dire, apprentif, & faire soi-même de mauvais ouvrages pour apprendre aux autres comment on en fait de bons.

Voici la méthode qu'on a suivie pour chaque Art. On a traité, 1°. de la matiere, des lieux où elle se trouve, de la maniere dont on la prépare, de ses bonnes & mauvaises qualités, de ses différentes especes, des opérations par lesquelles on la fait passer, soit avant que de l'employer, soit en la mettant en œuvre.

2°. Des principaux ouvrages qu'on en fait, & de la maniere de les faire.

3°. On a donné le nom, la description, & la figure des outils & des machines, par pieces détachées & par pieces assemblées, la coupe des moules & d'autres instrumens, dont il est à propos de connoître l'intérieur, leurs profils, &c.

4°. On a expliqué & représenté la main d'œuvre & les principales opérations dans une ou plusieurs Planches, où l'on voit tantôt les mains seules de l'Artiste, tantôt l'Artiste entier en action, & travaillant à l'ouvrage le plus important de son Art.

5°. On a recueilli & défini le plus exactement qu'il a été possible les termes propres de l'Art.

Mais le peu d'habitude qu'on a, & d'écrire & de lire des écrits sur les Arts, rend les choses difficiles à expliquer d'une maniere intelligible. De-là naît le besoin de Figures. On pourroit démontrer par mille exemples qu'un Dictionnaire pur & simple de Langue, quelque bien qu'il soit fait, ne peut se passer de Figures, sans tomber dans des définitions obscures ou vagues; combien donc à plus forte raison ce secours ne nous étoit il pas nécessaire? Un coup d'œil sur l'objet ou sur sa représentation en dit plus qu'une page de discours.

On

On a envoyé des Dessinateurs dans les Ateliers. On a pris l'esquisse des machines & des outils. On n'a rien omis de ce qui pouvoit les montrer distinctement aux yeux. Dans le cas où une machine mérite des détails par l'importance de son usage & par la multitude de ses parties, on a passé du simple au composé. On a commencé par assembler dans une premiere figure autant d'élémens qu'on en pouvoit appercevoir sans confusion. Dans une seconde figure, on voit les mêmes élémens avec quelques autres. C'est ainsi qu'on a formé successivement la machine la plus compliquée sans aucun embarras, ni pour l'esprit ni pour les yeux. Il faut quelquefois remonter de la connoissance de l'ouvrage à celle de la machine, & d'autres fois descendre de la connoissance de la machine à celle de l'ouvrage. On trouvera à l'article *Art*, des réflexions philosophiques sur les avantages de ces méthodes, & sur les occasions où il est à propos de préferer l'une à l'autre.

Il y a des notions qui sont communes à presque tous les hommes, & qu'ils ont dans lesprit avec plus de clarté qu'elles n'en peuvent recevoir du discours. Il y a aussi des objets si familiers, qu'il seroit ridicule d'en faire des figures. Les Arts en offren d'autres si composés, qu'on les représente

roit inutilement : dans les deux premiers cas, nous avons supposé que le Lecteur n'étoit pas entiérement dénué de bon sens & d'expérience, & dans le dernier, nous renvoyons à l'objet même. Il est en tout un juste milieu, & nous avons tâché de ne le pas manquer ici. Un seul Art dont on voudroit tout dire & tout représenter, fourniroit des volumes de discours & de planches. On ne finiroit jamais si l'on se proposoit de rendre en figures tous les états par lesquels passe un morceau de fer avant que d'être transformé en aiguilles. Que le discours suive le procédé de l'Artiste dans le dernier détail; à la bonne heure. Quant aux Figures, nous les avons restraintes aux mouvemens importans de l'ouvrier, & aux seuls momens de l'opération qu'il est très-facile de peindre & très-difficile d'expliquer. Nous nous en sommes tenus aux circonstances essentielles, à celles dont la représentation, quand elle est bien faite, entraîne nécessairement la connoissance de celles qu'on ne voit pas. Nous n'avons pas voulu ressembler à un homme qui feroit planter des guides à chaque pas dans une route, de crainte que les voyageurs ne s'en écartassent : il suffit qu'il y en ait par tout où ils seroient exposés à s'égarer.

Au reste, c'est la main d'œuvre qui fait

l'Artiste, & ce n'est point dans les Livres qu'on peut apprendre à manœuvrer. L'Artiste rencontrera seulement dans notre Ouvrage des vûes qu'il n'eût peut-être jamais eues, & des observations qu'il n'eût faites qu'après plusieurs années de travail. Nous offrirons au Lecteur studieux ce qu'il eût appris d'un Artiste en le voyant opérer pour satisfaire sa curiosité, & à l'Artiste, ce qu'il seroit à souhaiter qu'il apprît du Philosophe pour s'avancer à la perfection.

Nous avons distribué dans les Sciences & & dans les Arts Libéraux, les Figures & les Planches, selon le même esprit & avec la même économie que dans les Arts Méchaniques, cependant nous n'avons pu réduire le nombre des unes & des autres, à moins de six cens. Les deux Volumes qu'elles formeront, ne seront pas la partie la moins intéressante de l'Ouvrage, par l'attention que nous aurons de placer au *verso* d'une Planche, l'explication de celle qui sera vis-à-vis, avec des renvois aux endroits du Dictionnaire auxquels chaque Figure sera relative. Un Lecteur ouvre un volume de Planches; il apperçoit une machine qui pique sa curiosité: c'est, si l'on veut, un Moulin à poudre, à papier, à soie, à sucre, &c. il lira vis-à-vis, *fig.* 50, 51 ou 60, &c. *Moulin à poudre*, *Mou-*

lin à sucre, *Moulin à papier*, *Moulin à soie*, &c. il trouvera ensuite une explication succincte de ces machines avec les renvois aux articles, *Poudre*, *Papier*, *Sucre*, *Soie*, &c.

La Gravure répondra à la perfection des Desseins, & nous espérons que les Planches de notre Encyclopédie surpasseront celles du Dictionnaire Anglois, autant en beauté qu'elles les surpassent en nombre. Chambers a trente Planches. L'ancien projet en promettoit cent vingt; & nous en donnerons six cens au moins. Il n'est pas étonnant que la carrriere se soit étendue sous nos pas. Elle est immense; & nous ne nous flattons pas de l'avoir parcourue.

Malgré les secours & les travaux dont nous venons de rendre compte, nous déclarons sans peine, au nom de nos Collegues & au nôtre, qu'on nous trouvera toujours disposés à convenir de notre insuffisance, & à profiter des lumieres qui nous seront communiquées. Nous les recevrons avec reconnoissance, & nous nous y conformerons avec docilité, tant nous sommes persuadés que la perfection derniere d'une Encyclopédie est l'ouvrage des siecles. Il a fallu des siecles pour commencer, il en faudra pour finir; mais *à la postérité, & à l'Estre qui ne meurt point.*

Tel est le plan abregé de l'immense & impor-

tant Dictionnaire que nous annonçons. L'entreprise est digne de Mrs Diderot & d'Alembert, deux des premiers hommes de l'Europe par la sagacité, les connoissances, l'esprit philosophique ; & qui joignent à ces avantages, le talent d'écrire vivement, agréablement & facilement.

Conditions proposées aux Souscripteurs.

Ce Dictionnaire sera imprimé sur le même Papier & avec les mêmes Caracteres que le Projet. Il aura dix Volumes in-folio, dont huit de matiere, de deux cens quarante feuilles chacun, & six cens Planches en taille douce, avec leur Explication, qui formeront les Tomes IX. & X.

On ne sera admis à souscrire que jusqu'au premier Mai 1751, & l'on payera en souscrivant. 60 liv.

En Juin 1751, en recevant le premier Volume, 36

En Décembre suivant, le second Volume, 24

En Juin 1752, le troisiéme Volume, 24

En Décembre suivant, le quatriéme Volume. 24

En Juin 1753, le cinquiéme Volume, 24

En Décembre suivant, le sixieme Volume, 24

En Juin 1754, le septiéme Volume, 24.

En Décembre suivant, le huitiéme Volume, avec les six cens Planches en taille-douce, qui formeront les Tomes IX & X, 40.

TOTAL, 280 liv.

Les Souscripteurs sont priés de retirer les Volumes, à mesure qu'ils paroîtront, & tout l'Ouvrage un an après la livraison du dernier Volume, à faute de quoi ils perdront les avances qu'ils auront faites; c'est une clause expresse des conditions proposées.

Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront les Volumes à raison de 25 liv., chacun en feuille, & les 600 Planches à raison de 172 liv. ce qui formera une somme de 372 livres.

Dans le cas où la matiere de cet Ouvrage produiroit un Volume de plus, les Souscripteurs payeront ce Volume sept livres de moins que ceux qui n'auront pas souscrit.

EPHEMERIDES Cosmographiques, où le cours apparent & réel des Planettes est désigné par des tables & représenté par des Planches d'après les observations & calculs

astronomiques pour l'année 1751, & où des éclaircissemens neufs sur divers articles de Cosmographie & d'Astronomie, d'Histoire Naturelle & de Physique, forment une suite de ceux qui ont été publiés dans les Ephémérides de 1750. *A Paris*, chez *Durand*, rue Saint Jacques. Le Censeur qui a approuvé ce Livre, observe très-judicieusement que l'illustre Auteur zélé pour la Religion, cherche à montrer dans tous ses ouvrages l'accord des Saintes Ecritures avec la Philosophie moderne.

On trouve chez *Cailleau* Libraire ruë S. Jacques, plusieurs Almanach d'un nouveau goût pour l'an 1751.

1°. *L'Almanach chantant suivi de la loterie & des étrennes magiques*, où M. Nau donne le moyen de faire des présens en chansons.

2°. *L'Almanach lirique, astronomique, & physique*, qui réunit l'agréable à l'utile, & qui est aussi de la façon de M. Nau.

3°. *Calendrier lirique, mithologique, & historique, suivi de l'Ethomantie des Dames*, ou de l'Art de deviner leurs caracteres. Il y a douze numéros & douze couplets dont l'un peint une coquette, l'autre une prude &c. Ces petites loteries sont très propres à amuser un grand nombre de compagnies.

4°. *Les Tablettes de Thalie, ou Calendrier de l'esprit, & du cœur.* On y trouve l'Oracle des Théatres, & des prédictions sur l'amour & sur le mariage.

5°. *L'Almanach des Francs-Maçons & des Maçonnes,* où l'on dévoile tous leurs secrets.

6°. *L'Almanach des Théatres.* On trouve dans ce nouvel Almanach tout ce qui peut piquer la curiosité, sur les trois principaux spectacles de Paris, la Comédie Françoise, la Comédie Italienne & l'Opéra. On n'a rien négligé pour rendre ce petit Ouvrage beaucoup plus parfait que ceux qui ont paru dans le même genre les autres années. On donne une histoire courte, mais exacte de nos trois differens Théatres; on fait connoître les Auteurs qui s'y sont distingués, & l'on celebre les talens des Acteurs qui y jouent actuellement. Pour ne rien laisser à désirer au Public sur cette matiere, on a joint à tout cela un catalogue de toutes les Pieces que chaque Théatre a adoptées, & qui y sont restées jusqu'à ce jour; pour rendre enfin ce Calendrier plus particulier à l'année présente, on y a mis la liste des Pieces qui ont été jouées durant le cours de l'année derniere, avec la datte de leurs premieres représentations.

Le même Libraire avertit le Public qu'il

mis à la tête de l'édition qu'il a donnée de Cenie, une estampe qui représente le dénouement de la Piece : ainsi toutes les éditions où cette estampe ne sera pas, seront des éditions contrefaites.

LES MERVEILLES de la Nature, Almanach pour l'année 1751, contenant une courte explication de tout ce qui frappe nos yeux dans l'ordre de l'Univers. *A Paris*, chez *Guillin*, Quai des Augustins, au Lys d'or, 1751.

Nous croyons que cet Almanach réussira, parce qu'il est bien fait, & parce qu'il roule sur une matiere agréable.

ALMANACH des Curieux pour l'année 1751, où ils trouveront la réponse agréable des demandes les plus divertissantes, pour se réjouir dans les Compagnies. *A Paris*, chez *Gissey*, rue de la vieille Bouclerie.

ETRENNES HISTORIQUES, ou Mêlange curieux pour l'année 1751, contenant plusieurs remarques de Chronologie & d'Histoire, ensemble les Naissances & Morts des Rois, Reines, Princes & Princesses de l'Europe, accompagnées d'époques & de remarques que l'on ne trouve point dans les autres Calendriers, avec un recueil de diverses matieres utiles, cu-

rieuses & amusantes. *A Paris*, chez le même, rue de la vieille Bouclerie.

ALMANACH de Normandie pour l'année 1751. *A Rouen*, chez *Besogne*, fils.

On trouvera dans cet Almanach, qui est joliment imprimé, les choses générales qu'on trouve dans les autres, & tout ce qui concerne la Normandie en particulier, comme les differentes Cours & Jurisdictions, les Coches, les chemins, le départ des Couriers, &c.

DISSERTATION contenant de nouvelles observations sur la fievre quarte, & l'eau Thermele de Bourbonne en Champagne, par M. *Juvet*, Conseiller du Roi, Medecin de l'Hopital Royal & militaire de Bourbonne. *A Chaumônt*, chez G. *Briden*, Imprimeur & Libraire de la Ville & du Collége, 1750.

Si l'on n'employe pas l'eau de Bourbonne contre la fievre quarte, ce n'est, dit l'Auteur, que l'effet du préjugé, cette eau la guérit très bien ; elle guérit même la fiévre tierce opiniâtre, pourvu qu'on en use avec les précautions nécessaires ; les expériences répétées qu'il en a faites sont les garans de ce qu'il avance, quatorze ou quinze mille malades ou blessés lui ayant fourni des occasions fréquentes de s'apperçevoir de l'erreur où l'on l'on étoit à cet égard.

M. *Juvet* fait voir que des parties sulfureuses & volatiles, telles que celles que renferment l'opium, le camphre, l'antimoine, les herbes aromatiques, les sels volatiles & les esprits tirés des animaux & des végétaux, tous remedes que l'on prescrit contre la fiévre quarte, se trouvent dans l'eau de Bourbonne.

Il vient aux differens sels fixes, que plusieurs Médecins des plus célébres ont consacrés à la fiévre quarte, & après des recherches analytiques de ces sels contenus dans les plantes les plus fébrifuges, il conclud que l'eau de Bourbonne ayant beaucoup de sel fixe, neutre, puisqu'elle en contient soixante grains par livre, doit aussi être fébrifuge.

Il va plus loin, & il croit par diverses expériences que le sel de l'eau de Bourbonne a la supériorité sur ces sels; il s'est attaché à celles qu'il a faites avec le sang humain, & qui sont très curieuses. Il a éprouvé qu'aucun sel ne produisoit sur ce sang l'effet de celui de l'eau de Bourbonne, qui par son mélange avec lui a pris & conservé une belle couleur d'écarlate, & une consistence déliée, tandis que ses effets ne duroient que vingt-quatre heures, plus ou moins, dans les autres mélanges avec les autres sels comme le sel Ammoniac, le Borax &c.

Comme *les* absorbans & le fer sont aussi regardés comme fébrifuges, il en a cherché dans l'eau de Bourbonne, & il y a trouvé des absorbans qu'il compare aux yeux d'écrevisses, au corail, &c ; il prétend aussi que cette eau est ferrugineuse, & il en donne plusieurs preuves.

L'Auteur, pour appuyer la Théorie de sa Dissertation de la pratique, & de faits publics, bien avérés, qui sont le sceau de la bonne Théorie, cite des malades guéris de la fievre quarte, sur lesquels le quinquina le mieux administré avoit échoué, & après avoir fait un parallele du quinquina & de ses préparations, même du sel essentiel de quinquina, avec l'eau de Bourbonne, *il n'hésite pas* d'affirmer que l'eau de Bourbonne, comme délayante, digestive, stomachique, incisive, apéritive, diurétique, évacuante, fortifiante & nervine, (qualités non contestées) renferme toutes les qualités requises pour la guérison de la fievre quarte, & que sa vertu est même supérieure à celle du quinquina.

Recueil d'Arrests rendus dans des Procès de rapport en la quatriéme Chambre des Enquêtes, par M. ... Conseiller en la même Chambre. Chez *Quillau*, rue Galande, près la rue du Fouarre, 1750. *in*-4°.

Les Arrêts rédigés dans ce Recueil, l'ont été par un des Magistrats qui a été Juge lorsqu'ils ont été rendus.

La rédaction que l'on en donne, est plutôt l'analyse de la discussion des moyens utiles aux Parties & nécessaires pour l'examen des questions, qui a été fait par les Juges, que celle de tous les moyens qui ont été employés.

Cette même rédaction contient aussi les véritables principes des Décisions.

De tous les Recueils qui ont déja paru, il y en a peu qui ayent ces avantages.

BEAUX-ARTS.

DISSERTATION

Sur une Médaille de grand bronze de l'Empereur Commode, du Cabinet de M. Beauvais de l'Académie de Cortone.

LE Régne de l'Empereur Commode, est après celui d'Adrien, un de ceux qui fournissent les Médailles les plus curieuses & les plus singulieres de l'Empire Romain. Ce Prince étoit fils de Marc Aurele, le plus vertueux de tous les Empereurs Payens, & de Faustine la jeune, la femme la plus déréglée de son tems.

Il sembloit que la Nature s'étoit attachée à faire passer dans l'ame de Commode, tous les vices honteux dont sa mere s'étoit publiquement soüillée, & à lui refuser les moindres des vertus qui avoient fait briller son pere sur le premier trône du monde.

Quoique Marc Aurele eût donné toutes les attentions à procurer à son fils une éducation digne du rang suprême où il étoit destiné, les personnes habiles qui furent chargées de l'instruire, & de lui former les mœurs, ne purent jamais parvenir à lui inspirer des sentimens raisonnables; son mauvais naturel rendit inutiles les efforts que l'on fit pour réprimer les passions honteuses auxquelles il s'abandonna dès sa premiere jeunesse, & ce Prince parut à l'âge de 19 ans, qu'il parvint à l'Empire, plus cruel & plus corrompu que tous les Empereurs qui l'avoient précédé.

Le Senat qui étoit accoûtumé depuis les Régnes des premiers Empereurs, à leur prodiguer les éloges les plus outrés, & souvent les plus ridicules, ne les épargna pas à Commode. Il fut le premier à qui on donna le titre d'heureux, qu'on joignit à celui de pieux ou de debonnaire, qu'Antonin & Marc Aurele avoient portés, Pius, Felix. On le décora du beau

nom de Pere de la Patrie, (que peu d'Empereurs ont mérité, PATER PATRIÆ; de Pere du Sénat, quoiqu'il eût fait mourir grand nombre de Sénateurs, PATER SENATUS. On le regarda comme l'augmentateur de la Pieté, AUCTOR PIETATIS, comme l'Auteur de la Félicité publique, FELICITAS PUBLICA; de l'allegresse dont on supposoit que les Citoyens étoient remplis, LÆTITIÆ CIVIUM, & on lui attribua la même vertu qu'à la Déesse de la santé, SALUS GENERIS HUMANI.

Les Villes de la Grece ne furent pas moins attentives que le Sénat de Rome à donner sur leurs Médailles des loüanges à ce Prince. On voit dans le Cabinet du Roi une Médaille de moyen Bronze frappée à Nicée, au revers de laquelle on lit :

ΚΟΜΜΟΔΟΥ ΒΑCΙΛΕΥΟΝΤΟC Ο ΚΟΣΜΟC ΕΥΤΥΧΕΙ. *Commodo regnante mundus beatus est.* Outre ces éloges qu'on lit sur les Médailles de ce Régne, on y remarque encore la bassesse avec laquelle le Sénat applaudit à la manie sacrilége de Commode qui se regardoit comme un Dieu sur la terre. On lui fit frapper des Médailles avec les titres d'Hercule Romain, HERCULI ROMANO, de Jupiter le Jeune, JOVI JUVENI, de Jupiter très-excellent, JOVI EXSUPERANTISSIMO.

Enfin quoique les extravagances & les cruautés de ce Prince lui eussent attiré une fin tragique, & que sa mémoire eût été flétrie par tous les Historiens, cela n'empêcha pas dans la suite l'Empereur Gallien de le mettre au rang des Dieux, Divo Commodo.

Dans la suite de Médailles de grand Bronze que je posséde de cet Empereur, dont le nombre est de plus de 120, toutes differentes les unes des autres, tant Romaines que Grecques, il s'en trouve une avec un revers singulier, dont la Légende ne paroît pas susceptible d'une explication raisonnable ; elle fut trouvée il y a 20 ans à Lyon, par feu M. l'Abbé Roman, un des hommes de son tems, qui connoissoit le mieux la fabrication des Médailles antiques ; elle a passé après sa mort dans mon cabinet, & a augmenté le grand nombre de Médailles rares que je posséde de ce Régne. Je vais, avant que d'entreprendre d'expliquer l'énigme dont cette Médaille paroît enveloppée, en donner la description.

On voit sur la premiere face de cette Médaille, la tête de l'Empereur, couronnée de lauriers, tournée de la gauche à la droite, pour Légende, COMMODVS AVGVSTVS ; sur le revers, la figure d'une fem-

me assise & vêtuë de la robbe qu'on nomme *Stola*, tournée de la droite à la gauche, ayant le bras gauche appuyé sur sa chaise ; elle tient de la main droite un globe, pour Légende, DINA DINA PIA AVGVSTA ; dans le champ de la Médaille sont les deux lettres ordinaires S. C. *Senatus Consulto*.

La premiere remarque que j'ai faite sur cette Médaille, depuis qu'elle est en ma possession, est qu'elle est d'une fabrication très-grossiére, & que par conséquent elle n'a pas été frappée à Rome, où le goût exquis pour la gravure des Médailles, surtout de celles en or & en grand Bronze, avoit été porté depuis le Régne de Trajan à sa plus haute perfection, ni dans aucunes des Villes de l'Italie où la même perfection étoit établie. Il paroît donc que cette piéce a été fabriquée dans une Ville des Gaules ou d'Espagne.

Les Ouvriers employés à la fabrication des monnoyes, qui se frappoient dans ces Provinces, travailloient grossiérement & peu correctement, comme toutes les Médailles, (qui ne sont que de bronze,) qu'on y battoit, en sont des preuves assurées.

Cette remarque qui doit déterminer le païs où la Médaille dont il est question,

a été faite, m'engage à avancer que son revers qui paroît extraordinaire, n'appartient point à la tête de Commode, à laquelle il est joint ; qu'il represente un des Types de la consécration de Faustine, la jeune, mere de Commode, que quelque Monetaire aura appliqué par une de ces méprises, (dont nous avons une infinité d'exemples dans les Médailles antiques,). à la tête de Commode.

Quoique Marc Aurele parût avoir beaucoup d'attachement pour Faustine, il est certain que la reconnoissance avoit plus de part aux sentimens qu'il lui témoigna toujours, que la tendresse ; son mariage avec la fille d'Antonin lui avoit ouvert le chemin à l'Empire. Tems heureux où on vit sur le trône un Prince philosophe, gouverner l'univers avec les sentimens d'un pere de famille. Cet Empereur n'ignoroit pas les desordres affreux auxquels sa femme s'abandonnoit ; mais la philosophie dont il faisoit profession, le mettoit au-dessus des disgraces qu'une femme galante procure à un mari.

Faustine mourut dans un Village au pied du Mont-Taurus, lorsqu'elle suivoit Marc Aurele qui étoit passé en Asie ; ce Prince, que sa philosophie abandonna dans cette occasion, la regretta comme

il auroit pu faire la femme la plus vertueuse. Il parut inconsolable dans son malheur, & il pria le Sénat de placer dans le Ciel une femme qui avoit été la honte & l'opprobre de la terre.

Tous les Ordres de l'Empire s'empresserent de mettre Faustine au rang des nouvelles Divinités, on lui érigea des Temples, on établit des Colléges de Prêtres, pour avoir soin de son culte ; de-là le grand nombre de Médailles en or, en argent, & en bronze, qui représentent la consécration de cette Impératrice, du nombre desquelles est, je crois, le revers de la Médaille du Commode, dont je parle, lequel represente un des Types ordinaires des Apothéoses des femmes des Césars.

On y voit Faustine assise qui tient un globe dans sa main droite, telle qu'elle se trouve sur la plûpart des autres Médailles de sa consécration, sur lesquelles on lit pour Légende, AETERNITAS, ou CONSECRATIO, & quelquefois MATER CASTRORVM. L'Ouvrier qui avoit gravé la Médaille de Faustine avec ce revers, avoit sans doute mis de l'autre côté, à l'entour de la tête de cette Princesse, la Légende qui suit, *Faustina mater Castrorum*, & au revers, comme on le devroit

lire, s'il n'y avoit pas de faute de la part du Graveur ; *Diva pia Augusta.* Ce qui forme une Légende parfaite, & précisément dans le goût des consécrations des Princesses que l'on mettoit au rang des Divinités.

Je supose la Légende, revers de Faustine, relative avec celle de la tête, & lui servant de suite, ce qui est très-fréquent sur les Médailles Romaines, & sans en chercher d'autres exemples que dans Faustine même, on lit sur plusieurs de ses Médailles, du côté de la tête, *Faustina Augusta*, & au revers, *Pii Augusti Filia* ; ce qui ne forme qu'une même inscription.

Cette piéce ayant été suivant toutes les apparences frappée dans un Païs où les Ouvriers n'étoient point entendus dans l'art de la gravure, il n'est pas surprenant qu'un Monétaire aura mal ortographié le mot de Diva, & aura gravé en place Dina, qui ne signifie rien dans le langage des Romains, & l'aura pû mettre, par méprise, ou peut-être par une maniere d'acclamation, mis deux fois au lieu d'une.

A l'égard de l'erreur que l'on a faite de joindre ce revers à une tête qui ne lui appartient point, les antiquaires sçavent que ces sortes de méprises sont fré-

quentes dans les Médailles Impériales de bronze & d'argent, & il n'y a point de cabinets un peu nombreux qui n'en presentent des exemples. J'en ai plusieurs de cette espéce dans ma collection de grand bronze, & entr'autres une Faustine, la jeune, qui a au revers pour inscription. *Victoria Augusti T. R. P. XVIII. Imp. II. Cos. III.* Le Type est une Victoire qui porte un étendart, & qui a à ses pieds un captif. Ce revers qui représente la conquête de l'Arménie par Verus, Gendre & collégue de Marc Aurele, appartient à ce dernier Prince.

Cet exemple que je pourrois multiplier, doit contribuer à autoriser mon sentiment sur la Médaille de Commode, dont le revers a paru extraordinaire; mais dont la singularité ne doit être regardée, que commme l'effet de la méprise d'un Ouvrier, qui a gravé le titre de DIVA par DINA, mis deux fois de suite au lieu d'une, & encore parce que ce même revers se trouve appliqué à une tête qui ne lui convient pas.

LETTRE

*A Monsieur ***.*

JE suis bien mortifié, Monsieur, de ne pouvoir satisfaire votre curiosité sur les Tableaux nouvellement exposés au Palais du Luxembourg. Les détails que vous me demandez exigeroient de ma part une connoissance plus étendue des principes de la Peinture ; contentez-vous de quelques legéres réflexions.

Le Public s'est empressé d'admirer les ouvrages immortels des Peintres les plus célébres : les Peintres modernes aidés de ces secours, y puiseront des observations utiles à leurs talens : l'étude de ces grands hommes, qu'ils se proposent d'imiter, peut les éclairer, & leur faire connoître les routes & les sources qui les ont conduits à la perfection. Les amateurs trouveront dans cette exposition, un amusement d'autant plus aimable, qu'il peut se varier & se renouveller sans cesse. Comme il leur manque ce coup d'œil du Peintre, qui sçait saisir en un instant les beautés & les défauts d'un ouvrage, il leur faut aussi plus de tems pour leur apprendre à s'y connoître. Cette étude, loin d'être

pénible, est pour les personnes qui aiment la Peinture, un véritable plaisir. Les Etrangers, toujours avides des beautés qui font le plus d'honneur à un pays, se sont empressés de voir une collection aussi nombreuse & aussi rare. S'il y avoit un emplacement assez considérable pour joüir de tous les Tableaux des Grands-Maîtres que le Roi posséde, l'Italie n'auroit rien en ce genre qui pût nous faire regretter les beautés qu'elle renferme: enfin cette exposition peut être utile, même aux ignorans. Les Romains ne connurent les Arts aimables qu'après la conquête de la Gréce; enrichis de ses dépoüilles, ils aportérent à Rome tout ce que cette Nation avoit de plus rare en Peinture & en Sculpture; ils en décoroient leurs triomphes, ils en ornérent leurs Temples, & les lieux publics. Ces beautés leur devinrent familieres; le goût de la Nation s'épura, & le commerce qu'ils eurent avec les Grecs, acheva de leur en faire sentir tout le prix.

Il y a lieu de croire que la vuë des Tableaux du Luxembourg peut, à ceux même qui n'y sont attirés que par la curiosité, leur faire naître le goût du beau, réformer leurs idées, & leur apprendre à avoir pour les grands hommes qui se

distinguent dans cette Profession ; toute l'estime qu'ils méritent. La Peinture étant un Art, qui par le moyen du dessein & de la couleur, imite sur une superficie plate tous les objets visibles ; il faut convenir en ce sens, que l'ignorant & l'homme d'esprit peuvent être frappés des mêmes idées, & joüir d'une égale surprise. L'ignorant n'est sensible qu'à l'imitation fidelle de la nature ; ce sentiment est universel : l'homme d'esprit y joint un plaisir plus vif, il peut bien juger si le Tableau rend bien le sujet que le Peintre s'est proposé, soit dans l'allégorie, soit dans l'Histoire ; il peut décider du choix des attitudes, de l'expression, de la vérité des caractéres ; mais souvent ces connoissances ne servent qu'à l'égarer. Rien de plus commun que de parler de la Peinture, rien de plus rare que d'en bien parler. Outre la théorie, il y a encore la pratique qui est particuliere aux Peintres dans toutes les parties de l'Art, dans le dessein, la couleur, le clair obscur, &c. c'est précisément sur ces differens détails, que les faux connoisseurs portent des jugemens qui font pitié aux Artistes. Il est bien triste pour eux dans l'exposition des Tableaux qui se fait au Louvre, d'avoir de pareils Juges; je crains

même

même que celle du Luxembourg ne leur fasse tort, quelques célébres qu'ils soient en leur genre. Cette respectueuse admiration que l'on a pour l'Antiquité, peut influer sur le jugement du public, & lui persuader que rien n'est beau en Peinture, que les ouvrages des Anciens qui se sont distingués depuis que Raphaël a rendu à la Peinture tout son éclat, & l'a fait sortir de l'ignorance & de la barbarie gothique qui la défiguroit avant lui. L'Ecole Françoise, qui est aujourd'hui la plus sçavante de l'Europe, & qui l'emporte de beaucoup sur l'Italie moderne, aura peine à se défendre contre cette aveugle prévention : il semble qu'elle soit devenuë une maladie héréditaire. Les Anciens ont des défauts, ils doivent en avoir plus que les Peintres modernes, qui étant venus les derniers, sont à même de profiter de leurs beautés, & d'éviter les fautes dans lesquelles ils sont tombés. La Peinture embrasse tant de parties, qu'il est impossible de les voir rassemblées dans un même sujet. Les Tableaux que l'on estime le plus, perdroient bien de leur prix, si on en faisoit une critique sévére. Une chose qui doit flater nos Peintres modernes, est de voir le rang distingué que tient l'Ecole françoise au milieu des

morceaux des plus grands Maîtres. Voüet, le Poussin, le Sueur, le Brun, Antoine Coypel, Noël Coypel, la Fosse, Mignard, le Moine, peuvent lutter à forces égales contre ces céleſtes Athlettes. * Le platfond de le Moine que l'on voit à Verſailles, & qui repréſente l'Apothéoſe d'Hercule, eſt le monument le plus éclatant des progrès de la Peinture ſous le Régne de Louis XV. Cette vaſte compoſition peut être regardée comme le plus beau morceau de l'Europe; je ſuis perſuadé que les grands Maîtres de l'Ecole Françoiſe ne le cédent point aux differentes Ecoles, qui ont illuſtré l'Italie & la Flandre. Si j'ai précédemment paru craindre que cette expoſition du Luxembourg ne nuisît à nos Peintres modernes, ce n'eſt point que je doute du mérite de leurs ouvrages; mais je m'apperçois qu'aujourd'hui on ne voit les Tableaux, que pour y trouver des défauts.

Loin d'encourager les Artiſtes par un peu d'indulgence, il ſemble, au contraire, que l'on ſoit charmé d'en arrêter les

* Si je n'ai point nommé Blanchard, le Bourdon, Jouvenet, & les Boulognes, qui tiennent dans l'Ecole Françoiſe un rang ſi diſtingué, c'eſt qu'ils n'ont point d'ouvrages expoſés au Luxembourg.

progrès. Les critiques ſanglantes & perſonnelles, que l'on a répandues ſur les derniers ſalons du Louvre, en ſont une preuve bien convainquante. A peine en a-t-il paru deux qui ſe reſſentent de la politeſſe & des égards que l'on doit à ceux qui ſe diſtinguent dans les talens. Le malheur de ces ſortes de brochures, (quelque pitoyables qu'elles ſoient,) c'eſt qu'elles ſe vendent par toute la France, & dans les païs étrangers. Ceux qui les liſent ne connoiſſent les Tableaux dont on leur parle, que ſur le rapport infidèle qui leur eſt fait par des Auteurs ſouvent de mauvaiſe foi, & preſque toujours prévenus. Accoûtumés à la maniere du Peintre qu'ils aiment, ils ne trouvent rien de bon que ſes productions, & pour lui faire ſervilement la cour, ils dépriment le mérite de ſes confreres. Un habile homme n'eſt point flatté de cet éloge, il eſt le premier à louer ſon rival. Meſſieurs Coypel, Reſtout, Vanloo, Boucher, Natoire, Pierre * auroient tort de ſe rebuter de pareilles critiques ; le public éclairé rend à leurs talens la juſtice qu'ils méritent, & attend

* Quoique j'admire les ouvrages des Peintres de l'Académie qui ſe diſtinguent dans les differens genres, je n'ai prétendu parler dans cette Lettre que des Peintres d'Hiſtoire.

d'eux des ouvrages dignes de la réputation qu'ils se sont acquise à si juste prix. Je suis, &c. *Sireul.*

Esquisse allégorique en terre cuite, composé par M. *Adam*, l'aîné, Sculpteur ordinaire du Roi, & Professeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Quoiqu'on admire avec tous les Amateurs, tout ce que les Arts ont fait pour l'embellissement des Palais & des Jardins de nos Rois, & des lieux publics, on souhaiteroit y trouver plus de monumens de notre Histoire. Il semble que par là nos Artistes se rendroient plus utiles à l'Etat. Ils présenteroient des vertus à imiter, des exemples à suivre : & ils exciteroient plus fortement parmi nous la noble émulation, qui forma parmi les Anciens, ces hommes qui se sont acquis tant de gloire dans leur tems ; & qui ont mérité cette vénération qu'ont encore pour eux tous les peuples.

C'est par une suite de cette réflexion, qu'on s'est attaché à l'Esquisse composé par M. Adam, l'aîné, & qu'on va tâcher d'expliquer son allégorie.

Il a placé la Statue Equestre du Roi sur le sommet d'un rocher, qui lui sert de Piédestal. Ce Prince, couvert de son armure, tient d'une main son Sceptre &

une branche de laurier, & de l'autre deux lions en lesse. Le Coursier s'élance avec impétuosité. Au côté droit du Roi est la France, appuyée sur le Globe de la Terre. Elle regarde avec reconnoissance son Défenseur, qui lui a rendu la paix par ses victoires : ce qui est désigné par les lions, symboles des ennemis qu'il a vaincus, & par l'Envie abattue à la gauche de la Figure. Auprès de la France sont des enfans, avec des attributs des Sciences, des Arts & du Commerce, que la Paix va faire refleurir. L'un de ces enfans tient une corne d'abondance.

Le rocher percé en dessous, en forme d'arc à jour; les Armes de France, placées au haut de chaque ceintre extérieur, & le bouillon d'eau qui sort du ceintre de l'arc, & se répand en nappes de part & d'autre, font allusion à la jonction des deux mers par le Canal de Languedoc, & par une suite nécessaire au Commerce de la France.

L'Océan d'un côté, représenté par un vieillard; la Méditerranée de l'autre, sous la figure d'une femme, qui regardent attentivement & avec admiration le Héros François, concourent avec les poissons & monstres marins, placés au fond des antres du rocher, à développer ce point de l'allégorie.

A l'un des bouts du Piédestal est la Victoire, placée au-dessus d'un antre. Elle est caractérisée par la palme & le faisceau d'armes qu'elle tient. Cette figure marche sur un casque. La Paix, placée à l'autre bout, est désignée par le rameau d'olivier qu'elle tient d'une main, & la corne d'abondance qu'elle tient de l'autre; foulant aux pieds un bouclier & des armes brisées, elle semble faire tomber toute l'allégorie sur le dernier Traité de Paix, & sur les biens qu'il va produire. Cependant, sans rien changer dans l'économie de ce morceau, qui pourroit être placé dans un bassin des Jardins de Sa Majesté, & sans tomber dans la duplicité de sujet, on peut y voir un autre sens aussi noble.

Le Roi est prêt à marcher contre l'ennemi, & son Coursier obéit à son ardeur. Il conduit des soldats vaillans, animés par les récompenses dont il tient le symbole, intrépides, accoûtumés à vaincre. C'est ce que signifient les lions qui renversent l'Envie. La Victoire debout, est prête à le suivre. L'Etat, tranquile au-dedans, cultive toujours les Sciences & les Arts, fait encore son Commerce. Pour tout dire, en un mot, la France verra, sans se troubler, ses voisins s'élever contre elle. Elle attendra sans crainte & avec confiance la

Paix que lui donnera son Roi, puissant par ses vertus, puissant par ses Sujets, puissant par les ressources de ses Etats : ressources inépuisables, & dont la corne d'abondance, tenue par un enfant, est le symbole.

Ce sens est vrai-semblablement celui que le Sculpteur a eu en vûe, & pour lequel il a usé du privilége qu'ont les Muses, de parler des choses passées, comme les voyant dans l'avenir, & de fonder l'avenir sur le passé.

MEMOIRE au sujet d'un nouveau Pendule, qui bat une seconde à chaque vibration, n'ayant que 18 pouces environ, depuis son point de suspension, jusqu'au centre de sa lentille, & a de plus la propriété de remédier par lui-même, aux irrégularités provenant de l'impression que le chaud & le froid peuvent faire dessus sa verge.

Sans doute que ma proposition passera pour un paradoxe parmi certains Sçavans : cependant rien n'est plus vrai que le fond de cette proposition. Jamais l'émulation n'a été plus forte dans presque tous les Arts, qu'elle l'est actuellement. L'Horlogerie en particulier, nous en fournit des preuves. Sans remonter à son origine, si l'on observe seulement ce qu'elle étoit il

y a vingt-cinq ans, & qu'on la compare avec ce qu'elle eſt, l'on ſera étonné de ſes progrès. Sans entrer dans le détail de ce qui reſte à trouver dans l'Horlogerie, (détail qui ſeroit inconſidéré de ma part) il m'a paru que de trouver un Pendule raccourci qui puiſſe battre les ſecondes par ſes vibrations, ſeroit une choſe déſirable par pluſieurs raiſons.

La premiere eſt que le Pendule ordinaire pour battre les ſecondes, ne pouvant avoir moins de 36 pouces, 8 lignes & demie dans notre climat, exige néceſſairement une boëte plus haute, que celui que je propoſe de 18 pouces environ. Tous ceux qui connoiſſent les Pendules à ſecondes ordinaires, ſçavent qu'elles demandent des boëtes d'environ 6 pieds & demi, & même 7 pieds, ce qui devient très-incommode dans la plûpart des appartemens, leſquels n'ont plus la même étendue qu'ils avoient autrefois. Perſonne n'ignore les diſpoſitions préſentes de ce que l'on appelle petits appartemens ; nos Architectes, étant obligés de ſuivre le goût du tems, ſont contraints de mettre tout à profit, ce qui empêche que l'on puiſſe trouver facilement des places pour des Pendules à ſecondes ; auſſi n'y voit-on que des Pendules à cartels, ou de celles qu'on ap-

pelle ordinairement Pendules à 15 jours, & non à secondes, quoique préférables à toutes les autres.

Par ce nouveau Pendule il est très-possible de se conformer au goût d'aprésent, pouvant en placer dans les grands cartels ordinaires, comme aussi dans des boëtes qui ne demanderont pas plus de hauteur que celles des Pendules à 15 jours, premiere proprieté, comme l'on voit, qui paroît incontestable.

On m'objectera peut-être qu'il faut toujours la même hauteur pour la descente des poids, qu'ainsi le raccourcissement du Pendule devient inutile dans ce dernier cas, à quoi je répondrai que cette difficulté ne me sera point faite par les Maîtres de l'Art; ils sçavent trop bien que les Pendules à remontoir peuvent satisfaire à la question, sans parler de Pendules à fusées, lesquels pourroient avoir lieu en bien des occasions.

Mais sans m'arrêter davantage sur les raisons de préference, ni sur cette premiere proprieté, il s'en découvre une autre à l'aspect seul de ce pendule, laquelle ne paroîtra pas moins satisfaisante que la premiere : c'est d'avoir la propriété de remédier par lui-même aux variations que peuvent causer le froid & le chaud sur

ſa verge. Article ſur lequel on s'eſt beaucoup appliqué dans ces derniers tems, & tout récemment M. Rivard. Il y a peu de tems que cet Auteur a préſenté une Pendule ſinguliere à Meſſieurs de l'Académie Royale des Sciences. Outre les differentes propriétés que cette piéce renferme, elle a de plus celle de remédier aux impreſſions que peuvent cauſer ſur ſa verge le froid & le chaud, qualité ſans doute ſupérieure à tout ce qu'elle peut avoir d'ailleurs.

Comme je ne communique point avec l'Auteur de cette découverte, & que d'ailleurs je ne cherche qu'à être utile à la Société, il ne doit pas trouver mauvais que je hazarde quelques idées, qui peuvent être relatives à la découverte de ſon pendule. M'étant occupé long-tems de cette matiere, j'ai toujours penſé qu'il ne ſeroit pas impoſſible, en faiſant uſage de la diſparité des métaux, de ſatisfaire à la queſtion préſente, ſans employer les doubles verges qui partent du même principe. Il ne faut conſidérer que l'effet du thermométre de mercure pour en ſentir la poſſibilité. Il me ſemble, que ſi l'on prenoit un canon de fer à qui l'on donneroit une proportion convenable, pour qu'il pût contenir une colonne d'un métal préparé

quelconque, le plus dilatable, & en même tems le plus pesant par rapport à son volume, & qu'on l'ajoute à une lentille, dont le poids soit proportionné à celui du canon rempli de sa colonne, il est est certain que la dilatation du canon qui formeroit la verge du Pendule, étant moindre que celle de la colonne intérieure, la partie supérieure de cette colonne domineroit sur les variations qui arriveroient au canon, ce qui empêcheroit les changemens d'oscillation, en supposant toutefois que la proportion que le canon & la colonne doivent avoir entr'eux, ait été déterminée convenablement par la construction.

Je ne nommerai point les diverses matieres qu'on peut employer pour former cette colonne; la chose seroit inutile pour ceux qui ne sont point en état d'y réussir, car il faut être un peu Géométre & Physicien pour parvenir à rendre ce procédé exact, sans quoi la justesse qu'on s'en promettroit pourroit être nulle.

Tout ceci bien considéré, quand même cette idée de construction ne seroit pas directement celle de M. Rivard, il n'est pas moins constant qu'elle paroît dériver du même principe: cela supposé montre donc visiblement une difficulté que bien

des Artistes ne sont point en état d'applanir; au lieu que celui que je propose, n'en a aucune; tout ouvrier médiocre peut facilement l'exécuter, n'étant composé que d'une verge de fer ou d'acier, & d'une lentille avec son regulateur, le tout muni d'une suspension, comme on le verra dans un Mémoire particulier, que j'espére rendre public, avec le résultat des expériences faites au grand chaud & au grand froid, ausquels je dois le soumettre incessamment.

Par Magny, Ingénieur.

A l'Abbaye Saint Germain-des-Prés.

SPECTACLES.

LEs Comédiens François ont donné, Jeudi 12 Novembre, une Tragédie nouvelle, intitulée *Amenophis*; quelque jugement qu'on porte de cet ouvrage, que l'Auteur a retiré après la premiere représentation, on ne peut nier que la piéce ne soit d'un homme d'esprit, & d'un homme vertueux. Nous en donnerons un extrait très-détaillé dans le premier Mercure.

A MADAME DE GRAFIGNY,

par Madame du Boccage.

ENtre Melpoméne & Thalie,
J'entendis hier grande rumeur :
Quoi ! Grafigny prête à ma sœur
Mes charmes, mon tendre génie,
Dit la Muse de la Terreur !
Si mes larmes l'ont embellie,
Il me reste un poignard vengeur :
Qu'elle redoute ma furie.

L'autre reprit d'un ton moqueur,
Tout sied bien à la Comédie ;
Naïve ou fausse avec douceur ;
Changer de masque est ma manie ;
Je veux dans ma coquetterie
Plaire à l'esprit, toucher le cœur ;
Rire selon ma fantaisie,
Et je suis toujours applaudie,
Quand j'amuse le spectateur ;
Je vous l'ai prouvé par Cénie,
Ah ! pour en couronner l'Auteur ;
Réunissons-nous, je vous prie.

SUR la reprise de Cénie.

PAroissez, aimable Cénie,
Revenez consoler le bon goût affligé,
Le mauvais n'est pas corrigé,
Malgré les conseils d'Uranie :
Vos attraits les plus séduisans
Sont cependant d'après nature;
Vous parlez à l'esprit, & vous charmez les sens,
Sans que la raison en murmure.
Dans un siécle où l'honneur n'a pas beaucoup d'Autels,
Grafigny, c'est un Phenoméne,
Qu'on vous ait accordé les tributs immortels;
Qu'on n'accorde qu'à Melpoméne.
Je dois pourtant vous révéler
Le secret d'un pareil miracle;
On veut envain le déguiser.
La vertu dans les cœurs est toujours un oracle;
Qu'avec le sentiment, on force de parler.

D. Bonneval.



CONCERTS DE LA COUR.

A Fontainebleau, mois d'Octobre.

LE Lundi 26, le Mercredi 28 Octobre, & le 9 Novembre, on chanta chez la Reine, le Prologue & les cinq Actes de l'Opéra *de Roland.* Mlles Romainville, de Selle, Mathieu, Canavas, Godonnesche, & Bazin de Saintreuse en ont chanté les rôles, ainsi que Messieurs Benoît, Lagarde, Poirier & Richer.

I. QUESTION.

On demande quel est le personnage intéressant dans la Tragédie de Phédre, & quel est le genre d'intérêt qu'il inspire ?

II. QUESTION.

On demande quel est le caractére distinctif de chacun des Ecrivains François qui ont réussi dans le Tragique, dans le Comique & dans le Lyrique.



NOUVELLES ETRANGERES.

DU NORD.

De Warsovie, *le 24 Octobre.*

Des Lettres de Volhinie portent que le Prince Jablonowski, Palatin de Rava, ayant assemblé un corps de deux mille Cosaques de ses Vassaux, s'étoit mis à la poursuite des Cosaques Haidamaques, & qu'après en avoir battu divers Détachemens, il les avoit forcés d'abandonner cette Province & les frontieres de l'Ukraine; mais que ces Brigands s'étoient jettés dans la basse Podolie. Sur cette nouvelle, le Prince Sanguski, Maréchal du *Grand Tribunal* de la Couronne à Petrikow, en a remis la *Direction* au plus ancien Député de Volhinie, pour aller *s'opposer* aux courses des Haidamaques.

Plusieurs bandes assez nombreuses de ces Cosaques se sont répandues dans le Palatinat de Brisacie, autrement la Polesie, Province de Lithuanie. Ils ont été jusqu'à trois fois dans le Village de Massany, appartenant au Grand Veneur de Novogorod. Après l'avoir entierement pillé, ils y ont mis le feu. Le Grand-Veneur & son fils, qui s'étoient mis en devoir de les repousser, ont été dangereusement blessés. Ils sont allés delà piller Snepelice, Village appartenant à des Moines de l'Ordre de Saint Basile. Ils en ont agi de même à Radin, où ils ont empalé un Paysan, qu'ils ont fait rotir vif devant un grand feu Ils ont fait le même traitement à trois autres Paysans au Village de Bobriski. Ils ont pillé & brûlé celui de

Kohorody, apprtenant au Grand-Chancelier de la Couronne. Le Général de l'Armée de Lithuanie, informé des ravages & des cruautés de ces Brigands, a fait marcher un gros Détachement contre eux. Plusieus ont été tués à coups de sabre, & leurs corps exposés sur les grands chemins. On en a d'ailleurs conduit quelques-uns à Latyczew, dans la Russie-Rouge, où on les a fait mourir par differens genres de supplices.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 31 Octobre.*

L'Impératrice Reine a conferé le Titre de Conseiller Privé & Intime au Général Comte de Harsch, en le nommant pour aller régler les limites entre ses Etats & ceux de la République de Venise, & terminer les differends qui subsistent à ce sujet depuis plusieurs années.

DE DRESDE, *le 13 Novembre.*

Il vient d'arriver ici d'Hanovre une somme très-considérable, que l'on dit y avoit été négociée pour le service de cette Cour.

Le Marquis des Issarts, Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès du Roi & de la République de Pologne, a fait part aux Ministres du Roi, de la permission qu'il a obtenue du Roi son Maître d'aller faire un voyage à Paris, pour y travailler au rétablissement de sa santé.

DE BERLIN, *le 7 Novembre.*

L'Académie Royale des Sciences & Belles-Let-

tres de Prusse, dans son Assemblée du 29, choisit pour Associé ordinaire M. Sulzer, Professeur de Mathématiques au Collége de Joachim, & pour Associé étranger, l'Abbé Raynal, Auteur du *Mercure de France* & connu dans la République des Lettres par plusieurs Ouvrages.

Le premier de ce mois, la Reine-Mere parut en public pour la premiere fois depuis sa maladie, & reçut les complimens de toute la Cour sur le rétablissement de sa santé.

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 28 Octobre.*

ON a appris de Madrid, qu'on y avoit signé un Traité de commerce avec l'Angleterre. Il paroît par ce qu'il contient, que la Cour de Londres ne doit pas en être mécontente, & qu'il sera très-honorable & très-avantageux à la nôtre.

DE MADRID, *le 17 Novembre.*

L'Invincible, *le Vainqueur*, *le Tigre*, Vaisseaux de guerre de 70 canons, étant à l'ancre à la Grana dans le voisinage du Ferrol, avec 4 Frégates d'avis, le feu prit le 30 du mois dernier, à l'Avant de *l'Invincible*, & se communiqua si rapidement à tout le Vaisseau, qu'on n'y put apporter aucun secours. Les cables qui l'attachoient aux ancres, ayant été bien-tôt brûlés, il fut jetté contre la Poupe du *Vainqueur*, qui fut aussi consumé, sans qu'on pût éteindre le feu. Ces deux Vaisseaux, construits à la Havane, en étoient venus avec la premiere Flotte, qui partit des Indes Occidentales après la conclusion de la paix. On venoit de les carener,

& l'on devoit dans peu les remettre en mer. On a sauvé *le Tigre* & les quatre autres Bâtimens.

ITALIE.

DE ROME, *le 7 Novembre.*

LA semaine passée le Pape alla voir le P. François Retz, Général des Jésuites, dans la Maison de Saint André du Noviciat, & comme il étoit revenu de la campagne quelques jours auparavant avec une légere indisposition, S. S. lui avoit fait défendre de sortir de sa chambre. Depuis, l'incommodité du P. Retz étant devenue une maladie dangereuse, on exposa, pendant plusieurs jours, le Saint Sacrement dans l'Eglise de Jesus de la Maison Professe, dans celle de Saint Ignace & dans celle du Noviciat, pour obtenir de Dieu qu'il lui rendît la santé. Ce Pere est actuellement beaucoup mieux.

DE FLORENCE, *le 30 Octobre.*

L'Edit de S. M. I. pour l'établissement d'une *Chambre Héraldique*, duquel on a déja parlé, fut publié le 8. Il a deux objets; de mettre une distinction dans la Noblesse, & de rendre au Droit de Bourgeoisie son ancienne splendeur. Il établit, ainsi qu'on l'a dit, deux Classes de Noblesse; l'une des Nobles Patriciens, & l'autre des simples Nobles. Il fixe les Villes de ce Grand-Duché, dans lesquelles les deux Classes seront admises & celles qui n'auront que la seule Classe des simples Nobles. A l'égard du Droit de Bourgeoisie, il ne l'accorde qu'à ceux dont le revenu est assez fort pour supporter 10 florins de Décimes, & le refuse

à tous ceux qui jusqu'à présent n'ont payé les Décimes que par tête. Les familles de ces derniers, après un examen convenable, seront enregistrées au Greffe du Palais, appellé *des Réformations*.

DE BOLOGNE, *le* 28 *Octobre*.

L'Université de cette Ville, avec l'agrément du Pape, a disposé depuis quelque tems d'une Chaire vacante de Mathématiques, en faveur de la *Signora Maria-Gaetana Agnesi*, de Milan, qui n'a point voulu l'accepter jusqu'à ce qu'elle se fût assûrée du consentement de S. S. à laquelle elle a écrit pour le lui demander. La réponse du Pape contient en termes très-gracieux les éloges qu'il croit dus au mérite de cette Dame, & son approbation de la justice rendue à ses talens. En conséquence, cette Sçavante doit se rendre le mois prochain en cette Ville, pour exercer publiquement les fonctions de Professeur de Mathématiques.

DE VENISE, *le* 13 *Octobre*.

La Compagnie des Négocians qui vient de se former à Trieste, & les mesures qu'elle prend pour établir un commerce reglé avec le Port de Livourne, s'attirent toute l'attention de cette République, qui mettant au rang de ses prérogatives le Domaine suprême de la Mer Adriatique, est actuellement occupée à chercher les moyens les plus propres à faire respecter sa possession.

DE GENES, *le* 2 *Novembre*.

Les Membres du Grand-Conseil ont été invités par des Lettres Circulaires du Gouvernement à re-

venir ici de leurs campagnes, pour assister aux Délibérations sur diverses affaires importantes, & principalement sur un Projet approuvé par le Petit-Conseil, pour le rétablissement du crédit de la Banque de Saint George.

On apprend de Barcelone, qu'on y avoit sçu par un Navire venu d'Alger, que les habitans de la Province de Constantine, laquelle est située dans les montagnes de ce Royaume, ayant pris les armes contre leur Dey, s'étoient mis en marche au nombre de plus de 30 mille hommes, pour aller demander au Dey d'Alger qu'il leur procurât une satisfaction sur quelques violences dont ils se plaignent, & que ce dernier avoit envoyé contre eux un Détachement de troupes reglées pour les dissiper & les obliger à quitter les armes.

On a sçû par le Maître d'une Tartane Françoise, venant de la Goulette de Tunis, qu'on armoit dans ce Port quatre Schebecks & cinq Galiotes, qui devoient incessamment mettre à la voile pour venir croiser dans la Méditerranée.

DE TURIN, *le 3 Novembre.*

Le Roi a réduit l'intérêt des Obligations, qui sont à la charge de l'Etat, de 5 à 4 pour cent, en ordonnant que les Propriétaires d'obligations, qui ne voudront pas consentir à cette réduction, seront remboursés dans le commencement de l'année prochaine.

L'Impératrice, Reine de Hongrie & de Boheme, a accordé aux Sujets du Roi, le libre passage du Sel par le Milanès, avec exemption de tous Droits d'entrée & de sortie.

Il y a quelque tems qu'il vint ici de Racconiggi, une Relation imprimée, rendue publique par les

deux Capucins qui y sont nommés. Voici en substance ce qu'elle contient. Le 2 de Septembre, le P. Valerien de Fossano, Prêtre, & le F. Laurent de Mondovi, Frere Lai, allant de Mondovi à Fossano, se tromperent de chemin aux environs du Torrent Pesso, & suivant les routes écartées d'un Bois qu'ils ne connoissoient pas, ils arriverent sur le bord d'une riviere très-escarpée. Le premier objet qui s'offrit à leur vûe, ce fut deux Marchands de Frabosa entourés de voleurs, ausquels ils demandoient la vie à genoux, après leur avoir donné tout leur argent. Les deux Capucins ne balancerent pas; & s'étant recommandés à Dieu, & à leur Pere Saint François, ils jetterent leurs manteaux, & coururent sur le champ attaquer les voleurs. Après s'être battus contre eux assez longtems, ils vinrent à bout de leur ôter leurs armes; à l'un un pistolet, à l'autre une arquebuse, au troisiéme un couteau. Un quatriéme, qui faisoit le guet à quelque distance sur le chemin, ayant entendu du *bruit*, *accourut promptement*, tira sur les Capucins un coup de fusil, qui ne les atteignit pas; & prit aussi-tôt la fuite. Les deux Religieux firent rendre aux Marchands tout leur argent, qui montoit à deux mille livres de Piémont; & renvoyerent les trois voleurs, sans argent & sans armes, après les avoir exhortés chrétiennement à changer de vie. Ils prirent ensuite les deux Marchands en leur Compagnie & les conduisirent en sûreté à Fossano.

On espere que la grossesse de l'Infante Duchesse de Savoie sera déclarée incessamment.

On travaille actuellement à mettre toutes les troupes, & particulierement l'Infanterie, sur le pied complet; & pour y réussir plus facilement, le Roi, par une Ordonnance du 25 Septembre dernier,

a prolongé, jusqu'à la fin de Janvier prochain, le tems qu'il avoit accordé aux déserteurs de ses troupes pour se rendre à leurs Drapeaux. Une autre Ordonnance, du 29 Avril de cette année, contenoit un pardon général pour tous ceux qui seroient revenus avant le 29 d'Octobre.

GRANDE BRETAGNE.

DE LONDRES, *le 12 Novembre.*

LE 5, le Prince de Galles, accompagné du Duc de Chandos & du Comte de Bute, & suivi d'un Détachement des Gardes à cheval, se rendit dans son carosse de parade à la Halle des Poissonnies, afin d'y recevoir, en qualité de Gouverneur de la Compagnie, établie pour la Pêche du Harang, la Charte de l'Octroi accordé par le Gouvernement à cette Compagnie.

Le même jour 5, l'Assemblée générale de la Banque prit la résolution de prêter au Gouvernement, sur le pied de trois pour cent d'intérêt, un million 32 mille 200 liv. St. pour être employées à payer le Capital des Annuités, pour lesquelles on n'a pas souscrit, & pour acquitter l'emprunt fait sur le Contrôle de l'Argenterie. Cette somme sera remboursée à la Banque sur les premiers excédens du fonds d'Amortissement, & garantie par un Acte de la prochaine Séance du Parlement.

Les Lords-Régens ont écrit au Roi une Lettre de félicitation, sur la conclusion du Traité avec l'Espagne. Ils ont écrit aussi à M. Keene, pour approuver sa conduite, & pour l'assûrer de la satisfaction que le Roi en a. Ils lui marquent en même tems, que, comme Sa Majesté doit incessamment revenir dans ce Royaume, on a crû qu'il

étoit à propos d'attendre son retour, pour procéder à la ratification du Traité.

Il est arrivé depuis quelques jours, dans la Tamise, un Navire nommé *Le Roi George*, lequel revient de la Baye d'Hudson, richement chargé pour le compte de la Compagnie d'Hudson-Baie.

Par des Lettres écrites de Tétuan, le 27 de Septembre, par M. Pettigrew, Consul Britannique, le Gouvernement a appris que ce Consul avoit conclu un Traité de Paix & d'amitié entre Sa Majesté Britannique, & Hadge Mohamed Temim, Alcaïde de cette Place, & que les anciens Traités de Paix & d'amitié, entre la Grande Bretagne & l'Empereur de Maroc, étoient renouvellés & confirmés par ce nouveau Traité, que l'Alcaïde avoit envoyé à l'Empereur pour être ratifié. M. Pettigrew est en même tems convenu du rachat de 60 Anglois, Esclaves à Tétuan & à Fez, & selon ses Lettres, ces Esclaves devoient s'embarquer incessamment pour être transportés à Gibraltar, & de là en Angleterre. Il mande encore que la Peste avoit cessé sur toutes les Côtes de Maroc & de Fez, & qu'elle se dissipoit aussi dans l'intérieur du Pays.

Le 15, sur les dix heures du matin, le Roi débarqua à Harwich; & sur les onze heures du soir, il arriva au Palais de Saint James en parfaite santé, au milieu des acclamations du peuple, & au bruit d'une décharge du canon de la Tour & du Parc. Il y eut toute la nuit des illuminations & d'autres rejouissances publiques. Sa Majesté fut reçue à la descente du carosse par le Duc de Cumberland. Le Prince & la Princesse de Galles, avec les Princes & Princesses leurs Enfans, se rendirent immediatement après au Palais, pour feliciter le Roi sur son heureux retour. Le lendemain matin, Sa

Sa Majesté reçut les complimens de toute la Cour, & les Lords Régens lui remirent leur Commission.

Suivant les dernieres nouvelles de la Virginie, on n'y fera cette année qu'une très petite récolte de tabac. Presque tous les plans en ont été ruinés par un très grand vent qu'il fit le 29 Août, lequel dura vingt-quatre heures sans intervalle, & fut suivi d'une grosse pluye, qui ne cessa point pendant dix jours consécutifs, de tomber avec la même abondance.

Dans l'Assemblée, que la Compagnie de la Pêche du Harang tint le 18, il fut reglé que son Fonds capital seroit de 500 mille livres Sterling; & que les *Souscripteurs* payeroient, trente jours après leur soumission, dix pour cent des sommes pour lesquelles ils auroient souscrit. Les Souscriptions s'ouvrent aujourd'hui chez Messieurs Surman, Hoare, Child & Drummond, Banquiers de cette Ville.

Il regne actuellement une grande maladie parmi les chevaux, laquelle en très-peu de tems est devenue presque générale dans toute l'Angleterre. Elle commence par une espéce de rhume, qui cause à ces animaux un grand écoulement par les narines. Cet écoulement est suivi d'étourdissemens, qui les emportent en moins de dix jours.

Les gros Vaisseaux de guerre de la Flotte du Roi seront à l'avenir pourvûs de pompes d'une nouvelle invention, lesquelles serviront, non-seulement à pomper l'eau, sans qu'il y faille employer continuellement un nombre de Matelots, mais encore à tirer dehors les impuretés qui s'amassent dans les Vaisseaux.

PROVINCES-UNIES.

DE LA HAYE, *le 13 Novembre.*

LE Comte de Bentinck, Seigneur de Rhoon & de Pendrecht, ci-devant Ministre Plénipotentiaire des Etats Généraux à la Cour de Vienne, étant revenu depuis quelque tems de celle d'Hannovre, où les ordres de *L. H. P* l'avoient fait aller, remit ces jours passés au Président de l'Assemblée des Etats Généraux, deux magnifiques Bagues de diamans, qu'il avoit reçûes de la part de l'Empereur & de l'Impératrice Douairiere, lorsqu'il avoit quitté leur Cour. Il le pria de les présenter à l'Assemblée de L. H. P. & de sçavoir, si elles trouvoient bon qu'il les acceptât. Le Président, ayant porté ces deux Bagues à l'Assemblée, les Etats Généraux permirent au Comte de Bentinck d'accepter ce présent, comme un gage de la satisfaction que leurs Majestés Impériales avoient eue de sa conduite.

Des Lettres de Lubec portent que le Baron de Wedderkopf, Chambellan du Prince Successeur de Suéde, y étoit arrivé de Stockholm, chargé d'une Commission, relative au dessein que ce Prince a de remettre l'Evêché de Lubec au Prince Frederic-Auguste, son frere, lequel en est Coadjuteur. On assûre que cette affaire est sur le point d'être consommée.

On mande de Darmstadt que M. d'Uxhull, Conseiller Privé du Margrave de Bade-Dourlach, y étoit depuis peu, pour régler les articles du Contrat de mariage de ce Prince avec la Princesse Caroline de Hesse-Darmstadt.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 16 Novembre, le Roi partit de Fontainebleau pour se rendre à Choisi. Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine y suivirent Sa Majesté quelques heures après.

Le 17, la Reine & Mesdames de France se rendirent aussi à Choisi.

Sur le rapport de M. de Machault, Contrôleur Général des Finances, le Roi a déja accordé une remise de trois millions sur la Taille de l'année prochaine, & les Intendans des Provinces viennent d'en faire la répartition dans leurs Généralités.

Sa Majesté vient d'accorder au Marquis de Saint Herem la Survivance de la Place de Capitaine & Gouverneur des Parcs & Château de Fontainebleau, dont le Marquis de Montmorin, son pere, est pourvû.

Sur la demande de M. Helvetius, Conseiller d'Etat, Premier Médecin de la Reine, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Inspecteur des Hôpitaux Militaires, & Membre de l'Académie Royale des Sciences, le Roi a donné à M. de la Vigne, Docteur de la même Faculté, & Médecin ordinaire de la Reine, la survivance de la place de Premier Médecin de cette Princesse, pour en remplir dès à présent les fonctions, toutes les fois que M. Helvetius ne pourra pas avoir l'honneur de servir Sa Majesté.

L'Election de Paris vient de faire arrêter le

nommé Techerot, à qui l'on a saisi sur lui, & cachés dans son lit, plus de trente faux poinçons, tant de la Maison commune des Orfêvres, que de la Ferme de la Marque d'Or & d'Argent. Il y a plus d'un an que l'on travailloit à découvrir la source de quantité de matieres d'or & d'argent, répandues depuis quelque tems dans le Public, qui se trouvant faussement marquées, peuvent n'être pas au Titre.

Le 13 Novembre, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres reprit ses exercices par son Assemblée publique ordinaire. On y lut quatre sçavans Mémoires. Dans le premier, *sur les Mumies d'Egypte*, le Comte de Caylus traitoit historiquement *de la maniere d'embaumer les corps chez les Egyptiens, telle qu'Hérodote & Diodore de Sicile la décrivent; des drogues qui composoient les embaumemens, & du commerce que les Arabes ont fait des Mumies.* On lut ensuite un cinquiéme & dernier Mémoire de M. de la Curne de Sainte Palaye, *Sur la Chevalerie ancienne.* Il rouloit *sur la décadence & la chûte totale de la Chevalerie, regardée comme Etablissement politique.* M. Tercier, Premier Commis des Affaires Etrangeres, fit après cela la lecture d'un Mémoire *sur la Langue Allemande*, dans lequel il prouva; *Que de toutes les Langues que l'on parle actuellement en Europe, cette Langue est celle qui conserve le plus de vestiges de son ancienneté.* Le dernier Mémoire, dont M. Racine étoit Auteur, avoit pour titre: *De l'utilité de la Tragédie*, & contenoit *l'Examen de la Définition qu'Aristote donne de la Tragédie dans le Fragment de sa Poëtique, qui est venu jusqu'à nous.*

L'Académie Royale des Sciences tint le lendemain son Assemblée publique ordinaire. M. de Fouchy, Secretaire Perpétuel, ouvrit la Séance

par l'éloge de M. Crousaz, Associé Etranger. M. de la Condamine lut ensuite le commencement de la *Préface Historique* d'un ouvrage qu'il doit publier, & qui contiendra le détail des opérations, faites au Pérou par quelques Membres de cette Académie, pour déterminer la figure de la Terre. Le but de cette *Préface* est *d'exposer en abregé les differentes occupations, qui ont fait durer dix ans le voyage de ces Académiciens.* M. de la Condamine ne put rendre compte dans cette lecture, que de ce qui s'étoit passé pendant les années 1735 & 1736. La Séance fut terminée par un Mémoire de M. Rouelle, dans lequel il se proposa; 1°. *de prouver, que les fondemens de l'Art des Embaumemens, parmi les Egyptiens, sont en partie contenus dans la description qu'Hérodote nous en a laissée,* 2°. *de déterminer par expérience les matieres qui entroient dans ces Embaumemens*

Du 18: *Actions*, 18 cens 55; *Billets* de la Premiere Loterie Royale, 745: *Billets* de la seconde, 684.

Le 21 Novembre, la Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine & Mesdames de France, arriverent à Versailles de Choisi, pour dîner. Le Roi s'y rendit pour souper.

Le 24, on prit le deuil de Mademoiselle de la Roche-Sur-Yon, pour douze jours.

M. Larcher, Ingénieur du Roi, avoit dressé, pour le retour de Sa Majesté, dans la grande Galerie, le plan en relief de la Ville & des environs de Namur. Le Roi, après avoir témoigné sa satisfaction de cet ouvrage, a ordonné qu'il fût transporté dans la Galerie du Louvre. Le travail en est considérable. Il est exécuté en bois, & il y a des piéces qui pesent, à ce que l'on dit, plus de 700 livres.

Le 23, les Lecteurs & Professeurs Royaux, en Langue Hébraïque, en Langue Syriaque, en Langue Grecque, en Eloquence, en Philosophie Grecque & Latine, en Mathématiques, en Médecine & en Droit Canon, recommencerent leurs leçons au Collége Royal de France.

Du 26 : *Actions*, 18 cens 55 ; *Billets* de la premiere Loterie Royale, 748 ; *Billets* de la seconde, point de prix fixe.

Le 29 du mois passé, premier Dimanche de l'Avent, le Roi, la Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine, & Mesdames de France, assisterent en bas dans la Chapelle du Château, au Sermon de l'Abbé Poule, Docteur de Sorbonne.

Le premier de ce mois, le Baillif de Froulay, Ambassadeur ordinaire de la Religion de Malte, eut une audience particuliere du Roi, à laquelle il fut conduit par le Chevalier de Sainctot, Introducteur des Ambassadeurs.

M. Daguesseau, Chancelier de France, ne se croyant plus en état, vû son grand âge & ses infirmités, de continuer avec la même assiduité, dans cette premiere Charge du Royaume, les services importans qu'il y a rendus au Roi & à l'Etat depuis 1717, & ayant demandé au Roi la permission de se retirer, Sa Majesté lui a accordé cette permission avec beaucoup de marques de bonté & de satisfaction de ses services. En conséquence il remit en son Hôtel à Paris, le 27 Novembre dernier, à M. le Comte de Saint Florentin, Secretaire d'Etat, ayant le Département de la Maison du Roi, sa démission passée pardevant Notaires, & les clefs de la cassette des Sceaux. MM Daguesseau & de Frêne, Conseillers d'Etat ordinaires, ses fils, monterent dans son carosse, avec M.

le Comte de Saint Florentin, & le Lieutenant des Gardes du Chancelier, qui précédoient le carosse. Ils descendirent à Versailles à l'appartement de M. le Comte de Saint Florentin. L'après midi, à l'arrivée de Sa Majesté, M. le Comte de Saint Florentin & MM. Daguesseau & de Frêne, se rendirent avec le même Officier à l'appartement du Roi. MM. Daguesseau & de Frêne furent introduits dans le Cabinet de Sa Majesté, suivis du Lieutenant des Gardes du Chancelier, portant la Cassette des Sceaux, qui fut remise sur le Bureau de Sa Majesté, & M. le Comte de Saint Florentin présenta en même tems à Sa Majesté l'acte de démission & les clefs des Sceaux.

Le Duc d'Orléans, Premier Prince de Sang, a depuis peu fait présent à la Maison de Sorbone, d'une somme considérable pour y fonder une Chaire en Langue Hébraïque, qui sera remplie par un Docteur de la Maison.

Du 3 Décembre, *Actions*, 18 cens 57 livres 10 sols; *Billets* de la premiere Loterie Royale, 744, *Billets* de la seconde, 684.

LETTRE

A l'Auteur du Mercure.

IL seroit à souhaiter, Monsieur, que les actions particulieres de valeur & de générosité fussent consacrées à l'immortalité, & perpétuées dans la mémoire des hommes, sur tout quand elles ont rapport à leur utilité ou à leur conservation. L'exemple nous porte à la vertu plus puissamment que les meilleurs traités de morale. Vos

tre Journal doit être le Livre de vie du mérite, comme il est celui des talens, & je crois vous faire dans le récit d'un évenement arrivé à la Colonie de Cayenne, un présent d'autant plus agréable & au public, que ce qui est beau, lorsqu'il est vrai, nous frappe de loin, & nous remue bien autrement que de près, & qu'à l'égard de la vérité, vous en trouverez les preuves dans le Mémoire, & dans les Certificats que je vous adresse.

Le 5 Avril 1749, Messieurs Bouteillier, Officiers de Milice à Cayenne, revenoient de leurs Habitations à la Ville, dans leur canot armé de quatre Esclaves. M. Molinier, Arpenteur Royal de cette Colonie, qui faisoit la même route dans le sien, les trouva auprès de la Paroisse de Roura, Quartier de Doyac, où il mit pied à terre. Le vent étoit forcé, & la mer grossie. Le Bâtiment de Messieurs Bouteillier étoit garotté & embarrassé de provisions & d'effets de toute espéce. Cette considération les engagea à prier M. Molinier, dont ils connoissoient la fermeté, de les accompagner. Il leur promit, dès qu'il auroit entendu la Messe, de faire force de rames pour les joindre, & pour les aider de tous ses secours dans leur passage. Ils continuerent dans cette confiance leur route, & trouverent à l'embouchure de la riviere un autre canot appartenant à M. Baduel, chargé de dix-huit personnes, tant libres qu'esclaves, & de beaucoup de bagages. Ces deux canots se crurent plus forts réunis, & entrerent dans la riviere ensemble. A peine y furent-ils engagés, qu'ils frémirent trop tard du danger qu'ils alloient courir dans leur traversée jusqu'à Cayenne. La mer n'étoit qu'une écume ; les courans étoient plus maîtres des canots que le gouvernail. Des lames épouvantables sembloient se jouer d'eux, & les mena-

çoient d'un naufrage prochain. Tantôt élevés jusqu'aux nues, tantôt précipités dans des abîmes, incertains du sort l'un de l'autre. Ce spectacle leur fit voir leur perte assûrée, si une seule vague alloit les surprendre, & ils employoient pour les éviter toutes les précautions que la prudence h[illegible]aine & l'art de gouverner pouvoient leur suggérer. Mais que peuvent l'Art & les précautions contre des montagnes d'eau qui les ensevelissoient de toutes parts, & que la rage du vent faisoit grossir à chaque instant. Il faut connoître la mer pour se figurer une pareille image, & entrer dans la situation de ceux, qui accoûtumés par état à cette profession, courent dans une navigation un peu longue des risques fréquens de leur vie.

Environ au milieu de leur traversée, les colonnes d'eau, se succédant avec plus de rapidité & de violence les unes aux autres, il en fondit une sur le canot de M. Baduel qui renversa dans un moment le canot, les dix-huit personnes qu'il contenoit, & tous les bagages dans la mer. Messieurs Bouteillier saisis d'effroi à cette vûë, n'attendirent plus que leur perte, & elle devint en effet inévitable, par le zéle avec lequel ils sauverent tous ceux qui vinrent à la nage chercher leur salut dans leur Bâtiment, que ce nouveau poids chargea si prodigieusement, que l'eau y entroit déja de toutes parts. Dieu ne permit pas qu'une conduite aussi généreuse fût funeste à ces deux braves Citoyens.

M. Molinier n'avoit perdu aucuns momens au sortir de la Messe, & son canot plus fort & meilleur à la marche, avoit presque doublé le chemin des deux autres, de sorte qu'il fut témoin de leur désastre. Une scéne aussi effrayante le pénétra de douleur. La crainte qui l'avoit glacé jusques-là

pour lui-même, se dissipe. Il fuyoit toute à l'heure le péril, il ne le voit plus, & cherche une mort presque certaine pour rendre la vie à ses compatriotes. Ses esclaves épouvantés refusent d'obéir, & abandonnent leurs rames. Mais la vûe d'une épée prête à les percer, & d'un danger plus prochain, les leur fait reprendre. Un instant plus tard, c'en étoit fait de Messieurs Boureillier & de leur canot. Il court d'abord au triste reste des naufragés, qui déja épuisés & sans force lutoient encore sur les eaux contre la mort. Il aborde tout de suite le canot prêt à périr, prend entre ses bras tous ces malheureux retirés des eaux, & tous les bagages, dont le poids mettoit Messieurs Boureillier en perdition. Il pousse de-là vers le canot perdu, retire tous les effets qui flottoient encore. Le sien exposé à toute la fureur de la mer, se remplit d'eau. D'une main il sauve ses camarades, de l'autre il répare ses propres désordres: il se porte par tout en même tems, & semble se multiplier. Son gouvernail se rompt dans tous ces mouvemens. Cependant il donne de si bons ordres, & manœuvre si bien lui-même pour suppléer à cet accident, qu'ils abordent tous au plus prochain rivage. Là, son premier soin est de soulager les naufragés à qui il vient de conserver la vie. A leur arrivée à Cayenne, ils l'appellent tous leur pere & leur libérateur. Toute la Colonie l'environne & le félicite. Mais aussi humble que s'il n'eût eû aucuns succès, il rapporte à Dieu toutes les louanges qu'on lui donne: il gémit de n'avoir pû sauver toute la troupe, & pleure la mort de quatre personnes que la mer avoit dérobées à ses empressemens.

Voilà, Monsieur, une Histoire du Nouveau Monde, qui peut être fort utile à l'ancien, qui

m'a paru propre à plaire à tous ceux qui aiment le bien & les gens de bien, & à orner votre Livre, qui ne doit pas être uniquement consacré à la Science, mais quelquefois aussi à la vertu.

Dignum laude virum musa vetat mori. Hor.

Lugny.

A Brest, le 12 *Août* 1750.

NAISSANCES, MARIAGE & Morts.

LE 14 Octobre, naquit au Château de Pontbriand, & fut baptisé le 15 dans la Paroisse de Pleurtuit, Diocése de Saint Malo, *Claude-Toussaint-Louis*, fils de Claude-Louis *du Breil*, *Comte de Pontbriant*, Baron de la Houlle, Seigneur du Pin, de la Garde, de la Ville-au-Prevôt, & autres lieux, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, Capitaine Général des Gardes-Côtes du Département de Pontbriand, Gouverneur de l'Isle & Fort des Ebihens; & de Renée-Françoise-Elisabeth du Breil, Comtesse de Pontbriand, son épouse. Il a été tenu sur les Fonts par Hyacinthe Luch, Luce & Marie de Lacherie, au nom, & comme fondés de Procuration de Claude-Toussaint Marot, Comte de la Garaye, Commandeur & Grand Hospitalier des Ordres Royaux & Militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint Lazare, oncle maternel du Comte de Pontbriand, & de Jeanne Marquise du Guesclin, ayeule maternelle de Comtesse de Pontbriand.

Le Comte de Pontbriand avoit épousé en premieres nôces Françoise-Gabrielle d'Epinai, morte en 1748, dont il n'avoit eu qu'une fille, mariée en 1738 à N. Comte de Brue. Le 23 Décembre, 1749. il épousa sa cousine germaine, fille de François-Louis Mathurin du Breil de Pontbriand, & de Marie Anne de Saint Gilles Perconnays. Tous ces noms sont extrêmement connus en Bretagne, & alliés aux premieres *Maisons* de cette *Province*.

Lè 17 Novembre, a été baptisé à Paris dans la Paroisse de Saint Roch, *Jean-Louis*, né le même jour, fils de Louis-Hilaire *du Bouchet*, *Comte de Sourches*, Chevalier de Saint Louis, ci-devant Capitaine de Dragons au Régiment de Languedoc, & de Louise Françoise le Vayer, mariée le 18 Janvier 1747. Le parrain a été Jean-François le Vayer, Maître des Requêtes, frere de la Comtesse de Sourches, & la maraine Hilaire-Ursule de Thiervault, épouse de Louis-François du Bouchet, Comte de Sourches, Lieutenant Général des armées du Roi, du 20 Février 1734, mariée le 23 Octobre 1715, grande mere paternelle de l'enfant.

La Maison du Bouchet est une des plus illustres de la Province du Maine par son ancienneté, ses alliances & ses services militaires André Bouchet, ou Boschet, & Alberic, & André ses deux fils, furent témoins dans une Charte de Guillaume, Evêque du Mans, qui se trouva au Cartulaire de cette Eglise fol. 15. *sect.* 35. *verso*. Cet Evêque paroît être Guillaume de Passavant, qui a siégé depuis 1142 jusqu'en 1186.

Cette Maison a été partagée en plusieurs branches. Jeanne du Bouchet, fille de Gobert du Bouchet, seule héritiere de la branche aînée,

épousa 1°. Hugues IV. Comte de Vendômois, Vicomte de Châteaudun. 2°. Robert IV. Comte de Bethune, de Ponthieu & d'Alençon, dernier des anciens Comtes d'Alençon, dont elle n'eut point d'enfans. L'an 1209, elle fit donation d'une métairie à l'Abbaye de Perseigne, laquelle fut confirmée par Geoffroi, son fils, Vicomte de Châteaudun : elle est inhumée au Château de l'Abbaye de Perseigne. Jeanne du Bouchet étoit tante de Robert, premier chef d'une branche des Seigneurs du Bouchet, Barons, puis Marquis de Sourches, qui fut tenu sur les Fonts de Baptême par elle & son mari, qui lui donna son nom. De cette branche est sortie celle des Seigneurs du Bouchet Malestre, éteinte en 1739 par la mort de Jacques du Bouchet, Lieutenant pour le Roi à Longwy. La branche des Seigneurs du Bouchet Puygreffier, a fini en la personne de Jeanne du Bouchet, Comtesse de Secondigny, premiere femme d'Artus de Cossé, Maréchal de France.

Guillaume du Bouchet, septiéme descendant de Robert, Lieutenant & Connétable de la Ville & Châtel du Mans, épousa le 24 Juillet 1459, Jeanne de Vassé, qui lui apporta en mariage la Terre & Châtellenie de Sourches, dont lui & ses descendans ont depuis porté le nom. François, son arriere-petit fils, fut Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi, Chevalier de son Ordre, & Capitaine de Cinquante Lances, par provision du 29 Janvier 1583 : Lieutenant Général des armées de Sa Majesté en Bretagne. Il épousa le 15 Avril 1556 Sidoine du Plessis Liancourt, tante de Gabrielle, mariée le premier Mars 1611, à François, Duc de la Rochefoucault. La Terre & Châtellenie de Sourches fut érigée en Baronie par Lettres Patentes, données au mois d'Août 1598, en fa-

veur d'Honorat, son fils, Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi, Chevalier de ses Ordres. Jean du Bouchet, fils de ce dernier, Conseiller d'Etat, pourvû de la Charge de Prévôt de l'Hôtel du Roi, & grande Prévôté de France, le 17 Décembre 1643, obtint l'érection de la Baronie de Sourches en Marquisat en 1642, fut fait Chevalier des Ordres du Roi, à la Promotion du 31 Décembre 1661, & mourut le premier Février 1677.

Le Marquis de Sourches, Chef de la Maison du Bouchet, est le quatriéme possesseur de la Charge de Grand Prevôt de France, & cousin germain du Comte de Sourches, qui donne lieu à cet article. Voyez les Mercures de Juin 1746, & le second volume de Décembre 1747, Juin 1748, & l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne.

Les Armes de cette Maison sont au 1. & au 4. d'argent à deux faces de sable écartelées au 2 & au 3, de celles de Chambés Montsoreau d'azur, au lion d'argent armé, couronné & lampassé de gueules, champ semé de fleurs de lys d'argent sans nombre.

La Comtesse de Sourches, nouvellement accouchée, est fille de Jean-Jacques le Vayer, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire en son Hôtel, & Président au grand Conseil, mort le 8 Février 1740, & d'Anne-Louise Dupin. Elle a pour frere Jean-François, Seigneur des Châtellenies de Saint Denis de Sable, la Daviere, Jausay, Saint Cellerin, Bonperoux & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, & Maître des Requêtes Ordinaire de son Hôtel, marié le 21 Fevrier 1746 à Marie-Françoise de Catinat. Elle avoit pour sœur aînée Marie-Françoise le Vayer, mariée en 1736, à Jacques-François de Moreau, Marquis d'Avrolles, Chevalier de l'Or-

dre Royal & Militaire de Saint Louis, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises, mort peu de jours après le combat d'Ettingen des blessures qu'il avoit reçues, dont un fils Jacques-Henri de Moreau, Marquis d'Avrolles.

Le 26 Octobre, Victor-Maurice, *Marquis de Caraman*, Colonel d'un Régiment de Dragons de son nom, épousa Marie-Anne-Gabrielle *d'Alsace de Boussul*, Princesse de Chimay. Ce mariage a été célébré à Lunéville, à la Cour du Roi de Pologne, qui dans cette occasion a honoré les deux familles des marques les plus glorieuses de bienveillance & de distinction. La cérémonie des Fiançailles se fit le 25, dans le Cabinet du Roi, & celle du Mariage le lendemain dans la Chapelle du Château. Sa Majesté a fait l'honneur à Madeselle de Chimay de la conduire à l'Autel à l'une & l'autre cérémonie, dont M. l'Abbé de Caraman, Chanoine de l'Eglise de Paris, a fait la célébration.

Victor-Maurice, qui a donné lieu à cet article, est fils de Victor-Pierre-François de Caraman, Lieutenant Général des Armées du Roi, & de Louise-Magdeleine-Antoinette Portail ; son Bisayeul Pierre-Paul de Riquet, Baron de Bonrepos, Comte de Caraman, en faveur de qui le Roi érigea le Canal de communication des mers en Languedoc en Fief noble, relevant immédiatement de la Couronne, étoit arriere-petit fils de Requier de Riquety, frere d'Honoré de Riquety, qui a fait la branche aînée, connue sous le nom de Marquis de Mirabeau, ainsi qu'il paroît par le Jugement des Commissaires établis pour la recherche de la Noblesse, du 20 Janvier 1670, qui sur leurs titres maintint Jean-Mathias & Pierre-Paul de Riquet, Comte de Caraman, mort Lieute-

nant Général des Armées du Roi, dans la possession du nom & des Armes de Riquety. Cette Maison est une des plus anciennes de la République de Florence, & connue dès le douziéme siécle, sous le nom d'Arriquety. Ce n'est qu'en 1350 qu'ils s'établirent en France, où ils ont formé les deux branches de Mirabeau & de Caraman, l'une établie en Provence, & l'autre en Languedoc.

Louis-Jacques *Chapt de Rastignac*, Archevêque de Tours, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, Abbé de Marmoutier, de la Couronne, de la Sainte Trinité de Vendôme, & de Vauluisant, Docteur en Théologie de la Maison & Société de Sorbonne, mourut le 12 Août 1750, dans sa Maison de Plaisance, près de Tours, âgé d'environ 66 ans. Il avoit été sacré Evêque de Tulles en 1722, & transferé à l'Archevêché de Tours en 1723.

La Maison de Chapt de Rastignac, originaire du Limousin, & établie depuis plusieurs siécles dans le Périgord, est connue par Chartes authentiques depuis l'an 1073 au plus tard, & il y a de fortes raisons de croire qu'elle est une Branche collatérale des anciens Sires de Chabanois, appellés *Principes Cabanenses*, par un Auteur qui écrivoit il y plus de 700 ans; Fondateurs de l'Abbaye de l'Esterp, au Diocèse de Limoges, vers l'an 980, issus en droite ligne d'Abon Cat, * qui suit.

* *On ne croit pas qu'il soit nécessaire de prouver que* Cat *&* Chat *sont précisément la même chose; & qu'il n'y a d'autre difference entre ces deux mots que la maniere differente d'écrire ou de prononcer le nom de cet animal domestique. Ménage, dans son Dictionnaire Etymologique de la Langue Françoise, au mot* Chat, *a déja fait la même observation d'après la no-*

Abon, surnommé *Cat-Armat*, vivoit sous le regne de Charles le Simple, vers l'an 895, & fut le trisayeul d'Ainard, Sire de Chabanois, qui épousa Barteld d'Angoulême, sœur de Foulques, dit Taillefer, Comte d'Angoulême, mort en 1087.

toriété publique, & ce qu'il en a dit doit suffire. » *De* » Catus *ou* Cattus, *dit-il*, (*ce qui signifie fin, rusé,* » *adroit*) *nous avons fait premierement* Cat; *c'est* » *ainsi que ce mot se prononce encore aujourd'hui en* » *Normandie, en Picardie, dans le bas Languedoc &* » *en Angleterre; les Allemans disent aussi* Catz, *&* » *de* Cat *nous avons fait ensuite* Chat, *comme* Char» bon *de* Carbo, *&* Chambre *de* Camera. *Mais que signifie le mot* Armat *ou* Armé *joint à celui de* Cat *dans le surnom d'Abon? On sçait que les anciens Romains se servoient pour abattre & renverser les murailles des Villes qu'ils assiégeoient, d'une machine qu'ils appelloient* Bélier, *parce qu'elle étoit faite d'une longue poutre, dont l'extrêmité étoit armée d'une tête de Bélier d'airain. Cette machine, qui par succession de tems, a dû souffrir divers changemens dans sa construction, parce que tout s'altére ou se perfectionne, a été en usage jusqu'à l'invention du canon, & elle a aussi changé de nom. Pour la conduire jusqu'au pied du mur, les travailleurs se mettoient à couvert & comme en embuscade sous une espece de mantelet ou de galerie, qui pour cette raison, disent quelques Antiquaires, fut appelé* Chat. *Mais quelques raisons qu'on ait eu de lui donner ce nom, elle l'a porté, & il y en a deux sortes de* Chats, *l'un destiné à miner la muraille en creusant par dessous, ou en la sappant par les fondemens; l'autre à frapper le corps même du mur dans son élévation, comme le Belier, pour le jetter par terre, & on donna à ceux-ci le nom de* Chats-Chateils, *en Latin* Cati castellati, *parce qu'ils*

Abon Cat II du nom, souscrivit à une donation faite à l'Abbaye de l'Esterp, vers l'an 1093, par Jourdain V, Sire de Chabanois, qui comptoit Abon-Cat-Armat pour son cinquiéme ayeul.

Guy Cat ou *Cati* (c'est le surnom Latin de la Maison de Chapt) souscrivit avec Aimery, son fils, à la fondation du Prieuré de la Péruze, au Diocèse de Limoges, faite avant l'an 1073, par Jourdain IV, Sire de Chabanois.

Aimery *Cati*, I du nom, dont on vient de parler dans l'article de Guy, son pere, est vrai-semblablement le même Aimery Cat ou *Catus de Faneis*, qui fit du bien à l'Abbaye de l'Esterp, vers l'an 1093, & dont le surnom est le nom d'un Fief,

étoient défendus par des tours & des beffrois. Du Cange, dans son Glossaire Latin, aussi-bien que dans ses Observations sur l'Histoire de Saint Louis par Joinville, page 68 & suivantes, & les nouveaux Editeurs du même Glossaire au mot Catus, *prouvent tout ceci par plusieurs autorités.*

On voit maintenant pourquoi le mot Armat *se trouve joint à celui de* Cat *dans le surnom d'Abon; puisque le* Chat *étoit une machine de guerre, il n'est pas surprenant que cette machine fût* armée *d'une maniere ou d'une autre. Celle qui étoit accompagnée de tourelles ou de châteaux, fut bien appellée* Catus-castellatus. *Peut-être Abon inventa-t'il une nouvelle maniere de l'armer ou de la fortifier. S'il l'a perfectionnée, s'il s'en est servi avec avantage dans quelque operation militaire où il se sera signalé, comme on peut le conjecturer, il est bien croyable qu'il en aura tiré son surnom, & dans cette supposition ce mot* Chat, *qui paroît d'abord ne présenter qu'une idée basse, n'a cependant rien que de glorieux pour lui & pour toute sa postérité.*

appellé *Chadefeyne*, c'est-à-dire Chat de Feyne, contigu à la Terre de Lage-au-Chat, située près la Ville de Saint Yrier, en Limousin, & possedée de toute antiquité par la Maison de Chapt de Rastignac.

Aimery Chat, II du nom, Chevalier, appellé indifferemment Chat & *Cati*, dans les Titres Latins qui le concernent, vivoit en 1194, & fut présent vers l'an 1210 au Traité de mariage de Raimond IV, Vicomte de Turenne, avec Heliz, fille de Guy II, Comte d'Auvergne.

Bernard Chat, I du nom, frere du précédent, consentit en 1194 à une vente faite au Monastére de la Faye, près Chalucet en Limousin.

Bernard Chat, II du nom, Chevalier, assista en 1252 à l'hommage rendu par Raimond IV, Vicomte de Turenne, à l'Abbaye de Tulles.

Aimery Chat ou *Cati*, III du nom, Chevalier, dit *lo Peytavis* ou *lo Petavi*, fils d'Aimery II, assista au même hommage en 1252, & paroît encore dans un Acte du 28 Novembre 1290.

Bernard Chat, III du nom, Damoiseau, Seigneur de Lage au Chat (Terre contigue au Fief de *Chadefeyne*, c'est à dire Chat de Feyne, dont on vient de parler dans l'article d'Aimery I, surnommé *Catus de Faneis*, étoit marié en 1260 avec Raimonde *de Salagnac*, fille d'Aimery, Seigneur de Salagnac, & d'Anne de Ferrieres, lequel Aimery de Salagnac devoit appartenir de bien près à Boson de Salagnac, élu Archevêque de Bordeaux en 1296.

Bernard Chat, IV du nom (fils du précédent) Damoiseau, Seigneur de Lage au Chat, & Coseigneur de Maulac, fit hommage en 1288 de sa Terre de Lage au Chat, au Chapitre de Saint Yrier, comme ses prédécesseurs l'avoient fait de

toute antiquité, *recognovit se tenere & predecessores suos antiquitùs tenuisse.*

Guichard Chat, I du nom, Chevalier, Cosei-gneur de Mausac, vivoit en 1328.

Guichard Chat, II du nom, Chevalier, Seigneur de Lage au Chat, fonda dans l'Eglise de Saint Yrier en 1368 un anniversaire pour le Pape Innocent VI. avec la famille duquel il est très-vraisemblable que la sienne étoit liée de parenté.

Aimery Chat (frere du précédent) Prince de l'Empire, Evêque de Volterre en Toscane, puis de Bologne en Italie, & ensuite de Limoges, Trésorier de l'Eglise Romaine, Conseiller du Roi & du Duc d'Anjou, Gouverneur & Réformateur Souverain & Général dans les Diocèses de Limoges & de Tulles, & dans la Vicomté de Limoges; mourut le 10 Novembre 1390.

Guillaume Chat est nommé au nombre des Grands-Vicaires députés des Eglises d'Agde, de Castres, de *Limoges*, &c. qui se trouverent comme l'élite des plus sages & des plus doctes du tems, à l'assemblée des Prélats convoqués par le Roi Charles VI, en 1395, pour travailler à l'union de l'Eglise.

Aimery Chat, IV du nom (fils de Guichard II) Damoiseau, Seigneur de Lage au Chat & de Mausac, vivoit en 1390, épousa 1°. Marguerite *Flament*, d'une très-ancienne Maison, fille de Mre Hélie Flamenc & de Marguerite de Comborn, sœur de noble & puissant Seigneur N... Vicomte de Comborn; 2°. Agnès *de la Renie*, fille de Raoul de la Renie, Chevalier. Isabeau Chat, ou de Lage-au Chat, Dame de Chamberis, son arriere-petite fille, en la personne de laquelle a fini cette branche de Lage-au-Chat, épousa en 1499 Hugues *de Carbonnieres*, Ecuyer, Seigneur de Jayac, & lui

porta en dot la Terre de Chamberis.

Jean Chat, I du nom, Seigneur de la Germanie (frere du précédent) épousa l'héritiere de Jalhés & de Rastignac.

Antoine Chat, son fils, Damoiseau, Seigneur de Jalhés & de Rastignac, épousa avant l'an 1445 Jeanne *Boutier*, fille de Jean Boutier, Seigneur de Sédières en Limousin, & de Marguerite de Beaufort.

Jean Chat, II du nom (fils du précédent) Damoiseau, Seigneur de Rastignac & de Jalhés, vivoit en 1471.

Aimar Chat, son frere, Abbé de Saint Romain de Blaye en 1498, & aussi de Saint Sauveur de Blaye, fut nommé Evêque de Bazas, mais cette nomination n'eut pas lieu.

Jean Chat ou Chapt, III du nom (fils de Jean II) Damoiseau, Seigneur de Rastignac, de Jalhés, du Pouget, de Saint Rabier, de Lage au-Chat, ou de la Jouchats, de Serval, du Cerf ou du Cern, de la Bachellerie, de la Tour del Boscq, de Saint Antoine de Fallac ou Faulac, de Courgnac, de Lamanceaux, des enclaves de la Paroisse d'Azerac, Coseigneur de Ciourac, qualifié *noble & puissant Seigneur*, épousa en 1509 Françoise *de Serval*, Dame de Serval & de Ciourac. De ce mariage il eut un fils qui suit.

Claude Chat ou Chapt de Rastignac, Seigneur de Rastignac, du Pouget & de la Jouchat, épousa en 1535 Agnès *de Montberon*, fille d'Adrien de Montberon, Baron d'Archiac & de Marras, Conseiller & Chambellan du Roi, Capitaine de la Ville de Blaye, & de Marguerite d'Archiac. De ce mariage il eut pour enfans, 1°. Adrien Chapt de Rastignac, dont on parlera après Raimond, son frere; 2°. Louis Chapt de Rastignac, Coseigneur

de Ciourac, tué en 1569 au siége de Mucidan; 3°. Antoine Chapt de Rastignac, Seigneur de Brigueil, de Laxion, de Cubjac, de Birac & de Cournix, tué en 1579 d'un coup d'arquebuse, portant les armes pour le service du Roi contre la Ligue, & Commandant alors la Noblesse de Périgord; 4°. Raimond Chapt, qui suit.

Raimond Chapt de Rastignac, Seigneur de Messillac, de Pleaux, de Griffol, de Montagnac, de Poumeyrols, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de Cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, Gentilhomme Ordinaire de sa Chambre, Gouverneur, Lieutenant Général (ou Lieutenant de Roi) & Baillif de la Haute-Auvergne, Gouverneur d'Aurillac, & nommé à l'Ordre du Saint Esprit, qualifié *noble & puissant Seigneur*, contribua beaucoup au gain des batailles d'Issoire en 1590, & de Villemur en 1592; se distingua dans plusieurs autres occasions, & fut tué par une main ennemie d'un coup de fauconneau le 26 Janvier 1596, à la Fere, où il étoit allé pour traiter de quelques affaires avec le Roi. Le célebre Historien de Thou, parlant de lui, l'appelle un homme d'un courage infatigable, *Virum indefessa virtutis*. Il eut pour fils Bertrand Chapt de Rastignac, Seigneur de Messillac, Chevalier de l'Ordre du Roi en 1629.

Adrien Chapt de Rastignac, son frere, Seigneur de Rastignac & du Pouget, Coseigneur de Ciourac, Guidon d'une Compgnie de Cinquante Lances des Ordonnances du Roi, qualifié *noble, haut & puissant Seigneur*, épousa en 1565 Jeanne *d'Hautefort*, fille de Jean, Seigneur d'Hautefort, Gentilhomme de la Chambre du Roi de Navarre, Gouverneur pour ce Prince des Comté de Périgord & Vicomté de Limoges, & de Catherine de Chabans

nos. De ce mariage il eut un fils, qui suit.

Jean Chapt de Rastignac, IV du nom, appellé *le Comte de Rastignac*, Seigneur, puis Marquis de Rastignac, Seigneur du Pouget, de Saint Rabier, de Belveys, de Lastours, de Paleyrac, Baron de Luzech, Capitaine de Cinquante hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Conseiller en son Conseil d'Etat, & Maréchal de Camp, qualifié *haut & puissant Seigneur*, épousa, 1°. en 1604. Jacquette *de Génouillac*, fille de Louis de Génouillac, Baron de Gourdon, Seigneur de Vaillac, & Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de Cinquante hommes d'Armes de ses Ordonnances, Conseiller d'Etat, Gouverneur de Bordeaux & du Château-Trompette, nommé à l'Ordre du Saint Esprit, & d'Anne de Montberon-de-Fontaine. 2°. Jeanne *de Lastours*, Baronne de Lastours, fille de Jean Baron de Lastours, premier Baron du Limousin, & de Françoise Gentil. Du premier lit naquit un fils, qui suit.

Jean-François Chapt de Rastignac, appellé *le Comte de Rastignac*, Baron de Luzech, Seigneur de Coulonges, de Peyrignac, de Saint Rabier, de Lastours, de Belveys & de Paleyrac, Colonel d'un Régiment de son nom, Maréchal de Camp, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Capitaine de Cinquante hommes d'Armes, qualifié *haut & puissant Seigneur*, épousa en 1625 Gabrielle *de Sediére*, fille de François de Sediére, Seigneur de Coulonges, Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi, Chevalier de son Ordre, & de Magdeleine de la Forêt, Dame de Peyrignac. De ce mariage il eut un fils, qui suit.

François Chapt, Marquis de Rastignac, Baron de Luzech, Seigneur de Coulonges, de Sarazac, de Saint Rabier, de Peyrignac, de Paleyrac, de

Sargat & de Serval, épousa en 1672 Jeanne-Gabrielle *de Clermont-Vertillac*, fille de Jacques-Victor de Clermont-Touchebeuf, Comte de Clermont, Baron de Gramat, de Tegra, de Besse, de Saint Projet, &c. & de Jeanne, Marquise de Gaulejac de Pechcalvel.

M. l'Archevêque de Tours est né de ce mariage.

Jacques Gabriel Chapt, son frere, appellé le Comte de Rastignac, Baron de Luzech, Seigneur de Peyrignac, de Sarazac, de Clermont, de Combebonnet, &c. né en 1677, n'a pas eu d'enfans de son mariage accordé en 1701, avec Maie-Anne *de Narbonne-Arnouil*, fille de Louis de Narbonne-Arnouil, dit le Comte de Clermont, Seigneur de Combebonnet, de Montfort, de Castelnau, &c. & de Magdeleine de Souillac-d'Azerac.

* Armand-Hyppolite-Gabriel Chapt (autre frere de l'Archevêque de Tours) appellé *le Vicomte de Rastignac*, Marquis de Rastignac, Seigneur de Coulonges, de la Besse, de Milhac, du Peuch, du Moustier, de Cabirac, du Sabloux & de la Roque Saint Christophe, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, épousa en 1722 Françoise *Foucaud de la Besse*, fille de Pierre Foucaud, Seigneur de la Besse, de Milhac, du Peuch, &c. & d'Isabeau de Vassal. Il mourut le 18 Août 1748, & a laissé un fils & une fille, qui suivent.

Jacques Jean Chapt de Rastignac, Marquis de Rastignac, né en 1728.

Marie-Anne-Pétronille Chapt de Rastignac, née en 1729.

Il y a trois autres branches, celles de Firbeys, de Laxion & de Puiguilhem.

Peyrot Chapt de Rastignac, Seigneur de Laxion, de Courniac, de Nanteuil, d'Eyserat, de Tursac, de Saint Jory la Bloux & du Pouget, Chevalier de

de l'Ordre du Roi, est le Chef de ces trois branches. Il épousa en 1599, Marguerite *Chapt de Rastignac*, sa cousine germaine, héritiere des Terres de Laxion & de Saint Jory, fille d'Antoine Chapt de Rastignac, Seigneur de Brignac, & de Marguerite de Calvimont.

La branche de Firbeys est fondue dans celle de Puiguilhem.

Charles Chapt de Rastignac, Marquis de Laxion, Comte de Lambertie & de Pansol, Seigneur de Corgniac, d'Eyzerat, de Nanteuil de Saint Jory-la-Bloux, de Vaunac en partie, de la Navoye, de la Forest-Beron, de Lage & en partie de l'Isle Saint Macaire, aujourd'hui Chef de la branche de Laxion, a épousé en 1724, Marie-Jacqueline-Eléonore *d'Aydie de Riberac*, fille de Blaise d'Aydie, Seigneur des Bernardieres, de Montcheuil, &c. & de Louise-Thérèze-Charlotte-Diane de Baultru de Nogent. De ce mariage il a plusieurs enfans, dont l'un est Chevalier de Malte.

Pierre-Louis Chapt de Rastignac, Seigneur de Puiguilhem, de Villars, de Milhac, de Lencontrade, de Firbeys, de Monchapeix & de la Glodie, aujourd'hui Chef de la branche de Puiguilhem, a aussi plusieurs enfans de son mariage accordé en 1734 avec Susanne-Anne *du Lau*, fille de Jean-Armand du Lau, Seigneur d'Allemans, & de Julie-Antoinette de Beaupoil de Sainte Aulaire, sœur de Marc-Antoine Front de Beaupoil de Sainte Aulaire, Marquis de Lanmarie, Lieutenant Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres & Ambassadeur en Suéde.

Pierre-Jean Chapt de Rastignac, Abbé de Barbeaux, ci-devant Agent Général du Clergé de France, est frere du précédent.

Le détail qu'on vient de donner, a été tiré de

la Généalogie de cette Maison de Chapt de Rastignac, comprise dans le troisiéme Regiftre de la Noblesse de France, qui va paroître en deux volumes au mois de Décembre, prémice des Ouvrages de M. de Sérigny, Juge d'Armes de France en survivance de M. d'Hozier, son pere, Juge d'Armes de France, Chevalier Doyen de l'Ordre du Roi, Conseiller en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, &c.

Le 29 Septembre, Bertrand-Gabriel *du Guesclin*, ancien Officier au Régiment du Roi, mourut en son Château de Beaucé au Maine, âgé de 58 ans, étant né le 27 Juillet 1692. Il avoit épousé par Contrat du 17 Juillet 1725 Marie-Anne Phelipeaux, fille d'Antoine Phelipeaux, Seigneur d'Herbaut, Conseiller au Parlement de Metz & Intendant de la Marine, & de Jeanne Gallon. Il étoit fils de René du Guesclin & de Marie Sourdrille, Dame d'Escoublere. René étoit de la branche des Seigneurs de Beaucé, qui a commencé en la personne de Gabriel du Guesclin, fils puîné de Bertrand du Guesclin, & de Julienne du Châtelier. Bertrand mourut en 1586, & étoit le seiziéme descendant de Richer, que l'on prend pour tige de cette Maison, & qui vivoit au commencement du XI. siécle.

Il est peu de noms aussi respectables en France que celui de du Guesclin. La haute réputation que se fit dans son tems par ses vertus & ses exploits le fameux Connétable Bertrand du Guesclin, a répandu sur toute sa famille un éclat qui ne s'éteindra jamais. La France ne fut pas le seul théatre de la gloire de ce grand homme ; l'Espagne lui dut sa délivrance du regne barbare de Pierre le Cruel, & elle conserve cherement la posterité d'un fils naturel qu'il y laissa, qui, suivant les coûtumes du pays, au défaut d'enfans légitimes, en eut les honneurs & les prérogatives.

Le 7 Octobre, Charles-Armand, Comte *de Maillebois*, fils du Maréchal de ce nom, mourut à Paris, âgé de 20 ans, & fut inhumé à S. Roch.

Le premier Novembre, Guy-Omer *Talon*, Ecuyer ordinaire du Roi, mourut, âgé de 72 ans, & fut inhumé à Saint Sulpice.

Le 3, Marie-Agnès *de Gondrecourt*, épouse de N. *Fontaine*, Conseiller-Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, & ancien Fermier Génral, mourut & fut inhumé à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Le 4, Henri Gaspard *de Caze de la Bove*, Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, & Intendant de la Généralité de Champagne & de ses frontieres, mourut à Langres, âgé de 40 ans. Il étoit fils du Fermier Général de ce nom, & avoit épousé une fille de N. de Boulogne, Intendant des Finances.

Le 5, Nicolas *Jolly*, Secretaire du Roi, mourut, & fut inhumé à Saint Roch.

Le 10, Elisabeth-Rosalie *d'Estrées de Tourpes*, Dame d'Oudeauville, premiere Baronne du Boulenois, de Parentie, Surques, Loquintaix & Neuville, & Dame du Domaine de Beaufort en Vallée, & Princesse en partie de Tingri, mourut âgée de 78 ans, & fut inhumée à Saint Roch. Elle étoit fille de Jean Comte d'Estrées de Nanteuil & de Tourpes, Maréchal & Vice-Amiral de France, Viceroi de l'Amérique, Gouverneur de Nantes & du Pays Nantois, Chevalier des Ordres du Roi, & de Marie-Marguerite Morin, fille de N. Morin, Seigneur de Château-Neuf, Secretaire du Roi, qu'il épousa en 1658, & morte le 15 Mai 1714, petite fille de François-Annibal, I du nom Duc d'Estrées, Pair & Maréchal de France, & de sa premiere femme Marie de Béthune.

Le 13, Charles-Claude-Ange *Dupleix de Bacquencourt*, Secretaire du Roi, & l'un des Fermiers Généraux de S. M. mourut à Paris âgé de 54 ans, & fut inhumé à Saint Eustache.

Le 14, Jean *Gascoing*, Chevalier de S. Lazare, & Gentilhomme Servant ordinaire du Roi, Conseiller-Président & Lieutenant Général de Saint Pierre-le-Moutier, mourut ; & fut inhumé à Saint Eustache.

Le 23, Charles-Louis *Chauvelin*, Marquis de Grosbois, mourut âgé de 30 ans, sur la Paroisse de Saint Sulpice, & fut transporté aux Carmes de la Place Maubert. Il étoit fils unique de Germain-Louis Chauvelin, Ministre d'Etat & Commandeur des Ordres du Roi, & n'avoit point encore pris d'alliance. Il laisse trois sœurs.

Le 25, Edmond-Etienne Seigneur *de Malmaison*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, ancien Capitaine de Dragons, Ecuyer de feue S. A. R. Madame, mourut & fut inhumé à Saint Germain l'Auxerrois.

Maurice *Comte de Saxe*, *Duc de Courlande & de Semigalle*, Maréchal Général des Camps & Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Blanc, mourut le 30 Nov. au Château de Chambord, après huit jours de maladie, n'étant âgé que de 54 ans. Il avoit été comblé de marques d'estime & de bienfaits par le Roi qu'il avoit bien servi, & de louanges par toute la Nation, qui s'étoit empressée à rendre justice à son mérite. Objet d'amour & de confiance pour les troupes qu'il commandoit & qu'il animoit par son exemple, il s'étoit rendu redoutable à celles qu'il avoit à combattre. Aussi sçavant par théorie dans toutes les parties de l'Art de la guerre, qu'habile à réduire en pratique tout ce qu'il peut enseigner ; aussi propre aux ar-

tentions de la guerre deffensive qu'à l'activité de l'offensive; incapable d'être retardé dans la carriere de la gloire, ni par le dérangement de sa santé, ni par les obstacles des saisons, ni par les difficultés imprévûes, il joignit au courage le plus intrépide, la sagesse & l'étendue des vûes dans les projets, la vivacité, l'ordre & le coup d'œil dans l'exécution & la solidité des mesures pour assûrer les suites des succès. La Campagne de 1744; les Batailles de Fontenoy, de Raucoux & de Lawfelds; Bruxelles & dix-huit Bataillons emportés au milieu de l'hyver; l'incomparable marche qui conduisit l'Armée Françoise devant Maëstricht, & mit les ennemis hors d'état de secourir cette Place; quantité d'autres actions éclatantes assûrent à la mémoire de ce Grand Général une immortalité dûe à la supériorité de ses talens.

EPITAPHE

De M. le Maréchal de Saxe.

PAr le malheur instruit dès ses plus jeunes ans,
Cher au peuple, à l'armée, au Prince, à la victoire,
Redouté des Anglois, haï des Courtisans,
Il ne manque rien à sa gloire.

VERS

Sur le même sujet.

DEs foudres de Louis Ministre prompt, terrible,
Par ses combats il compta ses succès,

Et l'effroi de son nom fut l'ame de la paix.
France, qui dois ta gloire à son bras invincible,
Que tes cris justement éclattent sur son sort ;
Il ne te fit jamais gémir que de sa mort.

Le Chevalier Laurés.

AUTRES

Sur le même sujet.

IL est réduit en poudre
Ce Turenne nouveau, le Prince des Guerriers ;
Ses triomphes & ses lauriers
N'ont pû défendre, hélas ! sa tête de la foudre ;
La mort l'a fait tomber sous ses coups meurtriers.
France, de ton Héros consacre la mémoire ;
Grave sur son tombeau nos larmes, tes soupirs,
Maurice meurt pleuré de la Victoire,
De Mars, de Louis, des plaisirs.
Il vécut assez pour sa gloire,
Et trop peu pour nos désirs.

Raoult.

Le 21 Août, Catherine *le Bret*, veuve de N. Gosselin, mourut dans la Paroisse de Bleville, Diocèse de Rouen, âgée de 105 ans, & y fut inhumée.

ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 12 Août, qui maintient le sieur Comte de Tavannes, le sieur Duc de Châtillon, & les représentans le sieur le Veneur, dans le droit de péage par eux prétendu sur la riviere de Seine, au lieu dit Conflans-Sainte-Honorine.

AUTRE du 25, qui ordonne qu'il sera procedé par Messieurs les Intendans des Provinces & Généralités du Royaume, à l'adjudication de la fourniture de l'Etape aux troupes de Sa Majesté pendant l'année 1751.

AUTRE du même jour, qui proroge jusqu'au premier Octobre 1751, le pouvoir accordé à Messieurs les Intendans des Généralités où la Taille est personnelle, de faire procéder pardevant eux, ou ceux qu'ils commettront, à la confection des rôles des Tailles dans les Villes, Bourgs & Paroisses où ils jugeront à propos.

AUTRE du même jour, qui ordonne que les particuliers qui seront compris dans les états de répartition de la Capitation de l'année 1751, seront tenus de payer, outre la portée de leurs taxes, les quatre sols pour livre d'icelles.

AUTRE du même jour, portant reglement au sujet du renouvellement des Baux courans de la seconde moitié des Octrois des Villes, dont l'expiration ne doit arriver que postérieurement au dernier Décembre 1750.

Et l'effroi de son nom fut l'ame de la paix.
France, qui dois ta gloire à son bras invincible;
Que tes cris justement éclattent sur son sort;
Il ne te fit jamais gémir que de sa mort.

Le Chevalier Laurés.

AUTRES

Sur le même sujet.

IL est réduit en poudre
Ce Turenne nouveau, le Prince des Guerriers;
Ses triomphes & ses lauriers
N'ont pû défendre, hélas! sa tête de la foudre;
La mort l'a fait tomber sous ses coups meurtriers.
France, de ton Héros consacre la mémoire;
Grave sur son tombeau nos larmes, tes soupirs,
Maurice meurt pleuré de la Victoire,
De Mars, de Louis, des plaisirs.
Il vécut assez pour sa gloire,
Et trop peu pour nos désirs.

Raoult.

Le 21 Août, Catherine *le Bret*, veuve de Gosselin, mourut dans la Paroisse de Blevill[e] Diocèse de Rouen, âgée de 105 ans, & y fut [in]humée.



ARREST [illegible]

ARREST [illegible] vannes, [illegible] tans le sieur [illegible] eux [illegible] Confans [illegible]

AUTRE [illegible] cedé par Messieurs [illegible] Générales [illegible] fourniture [illegible] pendant l'année [illegible]

AUTRE [illegible] premier Octobre [illegible] sieurs [illegible] personne [illegible] ceux qui [illegible] des Tailles [illegible] ils jugeront à propos.

AUTRE [illegible] particuliers [illegible] répartition [illegible] les quatre sols [illegible]

AUTRE [illegible]

[illegible] Roi, du 13 [illegible] Rentes sei- [illegible], sans rete- [illegible] itaires.

[illegible] le prix des [illegible] te livres le [illegible] sols seront [illegible] dix sols par [illegible] desdits Ta- [illegible] mpêcher l'a- [illegible] nte sols par [illegible] u Tabac.

[illegible] e à six mois [illegible] ace & sans [illegible] de tous les [illegible] gnie Royale

[illegible] des peines

[illegible] que les Offices [illegible] oi, Procureurs [illegible] nteurs Royaux, [illegible] yée au premier [illegible] délai, demeure-

[illegible] oi, donnée à Fon- [illegible] es Mendians.

[illegible] nant les Gages inter-

AUTRE du 6 Septembre, qui ordonne que les Syndics & Jurés des Communautés des Maîtres Chaircutiers, des Bouchers & des Vitriers, seront tenus, chacun en droit soi, de compter devant le Sieur Lieutenant Général de Police, du produit des droits qui ont été attribués à ces Communautés pour leur faciliter la réunion des Offices créés par l'Edit de Février 1745.

AUTRE du 10, en interpretation du Réglement du 24 Décembre 1743, concernant la Clincaillerie de la Ville de Thiers.

AUTRE du même jour, portant réglement pour la fabrique des Cadis du Lavaunage, & des Serges & autres Etoffes qui se font à Uzès & dans les environs.

AUTRE du même jour, portant réglement pour la fabrique des Cordelats & Redins de Mazamet, Boissesson & autres lieux de la Province de Languedoc; & pour plusieurs autres étoffes du Diocêse de Castres.

AUTRE du même jour, portant réglement pour la fabrique des Etoffes qui se font dans le Vivarais.

AUTRE du même jour, portant réglement pour la fabrique des Etoffes du Lavaunage & des Sevennes.

EDIT DU ROI, donné à Versailles au mois de Septembre, portant création de cinquante places ou charges héréditaires de Barbiers Perruquiers, Baigneurs & Etuvistes de la Ville & fauxbourgs de Paris.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 13 Octobre, qui ordonne que les Cens & Rentes seigneuriales seront payés aux Seigneurs, sans retenue du Vingtiéme de la part des Censitaires.

AUTRE du même jour, qui fixe le prix des Tabacs du crû de la Louisiane, à trente livres le quintal, dont vingt-sept livres dix sols seront payées par le Fermier, & deux livres dix sols par le Roi; désigne les ports pour l'entrée desdits Tabacs, & établit des précautions pour empêcher l'abus & la fraude, tant au droit de trente sols par livre pesant de Tabac, qu'à la Ferme du Tabac.

AUTRE du même jour, qui fixe à six mois pour toute préfixion & délai, par grace & sans espérance d'aucun autre délai, le Visa de tous les effets concernant l'ancienne Compagnie Royale de la Chine.

AUTRE du 14, qui prononce des peines contre un Libraire.

AUTRE du 19, qui ordonne que les Offices de Substituts des Procureurs du Roi, Procureurs postulans, Notaires, Huissiers & Arpenteurs Royaux, dont l'hérédité n'aura point été payée au premier Janvier prochain, pour dernier délai, demeureront supprimés.

DECLARATION du Roi, donnée à Fontainebleau le 20, concernant les Mendians.

AUTRE du 25, concernant les Gages intermédiaires & autres droits.

ORDONNANCE du Roi, du 30, pour mettre à deux cens hommes chacune des douze Compagnies du Régiment de ses Gardes-Suisses.

AUTRE du 8 Novembre, pour établir des Sous-Lieutenans dans son Régiment d'Infanterie.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 21, portant injonction aux Officiers des Elections, de se conformer exactement aux reglemens généraux du Conseil, dans l'adjudication des baux de la seconde moitié des Octrois des Villes, Bourgs & Paroisses de leur ressort.

EDIT DU ROI, donné à Fontainebleau, au mois de Novembre, portant création d'une Noblesse militaire.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France, & de Navarre. A tous présens & à venir; salut. Les grands exemples de zéle & de courage que la Noblesse de notre Royaume a donnés pendant le cours de la derniere guerre, ont été si dignement suivis par ceux qui n'avoient pas les mêmes avantages du côté de la naissance, que nous ne perdrons jamais le souvenir de la généreuse émulation avec laquelle nous les avons vû combattre & vaincre nos ennemis. Nous leur avons déja donné des témoignages authentiques de notre satisfaction par les grades, les honneurs & les autres récompenses que nous leur avons accordés. Mais nous avons considéré que ces graces, personnelles à ceux qui les ont obtenues, s'éteindront un jour avec eux; & rien ne nous a paru plus digne de la bonté du Souverain, que de faire passer jusqu'à leur postérité les distinctions qu'ils ont si justement acquises par leurs services. La Noblesse la plus an-

[...]ine de nos Etats, qui doit sa premiere origine à la gloire des Armes, verra sans doute avec plaisir que nous regardons la communication de ses priviléges comme le prix le plus flateur que puissent obtenir ceux qui ont marché sur ses traces pendant la guerre. Déjà annoblis par leurs actions, ils ont le mérite de la Noblesse, s'ils n'en ont pas encore le titre, & nous nous portons d'autant plus volontiers à le leur accorder, que nous suppléerons par ce moyen à ce qui pouvoit manquer à la perfection des Loix précédentes, en établissant dans notre Royaume une Noblesse militaire, qui puisse s'acquerir de droit par les armes, sans lettres particuliéres d'ennoblissement. Le Roi Henri IV. avoit eu le même objet dans l'article XXV. de l'Edit sur les tailles, qu'il donna en 1600; mais la disposition de cet article ayant essuyé plusieurs changemens par des Loix postérieures, nous avons cru devoir, en y statuant de nouveau par une Loi expresse, renfermer cette grace dans de justes bornes. Obligés de veiller avec une égale attention au bien général & particulier des differens Ordres de notre royaume, nous avons craint de porter trop loin un privilége dont l'effet seroit de surcharger le plus grand nombre de nos sujets, qui supportent le poids des tailles & des autres impositions. C'est cette considération qui nous a forcés de mettre des limitations à notre bienfait, pour concilier la faveur que méritent nos Officiers militaires avec l'intérêt de nos sujets taillables, au soulagement desquels nous serons toujours disposés à pourvoir de la maniére la plus équitable & la plus conforme à notre affection pour nos peuples. A ces causes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons, par notre

présent Edit perpétuel & irrevocable, dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, voulons & nous plait ce qui suit.

Art. I. Aucun de nos sujets servant dans nos troupes en qualité d'Officier, ne pourra être imposé à la taille pendant qu'il conservera cette qualité.

II. En vertu de notre présent Edit, & du jour de sa publication, tous Officiers Généraux non nobles, actuellement à notre service, seront & demeureront annoblis avec leur postérité née & à naître en légitime mariage.

III. Voulons qu'à l'avenir le grade d'Officier Général confere la noblesse de droit à ceux qui y parviendront, & à toute leur postérité légitime, lors née & à naître, & jouiront nosdits Officiers Généraux de tous les droits de la Noblesse, à compter du jour & datte de leurs Lettres & Brevets.

IV. Tout Officiet non noble, d'un grade inférieur à celui de Maréchal-de-Camp, qui aura été par nous créé Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint Louis, & qui se retirera après trente ans de service non interrompus, dont il en aura passé vingt avec la commission de Capitaine, jouira sa vie durant de l'exemption de la taille.

V. L'Officier dont le pere aura été exempt de la taille en exécution de l'article précédent, s'il veut jouir de la même exemption en quittant notre service, sera obligé de remplir auparavant toutes les conditions prescrites par l'article IV.

VI. Réduisons les vingt années de commission de Capitaine, exigées par les articles ci-dessus, à dix-huit ans pour ceux qui auront eu la Commission de Lieutenant-Colonel, à seize pour ceux qui auront eu celle de Colonel, & à quatorze pour ceux qui auront eu le grade de Brigadier.

VII. Pour que les Officiers non nobles, qui auront accompli leur tems de service, puissent justifier qu'ils ont acquis l'exemption de la taille accordée par les articles IV & V, voulons que le Secrétaire d'Etat chargé du département de la guerre, leur donne un certificat, portant qu'ils nous ont servi le tems prescrit par les articles IV & VI, en tel corps, & dans tel grade.

VIII. Les Officiers, devenus Capitaines & Chevaliers de l'Ordre de Saint Louis, que leurs blessures mettront hors d'état de nous continuer leurs services, demeureront dispensés de droit du tems qui en restera lors à courir : Voulons en ce cas, que le certificat mentionné en l'article précédent, spécifie la qualité des blessures desdits Officiers, les occasions de guerre dans lesquelles ils les ont reçûes, & la nécessité dans laquelle ils se trouvent de se retirer.

IX. Ceux qui mourront à notre service, après être parvenus au grade de Capitaine, mais sans avoir rempli les autres conditions imposées par les articles IV & VI, seront censés les avoir accomplies, & s'ils laissent des fils légitimes qui soient à notre service, ou qui s'y destinent, il leur sera donné, par le Secrétaire d'Etat chargé du département de la guerre, un certificat, portant que leur pere nous servoit au jour de sa mort dans tel corps & dans tel grade.

X. Tout Officier, né en légitime mariage, dont le pere & l'ayeul auront acquis l'exemption de la taille, en exécution des articles ci-dessus, sera noble de droit, après toutefois qu'il aura été par nous créé Chevalier de l'Ordre de Saint Louis ; qu'il nous aura servi le tems prescrit par les articles IV. & VI, ou qu'il aura profité de la dispense accordée par l'article VIII : Voulons pour le mettre

en état de justifier de ses services personnels, qu'il lui soit delivré un certificat, tel qu'il est ordonné par les articles VII & VIII, selon qu'il se sera trouvé dans quelqu'un des cas prévus par ces articles, & qu'en conséquence il jouisse de tous les droits de la Noblesse, du jour daté dans ledit certificat.

XI. La Noblesse acquise en vertu de l'article précédent, passera de droit aux enfans légitimes de ceux qui y seront parvenus, même à ceux qui seront nés avant que leurs peres soient devenus nobles; & si l'Officier qui remplit ce troisiéme degré, meurt dans le cas prévu par l'article IX, il aura acquis la Noblesse : Voulons pour en assûrer la preuve, qu'il soit délivré à ses enfans légitimes un certificat tel qu'il est mentionné audit article IX.

XII. Dans tous les cas où nos Officiers seront obligés de faire les preuves de la Noblesse acquise en vertu de notre présent Edit, outre les Actes de célébration & Contrats de mariage, Extraits baptistaires & mortuaires, & autres titres nécessaires pour établir une filiation légitime, ils seront tenus de représenter les Commissions des grades des Officiers qui auront rempli les trois dégrés ci dessus établis, leurs provisions de Chevaliers de l'Ordre de Saint Louis, & les certificats à eux délivrés en exécution des articles VII, VIII, IX, X, & XI; selon que lesdits Officiers auront rempli les conditions auxquelles nous avons attaché l'exemption de la taille & la Noblesse; ou selon qu'ils auront été dispensés desdites conditions, par blessures, ou par mort, conformément aux dispositions du présent Edit.

XIII. Les Officiers non nobles, actuellement à notre service, jouiront du bénéfice de notre pré-

sent Edit, à mesure que le tems de leurs services prescrit par les articles IV, VI & VIII, sera accompli, quand même ce tems auroit commencé à courir avant la publication de notre Edit.

XIV. N'entendons néanmoins par l'article précédent, accorder auxdits Officiers d'autre avantage rétroactif, que le droit de remplir le premier degré. Défendons à nos Cours, & à toutes Jurisdictions qui ont droit d'en connoître, de les admettre à la preuve des services de leurs peres & ayeux, retirés ou morts à notre service avant la publication de notre présent Edit.

XV. Pourront nosdits Officiers déposer pour minutes, chez tels Notaires-Royaux qu'ils jugeront à propos, les Lettres, Brevets & Commissions de leurs grades, ainsi que les certificats de nos Secrétaires d'Etat chargés du département de la guerre, dont leur sera délivré des expéditions, qui leur serviront ce que de raison. *Si donnons en* mandement à nos amés & feaux Conseillers les gens tenant nos Cours de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, que notre présent Edit ils ayent à faire lire, publier & régistrer, & le contenu en icelui garder & observer selon sa forme & teneur, sans y contrevenir, ni permettre qu'il y soit contrevenu, nonobstant tous Edits, Déclarations, Arrêts, Réglemens & autres choses à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé & dérogeons par notre présent Edit: car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel. Donné à Fontainebleau au mois de Novembre, l'an de grace mil sept cens cinquante, & de notre regne le trente-sixiéme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, M. P. DE VOYER D'ARGENSON. *Visa* DAGUESSEAU. Vû au Conseil, Ma-

OHAULT : Et scellé du grand sceau de cire verte.

Régistré, oui, ce réquerant le Procureur Général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur ; & copies callationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour y être lûes, publiées & registrées : Enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, le vingt cinqniéme jour de Novembre mil sept cent cinquant. Signé YSABEAU.

AVIS.

F*illion* avertit le Public qu'il fait & vend les véritables Biscuits du Palais Royal, depuis trois sols jusqu'à six ; Biscuits & Gâteaux de Savoye ; Gâteaux d'amande ; des cœurs de biscuits, des roses & des bonnets Turcs ; Macarons d'amande amere ; Massepins, Pralines, seringués & des cœurs de Massepin, Massepins royaux & au Chocolat à la fleur d'orange. Conserves de fleur d'orange en gâteaux & en cœurs & pralinées ; il fait aussi les parfaites Méringues, tant liquides que seches, & tout ce qui concerne l'Office.

Il continue de fabriquer les Chocolats vanillés & de santé, ambrés & à la fleur d'orange & sans sucre, depuis quarante sols jusquà huit livres ; Pistaches & Pastilles fines, depuis trois livres jusqu'à six. Il fait aussi un Chocolat naturel pour les personnes qui sont incommodées de l'estomach & de la poitrine, & un Beurre de Cacao caraqué, simple & à la vanille, bon pour les maux de poitrine & pour les brûlures, les lévres gersées & les boutons, pour toutes sortes de maladies de la peau ; il le vend en gros & en détail ; & des Sirops d'orgeat, de capi-

laire, de limon & guimauve, & Pâte de guimauve; Pâte d'orgeat. Il demeure dans l'Abbaye Saint Germain des Prez, Cour des Religieux, rue Childebert, la quatriéme boutique après la fontaine. Son Enseigne est à la Croix de Chevalier; il y a sur l'appui de la boutique une montre avec des Biscuits.

AUTRE.

La veuve du Sieur Simon *Bailly* renouvelle au Public ses assûrances, qu'elle continue de fabriquer les véritables Savonettes legeres, & pains de pâte pour les mains, de pure crême de savon, dont elle seule a le secret: comme plusieurs se mêlent de les contrefaire, & les marquent comme elle, pour n'être point trompé, il faut s'adresser chez elle, rue *Pavée Saint Sauveur*, au bout de celle du petit Lyon, à l'Image Saint Nicolas, une porte cochere, presque vis-à-vis la rue Françoise, quartier de la Comédie Italienne.

AUTRE.

Le Sieur *le Comte*, seul Vinaigrier ordinaire du Roi, donne avis, qu'indépendemment des differens Vinaigres qu'il a inventés & composés, au nombre de plus de soixante, tant de table, que bains & toilettes, & qu'il vend depuis cinq ans, qu'il vient de finir *le nouveau Vinaigre astringent, à l'usage des Dames*, dont les moindres bouteilles sont de 6 liv. Il y a des bouteilles de 24 l. Il continue de vendre les corbeilles galantes, garnies de differentes sortes de vinaigre.

Il demeure Place de l'Ecole, près le Pont-neuf, à la Renommée.

AUTRE.

A la Renommée des Pommades d'Huvé, rue Saint Denis, entre Saint Leu & le Sépulchre, du même côté, vis-à-vis la rue de la Chanverrerie.

Charon, Marchand Parfumeur, gendre du feu Sieur *Lorpheuvre* : Par Brevet du 3 Octobre 1750, de M. Chicoyneau, Premier Médecin de Sa Majesté, & de Messieurs de la Commission Royale de Médecine, après avoir vû la composition de la Pommade & Baume d'Huvé, & les Certificats concernans ses bons effets, il est permis au Sieur Charon de continuer de composer, vendre & distribuer ladite Pommade & Baume d'Huvé, pour la guérison des boutons & dartres, dans laquelle il n'entre aucun fard. Elle blanchit la peau, ôte les rougeurs de la petite verole, humecte le teint, quand il est sec & rude, préserve du hâle, lorsqu'on est exposé au grand air ; le Baume joint à la Pommade, efface les taches de rousseur. Les pots de pommade & les phioles de Baume sont de 15 f. piéce.

AUTRE.

Le Sieur *Boursier*, Marchand de couleurs, rue du Roule, à l'Aigle de Prusse, avertit le Public, qu'outre le secret qu'il a trouvé, de porter à la derniere perfection toutes sortes de Pastels, par la maniere dont il les compose, & dont il les roule, il s'est encore étudié à imprimer ses toiles, de façon, que les Peintres les plus difficiles en sont très-contens. Le même ne réussit pas moins bien dans les assortimens qu'il fait des couleurs en huile & en mignature, qu'il envoye dans les differentes parties du Royaume, aussi bien que dans les Pays Etrangers.

AUTRE.

Les effets merveilleux du Topique de M. le Chevalier *Harrington* se confirment de jour en jour par les guérisons d'une infinité de personnes, dont les membres étoient amortis, d'autres qui souffroient de violentes douleurs de rhumatisme, qui ont récouvré une santé parfaite, tant à Paris que dans les Provinces. Ce spécifique fait marcher droit les boiteux qui le sont par l'accident de nerfs retirés ou trop tendus, les amollissant de façon, qu'ils reviennent dans l'état naturel où ils doivent être; il fait aussi marcher en peu de jours les enfans noués, le tout par une douce transpiration qui ôte la malignité des humeurs.

M. le Chevalier Harrington, Auteur de ce remède extérieur, fait sa résidence ordinaire à son Château de la Brousse, par Lambale à Matignon, en Bretagne, & à Paris chez le Sieur de Neef, Maître Tailleur, rue des grands Augustins, vis-à-vis la rue Christine.

AUTRE.

Le Sieur Claude *Valade*, qui après son cours de Philosophie a fait son unique étude de la Pharmacie & de la Chymie, & qui a cultivé ces deux Sciences sous les plus habiles Maîtres, & en particulier sous les Professeurs Royaux, a fait depuis quelques années la découverte d'un Bechique souverain pour les maladies de la poitrine (annoncé dans le Journal des Sçavans du mois d'Octobre dernier) approuvé par un Brevet authentique, dont nous joindrons ici la substance. » M. le Pre- » miër Médein.... En coséquence de la délibé- » ration prise au Bureau de la Commission Royale

» de Médecine, le 21 Août 1750, sur les Certifi-
» cats des Medecins, & d'autres personnes dignes
» de foi, produits par le Sieur Valade, concernant
» les bons effets d'un Sirop Bechique de sa com-
» position permet au Sieur Valade de composer
» & débiter ledit Sirop Bechique, reconnu com-
» me reméde efficace pour le soulagement & la gué-
» rison radicale du rhume, des toux invétérées,
» oppression & douleurs de poitrine, & un puis-
» sant palliatif dans l'asthme humide, &c Ce Bechique, auquel l'Auteur a donné une odeur & un goût agréable, sans en altérer la bonté, convient à toutes sortes de personnes, aux enfans mêmes, & aux femmes enceintes, qui peuvent en user sans aucun inconvénient, & pourvû que l'on suive scrupuleusement la méthode prescrite dans l'instruction qu'il a fait imprimer, en conséquence de l'Approbation de Messieurs les Médecins, il répond du succès de son reméde. Son Bureau pour le débit de son Bechique est toujours chez la veuve Mouton, Marchande Apoticaire de Paris, rue Saint Denis, vis-à-vis le Roi François, où l'on donne *gratis* à ceux qui souhaitent en avoir l'imprimé qui en explique les vertus & l'usage. S'il y a quelques personnes en Province, qui après avoir reconnu les bonnes qualités de ce Bechique veuille en avoir un Bureau pour le débiter, ils auront la bonté de s'adresser à l'Auteur, chez le Sieur Fournier, Maître Chandelier, rue du Petit-Carreau, à Paris. On aura soin d'affranchir les Lettres qu'on lui écrira, de même que celles qu'on écrira à son Bureau.

AUTRE.

M. *Faiguet*, qui a commencé avec succès la

Pension d'Alfort, vient de prendre à lui seul la Pension de l'Hôtel de Vauvré. Il montre particulierement le Latin, & à cette étude principale il joint l'Ecriture & l'Arithmétique, le Desseing, la Danse & la Géographie. A Paris, rue de Seine, attenant le Jardin du Roi.

AUTRE.

Par Brevet du Roi, Mlle *de la Croix* avertit qu'elle est la seule, dans toute l'étendue du Royaume, qui a le secret du Rob pectoral : ce remède est très-gracieux à prendre, & bon pour tous ceux qui sont attaqués du poulmon, inflammation, ou abscès dans la poitrine ; il est aussi propre pour les rhumes & coqueluches, tels invétérés qu'ils soient, & peut se rransporter par tout le Royaume. Les bouteilles de pinte sont de quarante huit livres ; elle en a d'autres bouteilles à proportion, de vingt-quatre, douze & six livres. La Dlle de la Croix demeure à présent rue des Boucheries, Fauxbourg Saint Germain, dans le passage de la Treille, dans le Bâtiment neuf, au second appartement, à Paris.

On nous écrit de Crespy en Vallois, que Monsieur *de Montlinot*, pere de M. *de la Bruere*, Président premier du Présidial, a parlé fort éloquemment à l'ouverture des Audiences sur *les devoirs du Magistrat*. Si on nous envoye ce Discours, comme on nous le promet, nous l'insérerons dans le premier Mercure.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second volume du *Mercure de France* du présent mois. A Paris, le 19 Décembre 1750.

MAIGNAN DE SAVIGNY.

TABLE.

La Planche doit regarder la page 81

De l'Imprimerie de J. Bullot.